This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 50054 5

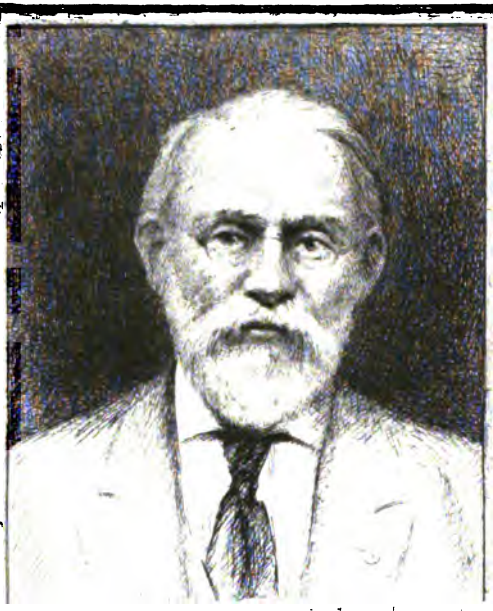

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

I
6
..D

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE

DRAGUIGNAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE

DRAGUIGNAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE

DRAGUIGNAN

TOME XXXIII

MÉMOIRES : VIII-XI

1920 - 1921

DRAGUIGNAN
ANCIENNE MAISON C. ET A. LATIL, NÉGRO PÈRE ET FILS, SUCrs
28, BOULEVARD DES MARRONNIERS, 28

1921

Lumiere
Tr. N.
12-4-31
24339

DEUX ARTISTES VARAGEAIS

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN

MÉMOIRES — VIII

A. BONNET

DEUX ARTISTES VARAGEAIS

ETIENNE ARMAND, CÉRAMISTE

1674-17 . .

FRANÇOIS AGNEL, PEINTRE EN FAIENCE

1740-1824

DRAGUIGNAN
Imprimerie du "VAR", ancienne maison C. & A. LATIL, NÉGRO Père & Fils, Succrs
Boulevard des Marronniers, 28
— 1921 —

ETIENNE ARMAND

CÉRAMISTE

1674 - 17..

Une argile abondante, d'une finesse extrême, affleurant le sol, quelques cours d'eau, d'immenses forêts, sous un ciel d'une douceur merveilleuse, attirèrent de bonne heure, en Basse Provence, plusieurs colonies de potiers.

Vers la fin du XVIIe siècle, certains ateliers importants, perfectionnant leur outillage, modifiant leur fabrication, se transformèrent en faïenceries. Beaucoup subsistent encore. Celles de Varages (1) peuvent être classées parmi les plus anciennes, les plus intéressantes. A côté d'une production industrielle courante, ses ouvriers, véritables artistes, initiés au grand feu, tout à fait au début, abordèrent avec succès la peinture décorative, le plat à personnages, imité des Italiens. Rouen, Nevers, Saint Jean du Désert étaient encore seuls à l'exécuter.

Franchissant les bornes provinciales, ses produits, recherchés par une clientèle élégante, s'étalaient aux foires de

---

(1) Dép^t du Var, arrond^t de Brignoles, canton de Barjols.

Montpellier, de Beaucaire. A défaut de gloire, de richesse, n'était-ce pas l'aisance pour un modeste village ?

Comment cet ingénieux foyer si actif, si précoce, a-t-il sombré dans un oubli tel, que le souvenir de cette période, particulièrement brillante, est effacé complètement aujourd'hui ? Pourquoi végète-t-il dans cette pénombre fâcheuse, entretenue par le dédain systématique des historiens, l'ignorance des curieux ?

A cette question très complexe, on peut opposer d'abord la difficulté, pour Varages, de justifier cette ancienneté, faute de preuves historiques ; l'ignorance absolue, d'anciens céramistes mystérieux, créateurs de l'industrie, au XVIIe siècle ; l'impossibilité de présenter quelques spécimens de leur fabrication ; enfin une solide confiance dans cette tradition fabuleuse, situant l'origine de la fabrication, vers le milieu du XVIIIe siècle.

Enlizé dans une légende calomnieuse, tenace, Varages évoque, aujourd'hui, le souvenir d'une fabrique insignifiante, évanouie depuis longtemps, médiocre filiale de Moustiers, ayant produit quelques grossières imitations au XVIIIe siècle, et nombre de laideurs anonymes, qu'on lui attribue à satiété.

Consacrée par toutes les gloires de la céramique, ressassée dans toutes les histoires de la faïence, cette fable ainsi présentée fait loi. Il est inutile de s'y attarder ; mieux vaut lui opposer simplement, le résultat de recherches, puisées aux véritables sources, démontrant l'existence des faïenceries de Varages au XVIIe siècle, leur activité à l'aube du XVIIIe. Révéler ces précurseurs, par quelques documents biographiques, avec preuves à l'appui, attester ces découvertes, en produisant plu-

sieurs spécimens de leur fabrication si exclusive, tout artistique, mais parfaitement inconnue.

N'est-ce pas un étonnement d'être accueilli, dans ce coin lumineux de Provence, par Jean-Baptiste Bayol, maître faïencier, dont les fours flambaient déjà en 1693, de découvrir une lignée touffue de céramistes, du nom célèbre de Clérissy, (1) d'assister enfin à l'épanouissement de ce maître de génie, Etienne Armand, dont l'attachante silhouette apparait auréolée de deux admirables témoins de sa lointaine production, datés et paraphés de sa main : le superbe plat, de 1697, appartenant à M. Paul Garnier, de Brignoles, et celui, non moins précieux, de la collection Paul Arbaud, d'Aix, de 1698 ?

Voilà le fait nouveau, la preuve tangible, classant Varages parmi les primitifs de la céramique, après Nevers et Rouen, parallèlement à St-Jean du Désert, devançant Moustiers, qui débutera cinquante ans plus tard. Si les registres de cette ville qualifient le vieux Pierre Clérissy 1er, maître faïencier, en 1685, c'est du moins la seule trace, l'unique empreinte, révélant l'existence de ce patriarche de la faïence. On ne sait rien de sa

---

(1) Cette branche s'implanta peut-être à Varages dans le courant du XVIe siècle. Un Antoine Clérissy, hollier de Moustiers, achète à Varages, le 28 juin 1588, un casal couvert, au quartier du Reyre-Vallat, moyennant 132 florins.
Ant° Montagnac, notaire à Barjols 1587-88, f° 138. Archives dépl^es du Var
Quant à la famille Bayol, on la suit à Varages, où elle subsiste encore, depuis plus de deux siècles. Ses membres sont signalés dans de nombreux centres céramiques : Faenza, Marseille, Avignon, Bordeaux, etc. M. Georges Musset, dans son histoire des faïences de Marans, cite deux frères Bayol de Varages, peintres à la Rochelle, dans le courant du XVIIIe siècle.

personne, de son commerce, de ses produits, il ne subsiste aucun témoin de sa fabrication, toute locale, sans doute bien modeste, très primitive (1).

Certes, il serait puéril de ne pas s'incliner devant l'écrasante supériorité de Moustiers, mais cette prédominance surgira seulement vers le milieu du XVIIIe siècle, avec Pierre Clérissy II. On ne saurait assez insister sur cet écart, certifiant l'antériorité de Varages, affirmant son droit d'aînesse, de manière incontestable. Ses premiers essais de faïence artistique, contemporains des centres céramiques les plus anciens, les plus illustres, précèdent formellement ceux de Moustiers d'un demi-siècle. Voilà ce qu'il importe de dévoiler, d'affirmer très haut. Aucun doute, aucune hésitation n'est possible, les preuves justificatives, confirmant les documents sont là, authentiques, indéniables (2).

On pastiche un Millet, un Corot, on surmoule des bustes, on copie une tiare, l'habileté des faussaires demeure impuissante, jusqu'à présent, à contrefaire un plat à grand feu, et cette impossibilité, véritable certificat d'origine, ajoute encore à la valeur de ces précieux témoins.

---

(1) Voir Annexes I.

(2) En classant les principaux centres céramiques par ordre d'ancienneté, après Bernard Palissy, travaillant isolément à Paris, pour la Cour, vers 1540, Rouen vient en tête, avec Masséot Abaquesne « émailleur de terre », en 1542, puis Nevers, avec les Conrade, vers 1600. Successivement, voici Claude Révérend, à Paris, 1644, Marseille et St-Jean du désert, 1650, Pierre Clérissy Ier 1668, puis Bousquet, à Quimper, en 1690, enfin Etienne Armand, à Varages, en 1695.

Viennent ensuite : Février, à Lille, en 1696, les frères Hannong, à Strasbourg, 1709, Bordeaux, 1714, etc.

Né à Varages, le 20 août 1674, Etienne Armand est le second fils d'un cardeur de laine, c'est-à-dire d'un fabricant de drap, commerçants aisés généralement.

De bonne heure on s'inquiéta de le placer en apprentissage' réservant le comptoir paternel pour François, son aîné (1). A quinze ans, notre gamin trottait dans la faïencerie de St-Jean du Désert, grâce à la protection d'un oncle, Gaspard Fazende, ami des directeurs, les Clérissy et les Viry.

Curieuse figure l'oncle Gaspard, type de montagnard retors, de débrouillard peu scrupuleux. Originaire de Moustiers, allié aux nombreux Clérissy de son village, à ceux de Marseille ou de Varages, s'imposant partout, il encombra fâcheusement la jeunesse de son neveu. Jadis fabricant de papier, le voici, après de nombreux avatars, représentant, courtier, fournissant aux uns des produits industriels, procurant aux autres des acheteurs. Toujours en route, on le rencontre à Marseille, à Beaucaire, dans quelque hameau de la montagne. Gros hâbleur, pérorant sur tout, à Varages c'est un personnage, dans sa famille, un oracle. Il pressentit peut-être les heureuses dispositions de son neveu ; en tout cas, il les aiguilla avec une certaine clairvoyance, en installant le jeune Armand chez ses amis de St-Jean, lui apportant à chacun des voyages, les nouvelles de la famille et du pays.

---

(1) Antoine Armand et Anne Bernard, son épouse, eurent quatre fils :

François, né le 7 janvier 1669, cardeur de laine.
Etienne, né le 20 août 1674, faïencier.
Antoine, né le 16 juin 1682, »
Pierre, né en 1684, mort en bas âge.

Que dura cet apprentissage ? Quatre ou cinq ans, selon l'usage de cette industrie, à cette époque. De retour à Varages, au commencement de 1695, notre jeune céramiste plein d'enthousiasme, rêve d'installer à côté des poteries archaïques, une faïencerie moderne. Il a recours à l'expérience et malheureusement aussi, à la bourse de l'oncle. Sur son avis, par son entremise, il loue, pour trois ans, moyennant 30 livres, la fabrique du potier Ferrat, décédé depuis peu (1). Mais le local est petit, délabré, mal divisé ; Armand décide de le remanier complètement. Il rebâtit le four, installe un moulin pour broyer ses couleurs, une tournette, aménage ses ateliers, ses entrepôts, embauche son personnel et commence immédiatement à fabriquer. N'est-il pas qualifié maître faïencier de Varages, dès le 24 mars 1695 ?

Un modeste héritage, recueilli sur ces entrefaites (2), facilite l'achèvement de la fabrique, dont l'ouverture coïncide avec un joyeux baptême, celui du fils d'Honoré Maurel, ouvrier. Armand, parrain, a pour commère Honorade Boutueil, fiancée, quelques mois plus tard, à Joseph Clérissy, l'ami, le compagnon d'apprentissage de St-Jean. Un autre confrère déjà célèbre, Jean-Baptiste Viry, (3) assiste et signe à cette fête de famille.

---

(1) Bail passé avec Jeanne Florens, veuve d'André Ferrat.
Témoins : Antoine Audibert, prêtre, vicaire perpétuel de Varages, Joseph Bourguignon, bourgeois.
Pellissier, notaire à Varages, 1694-1696, f° 679.

(2) Testament d'Anne Armand, veuve d'Honoré Deville, travailleur.
Legs à Etienne Armand, son neveu, à Jean et à Jacques Armand, ses cousins.
Pellissier, notaire à Varages, 1694-1696, f° 698.

(3) Jean-Baptiste Viry, « maître faïencier de la ville de Riez », séjonrna à Varages de 1695 à 1704.

Appelé souvent pour témoin, signant fréquemment comme parrain, Armand, dès le début, occupe une certaine situation, lorsque subitement, en 1696, un événement fâcheux, l'oblige à transporter sa faïencerie dans un autre local. C'est l'oncle, l'âpre commanditaire, le rusé Fazende, qui ne parvenant pas à étrangler discrètement son neveu, le déloge brutalement, en lui jouant le mauvais tour de louer, en sous main, la nouvelle faïencerie, maintenant bien agencée, à un concurrent, Honoré Clérissy, de Moustiers, habilement attiré à Varages. Que s'est-il passé ? Une friponnerie bien simple. Jeune novice en affaires, se fiant à la parole donnée, Armand, au dire de l'acte, lui signifiant si rondement son congé, « n'avait prêté que son nom »; Fazende avait apporté l'essentiel, capital, marchandises, clientèle, etc., à des conditions draconiennes, cela se devine. Il était en réalité le maître, le véritable propriétaire, il en abusa sans délicatesse. Malgré le bail passé avec la veuve Ferrat, les frais d'une installation récente, les engagements contractés, Armand, découvrant la malhonnêteté de son oncle, heureux d'échapper à ses tracasseries, ne chicane pas, cède la place et, sans perdre de temps, s'installe à côté.

Coutumier de ces louches opérations, Fazende exploite Clérissy plus impitoyablement encore (1). Sans scrupule, il a délogé son neveu, flairant dans son successeur, une victime plus maniable. S'il débourse ses capitaux, s'il fournit des moules, biscuits, couleurs, etc., jusqu'au bois pour les fours, c'est en se réservant, exclusivement, tous les produits manufacturés, réglés

(1) Voir aux Annexes II, la convention passée entre Fazende et Honoré Clérissy.

d'après un tarif imposé, véritable salaire de famine, raflant ainsi un double bénéfice, tant sur les fournitures, que sur les marchandises. Le résultat d'une semblable association fut la débâcle, elle éclata dix mois après, entraînant la ruine et la disparition de Clérissy. Ce sera le dernier geste du triste Fazende.

Le 16 août 1697, Armand épousait Catherine Monge, fille de Jacques Monge, bourgeois de Montagnac (1). Dans sa corbeille, la fiancée apportait une dot de 800 livres, en espèces, un mobilier, un trousseau, divers cadeaux, offerts par sa famille. De son côté, le jeune homme, qu'on devine déjà à la tête d'une situation honorable, recevait d'une tante, la jouissance d'un immeuble à Varages, peut-être celui de la faïencerie, à la condition de servir une rente de 35 livres, à son frère Antoine, en apprentissage chez un potier de Manosque.

Marié à la fille d'un bourgeois, nièce d'un notaire royal, honorablement apparentée, Armand se présente maintenant en industriel actif, dirigeant habilement ses affaires, distançant sans peine ses concurrents, Bayol, le vétéran, dont la fabrique parait peu importante, Joseph Clérissy, nouvellement établi.

---

(1) Contrat de mariage entre Etienne Armand, maître peintre faïencier, fils d'Antoine Armand, et d'Anne Bernard.

Et Catherine Monge, fille de Jacques Monge, bourgeois, et d'Anne Durand, de Montagnac.

Le futur assisté de Georges Bernard, son oncle, et d'Anne Armand, veuve d'Honoré Deville, sa tante. Témoins : Joseph Besson, prêtre, vicaire perpétuel, du lieu de Montagnac, et maître Jean Monge, notaire royal et greffier, du dit lieu de Montagnac.

Pellissier, notaire à Varages, 1696-1701, f° 274.

La naissance de son fils Jean (1), l'entrée en possession d'un nouvel héritage, qui arrondit encore son patrimoine (2), l'essor rapide de son commerce, autant d'événements heureux, soulignant l'année suivante. Période brillante, époque de production intense, contre-coup de cet engouement prodigieux, difficile à comprendre à deux siècles de distance, pour l'humble faïence, supplantant partout, même sur la table royale, la vieille orfèvrerie française, volatilisée dans les creusets de l'état (3). Moment de ruine générale, de misère effroyable, qui, par un contraste singulier, voit se développer la situation de notre céramiste.

Possédant à fond la technique de son art, secondé par son frère (4), Armand dirigera, pendant 14 ans, tout un petit monde villageois, journaliers, mouleurs, tourneurs, campagnards ou faïenciers, selon la poussée des affaires. Quant aux peintres, formant une caste à part, nomades et indépendants, par tradition, on les voit vagabonder d'Italie à Marseille, de Varages à Moustiers, puis s'égarer dans les fabriques du Nord.

---

(1) Baptême de Jean Armand, fils d'Etienne Armand et de Catherine Monge, 24 août 1698.

Parrain : Jean Audibert, marchand ; marraine : demoiselle Anne de Castillon.

Registre paroissial, 1698.

(2) Codicille d'Anne Armand, veuve d'Honoré Deville. Legs à Etienne Armand son neveu, d'immeuble, terre et jardin.

Fabre, notaire, 1696-1706, f° 265.

(3) A la première fonte de 1689, la faïence débutait, elle se généralisa à celle de 1709. Tout ce qu'il y avait de grand et de considérable, écrit Saint Simon, se mit en huit jours à la faïence, ils épuisèrent les boutiques et mirent le feu à cette marchandise.

(4) Il était revenu en 1701, après avoir payé à Joseph Pourrière, potier de Manosque, 27 livres solde de son apprentissage.

Roncavy, notaire à Manosque, 1700-1713.

Intéressés par une industrie nouvelle, tous les bambins du pays, travaillèrent à l'engobage, en s'amusant, dans les faïenceries. Plusieurs, fascinés par les œuvres d'Armand, heureusement et naturellement doués, abordèrent la peinture, devinrent, plus tard, d'habiles décorateurs. Ne voit-on pas Joseph Frapat, grand gaillard de 27 ans, débuter simple écolier (1). A vrai dire, il spécifie prudemment, dans son très curieux contrat d'apprentissage, qu'en raison de son âge, Armand devait avoir pour lui certaines considérations, ne pas le traiter en jeune rapin. Fils d'artisans du pays, vivant dans sa famille qui l'entretenait, il ne fit, en retour, que deux ans d'études, s'occupant exclusivement de peinture, il était dispensé des menus travaux. Enfin, s'il escortait une de ces interminables caravanes, colportant à travers la campagne roussie, toute cette terraille, il avait droit à une paire de chaussures par voyage. Touche pittoresque, esquissant suffisamment l'état raboteux des sentiers du grand siècle, dévoilant aussi les débouchés lointains de notre fabricant. Aux grandes foires du Midi, marchés d'articles courants, il convient d'ajouter quelques centres importants, Aix, capitale de la Provence, siège d'un Parlement, milieu intellectuel, comptant, parmi ses membres, de fastueux collectionneurs, Marseille, avec ses puissants banquiers, ses riches armateurs, Toulon, exportant dans le Levant, quantité de faïences provencales, où on les retrouve encore. Clientèle d'élite, pour laquelle notre patricien risquait ces coupes élégantes, ces grands plats historiés, difficiles à réussir, longs à exécuter, fabrication pleine

(1) Voir aux Annexes III, le contrat d'apprentissage de Frapat.

de déboires, qu'il abandonna bientot pour une autre, plus courante, plus lucrative.

En 1712, Armand déserte tout à coup Varages, pour se fixer à Marseille, où il est impossible de le rejoindre. On éprouve un certain saisissement à ce départ inexplicable, que rien ne faisait prévoir. Son exécution précipitée, presque mystérieuse, ajoute à la mélancolie qu'on a de quitter, à brûle-pourpoint, cet artiste sympathique. Il avait 38 ans, sa famille, d'anciennes relations, les affaires faciles, une situation commerciale excellente, ses propriétés, tout l'enracinait à son village. Fut-il attiré dans la grande ville, par le mirage d'un poste important, dans une faïencerie, ou par un autre genre de commerce, on l'ignorera toujours, les hypothèses inutilement échafaudées sur cette disparition, n'éclairciront jamais cet énigmatique dénouement. Il conserva cependant toutes ses propriétés de Varages, où il revint plusieurs fois, pour régler des questions d'intérêt. Sa dernière visite, remonte à 1715, pour trancher une difficulté avec un nommé Bayol, ménager, son locataire (1).

Sans être un artiste de haute valeur, ce précurseur présente une physionomie intéressante. Ce n'est pas un esprit absolument inculte, la recherche des sujets qu'il copie, le prouve suffisamment. Sa signature, tracée, avec aisance, au bas de plusieurs actes, indique l'habitude d'écrire, par suite, une certaine instruction. Le mot lié EArmand (2), en petite anglaise tassée, régulière,

(1) Sentences et procédures.
Archives dép^tes du Var, 1700-1715 n° 12

(2) L'enlacement de la première lettre du prénom et du nom, réminiscence du monogramme médiéval, fut toujours coutumier aux peintres, mais ce furent les peintres en faïence, habitués à filer un trait au pinceau, qui le vulgarisèrent.

dénote la simplicité, mais aussi de la fermeté. L'absence de paraphe prétentieux, compliqué, si fréquent à cette époque, annonce de la réserve, un goût délicat. C'est un primitif adorant son métier ; s'il se révèle copiste médiocre, pauvre enlumineur, on doit tenir compte de la pénurie de documents artistiques, dans un petit village, à cette époque, de son installation plus que sommaire, des difficultés inouïes qu'il éprouva, pour fixer sur une pâte relativement lourde, un émail grossier, des couleurs rudimentaires, broyées et combinées par lui, comme il dut préparer sa terre, la tourner, la peindre, et surtout la cuire à ce grand feu, dévorant tout, opération délicate, prodigieuse, actuellement encore, terreur des céramistes les plus audacieux.

Que d'essais angoissants, que de désillusions cela suppose ! Comment ne pas admirer cette merveilleuse persévérance, cette prodigieuse volonté !

Très dissemblables, les deux plats de ce noble artiste, offrent cependant certaines affinités. L'un est le type de ce genre guindé, déclamatoire, empruntant ses compositions à l'histoire, la bible, la mythologie, Olympe artificiel importé d'Italie, phase romantique, effleurant tous les anciens centres céramiques, au début. L'autre, au contraire, avec ses décorations à baldaquin, ses petits personnages, encadrés de courbes gracieuses, de menues dentelles, représente un des premiers essais d'un genre fin, délicat, éminemment français, dont l'épanouissement réalisera ce style des Bérain, des Gillot, des Boulle, et deviendra le charme de nos faïences du XVIIIe siècle.

Le plat de la collection Paul Arbaud, mesurant 50 centimètres, montre en camaïeu bleu sur fond blanc, Hercule

Cliché Hy-Leroy, d'après les aquarelles de A. Bonnet

Plats décoratifs d'Étienne Armand

étouffant le géant Antée. Après l'avoir vainement terrassé trois fois, car la terre, sa mère, lui rendait des forces nouvelles, lorsqu'il la touchait, Hercule réussit à l'étouffer, en l'enlevant dans ses bras. Casque en tête, couvert de la peau du lion de Némée, le fils de Jupiter soulève le géant dans un suprême effort. Ecroulée au pied d'un arbre, une mégère décrépite, aux horribles mamelles, au masque d'homme, barré d'une forte moustache, symbolise la terre, que le monstre abandonne, perdant ainsi toute sa force.

Copié sur une gravure d'Alde Graever, représentant les douze travaux d'Hercule, parue au siècle précédent, le sujet est médiocrement reproduit. L'artiste n'avait probablement, à sa disposition, qu'un agrandissement maladroit ou un calque insuffisant. Les figures sont informes, les muscles exagérés, tourmentés, pas à leur place, tout cela compose une page un peu crue, d'une rudesse extrême, ayant cependant grand air grâce à la richesse de la bordure.

Un ornement de feuilles d'acanthe contournées, de superbe allure, alternant avec un enroulement de volutes, court en poste le long du marli, cerclé lui-même de menus filets ; une ligne de fins godrons décore la fente.

La pâte très cuite, légère, sans le moindre gauchissement, sonne comme une cloche. Le creux et le marli sont de bonnes proportions. L'émail, un peu grisâtre, légèrement enfumé, est rempli au revers, de bouillons, formant des milliers de petits points noirs, défaut d'engobage des faïences de cette époque, disparaissant au siècle suivant, preuve certaine de l'ancienneté de la pièce.

Armand prit soin, du reste, de signer son œuvre, en la datant. On lit au revers : *Fait par moi E. Armand à Varages, 1698.*

Beaucoup plus important comme décoration, très fin dans ses moindres détails, le plat de M. Garnier, également à grand feu, en camaïeu bleu sur fond blanc, mesure 52 centimètres.

Quatre petits sujets, figurant les saisons, en décorent le milieu. Deux sont debout, le Printemps sous les traits d'une jeune muse dont le vent du matin fait flotter la ceinture. L'Eté, en guerrier du grand siècle, cuirassé, empanaché, vrai costume de féerie, pompeux et magnifique. Au dessous, voici l'Automne, un chasseur au repos, assis sur un rocher parmi des verdures, près de lui, une paysanne en costume champêtre, filant la quenouille, représente l'Hiver.

Le marli, plutôt large, est divisé en quatre baies, encadrant chacune un personnage en costume troubadour, perruque, haut de chausses, long gilet fleuri, circulant dans un paysage de convention. L'entre-deux est décoré de ce même ornement en feuilles d'acanthe contournées, accolées de volutes, affectionné par Armand, qu'on remarque dans le plat de l'Hercule, comme on retrouve la même manière, le même feuillé dans ces arbustes, aux frondaisons très particulières, s'échappant du cadre. Un bel ornement, d'inspiration orientale, dissimule le creux fortement prononcé.

Tout cela d'une touche délicieuse, d'une minutie extrême, surtout dans les figures, dont l'esquisse très poussée, transparait encore sous la glaçure. Comment de si fragiles détails ont-ils résisté au grand feu ?

On voit au verso : *Fait par moi, Etienne Armand, dans ma fabrique de faïences, à Varages, 1697.* (1)

Touchante inscription, proclamant fièrement que notre praticien a tout exécuté, préparation de l'argile, tournage, peinture, cuisson, etc. En ajoutant : dans ma fabrique de faïences, à Varages, n'exprime-t-il pas, naïvement sans doute, sa satisfaction de jeune propriétaire, bien chez lui, délivré d'un barbon, dont la rapacité fut indigne d'un oncle.

Ces légendes sont des raretés, qui cotent une pièce à une valeur inestimable. Les anciens céramistes, ignorant la valeur d'une signature, traçaient, parfois, leur nom sur certains objets, dont ils étaient satisfaits, plus généralement, sur ceux qu'ils dédiaient à des parents, à des amis. Se trouve-t-on en présence d'un de ces souvenirs ? Peut-être, et s'il est permis de risquer ici une hypothèse, ne convient-il pas de remarquer, que 1697 fut l'année du mariage d'Armand. N'aurait il pas façonné ce morceau magistral, véritable plat d'accordailles, à l'intention de sa fiancée. La grâce du sujet, son importance, son fini, dénotent une œuvre amoureusement caressée. Une particularité rend cette supposition plus troublante encore, sa découverte dans une famille des environs de Montagnac, ou de temps immémorial, ignoré de tous, il était soigneusement conservé.

Sans exagérer l'importance de Varages, ne doit-on pas proclamer bien haut les titres de ce petit village, comptant parmi

---

(1) Le célèbre plat représentant une chasse au lion, d'après Tempesta, découvert par le baron Daviller, reproduit dans toutes les histoires de la faïence, porte au verso : A. Clérissy à Saint-Jean du Désert à Marseille 1697.

ses enfants, des ouvriers assez habiles, pour mener à bien, à côté des produits vulgaires et forains, de véritables œuvres d'art ? Les deux plats d'Armand, sont, sous ce rapport, des documents précieux, irréfutables.

Provençal inconnu, ce contemporain du Roi Soleil, mériterait une biographie plus fouillée. Cette modeste ébauche laisse deviner une figure délicate, attachante. N'a-t-il pas le charme irrésistible de la jeunesse ? A 23 ans, s'en douterait-on, il exécute ce morceau de bravoure, à confondre nos praticiens modernes ; virtuose audacieux, il s'impose par des coups de maître, qu'il prodiguera pendant 14 ans, car le bagage d'un tel artiste ne se compose pas de deux pièces. Des milliers d'autres, plus originales, plus savoureuses, sont sorties de ses fours. Que sont-elles devenues ?

Attribuées à d'improbables écoles, par suite de leur anonymat, quelques-unes sont l'orgueil, la joie de nos crédules collectionneurs. D'autres triomphent dans nos musées, ajoutant un éclat illusoire à certains ateliers, mais la fragilité de la matière, entraina certainement la disparition du plus grand nombre (1).

Quelle reconnaissance ne doit-on pas aux mains pieuses et savantes qui ont su conserver ces deux témoins à notre admiration !

---

(1) Il est bon de rappeler que la classification justifiée des faïences est relativement récente, aussi rencontre-t-on encore nombre de fausses attributions.

Il y a cinquante ans le Moustiers et bien entendu le Varages étaient étiquetés au petit bonheur Strasbourg ou Saint-Cloud.

IN MEMORIAM

Pourquoi faut-il interrompre ces notes à la réception d'une nouvelle aussi douloureuse qu'inattendue ? Avec une émotion très vive, nous apprenons la mort de M. Joseph Garnier, de Brignoles, tombé glorieusement sur le front de Champagne, le 27 septembre 1915.

Dégagé de toute obligation militaire, notre cher confrère s'était fait un devoir, aux heures tragiques de l'invasion, de s'engager dans un régiment de marche, où il donnait le plus bel exemple d'abnégation et de courage.

Esprit fin, cultivé, se plaisant aux choses d'art, il joignait à tant d'autres qualités délicieuses, une obligeance, une amabilité excessives. Avec quelle joie il nous apporta lui-même son beau plat des quatre saisons, nous laissant espérer la communication d'autres pièces de vieux varages, plus extraordinaires encore, dont il avait connaissance, et qu'il s'efforçait de nous procurer gracieusement.

La guerre ruine ces espérances, comme elle arrête brusquement cette modeste étude. Puissent ces simples préliminaires, signaler aux chercheurs l'ancienneté, l'importance des faïenceries varageaises, l'originalité, la maîtrise de ses artistes.

Dans notre tristesse, saluons avec admiration ce gentilhomme, véritable héros, ayant de qui tenir, faisant noblement, délibérément, le sacrifice de sa vie pour le salut de la Patrie.

ANNEXES

I

Au sujet d'une statuette à Pierre Clérissy Ier, M. le chanoine Requin écrit dans son *Histoire de la faïence de Moustiers :*

M. Louis de Bresc possède dans sa collection du château de Bresc à Sillans (Var) une statuette en argile, moulée en pleine pâte, recouverte d'un émail grossier, d'un blanc sale et peinte en bleu, en jaune et en noir, sur émail cru. Les couleurs il est vrai ne valent guère mieux que l'émail. La statue, assez grossièrement modelée, représente la Sainte Vierge debout, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras ; elle repose sur un socle où une main maladroite avait d'abord gravé l'invocation : Mater Puriss. Ora pro no... qu'on lit encore à cause de l'épaisseur de l'émail qui a rempli les creux. L'auteur de la statue a voulu corriger son inscription incomplète et a peint en noir sur l'émail ces mots : *Mater Purissima ora pro nobi.* Au dos du même socle on lit : P. C. 1668.

Cette statuette a été achetée par son propriétaire actuel, aux parents d'une fille de service qui avait été longtemps en condition à Moustiers, d'ou elle avait rapporté la statue, il y a environ 50 ans, probablement au moment de la déconfiture de la manufacture des Fouque. Elle était placée à l'extérieur comme il est facile de s'en convaincre par les traces de coulure de pluie, encore

évidentes sur l'émail et les restes d'un nid que les guêpes avaient bâti sous un bras de l'Enfant Jésus ; elle ornait autrefois, paraît-il, la façade de la fabrique de Clérissy, probablement du côté de la terrasse, où nous avons cru retrouver l'emplacement de la niche où elle devait être placée. Il faudrait donc traduire les initiales P. C. par Pierre Clérissy, et voir dans ce travail une des premières tentatives de faïencerie du fondateur de la manufacture de Moustiers, alors âgé de 17 à 18 ans. (1)

M. le chanoine Requin écrit au sujet de Varages :

Toutes les fabriques de ce pays imitèrent plus ou moins grossièrement les faïences de Moustiers et cela se comprend sans peine. La première fabrique y fut fondée, croyons-nous, par Joseph Clérissy, fils de Joseph, le fondateur de St-Jean du Désert et le neveu de Pierre Clérissy Ier, à une époque où la grande industrie de Moustiers était en pleine prospérité. Varages a d'autant plus facilement subi l'influence de celle-ci, qui était située à une distance de 5 à 6 heures et que bon nombre de ses ouvriers avaient fait leur apprentissage à Moustiers. Aussi a-t-elle été l'initiatrice par excellence de Moustiers, à tel point qu'entre un Moustiers ordinaire et un beau Varages, les amateurs sont hésitants, surtout s'il s'agit d'un produit de la période de la décadence.

On a tenté quelquefois de faire de Varages la rivale de Moustiers, évidenment il faut en rabattre. Il serait injuste de

---

(1) *Histoire de la faïence artistique de Moustiers* par l'abbé Requin, tome I, page 14. Paris, Georges Rapilly, 1903.

nier qu'elle a été parfois une heureuse initiatrice et que certaines de ses faïences atteignent un certain degré de perfection, cependant les admirateurs de Varages seraient bien en peine de montrer une pièce authentique de cette fabrique qui égale les produits authentiques de Moustiers.

On voit dans la collection Arbaud un beau plat de Varages, signé et daté ; il ne saurait soutenir un seul instant la comparaison avec ses congénères de Moustiers.

(*Ibid*, page 163)

M. le chanoine Requin, renchérissant sur les pontifes de la céramique, baptise Varages « l'initiatrice par excellence » de Moustiers. C'est la vérité, au moins pour ce moment précis, où Moustiers triomphait à la Cour, grâce à la protection de la marquise de Pompadour.

Alors non seulement Varages, mais Paris, Nevers, Strasbourg, Bordeaux, Marseille, tous les ateliers fabriquèrent du Moustiers. N'était-ce pas la faïence royale, la mode, le dernier cri ?

Est-ce une raison pour accuser Varages d'avoir pillé sa voisine durant un siècle ?

Quant à Armand, il est certain qu'en peignant son plat des quatre saisons, ou celui de l'Hercule, il s'inspirait beaucoup plus de ce qu'il avait vu à Saint-Jean que des œuvres problématiques du vieux Pierre Clérissy Ier.

N'est-ce pas pousser trop loin la comparaison que de mettre en parallèle les chefs-d'œuvre du XVIIIe siècle, signés Oléry,

Viry ou Pierre Clérissy II, avec les essais du modeste précurseur varageais du XVIIe ?

II

Extrait de la Convention entre Fazende et Clérissy

Le 5 avril 1696, Gaspard Fazende, marchand à Marseille, loue à Honoré Clérissy, maître faïencier de Moustiers, partie de maison et boutique de potier, qu'Etienne Armand, son neveu, maître faïencier de Varages, avait loué de Vve Florens, le 24 mars 1695 ; ayant le dit Armand, fait déclaration privée, au dit Fazende, comme il ne lui prêtait que le nom, pour trois ans, commencés le 1er mars dernier.

Fazende a donné en capital 200 livres, déja reçues, tant en marchandises, soit en blanc, plomb, étain et marchandises de faïence, biscuit cuit ou bois. Laquelle somme Clérissy rendra à la fin des deux ans.

Clérissy a reçu tous les outils, qu'il rendra à l'estimation. Il ne pourra vendre sa marchandise qu'à Fazende, qui la lui paiera sur le prix du tarif convenu avec François Viry, maître faïencier de Marseille, en déduisant le dix pour cent.

Clérissy prendra dans le magasin de Fazende tout ce qui lui sera nécessaire en plomb vieux à 11 livres le quintal, ou étain commun à 8 sols la livre, le fin à 14, le tout vieux, rendu à Varages.

Pellissier, notaire, 1694-96, f° 879.

III

Extrait du contrat d'apprentissage de Joseph Frapat

Le 17 août 1697, apprentissage de Joseph Frapat, âgé d'environ 27 ans, chez Etienne Armand, maître peintre faïencier, pour deux ans.

Frapat se nourrira et s'habillera. Armand ne pourra l'occuper à autre œuvre qu'à la peinture de la faïence, ou œuvre pour le regard d'icelle, comme est d'enfourner, si ce n'est, lorsqu'il sera obligé d'aller faire charrier des dits œuvres à Toulon ou autre part. A son absence, ou lorsqu'il n'y pourra pas aller, un ouvrier, à son choix, auquel Armand paiera la dépense. Il lui fournira une paire de souliers pour le dit voyage.

Il aura quelques considérations pour lui, attendu son âge, c'est-à-dire de ne point le traiter en petit et juvénil apprenti.

Fabre, notaire, 1696-1706, f° 46.

A l'expiration de ce contrat, une contestation, au sujet du temps perdu, éclatait entre le maître et l'élève, un procès allait s'engager, quand l'affaire se régla à l'amiable, le 9 avril 1700.

Fabre, notaire, 1696-1706, f° 200.

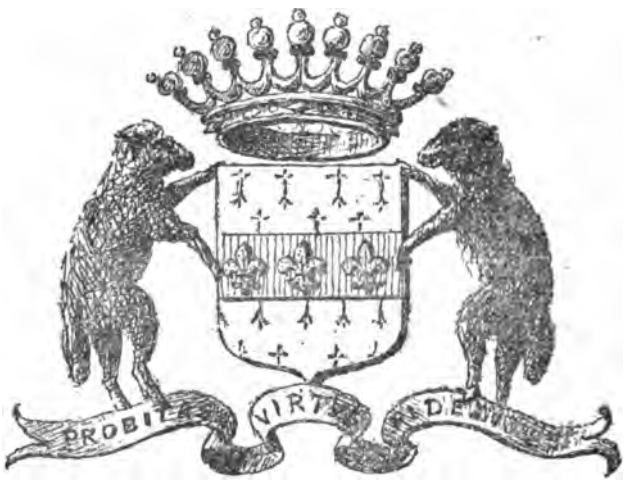

Agnel de Bourbon d'Acigné

FRANÇOIS AGNEL

PEINTRE EN FAIENCE

1740 – 1824

La biographie de François Agnel, peintre en faïence de Varages, bien que fort incomplète et médiocrement présentée, offre cependant quelque intérêt, grâce à la révélation d'une pièce inédite signée, véritable rareté céramique, à la personnalité romanesque de l'artiste, à ses curieux avatars. On sera sans doute étonné d'apprendre que cette modeste signature dissimule le nom illustre, la silhouette aristocratique, du comte d'Agnel de Bourbon d'Acigné, descendant de Pierre d'Acigné, sénéchal de Provence en 1404, dont les titres de noblesse remontaient à saint Louis (1).

---

(1) Les d'Agnel de Bourbon d'Acigné étaient comtes de Rennes, barons de Vitré, barons d'Acigné, comtes d'Agnel de Bourbon ; vicomtes de Reillane, barons de Meyrargues et de Grimaud ; seigneurs de Bois-Joli, de Grimaud, de Frainet, de Saint-Tropez, de Casteil-Vieil, de la Javie ; coseigneurs de Salernes, de Sillans, de la cité de Riez, etc.

Armes : D'hermine à la fasce de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or.

Supports : Deux agneaux.

Devise : Probitas, virtus et fidelitas.

Les comtes d'Agnel de Bourbon habitaient autrefois le château seigneurial de Salernes. En 1676, un incendie d'une violence extraordinaire le ruina de fond en comble. Cette catastrophe anéantit toutes les collections, toutes les richesses de cette ancienne famille et malheureusement aussi ses précieuses archives, lettres de noblesse, titres de propriétés, etc. Ce fut une perte complète, irréparable, pour cette maison.

A la vie paisible, fastueuse succédaient tout à coup les soucis, la nécessité d'épargner, peut-être de travailler, par conséquent de déchoir. Aggravée par les misères de l'époque, cette situation aboutissait quelques années plus tard, à une période tellement critique, que le comte Jean-Baptiste, petit-fils du sinistré, se vit obligé de procurer un gagne-pain à son propre fils.

Salernes, avec ses modestes cultivateurs, ses piteuses échoppes, ses poteries archaïques, n'offrait à ce point de vue, aucune ressource. A Varages au contraire, l'industrie de la faïence, particulièrement florissante, occupait de nombreux ouvriers et, parmi ceux-ci, des peintres. Leur talent, leur indépendance, le mystérieux prestige de lointaines randonnées, les plaçaient au premier échelon de la hiérarchie ouvrière. Sans trop déroger, n'était-ce pas la carrière indiquée pour ce jeune

---

Les d'Acigné portaient de Bretagne plein, comme issus de Rois et Ducs du pays, ils prirent la fasce de gueules, chargée de trois fleurs de lys de France, par concession de saint Louis.

Généalogie de la famille d'Agnel de Bourbon d'Acigné, depuis Pierre, sénéchal de Provence inclusivement, dressée par MM. Bouillon-Landais et P. de Ricard, archivistes paléographes, à Marseille, 1856.

praticien ? Enfin cet éloignement du village natal ne réglait-il pas, heureusement, une question d'amour-propre, bien compréhensible ?

Ce fut à Antoine Clérissy, un des principaux fabricants du pays, qu'on présenta François Agnel, comme apprenti peintre, en 1755 ; il avait quinze ans.

Cet Antoine Clérissy, petit-fils et fils de Joseph, tous faïenciers, était l'élève de son père. Il avait fondé à Varages, une fabrique qui prospérait ; ses acquisitions successives d'immeubles, de propriétés le confirment. Marié à une bourgeoise, Marguerite Isnard, dont le frère, messire Jean Isnard, docteur en théologie, était prieur de St-Martin d'Artignosc, il avait un fils et trois filles.

Etait-il au courant de l'origine de sa nouvelle recrue, de sa situation intéressante, c'est probable ; on se connait d'un village à l'autre, surtout en Provence. En tout cas, il l'accueillit comme un des siens, l'installant avec bienveillance à son foyer, l'initiant paternellement aux secrets de sa nouvelle profession.

De son côté, le jeune déraciné, élevé à la rude école du revers, intelligent, adroit se mit rapidement au courant du métier dont il aimait le côté artistique. D'esprit vif, distingué comme un gentilhomme, il gagnait bientôt l'amitié de sa nouvelle famille et de ces camarades. Il tenait de son père une certaine instruction, de solides principes. Le voici tout jeune, cité comme témoin dans un acte, où il est désigné : *François Agnel, fayencier*. (1)

---

(1) Fabre, notaire à Varages, 1753-65, f° 44.

Sa modeste signature mérite qu'on s'y arrête. Les lettres claires, bien formées indiquent l'habitude d'écrire ; l'absence de majuscule annonce la modestie. Faut-il voir dans les dernières lettres liées un caractère affable ? Sans doute. Enfin l'L finale se déroule en paraphe, enveloppant, d'une boucle élégante, le fouet d'un G très allongé, non fermé. Rien d'enfantin mais au contraire une individualité sérieuse, réservée. Plus tard, on retrouvera ce nom Agnel, encadré de titres, d'accessoires, tel qu'on le voit aujourd'hui.

A vingt ans, son apprentissage terminé, il sollicite la main de la fille aînée de son patron, Elisabeth Clérissy, d'un an plus âgée que lui ; il l'épouse le 5 mai 1760. Evénement inattendu, déconcertant, enchaînement de cette vie toute patriarcale, ayant la fraîcheur d'une idylle. Reconnaissons bien vite, que cette mésalliance fort heureuse, n'ayant rien de prématuré pour l'époque, accorda de longues années de bonheur aux jeunes époux.

Sur son acte de mariage, Agnel signe, sans qualification, sans titre :

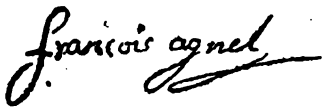

Le graphisme est moins assuré que dans la signature précédente. L'F, prétentieux, vise à l'élégance, c'est un ornement filé par un dessinateur. La cédille manque, inattention excusable

Cliché Hy-Leroy, d'après les aquarelles de A. Bonnet

POT & JATTE décorés par le Comte d'Agnel de Bourbon d'Acigné

en pareil jour ; le paraphe, détaché, est lancé négligemment, mais la panse rebondie du G, au dire des graphologues, signifie bonté.

L'année suivante, celle relevée sur l'acte de baptême de son fils aîné : Pascal, Antoine, offre les mêmes particularités :

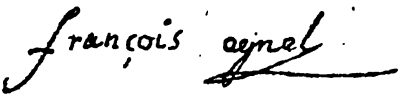

Cependant le jeune peintre ne se laisse pas hypnotiser par son bonheur ; s'il travaille avec acharnement, il ne perd pas de vue son origine aristocratique ; s'il évoque le souvenir de ses nombreux titres, c'est pour reconstituer cette généalogie disparue, pour ressouder cette filiation interrompue, qu'il doit par un sentiment de véritable noblesse transmettre aujourd'hui à son fils.

Collaborant avec son père qui l'aide de ses souvenirs, guide ses recherches, secondé par la bourse, généreusement ouverte, de son beau-père, qui s'intéresse à ses démarches, il fouille les registres de catholicité, les fonds des notaires, les archives des couvents, des châteaux. Ce prodigieux travail de reproduction nécessite de nombreux voyages (1), de longues absences, les

(1) Il se trouvait à Marseille en 1773, comme en témoigne cette lettre de M. Maneby (*), à la marquise de Laurens de Brue.

Marseille, 13 décembre 1773.

MADAME,

« M. Agnel m'a apporté lui-même dimanche... votre paquet, j'étais sorti pour aller entendre la messe .. après la messe, nous nous sommes trouvés dans ma chambre...

« Il m'a parlé de son affaire qu'il entend très bien, M. le marquis d'Oppède (**) donne bien la preuve d'une belle âme dans les bontés qu'il a pour M. Agnel ; il contribue à relever une famille distinguée qui ignorait son illustre origine... »

(Papiers de la famille de Boisgelin).

livres de la paroisse le soulignent. Il ne peut assister, ni au baptême de son fils Louis (1), ni à celui de son troisième enfant (2), le vicaire le signale par ces mots : le père absent. Ses visites à Varages s'espacent au point qu'il abandonne ses pinceaux, délaisse l'atelier.

Ses disparitions mystérieuses intriguent les voisins, les camarades ; on chuchote volontiers au village, les imaginations méridionales vont bon train. On épie cette jeune roturière, métamorphosée en comtesse, dit-on ; pourtant grâce à sa simplicité, à sa bonté, à la cordialité d'Agnel, cette curiosité est toute sympathique.

Il continue à être désigné dans plusieurs actes (3), simplement comme peintre. Sa signature est celle d'il y a quinze ans, avec peut-être, un peu moins de netteté.

(*) *Le personnage n'a pu être identifié.*

(**) *Propriétaire à Varages, le marquis d'Oppède était très connu des fabricants du pays. Il avait fait construire une faïencerie bien agencée, avec moulin à vernis, qu'il loua à Bayol père et fils, moyennant 200 livres par an avec bail de neuf ans, 6 janvier 1770.*
(Fabre notaire, 1765-76, f° 339, Etude Foubert).

(1) 26 décembre 1763, baptême de Louis Agnel, fils de François Agnel fayencier et d'Elisabeth Clérissy.
Parrain : Louis Claude, bourgeois.
Marraine : Marie-Thérèse Clérissy, sa tante.

(2) 10 janvier 1766, baptême de Paul François Agnel.
Parrain : Jean-Baptiste Clérissy, son oncle.
Marraine : Thérèse Clérissy, sa tante.

(3) 11 mai 1766, même signature.
Fabre, notaire, 1765-76, f° 20 (Etude Foubert).
14 septembre 1766, id.
Fabre, notaire, 1765-76, f° 28 (ibid).
1 mars 1767, id.
Fabre, notaire, 1765-76, f° 153 (ibid).
23 octobre 1770, id.
Fabre, notaire, 1765-76, f° 153 (ibid).

Nommé lieutenant de juge, on a recours à son savoir ; bon par tempérament, il s'efforce de concilier, d'apaiser les partis. Est-ce la conséquence de sa nouvelle fonction (1), l'achèvement de son dossier, l'entrée en possession de ses titres, on remarque, maintenant, une évolution importante dans sa signature.

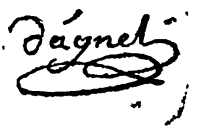

Précédé d'un D minuscule, que le nouveau propriétaire manie gauchement, séparé par une lourde apostrophe, le nom Agnel reste, ici encore, le même ; mais le paraphe s'étale en une double boucle, enlacement gracieux, dénonçant l'artiste.

Le vieux roi Louis XV, rend son âme, au moment où celui qu'on salue maintenant : le comte d'Agnel, se disposait à aller se jeter à ses pieds pour lui présenter sa requête (2).

---

(1) Le 22 novembre 1771, François Agnel, lieutenant de juge, émancipe Etienne Bayol, fils d'Honoré Bayol, tonnelier à Varages. Témoins : Jean Berrin, peintre, d'Aups, demeurant à Varages. Fabre, notaire, 1765-76, f° 486 (Etude Foubert).

(2) Nous devons à M. Mireur, notre si obligeant président honoraire, les précieux renseignements suivants, recueillis, en 1874, de la bouche du marquis de Boisgelin, dont la mémoire était infaillible.

« M. de Forbin, qui aurait aujourd'hui plus de 100 ans, mort il y a 12 ou 13 ans, m'a raconté qu'étant enfant, (vers 1755 ou 1760), un M. d'Agnel Bourbon, de Varages, qu'on appelait M. de Bourbon, avait réuni un grand nombre de papiers sur sa famille et était allé demander à M. de Forbin, son père, son appui pour être présenté au Roi et se faire reconnaitre parent de la famille royale.

« Il alla en effet, à Paris, fut bien accueilli à la Cour, où il présentait ses papiers, et obtint une pension. On lui promit de faire examiner ses titres qui restèrent à la Cour et ne furent ni examinés ni renvoyés. Le Roi n'était peut être pas très désireux de retrouver un parent dans une situation inférieure. Il accorda toutefois au fils du solliciteur un emploi dans la marine, dans l'exercice duquel celui-ci est mort ».

S'imagine-t-on les difficultés, les complications de toute nature, que ce pauvre gentilhomme de province, hier encore simple ouvrier, dut surmonter avant d'arriver à la Cour. Inexpérience du grand monde, de ses rites, d'un protocole raffiné, compliqué à l'extrême, pavé d'intrigues.

Enfin, et surtout, ignorance de cette langue française, subtile, affectée, pleine de sous-entendus, parfaitement inconnue en Provence, où le patois était la règle. Devine-t-on les regards narquois, les sourires moqueurs de ces courtisans effrontés ? Ces railleries n'atteignent pas ce descendant de Rois, sa noblesse n'écrase-t-elle pas de son ancienneté le blason douteux de ces roturiers d'hier (1).

Louis XVI l'accueille avec bienveillance, il écoute ses doléances, examine ses revendications, en reconnait le bien fondé et lui accorde, en compensation, un brevet de lieutenant aux grenadiers de Belliard. Dans cet acte, signé de la main du souverain, il est qualifié : François d'Agnel de Bourbon d'Acigné (7 septembre 1774).

Le petit apprenti qui débutait timidement, il y a vingt ans, grâce à sa perspicacité, à son courage, porte aujourd'hui un des plus beaux titres de France, illustre entre tous, il est officier dans les troupes du Roi.

---

(1) Une preuve prépondérante de la noblesse séculaire de cette famille, c'est l'attribution des trois noms « d'Agnel Bourbon d'Acigné » qu'on découvre, dès le XVIe siècle, dans plusieurs actes de l'état civil de Salernes. Confirmation éclatante de l'ancienneté de cette descendance, alliée aux plus illustres maisons de France, victime d'une sorte de conspiration du silence de la part des héraldistes, des généalogistes.

La nouvelle de ses succès, de sa promotion, met Varages en joie ; un peu de gloire rayonne sur le petit pays où il est aussi sympathique que populaire. On rappelle sa simplicité, sa bonté, l'honorabilité de sa famille, plus d'une vante sa fière tournure.

Le 12 mars 1776, son fils aîné, Pascal Antoine, parrain de la fille de Gabriel Clermont, chirurgien est qualifié : noble Pascal d'Agnel.

L'année suivante son père, déjà âgé, qui maintenant habitait Varages, lui donne procuration pour l'administration de tous ses biens (1).

Enfin le 12 avril, parrain du fils de Jean-Baptiste Gebelin, il signe pour la première fois :

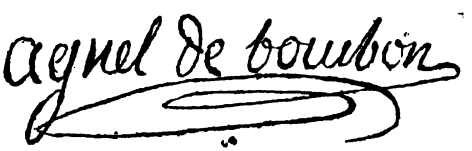

singulièrement enflée, l'orgueil du nom, c'est probable, le mouvement est trop humain pour ne pas être vrai et par cet aveu très excusable ; la noblesse a ses lois, le sceau du Chevalier, doit tenir superbement à distance, la croix informe du manant. Pourtant le mot Agnel, grossi, surhaussé, avec ses deux premières lettres séparées, ses trois dernières liées, se présente comme il y a vingt ans ; le G, toujours rebondi, est éventré par le même paraphe en spirale ; Bourbon débute par une minuscule basse, reliant les cinq premières lettres ; la vanité apprendra plus tard le bel air des majuscules. L'R, pochée, illisible, se

(1) 18 mars 1777.
Fabre, notaire, 1776-85, f° 645.

devine ; cependant l'ensemble est d'une belle coulée, c'est presque une griffe du Grand Siècle.

La mort de son beau-père, Antoine Clérissy, survenue le 22 mars 1779, l'affecta profondément. Il avait une vénération pour ce brave homme, qui, après l'avoir initié avec patience, lui accordait la main de sa fille, mettant à la fois ses relations, et surtout sa bourse à sa disposition. Le comte d'Agnel avait le cœur trop haut placé pour oublier qu'il lui devait, avec son bonheur, la résurrection de sa noblesse. Cette disparition fut, pour lui, une pénible épreuve.

Impressionnée par cette catastrophe, sa femme, dont la santé laissait à désirer, résolut de faire son testament. Après avoir laissé un souvenir à sa mère, elle désigne son mari comme héritier universel. Il est qualifié, dans l'acte, François d'Agnel, officier d'Infanterie (1).

Peu de temps après, parrain d'un fils d'Etienne Bertrand, peintre en faïence, ancien camarade d'atelier, le Recteur inscrit : « Noble François d'Agnel, officier d'Infanterie des troupes du Roy ». Sa commère, une jeune bourgeoise, est l'épouse de Victor Denans, gros propriétaire du pays.

Au-dessous de l'acte, après sa signature, il ajoute : « approuvant come dessus » ?

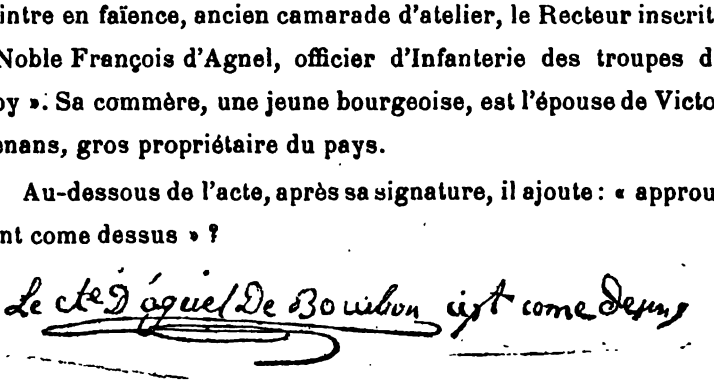

Remarquons l'inauguration des majuscules, rudimentaires,

(1) Etude Gros, notaire, 1776-85, f° 292.

disgracieuses, dont une en surplus au mot de. En revanche, comte est en abrégé, en petites minuscules ; Agnel reste invariable et l'R de Bourbon ébauchée. Enfin le paraphe étiré, souligne titre et nom.

Ce furent ensuite les années sombres ; des deuils répétés, bien faits pour accabler une volonté moins trempée que la sienne, le frappèrent cruellement. En quelques années, il perdit successivement son père, sa femme et ses enfants.

Au début de 1789, lors de l'assemblée de la noblesse de Provence, pour l'élection des députés généraux, il produisit le dossier considérable, où il avait amassé tous les titres de sa famille. Ces preuves, vérifiées par les généalogistes, les juges d'armes des Etats, furent reconnues exactes. Les syndics du corps et de la noblesse de Provence lui délivrèrent un certificat, reconnaissant sa haute noblesse, remontant à Pierre d'Acigné, sénéchal de Provence, ses droits au titre de comte. Ce certificat, existant en original, est signé par le comte de Pourrière, le comte de Gallifet et Descène, général de l'ordre de la noblesse de Provence (1).

Au moment de l'organisation de la garde nationale, il en est nommé, par acclamation, commandant. Mais les événements se précipitent, le bouleversement gagne les plus modestes villages, le coup de tonnerre de la nuit du 4 août résonne dans toute la Provence. A peine en possession de ses titres précieux, payés de vingt ans de recherches, le comte d'Agnel de Bourbon

(1) *Généalogie des comtes d'Agnel de Bourbon d'Acigné*, déjà citée.

d'Acigné, officier d'Infanterie des troupes du Roi, lieutenant de juge, commandant de la garde nationale, est obligé de les abdiquer solennellement, signant alors, avec une certaine mélancolie hautaine, non sans grandeur.

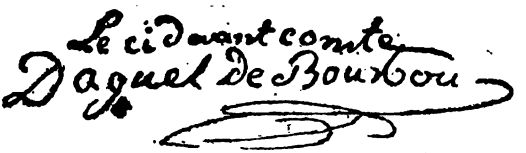

Admirable sujet de méditation, combien empoignant, sur la fragilité des choses humaines !

Affecté par l'infiltration des idées nouvelles, déprimé par une longue maladie, le comte d'Agnel mande son notaire pour lui dicter ses dernières dispositions.

Impressionné sans doute par le personnage, le tabellion, peu au courant des nouvelles formules, débute par ces mots surannés, on pourrait dire criminels, pour l'époque : Testament de Monsieur (le mot est surchargé ; dans son trouble, il avait d'abord écrit Messire) François d'Agnel de Bourbon, natif de Salernes, demeurant à Varages, lieutenant des troupes d'infanterie, ne jouissant pas, dans le moment, d'une parfaite santé, etc. Il institue, comme héritière universelle, sa belle mère, Marguerite Isnard, veuve d'Antoine Clérissy, en son vivant fabricant de faïence, à Varages, et il signe avec assurance : Agnel de Bourbon, testateur (1).

Heureux époux, mari modèle, le comte d'Agnel se révèle

(1) 19 septembre 1790.
Boutueil, notaire, 1788-93, f° 315.

ici gendre idéal, reconnaissant. En laissant sa fortune à sa belle-mère, il se souvenait du bon accueil, du bonheur qu'il avait trouvé dans cette famille patriarcale, dont la générosité extraordinaire, doublée d'une délicatesse exquise, l'avait tiré de la misère.

Inquiété au moment de la Terreur, emprisonné même quelques jours, il ne voulut pas quitter Varages, où il ne comptait que des amis, s'efforçant par ses sages conseils de calmer les esprits, d'atténuer la misère de son petit pays.

Il s'était remarié, après la mort de sa belle mère, en 1792 avec Adélaïde de Castellane-Mazaugues, décédée peu de temps après.

Enfin en 1799, à près de 60 ans, il épousa Anne Céleste Pélagie Achard. Il mourut à Varages, le 13 décembre 1824, à 84 ans, sans laisser d'héritiers directs (1).

Avec les plats d'Etienne Armand, signés et datés de 1697-1698, le pot et la jatte (1), décorés par Agnel, sont les seules pièces de Varages portant une signature.

Elève et gendre d'Antoine Clérissy, il exerça son art dans la faïencerie de son beau-père, une dizaine d'années, de 1760 à 1770, abandonnant alors la peinture, pour se consacrer exclusivement à des recherches généalogiques.

La jatte qu'il a décorée est un ovale de 35 $^{c}/^{m}$, à bord assez

---

(1) Son neveu le comte Auguste Jean Baptiste, gentilhomme de fière allure, représenta le canton de Lorgues, d'abord au conseil d'arrondissement, de 1846 à 1848, puis au conseil général, de 1848 à 1851.

(2) Collection de l'auteur.

haut, légèrement renversé, à petits festons irréguliers, ondulés. L'émail, moins doux, moins laiteux que dans les faïences anciennes, est légèrement bleuâtre.

Sa décoration se compose d'un écusson central carré, contourné, à fronton, orné de draperies simulées, formant lambrequin, alternant avec des guirlandes. Le tout est assez maigre, très plat.

Au centre, dans un paysage de convention, un petit personnage, en culotte sombre, pourpoint d'azur, lampion Louis XV, est à genoux, à l'affût derrière un buisson. Devant lui est tendu un filet dont il tient la corde ; il prend des oiseaux.

La bordure fermée d'oves treillissés, espacés régulièrement, reliés par un ornement modelé est d'une largeur uniforme, un peu lourde, pour la grandeur de la pièce, terne comme coloris. Un filet jaunâtre cerne le bord extrême.

L'espace libre, entre l'écusson et la bordure, est orné par quelques fleurettes des champs, accompagnées par une mouche, un papillon.

Ce décor rustique, d'une touche réaliste, exécuté au trompe l'œil, paraît être une des caractéristiques de la fabrication varageaise.

Le pot, à forme gourde unie, d'un galbe trapu, un peu lourd, porte une anse toute simple, contournée en S, bec en gouttière, couvercle détaché, couronné d'une olive sur deux feuilles d'oliviers. Sa décoration est sensiblement plus riche que celle de la jatte. L'écusson est semblable, mais les guirlandes sont plus corsées, les draperies plus consistantes. Faisant pendant au chasseur, une princesse très poudrée, en robe à paniers, décol-

letée, assise au milieu de verdures, tient une cage sur ses genoux, elle y dépose les prises.

Petite berquinade qui ne manque pas d'élégance.

Dans le haut, des draperies simulées, d'une large touche, retombant sur la panse, forment frise. Comme dans la jatte, des violettes, des œillets, des boutons de roses, égayent le fond. Le socle est ceinturé d'un large trait ocreux. Cette teinte domine dans la décoration associée avec un bleu faux, presque verdâtre, désagréable à l'œil.

Agnel a signé son œuvre ; dans l'intérieur du couvercle, son nom est inscrit, en jaune, sur un petit rocher simulé, particularité qu'on trouve dans les vignettes de l'époque. L'L finale, en grande majuscule, réminiscence très caractéristique du Grand Siècle, est suivie de deux points. La jatte est marquée, au revers, d'une croix tracée au pinceau.

On a discuté à perte de vue sur ces pièces marquées d'une croix, croyant, d'après la légende colportée par le baron Daviller, y découvrir la marque des faïences de Varages. La croix ne désigne aucune fabrique, aucune provenance, elle indiquait simplement à l'enfourneur, chef de four, que le travail de peinture, d'une pièce comportant plusieurs tons, était terminé.

Le peintre est d'un mince talent, mais le gentilhomme épaule fièrement le blason familial, un des plus magnifiques de notre vieille noblesse provençale, rehaussé dans la suite par un de ses descendants, membre éminent de nos premières assemblées départementales.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Etienne Armand, céramiste 5

Annexes 23

François Agnel, peintre en faïence 29

ERRATA

Page 14, ligne 25, au lieu de *patricien* lire *praticien*.

Page 17, ligne 21, au lieu de *fente* lire *pente*.

Page 24, ligne 19 et page 25, ligne 11, au lieu de *initiatrice* lire *imitatrice*.

Page 37, ligne 14, après la signature *Agnel de Bourbon*, lire : Faut-il découvrir dans cette écriture, singulièrement enflée, l'orgueil du nom, c'est probable, etc.

LA DÉFENSE DE GÊNES

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN

MÉMOIRES — IX

EDMOND POUPÉ

LA DÉFENSE DE GÊNES

en 1814

DRAGUIGNAN
Imprimerie du "VAR", ancienne maison C. & A. LATIL, NÉGRO Père & Fils, Succrs
Boulevard des Marronniers, 28
— 1921 —

La Défense de Gênes

en 1814

Les événements militaires et politiques qui se déroulèrent en France pendant les quatre premiers mois de 1814 ont rejeté au second plan les péripéties de la lutte soutenue en Belgique, en Allemagne, en Espagne et en Italie par les troupes françaises qui résistaient héroïquement aux attaques de leurs ennemis coalisés. C'est à peine si les historiens leur consacrent quelques pages. Dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (1), Thiers, qui expose les dernières opérations des Français dans les diverses parties de l'Europe centrale et occidentale, s'étend surtout sur celles d'Allemagne, de Belgique et d'Espagne ; une page, au plus, concerne l'Italie.

Et pourtant, c'est seulement après avoir été informé de l'abdication de Napoléon, que, le 16 avril 1814, le prince Eugène, vice-roi d'Italie, consentit à négocier avec ses adversaires et à signer un armistice qui accordait les honneurs de la guerre aux troupes françaises combattant encore dans la péninsule. Jusqu'à cette date, elles ne cessèrent de s'opposer vaillamment à l'avance des coalisés, notamment des Anglais et des Napolitains.

« A Gênes, écrit Thiers, quelques mille conscrits, sous les

(1) Livre LIV.

ordres du général Frésia, avaient disputé la place aux Anglais et au peuple lui-même qui se flattait follement de recouvrer son indépendance en s'insurgeant contre nous ».

Ces quelques lignes donnent une idée juste, mais bien sommaire et bien insuffisante, de la défense valeureuse des soldats de Frésia. En réalité ils luttèrent, pendant plus d'un mois, contre des troupes, en nombre supérieur, dont ils arrêtèrent parfois l'offensive. Ce fut surtout l'hostilité de la population génoise qui les mit dans l'obligation de déposer les armes.

Les opérations militaires qui eurent lieu aux environs de Gênes, en mars-avril 1814, ont été relatées, par l'un des officiers français qui y prirent part, dans un mémoire manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Draguignan. (1) Les renseignements circonstanciés que l'auteur fournit sur la position des divers corps, leur nombre, leur résistance ; les documents officiels qu'il a transcrits sont des plus intéressants. Ce mémoire développe admirablement l'unique phrase de Thiers sur la défense de Gênes.

C'est un cahier de format ordinaire, $0^m 25 \times 0^m 20$, comprenant 40 pages dont 17 en blanc.

* * *

L'auteur, Pierre-François Jacquey, est né à Aix-en-Provence le 9 janvier 1774 (2). Son père, prénommé aussi Pierre-François,

(1) M. 92.

(2) Pierre-François Jacquey, fils de Pierre-François, domestique, et d'Anne-Marguerite Loux, mariés, né le neuf janvier à quatre heures du matin de l'an mil-sept-cent-soixante et quatorze, a été baptisé le même jour ; son parrain a été François Besson et la marraine, Marie-Madeleine Lavigne. A signé avec nous qui a sceu. P. F. Jacquey, François Besson, Féraporte, prêtre », [Paroisse Saint-Esprit]. Arch. comm. d'Aix.

originaire de La Villedieu-en-Fantenelle, alors dans le diocèse de Besançon, aujourd'hui dans le département de la Haute-Saône, était arrivé à Aix au commencement de 1773, et s'y était marié le 4 septembre avec une jeune fille de Bouc (Bouches-du-Rhône), Anne-Marguerite Louche, très probablement pour régulariser une situation qu'on ne pouvait plus dissimuler. (1)

Le père du jeune Pierre-François Jacquey était domestique. Par suite, il ne put faire donner à son fils qu'une instruction élémentaire. Elle semble avoir été plutôt satisfaisante. Le mémoire de Jacquey est rédigé en une forme suffisamment correcte ; les fautes d'orthographe sont peu nombreuses. A peine peut-on relever quelques provençalismes. Quant à l'écriture, elle révèle l'habitude de manier la plume et les fioritures qui accompagnent certaines lettres, les paraphes, les ornements scripturaux démontrent que Jacquey avait profité des leçons de son maître de « belle écriture ».

On ne sait rien de sa jeunesse. Resta-t-il à Aix avec ses parents ? Ceux-ci allèrent-ils résider à Marseille ?

En tous cas, à 18 ans, le 23 novembre 1792, Jacquey fut élu sous-lieutenant au 1er bataillon de Marseille et promu lieutenant le 27 septembre de l'année suivante. Il prit part au siège de Toulon en 1793, puis passa à la 11e demi-brigade d'infanterie de ligne et fit partie de l'armée d'Italie. Le 10 janvier 1798, il fut

(1) Voir l'acte de mariage aux Arch. comm. d'Aix, paroisse Saint-Sauveur. On remarquera que cet acte donne comme nom à la mariée *Louche* tandis que l'acte de baptême de Pierre-François la dénomme *Loux*. Ces documents m'ont été communiqués par M. Nicollet, professeur au lycée d'Aix.

nommé, par le général Pille (1), adjudant de place aux îles d'Hyères. Quelques mois plus tard, il rejoignait l'armée d'Italie où il fut affecté à la 41e demi-brigade, le 13 juin 1799. Moins d'un mois après il passait comme lieutenant au 1er bataillon auxiliaire du Var. En janvier 1800 il démissionna pour infirmités et devint successivement secrétaire de place aux îles d'Hyères en 1800, secrétaire-écrivain au fort Saint-Nicolas à Marseille en 1801, puis à Gênes en 1806.

En 1809, Jacquey reprit du service comme lieutenant au 101e régiment d'infanterie. Nommé capitaine au bout de quatre mois, il fut adjoint, en 1811, à l'Etat-major de la 28e division militaire et, l'année suivante, choisi comme aide de camp du général de Morangiès. C'est en cette qualité qu'il fut mêlé aux événements qui se déroulèrent en 1814 aux environs de Gênes.

Pendant la 1re Restauration, Jacquey semble être resté sans emploi. Durant les Cent Jours, il fut employé à l'Etat-major de la 8e division militaire dont le siège était à Marseille.

Mis en non-activité en 1816, à la retraite en 1819, Jacquey mourut le 7 juillet 1827 dans une commune dont le nom n'est pas mentionné dans ses états de services (2). Le 29 pluviôse an II [17 février 1794], il s'était marié avec Marie-Cécile-Elzéar Michel en un lieu qui n'est pas non plus désigné. Il est probable

---

(1) Louis-Antoine Pille, né et décédé à Soissons (1749-1827). Voir ses états de services dans Chassin, *La Vendée patriote*, IV, p. 631.

(2) Archives administratives du Ministère de la guerre.

d'ailleurs que ces localités sont situées dans le Var ou les Bouches-du-Rhône. C'est dans l'un de ces deux départements que Jacquey a dû passer les dernières années de sa vie. Sinon il serait difficile d'expliquer comment le mémoire qu'il a rédigé sur les événements de Gênes en 1814 a pu, après des vicissitudes ignorées en des mains diverses, venir à la Bibliothèque municipale de Draguignan trouver un asile qu'on peut espérer définitif et assuré.

ARMÉE D'ITALIE

DÉFENSE DE LA 28me DIVISION MILITAIRE (1)

MÉMOIRE DES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS QUI SE SONT PASSÉS DANS LA DITE DIVISION EN L'AN 1814, RÉDIGÉ, AVEC LA PLUS GRANDE EXACTITUDE, PAR PIERRE-FRANÇOIS JACQUEY, CAPITAINE, AIDE DE CAMP DE MONSIEUR LE MARÉCHAL DE CAMP, BARON DE MORANGIÈS, EX-COMMANDANT LE DÉPARTEMENT DE GÊNES.

(1) La 28me division militaire, dont le chef-lieu était Gênes, comprenait les départements de Montenotte, des Apennins, de Gênes, de Marengo et du Taro. En 1813, elle était commandée par M. le baron [Louis-Antoine] de Montchoisy, commandant de la Légion d'honneur, général de division, assisté de M. le baron [Hubert] Callier, commandant de la Légion d'honneur, général de brigade, et de M. Villet, adjudant-commandant. La 28me division militaire et la 27me, dont le chef-lieu était à Turin, étaient placées sous le commandement supérieur du prince Borghèse, assisté de M. le baron [Jean-François] Porson, officier de la Légion d'honneur, général de brigade, chef de l'Etat-major (Cf. Testu, *Almanach impérial pour 1813*.)

PRÉFACE

L'histoire n'oubliera pas de transmettre à la postérité l'honorable défense des troupes composant la Division de Gênes. Elle saura démontrer ce que valent les Français lorsqu'ils sont bien commandés. Oui, j'ose le dire avec toute la franchise qui me caractérise, les braves généraux, qui commandaient ces vaillantes phalanges, ont su tirer parti du peu de troupes qu'ils avaient sous leurs ordres pour s'opposer à un ennemi fort de 1800 hommes, 50 vaisseaux, frégates, corvettes, bricks, chaloupes canonnières, bombardières ou bâtiments de transports qui bordaient le rivage depuis La Spezzia jusqu'à Savone. Les Anglais, Hanovriens, Siciliens et Napolitains ont fait mille tentatives pour nous attirer dans leurs pièges, mais la surveillance active de nos chefs supérieurs ont toujours déjoué leurs projets.

Je ne puis donner des renseignements sur les événements qui se sont passés sous les murs de Gênes qu'à l'époque du 16 mars au 20 avril 1814.

Le 16 mars, un détachement de troupes a été établi à Arcola (Apennins). Les postes ont été placés dans les lieux utiles pour assurer les moyens de défense. (Occupés par le 1er régiment de Toulon).

Le 17 mars, deux bataillons du 1er régiment de Toulon ont

été établis sur la rivière de la Magra pour observer le mouvement de l'ennemi et disputer le passage de ce torrent.

Positions des différents détachements

Le chef de bataillon Duranti occupait, avec son bataillon, Pontremoli et correspondait tous les jours avec M. le colonel de Castellane (1) pour tout ce qui était relatif au bien du service et la sûreté de son commandement.

Le 17 mars, 20 lanciers et quelques fusiliers napolitains sont arrivés à Massa. Les ordres furent donnés à M. Morand, lieutenant au 1er régiment de Toulon, commandant les postes de Trebiano de surveiller avec activité et zèle ledit détachement de l'ennemi. Les barques qui étaient sur le bas de la Magra ont été amenées sur la rive droite de la dite rivière.

Le 18 mars, le général baron de Saint-Victor (2) a confié la défense du passage de la Magra à M. le colonel de Castellane. Un détachement du 101e régiment de ligne a été placé dans le village de Sarzane au delà du torrent de la Magra.

---

(1) Comte Louis-Joseph-Alphonse de Castellane dit Jules, de la branche des seigneurs et marquis de Majastres, né le 20 juin 1782 à Paris, servit pendant les guerres de l'Empire avec le grade de colonel, gentilhomme de la chambre sous Charles X, possesseur d'une fortune très considérable acquise par l'exploitation des gisements de lignite de Gréasque et de Fuveau, marié à Paris le 7 mai 1842 à Sophie-Léone Hubert de Villontreys dont il eut deux filles, décédé à Marseille le 26 février 1861 (Cf. *Généalogie des Castellane ;* arch. dép. du Var).

(2) Rouyer Jean-Victor, général de brigade commandant de la Légion d'honneur, baron de l'Empire le 27 décembre 1811. (Cf. Campardon, *Liste des membres de la Noblesse impériale*, Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1889 ; *Almanach impérial* pour 1813).

Ces braves entrèrent au pas de charge et ce fut alors seulement que la supériorité au (*sic*) nombre de l'ennemi, qui d'ailleurs était protégé par le feu de plusieurs pièces de campagne, qu'il avait débarquées au fort de Lérici, fut reconnue. Cependant il s'engagea un combat assez vif dans lequel nous eûmes peu d'hommes hors de combat.

Les canonniers garde-côtes, qui pouvaient disputer avec succès le débarquement de l'ennemi, donnèrent des preuves de la plus lâche défection, puisqu'à la vue des bâtiments anglais, ils enclouèrent les six pièces de canon, qui étaient placées sur la côte, et s'enfuirent. En conséquence les nôtres firent leur retraite sur La Spezzia dans le meilleur ordre.

M. le capitaine Mathieu, du 1er régiment de Toulon, avec sa compagnie, commandant le fort de Sainte-Marie, n'a rendu sa forteresse que quand il n'a plus eu de vivres, ni munitions de guerre. Il a capitulé avec tous les honneurs de la guerre. Il s'est conduit dans toutes les affaires qu'il a eues avec l'ennemi d'une manière digne du plus grand éloge. Il mérite les bienfaits que le gouvernement français accorde à ses braves défenseurs.

L'évacuation de La Spezzia donna les moyens aux Anglais d'y débarquer 7 à 8000 hommes dans les journées des 26 et 27 mars.

La brigade du général baron de Saint-Victor, commandant le département des Apennins (1), était composée, savoir : (Présents à La Spezzia).

---

(1) Le département des Apennins était divisé en 4 arrondissements, ceux de Chiavari, Pontremoli, Sarzane et de La Spezzia. Le chef-lieu était Chiavari. En 1814 le préfet du département était le chevalier Maurice Duval, chevalier de la Légion d'honneur, auditeur au conseil

De 1000 hommes du 101me régiment, commandés par M. le major Revel ;

De 200 hommes du 67e régiment, commandés par M. le capitaine De La Marre ;

De 500 hommes du 1er régiment de Toulon, commandés par M. le colonel de Castellane ;

De 300 gendarmes des 28e et 29e légions et la compagnie lucquoise ;

De 200 douaniers toscans ou employés dans les Apennins ;

De 80 canonniers d'artillerie à pied avec une batterie de campagne.

Total : 2280.

M. le baron Fouru commandait la place de La Spezzia (1).

M. Destruiseuil, capitaine, commandait le personnel de l'artillerie.

M. Piquet, commissaire des guerres.

M. Joanni, colonel, commandant la place de Chiavari.

M. Duval, préfet des Apennins.

M. Razzetti, major, commandant la place de Pontremoli.

M. Zanoli, chef de bataillon, commandant le fort de Bardi.

M. Justiniani, chef militaire de la marine.

M. Pernetty, commissaire principal de la marine (2).

M. Mouttier, sous-commissaire de la marine (3).

---

d'Etat ; le secrétaire-général, M. de Vallin ; le receveur-général, M. Vissei. Le sous-préfet de l'arrondissement de Chiavari était M. Potenzziani, auditeur au conseil d'Etat ; celui de Pontremoli, M. Gallesio, auditeur au conseil d'Etat ; celui de Sarzane, M. Torre ; celui de La Spezzia, M. de Rossi de Sainte-Rose. (Cf. *Almanach de la Cour, de la Ville et des Départemens* pour 1814 ; *Almanach impérial* pour 1813.)

(1) Fouru Pierre-Paul, adjudant-commandant, baron de l'Empire le 11 juillet 1810. (Cf. Campardon, *op. cit.*)

(2) A Livourne. (Cf. *Almanach impérial* pour 1813.)

(3) A La Spezzia, (Cf. *Ib. id.*)

Copie de la lettre de M. le baron de Saint-Victor qui fait connaître les divers mouvements militaires qui ont eu lieu près La Spezzia et la position de sa brigade.

Au quartier général de La Spezzia, le 26 mars 1814.

Le général de brigade Rouyer, baron de Saint-Victor, officier de la Légion d'honneur, commandant le département des Apennins à M. le général de division baron Fresia (1), commandant la 3me division de l'armée de réserve d'Italie et commandant supérieur du littoral de la 28e division militaire.

Mon Général,

Les détachements que j'ai envoyés hier pour reconnaître et attaquer l'ennemi, débarqué sur la côte de Lerici, ont eu contre lui un petit engagement. Ceux de nos gens qui connaissaient les localités sont arrivés à l'improviste sur la place même de Lérici et se sont retirés précipitamment au château qu'ils avaient déjà armé avec du canon et ont fait sur les nôtres un feu d'artillerie et de mousqueterie qui a été soutenu par les embarcations, armées chacune d'une caronade de 36, tirant à mitraille (2). Nos

(1) Maurice-Ignace Fresia d'Oglianico, né à Saluces le 1er août 1746, entra en 1766 au service de la Sardaigne, passa en 1797 dans l'armée française avec le grade de général, commandant de la Légion d'honneur en 1804, fit les campagnes de 1805 et de 1806 en Italie, de 1807 en Prusse, fut nommé général de division, baron de l'Empire le 7 juin 1808, combattit en Espagne, puis en Saxe en 1813, fut chargé de la défense de Gênes au commencement de 1814 et mis à la retraite en 1815, décédé à Paris le 2 novembre 1826 (Cf. Rabbe, etc. *Biographie contemporaine ;* Campardon, *op. cit.*)

(2) Cette phrase incorrecte est textuelle. Peut-être le copiste a-t-il passé quelques mots ? En tous cas le sens est clair.

troupes se sont retirées et comme une partie avait pris position à Petilla, je les ai fait retirer dès l'instant que j'en ai été informé.

L'ennemi, ayant été renforcé de plusieurs bataillons et de plusieurs pièces d'artillerie mobile, a établi sa communication avec les cinq vaisseaux en panne devant Lerici.

M. Revel, major au 101e régiment, ayant ses dispositions tournées à droite et même à gauche, par la Varra, a dû nécessairement se replier sur La Spezzia où il est arrivé cette nuit, ainsi que les détachements envoyés sur Lerici.

Vers minuit l'ennemi a envoyé des embarcations pour s'emparer de la batterie de la Castagna ; il y a eu un engagement d'artillerie et de fusillade dont j'ignore encore les résultats.

Mon intention était de disputer aux troupes ennemies de terre l'accès de La Spezzia à la faveur d'une position dont le mamelon des Capucins formait la droite et le hameau de Forbia, la gauche, j'avais fait armer les Capucins en conséquence et chacun connaissait son poste. Une pièce de quatre que j'avais fait conduire sur le col de la Fouge, chemin de Chiavari, était gardée par cinquante hommes comme réserve de retraite, lesquels devaient en même temps observer l'intervalle entre ce point et mon extrême gauche, et devaient être renforcés en cas d'attaque. Ces dispositions me laissant de grandes espérances et l'ennemi arrivant par terre ne m'aurait point débarqué, mais lorsque j'ai été convaincu que les Anglais étaient maîtres de la côte orientale du golfe, que leurs troupes de terre avaient passé la Magra et que les cinq vaisseaux de guerre, embossés près de Lerici, avaient à bord plus de 1000 hommes de troupe, qui pouvaient être débarqués d'un moment à l'autre, sur la rive

droite, et venir m'attaquer à revers, pendant que j'aurais combattu de front, et s'emparer de La Spezzia, unique point de ressources pour mes subsistances, j'ai pensé qu'il était temps de faire exécuter ma retraite, qui n'eût plus été possible à la suite de l'engagement sérieux qui aurait eu lieu nécessairement avec des pertes irréparables, contre des forces si supérieures en nombre, mais avant tout j'ai cru devoir faire réunir chez moi tous les chefs des armes diverses pour m'entourer de leurs avis dans un moment aussi critique. Le procès-verbal que vous trouverez ci-joint, signé par eux et par moi, vous fera connaître d'ailleurs divers autres détails qui ont encore servi de base à notre résolution.

Alors j'ai ordonné aux troupes de se munir de pain jusqu'au 28 inclus ; les précautions avaient été prises en conséquence et et à tout événement.

Dans ces entrefaites, des ordres avaient été donnés aux détachements du 67e et autres hommes armés de la rive droite du golfe de se replier sur La Spezzia ou sur la Fouge ou sur Recco, pour suivre le mouvement de la colonne ; au commandant du fort Sainte-Marie de se tenir sur ses gardes et de se défendre vigoureusement ainsi qu'il l'a promis.

Les forçats devaient rester sous la surveillance des gardes de chiourme.

Le mouvement de retraite a commencé entre trois et quatre heures du matin. La marine avait déjà opéré le sien quelques heures plus tôt et comme il n'existait plus de possibilités, à défaut de barque et vu la présence des embarcations ennemies, pour faire transporter au fort Sainte-Marie les deux pièces

de 24 des Capucins, la pièce de 4 et l'obusier, on les a fait enclouer et l'on a détruit en même temps leurs attirails et leurs munitions. Quant à la pièce de la Fouge, on s'est vu obligé de la jeter dans le précipice, après l'avoir enclouée. M. le capitaine De La Marre, avec une soixantaine d'hommes du 67e régiment, une compagnie du 101e (grenadiers) et quelques gendarmes a été chargé de faire l'arrière-garde pour rallier les autres troupes du Lazaret et de Porto-Venere, de rester en conséquence sur la défensive en les attendant et de replier ensuite sur le col de Fouge et successivement sur les troupes placées en échelons pour le soutenir.

Mon mouvement rétrograde était déjà commencé lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois courant. Les troupes ennemies étant en mouvement je n'ai point eu le temps de rappeler la garnison du fort Sainte-Marie, ni d'envoyer un parlementaire au général ennemi pour l'engager à faire garder les forçats du Lazaret par ses troupes, mais le sous-préfet (1) a immédiatement ordonné au maire de La Spezzia d'accomplir cette mission dès que nos troupes auront évacué.

Les compagnies du 101e couchent aujourd'hui à Borghetto, celles du 1er régiment de Toulon à Corodona et à Matarona, les préposés des douanes et autres parties isolées à Levanto.

Je placerai demain le détachement du 101e à Sestri avec ordre d'avoir un poste d'observation au Bracco, les compagnies du 1er régiment de Toulon à Lavagno et celles du 67e à Chiavari.

(1) M. de Rossi de Sainte-Rose.

Dès que je serai informé de ce qui s'est passé à La Spezzia, depuis le départ de la colonne, je m'empresserai de vous en donner connaissance.

Je suis etc., etc., etc.

Signé : Baron de SAINT-VICTOR.

Copie de la délibération prise à l'occasion de l'évacuation de La Spezzia.

« Ce jourd'hui 26 mars 1814, nous, Louis-Joseph de Castellane, colonel du 1er régiment de Toulon ; Antoine Revel, major, commandant le 101e régiment ; Nicolas Detruiseux, (1) capitaine d'artillerie ; Adrien De La Marre, capitaine au 67e régiment ; François-Marie Riverieux, capitaine, commandant du génie ; Gabriel Costamagna, lieutenant de gendarmerie (2) ; François-Marie Piquet, commissaire des guerres ; Jean-Pierre Blutel, inspecteur divisionnaire des douanes ; Pierre-Paul, baron de Fouru, adjudant-commandant, commandant d'armes de La Spezzia, nous nous sommes réunis à deux heures du matin chez M. le général de brigade Rouyer, baron de Saint-Victor, commandant le département des Apennins, à l'effet d'examiner et constater la situation militaire où nous nous trouvons.

Considérant que l'ennemi s'étant emparé de la partie orientale du golfe de La Spezzia et a débarqué des troupes ; qu'il s'est emparé immédiatement du château de Lerici ; que cinq vaisseaux anglais, chargés de troupes, sont embossés sur ce point là ; qu'ils ont mis cette nuit des embarcations à la mer

(1) Ou Destruiseuil. Voir page 17.
(2) A Varèze (Cf. *Almanach impérial* pour 1813).

pour attaquer et surprendre la batterie de la Castagna ; que les troupes qui se sont emparé de Sarzane ont reçu des renforts considérables en infanterie, pièces de canon et obusiers ; que ces troupes ont opéré, par le débouché de Lérici, leur communication avec les vaisseaux ; que le nombre de nos troupes est trop inférieur aux forces de l'ennemi ; que leur cavalerie a fait tout le jour de reconnaissance (*sic*) le long de la Varra, annonçant l'intention de se porter sur Borghetto et conséquemment de nous couper la retraite ; que le pays n'offre plus de ressources pour la subsistance de la troupe si on lui faisait prendre une position, et que, par suite des attaques qui pourraient avoir lieu en tout sens contre elle, ses blessés resteraient au pouvoir de l'ennemi, sans aucun secours, et ne pourraient être, dans un cas, enlevés, à défaut de moyen de transport ;

Considérant au surplus que la position où se trouvent les troupes ne peut qu'empirer, nous avons été d'avis, à l'unanimité, d'évacuer sur le-champ La Spezzia et d'opérer notre retraite sur Chiavari.

En foi de quoi nous avons signé les mois et an que dessus ».

Le 26 mars, tous les postes et issues où l'ennemi pouvait se présenter, différents détachements de chaque corps ont été placés, avec ordre de surveiller exactement et de faire connaître aux chefs immédiats les mouvements que ferait l'ennemi, et afin de pouvoir opposer la force, quoique inférieure, contre la force.

Les 27 et 28 mars, à Sestri du Levant, il y a eu une forte attaque où le 4e bataillon du 101e régiment, sous les ordres du

chef de bataillon Douay, s'est couvert de gloire. L'ennemi, malgré qu'il était en force supérieure, n'a pu repousser les Français dans leurs positions et fut battu avec une perte considérable; nous n'avons eu que très peu d'hommes hors de combat. C'est vraiment deux journées dignes du grand éloge.

Le 29, vu la grande force supérieure de l'ennemi, M. le général baron de Saint-Victor ordonna de quitter les positions de Chiavari et de Sestri du Levant et qu'ils fussent évacués avec le plus grand ordre, pour en prendre d'autres sur les hauteurs de Camoniglio, Rua et Recco, conservant le village de Lavagno et en général tous les postes utiles dans cette partie.

Toutes les tentatives que l'ennemi a voulu opérer pour débarquer ses troupes à Recco, Camoniglio, Porto-Fino, Lavagno, Sorri de Recco, etc. etc. etc. ont été infructueuses. Différents détachements se sont couverts de gloire; en général chacun a fait de prodige (*sic*) de valeur. On doit cette valeur à l'intrépidité des chefs supérieurs et subalternes de chaque corps.

Du 6 au 9 avril, la brigade du général Rouyer s'est maintenue sur les hauteurs de Rua et Recco. Le passage du pont de Recco fait honneur aux troupes composant cette brigade. Le 4e bataillon du 67e régiment passa le premier le pont et a montré le plus grand sang-froid dans ce pénible passage, car toute l'armée anglaise, soit de terre ou de mer, a fait un feu terrible sur cette brave troupe. Plus de 400 coups de canon ont été tirés sans avoir perdu un seul homme. Toutes les autres troupes suivirent le mouvement du 4e bataillon du 67e régiment. Aucun bagage n'a été perdu dans cette journée par les Français. La journée du 8 avril fait le plus grand éloge à cette brigade et aux chefs qui la commandaient.

Le 9 avril, malgré tous les faits d'armes cités ci-dessus, il a fallu céder aux forces supérieures de l'ennemi pour faire une troisième retraite qui fut ordonnée par le général de division Fresia, commandant supérieur, pour se porter sur les hauteurs de la Sturla, position voisine d'Albaro et de la longue montagne dite Facio qui se trouve voisine et en face des forts Richelieu, Quezzi et Sainte-Thècle.

Avant cette troisième retraite, M. le général Rouyer, baron de Saint-Victor, fut remplacé dans son commandement par M. le général baron Pégot (1).

Les 9 avril, les hauteurs de Monte Faccio furent occupés par plusieurs détachements dont un du 52e régiment et un autre du 101e. Cette troupe était insuffisante pour occuper toute la circonvallation de la dite montagne. Dans la nuit du 10 avril, l'ennemi se présenta dans toutes ces positions avec 4000 hommes. Il lui fut facile de débusquer notre petite troupe, malgré la défense que notre troupe a mise avant d'abandonner ses positions ; ayant perdu ces positions l'ennemi s'y plaça et se renforça par de nouvelles troupes débarquées le 10 du même mois.

Le 10 avril, l'ennemi a débarqué environ 10000 hommes en face des hauteurs de la Sturla, près d'une batterie portant le même nom, dont 2 régiments hanovriens, venant de la Sicile, ainsi que des Siciliens et Anglo-napolitains. Le total des

(1) Peut-être s'agit-il de Jean Pégot, major du 26e de ligne, nommé chevalier de l'Empire avec donation le 19 décembre 1809. (Cf. Campardon, *op. cit.*).

troupes sous les ordres de lord Betthing (1) était de 15000 hommes.

La journée du 11 avril a été forte. L'ennemi croyait d'enlever de vive force et sans coup férir les Français dans leurs positions. Son attente a été trompée. Les Français ont perdu environ 200 hommes, tués ou blessés, dont plusieurs officiers des 52e, 67e et 101e régiments de ligne. L'ennemi a perdu au moins 7 à 800 hommes, tués ou blessés. Sans la faveur des vaisseaux de guerre, frégates, bricks, chaloupes canonnières, au nombre de 40, les Français auraient conservé toutes leurs positions malgré leur grande infériorité. Le général Pégot a été blessé au bras dans cette affaire ; il a été remplacé de suite par le général de brigade Piat (2). Cette journée a été mémorable pour les armes françaises. Les 3/4 des soldats, qui n'avaient jamais vu le feu, se sont signalés avec un courage héroïque ; ils ont rivalisé de valeur avec les anciens soldats. Les corps sont : 52e, 67e, 101e de ligne ; 1er régiment de Toulon. Les canonniers d'artillerie à pied se sont distingués. La gendarmerie, les préposés aux douanes, généralement tous les militaires ont fait leurs devoirs (*sic*).

---

(1) Il faut lire *Bentinck*. Lord Guillaume-Henri Cavendish Bentinck né en 1774, fut gouverneur de Madras, puis plénipotentiaire auprès de Ferdinand IV, roi de Sicile et commanda les forces anglo-siciliennes. En 1812, il convoqua un Parlement sicilien pour élaborer une constitution. Le 14 mars 1814, chef d'une expédition sur les côtes de Toscane, il publia à Livourne une proclamation engageant les Italiens à secouer le joug des Français. Après avoir commandé longtemps à Gênes, lord Bentinck se retira à Rome puis se rendit en Angleterre où il fut nommé membre de la Chambre des Communes par le comté de Nottingham (Cf. Rabbe, etc, *op. cit.*).

(2) Piat Jean-Pierre, baron de l'Empire le 16 décembre 1810 ; il était alors colonel du 25e de ligne (Cf. Campardon, *op. cit.*).

Les journées des 12 et 13 avril se sont passées par des petites attaques et alternatives. Chaque corps a pris la position qui lui a été indiqué, savoir : 800 hommes des 4e bat^on des 52e et 101e régiments à Albaro, se prolongeant sur la grande route pour aller à Nervi, occupant tous les passages soit du côté de Saint-François d'Albaro, que la batterie de la Tour d'amour, ainsi qu'une portion qui conduit au fort Saint-Thècle ; la moitié d'une compagnie d'artillerie ayant avec elle deux pièces de canon qui battaient les premières avenues. Le quartier général du général Piat était, près d'Albaro, sur la grande et nouvelle route.

Un bataillon du 67e régiment était placé sur la place de Saint-François d'Albaro. Ce bataillon était en réserve et était chargé de garder toutes les avenues du côté de la mer, le long de la grande batterie de Lavagno, ainsi que les chemins qui aboutissent au grand chantier de construction de vaisseaux.

Deux bataillons du 1er régiment de Toulon, commandés par M. le colonel de Castellane, étaient placés le long de la crête qui va aboutir au fort Richelieu et en face du fort (ou redoute) Sainte-Thècle.

Toute la gendarmerie de terre occupait les avenues de la susdite crête en face du fort Sainte-Thècle. Ces deux pièces et celles qui étaient sur la grande route d'Albaro ont fait un mal considérable à l'ennemi.

Il y avait, au fort Sainte-Thècle, 4 obusiers de 24 et un mortier de huit pouces, 40 hommes de garnison, non compris dix canonniers. Ce fort est commandé par M. Chateauvieux, capitaine au 101e régiment.

Au fort Richelieu, il y avait 4 pièces de canon, 80 hommes du 1er régiment de Toulon, 12 canonniers. Ce fort est commandé par M. Laisné, ex-capitaine au 42e de ligne.

En avant dudit fort, en face du mont des Rats, il y avait des postes avancés qui pouvaient voir la grande route qui conduit à Campo-marone, ainsi que celle en face du fort Quezzi.

A droite du fort Richelieu, le long de la crête qui conduit au fort Sainte-Thècle, il y avait différents détachements pour la garder. En face de la montagne de Faccio on a placé une pièce de canon pour empêcher que l'ennemi puisse pénétrer dans lesdites avenues. Cette partie était commandée par M. le major du 52e régiment.

Le fort Quezzi est commandé par M. Dumetz, ex-capitaine de grenadiers du 67e régiment. Il y avait dans ce fort 50 hommes d'infanterie, 15 canonniers, 13 pièces de canon dont un mortier de 6 pouces.

Le général baron de Morangiès (1), commandant le département de Gênes (2), avait posté son quartier général au fort

(1) Jean-Baptiste de Morangiès avait été nommé baron de l'Empire le 1 janvier 1813 ; il était alors général de brigade (Cf. Campardon, *op. cit.*).

(2) Le département de Gênes comprenait les arrondissements de Gênes, Bobbio, Novi, Tortone, Voghera. En 1814 le préfet était le baron Marc-Antoine Bourdon de Vatry, officier de la Légion d'honneur ; le secrétaire-général, M. Crocco ; le receveur-général, M. Baratta ; le maire de Gênes, M. le chevalier Spinola. Le sous-préfet, auditeur au conseil d'Etat, en résidence à Gênes était M. Croze ; celui de Bobbio, M. de Panetti ; celui de Novi, M. de Reboul-Berville ; celui de Tortone, M. Carpani ; celui de Voghera, M. le baron Ferdinand Conzani-Revignan. (Cf. *Almanach de la Cour* pour 1814 ; *Almanach impérial* pour 1813). M. Bourdon de Vatry avait été nommé baron de l'Empire le 31 janvier 1810 ; à cette date, il était déjà préfet de Gênes. (Cf. Campardon, *op. cit.*).

Quezzi. Il a reçu l'ordre du général de division Frésia de quitter ledit fort pour venir s'établir sous les murs de Gênes où sa présence était nécessaire. Il fixa son quartier général sur le front de Bisagno.

Tous les forts intérieurs et extérieurs du côté de la partie du Ponant étaient bien armés et bien approvisionnés soit en munition de guerre et de bouche.

Le fort Gavi avait une bonne garnison et était bien armé et bien approvisionné. Le commandant de ce fort était M. le chef de bataillon Poli.

La journée du 14 avril, les troupes sous les ordres de M. le général de brigade baron Piat, position d'Albaro, près le fort Sainte-Thècle, est un nouveau trophée pour les armes françaises.

2800 Français ont résisté à l'attaque de 12000 ennemis. 800 hommes hors de combat à l'ennemi, dont 350 morts, 30 prisonniers ont été le fruit de cette belle victoire.

On doit cette victoire à la sagesse, à la fermeté et au courage du général Piat, aux braves chefs et subalternes de tous les corps. Les troupes en général ont rivalisé de courage et d'intrépidité. Nous avons à regretter dans cette mémorable journée plusieurs officiers, morts ou blessés, ainsi qu'un petit nombre de soldats.

Le 16 avril, sur les deux heures de l'après-midi, j'ai été en parlementaire pour porter, par ordre du général de division baron Frésia, commandant supérieur, une réponse à la lettre de lord Betthing, (1) commandant en chef les armées combinées

(1) Bentinck.

sous Gênes. J'ai resté 3 heures parmi les Anglais. J'ai été accueilli par tous ces messieurs de la manière la plus affable.

Dans la nuit du 16 avril, l'ennemi débarqua 6000 hommes qui étaient arrivés la veille. Il prit des dispositions générales pour attaquer les Français sur tous les points. Le général Piat fut informé de toutes ces dispositions et se mit en mesure de recevoir l'ennemi.

On ne doit point laisser ignorer le lecteur que la force française n'était que 3000 hommes combattant à l'extérieur de Gênes dans la partie de Levant et que l'ennemi était de 18000 hommes.

Partie extérieure du Ponant de Gênes

Dans la nuit du 15 au 16 avril, le général de division Fresia m'ordonna d'aller dans la nuit du 15 reconnaitre la position de la plage du village de Voltri, où se trouvaient 200 hommes du 102e régiment de ligne commandés par M. le capitaine de voltigeurs de Richemont. Je fis part audit capitaine de surveiller soigneusement sa position, attendu que les Anglais se disposaient de débarquer sur la dite plage.

En effet, le 16, à la pointe du jour, l'ennemi envoya plusieurs embarcations pour venir à terre et s'emparer de Voltri. Le capitaine de Richemont avait déjà préparé sa petite troupe de manière à repousser l'ennemi qui était de 600 hommes. Les braves voltigeurs attendirent de pied ferme et laissèrent débarquer la plus grande partie des troupes ennemies. Au signal du capitaine, on battit la charge en croisant la bayonnette. Dans un instant l'ennemi fut culbuté et obligé de se réembarquer avec

précipitation ; il perdit beaucoup de monde, tués ou blessés, ainsi que plusieurs prisonniers. Ce fait d'armes mérite d'être placé au premier rang. Tous les officiers, sous officiers et soldats sous les ordres de M. le capitaine de Richemont se sont vaillamment conduits.

Dans la nuit du 16 au 17 avril, M. le général de division Frésia ordonna à M. le général de brigade baron Callier, (1) commandant le département de Montenotte (2), de partir à Savone à marche forcée, amenant avec lui 200 hommes du 101e régiment de ligne et à son passage à Voltri de prendre 200 hommes du même régiment sous les ordres du capitaine de Richemont, ce qui lui fit 400 hommes en tout, de ce régiment, sous ses ordres.

Le brave général Callier, dont rien n'échappe dans l'art de la guerre, arriva avec sa troupe à la pointe du jour du 17 sous les murs de Gênes. Il plaça sur un rang toute sa petite troupe, de sorte qu'il la prolongea jusqu'à Sestri du Ponant et au delà. Lui, de sa personne, se portait partout où le besoin l'exigeait. Il y avait aussi sous ses ordres 72 employés des douanes et une

(1) Hubert Callier de Saint-Apolin, commandant de la Légion d'honneur, avait été nommé baron de l'Empire le 5 août 1812 ; il était déjà général de brigade à cette date. (Cf. Campardon, *op. cit.* ; *Almanach impérial* pour 1813).

(2) Le département de Montenotte comprenait les arrondissements de Savone, Acqui, Ceva et Port-Maurice. En 1814 le préfet était M. le comte de Brignoles, commandant de la Légion d'honneur, maître des requêtes, résidant à Savone, chef-lieu ; le secrétaire-général était M. Pantaléon Gandolfi ; le receveur général, M. Mariani. Le sous-préfet d'Acqui était M. Filli, chevalier de la Légion d'honneur ; celui de Ceva, M. Montiglio ; celui de Port-Maurice, M. Monticelli ; le sous-préfet en résidence à Savone n'est pas nommé. (Cf. *Almanach de la Cour*, etc, pour 1814 ; *Almanach impérial* pour 1813)

petite compagnie de gendarmerie lucquoise. Cette belle disposition de troupes empêcha à l'ennemi de débarquer sur la partie du Ponant, parce qu'il croyait qu'une nouvelle colonne française était arrivée inopinément; de sorte que par cette belle manœuvre, l'ennemi n'osa jamais faire son débarquement, ce qui fut cause également que toute la partie de la côte du Ponant a été continuellement libre jusqu'au moment de la convention qui a été conclue le 18 du même mois.

Le 17 avril, l'ennemi a attaqué sur tous les points les Français avec des forces supérieures. La résistance a été opiniâtre, mais les chefs qui commandaient ont été obligés de battre en retraite, (la partie d'Albaro et de Saint-François-d'Albaro), en prenant néanmoins des mesures très sages pour ne pas perdre beaucoup de monde et faire arriver toutes les troupes en bon ordre presque sur le front du Bisagno, border les glacis, bastions, demi-lune, en général toutes les fortifications utiles.

Le major du 52e régiment, qui avait reçu l'ordre de M. le général de division Frésia, de prendre le commandement des troupes qui étaient placées à l'extrémité de l'aile gauche et de la droite des forts Richelieu et Sainte-Thècle, n'a pu, malgré les belles positions qu'il avait prises, s'y conserver. Car le fort Richelieu fut enlevé d'emblée. Le fort Sainte-Thècle eut le même sort malgré la bonne résistance que le commandant de ce dernier fort avait fait pendant tout le temps que l'ennemi s'y était présenté. Par conséquent M. le major du 52e régiment fut obligé de faire sa retraite sur l'extrémité de l'aile gauche du Bisagno et se réunir à la brigade du général Piat et du général Morangiès.

Le fort Quezzi a tenu ferme et n'a été rendu que par suite de la capitulation. C'est le capitaine Dumetz, membre de la Légion d'honneur, ex-capitaine de grenadiers du 67e régiment qui le commandait.

Toutes ces belles manœuvres empêchèrent l'ennemi d'aller plus avant, car son intention paraissait d'enlever la place de vive force. Jamais les troupes françaises montrèrent plus d'intrépidité et d'acharnement dans la journée du 17 avril. L'ennemi perdit considérablement du monde en tués ou blessés. L'artillerie de terre a fait des prodiges de valeur ; généralement tous les corps n'ont quitté leurs positions que par la force supérieure de l'ennemi. Je puis dire avec franchise, et tout ce que j'ai vu moi-même dans toutes les attaques, que l'ennemi était six contre un.

Mon général et moi, nous nous sommes portés sur tous les points de l'extérieur du Bisagno et partout où le danger était le plus périlleux nous avons donné l'élan à nos jeunes soldats et avons fait garder les glacis de la place.

M. le général Piat qui commandait l'avant-garde s'est immortalisé tant par sa sagesse que son intrépidité dans tous les combats où il s'est trouvé ; M. Carrère, son aide de camp, s'est vaillamment conduit.

MM. les majors et chefs de bataillon des 52e, 67e et 101e régiments de ligne se sont couverts de gloire. Le colonel du 1er régiment de Toulon, les officiers d'artillerie, de gendarmerie, artillerie et ouvriers de marine, les sapeurs de terre, le génie, etc., etc..., se sont tous rendus dignes du nom français.

Le 17 avril, au soir, MM. Villet, adjudant-commandant,

chef d'état-major de la division, Dubignon (1), colonel de la 28e légion de gendarmerie, sont allés en parlementaires chez le lord Betthing (2) pour lui faire connaître l'armistice général que S. A. le vice-roi d'Italie (3) avait signé avec les puissances coalisées, dont la division de Gênes y était comprise.

Dans la nuit du 17 au 18 avril, la vile populace de Gênes s'assembla dans toutes les parties de la ville, principalement à la Porte de l'Arc et voulait absolument la mort de M. le préfet Bourdon, qui fut obligé de se mettre sous la sauvegarde du quartier général de M. le général de division Frésia. On fut obligé d'apaiser le peuple en le persuadant que le préfet n'était plus dans Gênes. Ce lâche peuple qui cherchait à piller, voyant qu'il ne pouvait assouvir sa première rage, employa la perfidie de chercher querelle aux militaires isolés dans les rues en criant : *morte ai Francesi.* Mais la troupe guerrière n'oubliant rien dans la conjoncture difficile qui existait alors, se tint dans les bornes de la prudence et de la sagesse ; elle méprisa souverainement ces vils citadins et, par ce bel assemblage de vertu et de prudence, parvint à épargner le sang qui paraissait presque inévitable d'empêcher de répandre.

Quoique la garde urbaine ait fait son devoir pour ramener le peuple à la tranquillité, il n'en existait pas moins parmi eux des hommes assez pervers pour susciter le désordre. Ces hommes, dis-je, étaient les plus grands personnages de la ville de Gênes. Les faits que j'expose sur ces hommes perfides ont

(1) Guillotin Dubignon, chevalier de Légion d'honneur (Cf. *Almanach impérial* pour 1813).

(2) Bentinck.

(3) Eugène de Beauharnais.

été connus le lendemain de l'évacuation de Gênes. Plusieurs, d'entre eux avaient obtenu du gouvernement français les premières places dans les administrations civiles.

D'après cet exposé, je puis me permettre d'assurer le lecteur que Gênes n'a point été conquise par les forces anglaises, mais bien par la nécessité de céder cette place, par une convention honorable, attendu que tout le peuple se permettait des voies de fait et criait à haute voix : *la pace !, la pace !, sinon morte ai Francesi.*

Convention conclue entre M. le lieutenant-général Mac-Farlane, stipulant au nom de S. E. lord William Bentinck, commandant en chef de l'armée combinée dans la Rivière de Gênes, et le chevalier Rowely, commandant l'escadre sous les ordres du vice-amiral le chevalier Pelew, baronnet, commandant en chef la flotte anglaise dans la Méditerranée,

et le chevalier Dubignon, colonel, commandant la 28e légion de gendarmerie et le chevalier Chopin, inspecteur aux revues de la 28e division militaire (1), stipulant au nom de M. le général de division baron Frésia, commandant supérieur de la place de Gênes, d'autre part.

ARTICLE 1er

La place de Gênes sera remise aux troupes combinées anglaises et siciliennes. En conséquence toute hostilité cesse dès ce moment entre ces troupes et la garnison de Gênes.

(1) Chopin (Emiland-Marie) nommé chevalier de l'Empire le 29 septembre 1809 ; à cette date il était sous-inspecteur. (Cf. Campardon, *op. cit.*)

ART. 2e

Lesdites troupes combinées prendront possession de la ville de Gênes demain matin à cinq heures, c'est-à-dire qu'elles occuperont les portes Pille et de l'Arc à ladite heure ainsi que le quartier de la place situé entre les dites portes.

Elles occuperont également le fort Quezzi à la même heure et tous les autres forts et postes extérieurs successivement dans la même journée.

ART. 3e

Trois vaisseaux de guerre entreront à la même heure dans le port de Gênes.

ART. 4e

Les troupes françaises entreront en possession du surplus de la ville jusqu'au 21 du courant à 8 heures du matin.

Elles se dirigeront ledit jour sur la France par le chemin le plus court. Dans le cas où elles prendront la route de Nice, le gouvernement anglais se charge de fournir trois bâtiments pour expédier le transport de leurs équipages.

ART. 5e

Elles suivront la route d'étape fixée par le règlement et ne pourront nullement être inquiétées dans leur marche, ni par les troupes de S. M. Britannique, ni de ses alliés.

ART. 6e

Les troupes françaises sortiront tambour battant, mèche allumée avec armes et bagages et tous les honneurs de la guerre,

emmenant avec elle six pièces de canon et les caissons pour contenir les munitions pour lesdites pièces, ainsi que 120 cartouches par homme.

ART. 7e

Toutes les personnes faisant partie desdites troupes françaises emporteront avec elles leurs effets et bagages ; bien entendu que dans cette disposition sont compris les magasins de corps et non ceux du gouvernement.

ART. 8e

Des commissaires seront nommés demain matin, de part et d'autre, pour dresser l'inventaire des magasins et des effets du gouvernement français, laissant seulement à la disposition des troupes françaises ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance jusqu'au 21 du courant et en outre quatre jours de biscuit pour les troupes en garnison à Gênes.

ART. 9e

Tout ce qui appartient à la marine française sera remis à la marine anglaise dans la journée de demain.

ART. 10e

Les malades et les blessés de l'armée française resteront dans les hôpitaux de la ville jusqu'à leur guérison ; ils continueront d'y être traités et substantés comme précédemment aux dépens du gouvernement français.

Il restera à Gênes un commissaire et un officier de santé français pour régler ce 10e article et diriger successivement les militaires, après leur guérison, sur la France.

ART. 11e

S'il survenait d'autres objets à régler, il serait nommé des commissaires *ad hoc* de part et d'autre.

Fait à Saint-François d'Albaro le 18 avril 1814.

Signé à la minute. Mac-Farlane, lieutenant-général Rowely ; G. Dubignon, chevalier ; chevalier Chopin, William Bentinck et Pelew.

Pour copie conforme :
Le général de division commandant supérieur.
Signé : baron FREZIA.

Dans ce court abrégé, le lecteur peut être assuré de tous les faits qui sont arrivés dans la Rivière de Gênes. Tout ce que je n'ai pas vu moi-même a été recueilli par moi, avec la plus grande exactitude, dans les bureaux de l'état-major général de ladite division.

JACQUEY.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Avant-propos 5

Mémoire 11

Promenades archéologiqaes varoises

Promenades archéologiqaes varoises

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN

MÉMOIRES — X

COMMANDANT LAFLOTTE

Promenades archéologiques

VAROISES

DRAGUIGNAN
Imprimerie du "VAR", ancienne maison C. & A. LATIL, NÉGRO Père & Fils, Succrs
Boulevard des Marronniers, 28
— 1921 —

« c'était un lieu habité puisque le même Charles II fait don au « dit Ricaud, des droits de cavalcade, d'albergue et autres. »

A notre humble avis, l'origine du mot Vidauban est des plus simples : *Vitis alba.* C'est la clématite vigne-blanche, la *clematis vitalba* de Linné, plante sarmenteuse de la famille des Renonculacées-anémonées, des plus communes dans le territoire auquel elle a donné son nom. En provençal Aubavis. Comme *Taradeou, (Phyllirea media* et *angustifolia L.)* a donné son nom au pays voisin : Taradeau, et *tutti quanti.* On trouve également à Lorgues, sur la rive gauche de l'Argens, un quartier appelé, pour la même raison : Vigne-Aubière.

Il circule, dans toute cette région, une légende extrêmement ancienne, au dire des habitants, au sujet d'un brigand nommé Cauvin, qui dépouillait les gens sur les grands chemins. Il aurait toujours échappé aux recherches et aux poursuites, grâce à un stratagème enfantin : il se réfugiait dans une caisse ou coffre, sans doute à fond mobile qui devait dissimuler l'entrée d'une cachette. Chaque fois qu'on s'avisait d'ouvrir le coffre, on le trouvait vide ou garni de vieilleries qui semblaient oubliées là.

M. Mireur, archiviste du Var, auquel il faut toujours s'adresser au sujet de l'histoire locale, nous a assuré n'avoir jamais trouvé aucune trace de ce Cauvin, ni dans les archives des communes, ni dans celles de la justice, ce qui est bien extraordinaire au sujet d'un homme à qui l'on prête les mêmes exploits qu'à Gaspard de Besse, à Cartouche et à Mandrin. M. Toulouzan, ancien chef d'institution à Ollioules, supposait qu'il y avait la la dénaturation d'un fait plus ancien par l'imagination populaire. Il l'expliquait par la trouvaille qui aurait été

faite, à une époque indéterminée, aux abords de la chapelle de Ste-Brigitte de Vidauban, d'une pierre portant une inscription dont une ligne encore parfaitement lisible montrait le mot : CALVINUS, et il pensait que c'était sur ce mot que s'était établie la légende.

L'inscription CALVINVS a échappé à toutes nos recherches, mais, Bonstetten signale à trois ou quatre kilomètres de Vidauban, vers le Cannet, au hameau de *Ste-Maïsse*, des restes de thermes romains et une inscription (1) :

L. CALVISIVS AQVINVS
C. CALVISIO RVSTICO
ET GAVIÆ MODESTÆ
PARENTIBVS

Ne serait-ce point ce CALVISIVS qui se serait mué en CALVINVS ?

Le même Bonstetten (2) place à un kilomètre des Arcs, dans la direction de Vidauban, les restes d'une construction appelée *Caisse à Cauvin*, transformée aujourd'hui, dit-il, en moulin.

Bonstetten a été certainement induit en erreur ; la construction à laquelle il fait allusion, n'est pas une ruine. Elle a été édifiée à l'époque de la Renaissance pour servir de moulin et elle était encore utilisée comme tel avant la mobilisation de 1914. Son aspect massif et ses petites ouvertures multiples l'avaien

(1) Lucius Calvisius Aquinus à Caïus Calvisius Rusticus et à Gavia Modesta, ses père et mère. Magnanerie de M. de Musset. — *Carte archéologique du Var*, p. 36.

(2) *Ib.* p. 10.

fait dénommer « *Columbarium* » par les intellectuels, mais pour le peuple, elle n'eut jamais d'autre nom que le Gros-Moulin. C'est, croit-on, l'œuvre d'un architecte italien qui l'aurait construite, à la demande d'un Villeneuve, seigneur des Arcs. Les nécessités de la culture, en détournant du Gros-Moulin le filet d'eau qui actionnait sa roue, semblent l'avoir rendue définitivement muette, mais au temps du baron de Bonstetten, c'était encore une ruche laborieuse qu'on pouvait difficilement assimiler à une cachette de voleur de grand chemin (1).

Sainte-Brigitte

Quoiqu'il en soit de l'assertion de F. Bérard, Ste-Brigitte n'offre plus aujourd'hui beaucoup de traces des établissements pré-romains ou gallo-romains qu'elle a pu montrer jadis. Nous n'y avons guère recueilli que des fragments de tuileaux de tous les âges, un seul de tuile à rebords, et encore tout à fait au bas des pentes, un tesson de poterie noire, à grains de calcite, à mi-côte, et, au sommet du plateau, dans l'angle N.-E., un bloc de porphyre paraissant provenir d'un reste de muraille d'un mètre d'épaisseur à maçonnerie de ciment romain.

La colline, conique, a une base environ trois fois plus large

---

(1) Une autre version veut que la « Caisse à Cauvin » ait été une grotte ou faille de rocher à double issue, située au bord de la grande route à l'est de Vidauban. Une rectification de la voie, opérée au siècle dernier par les Ponts-et-Chaussées aurait fait disparaître la « Caisse à Cauvin ».

que la hauteur. Elle est constituée par des bancs de grès et d'argile alternés, érodés, particulièrement au N.-E., par les agents atmosphériques qui y ont creusé d'innombrables ruines. L'une d'elles livre passage à un sentier muletier qui mène à la chapelle par de nombreux lacets. Celle-ci couronne l'étroit plateau circulaire, fait de grès dur qui coiffe le pain de sucre et assure par sa dureté même la conservation des assises sous-jacentes, plus friables.

Les alluvions, descendues des pentes, s'étalent autour, en bancs allongés, entre les ravines qui entament le grès permien, lui constituant comme des contreforts. De maigres cultures disputent la terre arable à une flore sauvage peu variée.

Les pentes Sud sont aménagées en terrasses complantées d'oliviers. Les pentes Nord supportent de chétifs bois de chênes verts ou blancs, de lentisques et de nerpruns alaternes. Des buissons touffus de phyllaires aux baies bleuâtres, de paliures épineux et de genévriers oxycèdres auxquels se mèlent la sparte joncée, le fragon petit-houx, l'asperge piquante et le thym commun constituent le fond de la végétation. Quelques chaumes indiquent une flore herbacée encore plus pauvre ; ce sont, parmi les graminées, des dactyles et des stypes. Dans les interstices des grès, des tiges sèches de carline, de centaurée rameuse, de silène d'Italie, de psoralée bitumineuse, de carotte et de fenouil se reconnaissent encore. Des rues et des œillets de Balbis foisonnent. Enfin quelques orchis, des cynoglosses annoncent par leurs rosettes radicales le printemps prochain.

La chapelle est modeste : quatre murs enceignent un espace rectangulaire de 8 m de long sur 6 m de large. L'orientation en

est Nord-Sud. Les murs latéraux ont 5 m. de haut et sont renforcés par deux contreforts de 1 m. sur 0 m. 75 à la base. Près du contrefort Sud, chacun de ces murs est percé d'un étroit fenestron de 30 × 50 centimètres. La nef, sans abside, est encore éclairée par l'oculus percé au-dessus de la porte ouverte dans le mur de pignon de la façade Nord. Cette porte, à deux vantaux, surbaissée, accède à deux marches de pierres et de briques inégales, par suite de l'abrasion du sol extérieur, au-devant de la chapelle, qui fait que la première marche est deux fois plus haute que l'autre.

Les murs, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, sont recouverts d'un enduit à la chaux, criblé, sur la façade Nord principalement, de *grafitti*, d'initiales, de prénoms et noms où voisinent des Pélissier et des Lambert, des Pierre et des Marie, des Auguste et des Hélène, des Antoine et des Virginie, des noms bibliques de David et d'Anne, mais, chose curieuse à l'honneur des Provençaux, ni un Marius, ni même un Baptistin.

L'emplacement de la chapelle occupe presque toute la surface du plateau, ne laissant libre de celui-ci qu'une marge étroite, d'un mètre au Sud, de six mètres à l'Est et de quatre mètres au Nord et à l'Ouest. L'intérieur du temple est pauvrement meublé d'une table de communion en bois, d'un autel également en bois, peint en simili-marbre, surmonté d'un tableau peint à l'huile représentant un cortège de femmes et de jeunes filles portant une châsse. Dans l'angle supérieur gauche du tableau, dont les personnages sont bien dessinés, le Sauveur, assis sur des nuées, bénit le cortège de la main gauche.

Nous n'avons pu connaître l'origine de l'instauration de

Ste-Brigitte comme patronne d'une chapelle rurale de Provence. La sainte veuve, originaire de Suède est peu honorée dans le Midi qu'elle n'habita jamais. Elle mourut à Rome, au retour d'un pélerinage à Jérusalem, le 23 juillet 1373, et son corps, après avoir été inhumé dans l'église de St-Laurent fut, par la suite, transporté en Suède.

Il ne nous a pas été possible de savoir, si au cours des nombreux voyages exécutés par la sainte, il lui avait été donné de passer par Vidauban.

Du sommet de Ste-Brigitte, on jouit d'un horizon très étendu, moins par l'altitude de la colline, dont le commandement ne dépasse guère 130 m. sur la vallée de l'Argens, que par l'isolement relatif du site. Au premier plan, à l'Ouest, le *Camp-rouman* de Chateauneuf-de-Vidauban, se détache nettement à deux kilomètres 500 à vol d'oiseau ; au second plan la chaîne des enceintes, du Cannet au Recoux, reste invisible, cachée par le premier plan, au troisième plan, la Fouirette est cachée de même, mais les camps de Gonfaron, la Madeleine et la Roquette, s'estompent distinctement sur le ciel, bien qu'à 14 et 16 kilomètres. Au Sud, Vaucron, Vignon, le Fort ruiné de la Garde-Freinet et le Casteou-Maourou de St-Daumas demeurent indistincts dans la sombre verdure des Maures. A l'Est, le Castellas des Arcs se profile, sur un écran, en avant des rochers de Roquebrune. Au Nord, la tour de Taradeau et ses deux Castellas sont bien en vue au premier plan. Au second plan St-Ferréol-de-Lorgues est encore bien visible, mais au-delà, les sommets deviennent indistincts pour les non-initiés. Toutefois, derrière l'écran de la Barjaude, de

Beausoleil et de Blaque-Meyanne, un dernier pic, couvert de neige, étincelle au soleil : l'Achen (1).

Pour épuiser le sujet, signalons, d'après Bonstetten, la pierre à empreinte de pied de sainte Brigitte. « On dit que saint « Pons, ayant passé la nuit dans la chapelle, sauta le matin par la « fenêtre, et que l'empreinte de son pied resta marquée sur cette « pierre. Cette croyance aux pierres à empreinte se retrouve « partout », ajoute-t-il et il cite Cicéron (2). On sait aujourd'hui que la plupart des pierres à empreintes pédiformes sont de simples pierres à aiguiser sur lesquelles le frottement des outils de pierre des âges primitifs a tracé en creux ces empreintes.

La pierre de saint Pons, d'un grès assez fin, morceau détaché du plateau, convenait à cet usage. On peut la voir encore en place à l'angle S.-E. du plateau, mais l'empreinte a été en partie effacée par un *grafitto* quelconque.

Malheureusement il y a un empêchement dirimant à la vraisemblance de la légende, c'est que saint Pons, diacre, est mort à Carthage, plusieurs siècles avant la naissance de sainte Brigitte. Saint Pons, compagnon d'exil de saint Cyprien, l'avait suivi en Afrique et il y demeura jusqu'à sa mort. Sa fête se célèbre au 8 mars.

Il y eut, il est vrai, un autre saint Pons, abbé, à Avignon, dont la fête se célèbre le 26 du même mois, mais il ne semble pas, qu'il ait jamais passé par Vidauban ou qu'il ait habité la

(1) Les *Castellanets* de Taradeau et les *Moures* de Vidauban sont invisibles, cachés par les bois.

(2) *Carte archéologique du Var*, p. 52.

région Vitalbanaise. Enfin un troisième saint Pons, martyr, don la fête est au 14 mai, nous est entièrement inconnu.

A Ste-Brigitte, l'exiguité du plateau n'a pas permis aux néolithiques d'établir leur habitation sur le sommet ; ce qui reste de l'enceinte de pierres sèches se trouve à 20 ou 50 mètres en contrebas au Sud, au-dessus d'un apic de 5 ou 6 mètres. Les matériaux primitifs ont été réemployés, en majeure partie, lors de la construction des nombreuses terrasses qui ceinturent la colline, et, ce qu'il en subsiste constitue deux vastes éboulis reliés par une traverse établie postérieurement, probablement en limite d'héritages. Tous ces matériaux sont de faible volume, mais sur un des éperons qui s'arc-boutent à l'Ouest de la colline, existe également un semblant d'enceinte faite de blocs frustes, de dimensions variant de 30 centimètres à 1 m. 30, peut être simplement rangés là, pour dégager les terrasses cultivées des masses éboulées.

Chateauneuf-de-Vidauban (Forum Voconii)

Avec le commandant Rabou (1), nous placerons *Forum Voconii* à Chateauneuf ou plutôt autour du domaine de ce nom dont Bonstetten dit : « C'est près de ce petit *vicus* que se décida le « sort de l'empire romain. Après sa défaite à Modène, Antoine « se retire à *Forum Julii* avec les débris de son armée. Lépide « marche à sa rencontre pour lui livrer bataille. Arrivé sur les « rives de l'Argens près de *Forum Voconii* et en face de l'armée

(1) *Revue archéologique.* N^lle^ série, III.

« d'Antoine, il écrit à Cicéron : *Nec senatui nec reipublicæ* « *deerimus.* Mais au lieu de combattre, il réunit son armée à « celle d'Antoine. *Præclare viceramus nisi spoliatum inermem* « *fugientem Lepidus recepisset Antonium,* écrit Cicéron à « Cassius. » (1)

Pour chercher l'emplacement de *Forum Voconii* il convient donc d'établir :

1° Que ce lieu est sur la rive droite de l'Argens. Or, Lépide part des environs d'Avignon « confluente Rhodano » et de la Durance et par la voie aurélienne arrive à *Matavonium* (Cabasse) puis à *Forum Voconii.* « *Ad Forum Voconii veni et ultra castra ad flumen Argenteum contra Antonianos feci* » écrit-il à Cicéron. Les soldats de Lépide, dit aussi Appien (III, 12), pour rendre plus faciles leurs communications avec ceux d'Antoine, jetèrent un pont sur une rivière voisine.

2° Que *Forum Voconii* se trouvait à un embranchement des deux voies *Forum Julii — Aquæ Sextiæ* et *Forum Julii — Reis Apollinaris.* Laissant de côté comme hors de cause toutes les localités de la rive gauche, reste sur la rive droite Vidauban, Le Luc et Gonfaron qui ne peuvent être sur l'embranchement indiqué par la Table Théodosienne. Reste enfin Chateauneuf qui situé à 6 kilom. 500 du pont d'Argens n'est qu'à 1600 m. à vol d'oiseau, du pont d'Astros, qui semble avoir réuni les deux voies *Forum Julii — Aquæ sentiæ* et *Forum Julii — Reis Apollinaris* conjointement ou antérieurement au précédent. La localité est couverte de débris romains, on en trouve jusqu'aux Blais. (1)

(1) *Carte archéologique du Var.* 2e édition, p. 20.
(2) Hameau sur la limite de Vidaubán et du Cannet du Luc.

Le désaccord des distances données par les différents itinéraires ne peut-être imputable aux seules erreurs scripturaires mais s'explique parfaitement par le déplacement de l'*agger* des voies, motivée par la construction des ponts. Aussi bien nous n'insisterons pas et nous passerons au Camp rouman ou Mourgan de la côte 260 qui domine Chateauneuf et signalé par Pranishnikoff, pour la première fois. H. Segond fait toujours mention de cette hauteur dans les descriptions des camps qu'il visite, mais Marius Sivan place le Camp de Mourgan à l'Ouest du Cannet. Est-ce lapsus, est-ce confusion ? E. Féraud après l'avoir exactement situé le dénomme Camp de Méren et l'identifie avec l'ancien *Murex*, *Muren* des archives (1). Le Dr Guébhard a commencé à éclairer le problème en maintenant à l'emplacement indiqué par Sivan un Camp Morgan distinct de celui, et il souligne, peut-être même de ceux de Chateauneuf. Il rappelle, à ce sujet, que M. Sivan, après avoir rapporté l'étymologie du Cannet au roseau (canne) qui figure dans ses armoiries, demande si ce ne serait point plutôt *Castrum Canum*, le vieux Camp (2) ; le vieux Camp dont Chateauneuf serait le Camp-neuf. Nous y reviendrons plus loin à propos des Moures.

De toute cette bibliograghie, un tant soit peu contradictoire, il n'y avait qu'une solution à tirer : y aller voir. C'est ce que nous avons fait par un après-midi brumeux de janvier dernier.

Passé Vidauban, par la route du Luc (Route Nle N° 97), on trouve à 800 m. au-delà de l'embranchement qui mène aux célèbres chutes d'Entraigues, un chemin rural conduisant au

(1) Dénommé aussi *Mèlen* par Sivan et *Mèlin* par Bonstetten.
(2) *Monographie du Cannet*, p. 198.

Chateauneuf actuel, propriété de belle apparence, sise à 300 m. de la grand'route, au pied d'une colline à pentes raides dont les flancs, en équerre, se prolongent, au Nord, vers les Lonnes et à l'Ouest vers les Blais. Cette propriété, entourée de plantureux vignobles et de prairies verdoyantes, arrosées par une dérivation de l'Argens, est abritée du mistral par un pan coupé de l'équerre que nous venons de dépeindre et que gravit en zig-zag, un assez mauvais vieux chemin dont les lacets rachètent une différence d'altitude d'environ 200 m. Il s'accroche aux éboulés permiens de grès rougeâtres et d'argiles vertes, pour atteindre un plateau ondulé, s'abaissant vers le Nord, garanti des érosions de ce côté, par un banc calcaire conchylien qui forme une série d'apics, principalement sur la face du plateau dominant, vers l'Est, le cours de l'Argens.

De cet escarpement à l'Est, au mamelon qui, à l'Ouest porte le signal géodésique marquant la côte 260, il y a 480 m. mais, dans l'autre sens, le plateau ne dépasse pas 160 m. dans sa partie horizontale la plus large. Les pentes Nord dévalent, par des ravins arides vers les méandres de l'Argens dont Entraigues forme la boucle la plus accentuée. De la côte 260 on aperçoit distinctement le Signal du Cannet, à 5 kil. 500 et la longue barre qui le prolonge au N.-W. par Méren (1) et le Recoux, à 7 kil. 300 ; plus à l'Ouest encore la Fouyrette se devine, parmi les collines de Gonfaron. Au Sud et à l'Est : les Maures ; au premier plan Ste-Brigitte de Vidauban tire l'œil par sa façade blanche qui tranche sur l'ensemble rougeâtre du

(1) Celui de M. Sivan et de la carte d'Etat-Major qui semble le vrai, à 6 kil. de l'enceinte de Chateauneuf et à la côte 360.

piton permien qui lui sert de soubassement. Au S.-W. de Sainte-Brigitte, quatre sommets étagent leurs enceintes : Vaucron (325 m.) et le Casteou Maourou de San-Daumas (145 m.) au premier plan ; entre les deux Vignon (463 m.) et le Fort-ruiné du Fraxinet (451 m.) au second plan. De l'escarpement à l'Est, on distingue aussi le haut Castellas de Taradeau, mais nous avons en vain cherché à apercevoir le plus bas.

Un puits marque l'arrivée du chemin sur le plateau. Quelques terrasses soutiennent de maigres cultures, tandis que les pentes les plus raides et les abrupts les plus verticaux se couvrent de pins d'Alep, de chênes-verts, de smilax, de ronces, de calycotomes, d'asperges piquantes, formant avec des buissons de spartes joncées ces fourrés impénétrables qui rendent la topographie de ces pentes si difficile à reporter exactement sur un croquis.

D'enceinte continue il n'y en a point, mais les tronçons de murailles abondent, les unes avec le faciès caractéristique des enceintes complètes, les autres modernes, d'autres encore d'âge indéterminé, remaniées à des époques variées, se reconnaissent à leurs parements intacts quoique faits de matériaux anciens. Le chemin, après avoir traversé le plateau, redescend vers les Lonnes par la côte 225 ; le long de l'apic oriental du plateau, il est barré, comme à *Penafort*, de murs successifs dont l'un offre plus de 8 m. d'épaisseur d'éboulis.

Comme à l'*Englugui d'Ampus*, encore, on peut conjecturer que le plateau a été remanié par les Romains. Nous en donnerons comme preuve que les principales défenses tournent le dos à Vidauban et à la basse vallée de l'Argens. En outre nous y

avons trouvé la tuile à rebords et la brique romaine épaisse de de 12 × 12 × 25 centimètres. Mais ce qu'on rencontre de plus commun, ce sont ces pierres de fronde, ovoïdes, en galets de grès et de porphyre de 6 à 8 centimètres de grand axe, souvent ébréchés et cassés. Un fragment de meule de porphyre, de 0m 08 d'épaisseur, à bord en quart de cercle, provenant indubitablement d'une *meta* se voit sur un reste de muraille circulaire de 40 m. de longueur, à 150 m. au N.-E. du signal 260. Il n'y a pas de doute que les anciens murs ont été exploités comme carrière pour l'édification des terrasses qui s'étagent sur la face Sud du plateau. Les murailles sont mieux conservées au Nord et aux Nord-Ouest, peut-être parce qu'elles sont moins exposées aux pluies. Les débris de poteries sont rares ; nous n'avons guère rencontré que des fragments de *dolia* ; il est vrai que le temps sombre d'une fin de journée pluvieuse de janvier ne se prêtait guère aux recherches.

Le puits dont nous avons parlé n'est pas maçonné, il mesure 6 m. de profondeur avec environ 2 m. d'eau ; il est foré dans une argile compacte et grisâtre et ne semble pas très ancien et parait avoir été établi pour l'usage d'une maisonnette édifiée dans son voisinage. Quelques rangs d'oliviers l'entourent, mais on rencontre dans tous les fourrés voisins de nombreuses souches d'oliviers abandonnés qui montrent que la culture rétrocède, depuis de nombreuses années déjà, le sol à la forêt. Les pentes Nord sont toutes également complantées d'oliviers.

De l'examen de l'ensemble de la position, il résulte que le Camp devait occuper la partie N.-E. du plateau, celle précisément qui est traversée par le mauvais chemin qui longe la

crête escarpée allant de Chateauneuf aux Lonnes (1). C'est du reste dans cette partie que les amorces de murailles sont les plus abondantes. A la côte 260 était seulement une vigie : un contrefort courant au S.-E. semble avoir été aménagé comme couvert car, la pente assez douce, est parsemée de débris détritiques qui ne semblent pas provenir uniquement de l'érosion naturelle due aux agents atmosphériques, mais pourraient bien avoir été rassemblés en une sorte de levée.

Saint-Lambert d'Astros

Quand on sort de Vidauban par le pont d'Astros, on pénètre sous une voûte de luxuriants platanes, formant une allée princière qui conduit, en droite ligne d'un kilomètre, au domaine d'Astros, magnifique propriété enceinte de murailles, dans les dépendances de laquelle gravitent 1500 hectares de terres labourables, de vignes, de bois et de prairies qu'arrose un canal dérivé de l'Argens. La route, passée la grille du château d'Astros, dévie à l'Est, où s'embranche bientôt le chemin de Taradeau, puis s'élève au Nord, pour contourner le parc ensuite à l'Ouest.

---

(1) On trouve aussi ce nom orthographié Lones, ce qui est plus conforme à l'étymologie latine *Lonica*, dont on a tiré également *Lorgues*, et le thème intermédiaire *Lornica*, mais, nous avons préféré conserver l'orthographe de la carte d'Etat-Major, qui a pour elle bientôt un siècle d'usage. Lonnes, Lônes, ont le sens de flaques d'eau, mares, eaux stagnantes laissées par le retrait des eaux d'inondation ou le reflux de la mer.

On se trouve alors en face d'une vaste construction renaissance, massive, carrée, à deux étages, formée d'une solide bâtisse rectangulaire, flanquée elle-même de deux pavillons qui complètent le carré, en laissant entre eux une cour étroite. C'est l'ancien château d'Astros, siège de la Commanderie d'Astros, des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem qui succèdèrent aux Templiers dans la propriété du Domaine, lors de la suppression de l'ordre en 1312, et dont ils furent, à leur tour, dépossédés par la Révolution. Les fenêtres à croisées donnent encore grand air à l'antique manoir en dépit des masures et des communs aux toits bas qui l'entourent. Un pigeonnier seigneurial érige sa poivrière au bord de la route, presque perdu dans les arbres de la forêt qui commence dès les premières pentes.

Le canal, issu de l'Argens, envoie un bras vers le parc, à travers une prairie qu'enjambe un aqueduc de 19 arches dont les arches extrêmes et celle du milieu ont une portée double des autres. Le chemin prend ensuite la direction de l'Argens, remontant, au pied des pentes, le canal dérivé, qu'on aperçoit de nouveau, à un kilomètre plus loin, traversant un ravin, sur un autre aqueduc de 9 arches, d'une élévation double du premier. A travers l'ouverture des premières arches, on distingue bientôt, à 2 ou 300 m. dans l'axe d'une allée de robiniers, une chapelle précédée d'un porche. C'est St-Lambert d'Astros dont un millésime gravé au-dessus de la porte indique la date de reconstruction : 1691.

L'édifice est en parfait état de conservation bien qu'il n'y ait plus une seule maison habitée autour de lui. Quelques ruines marquent encore le passage de l'homme dans ce lieu désert et

sauvage perdu au milieu des bois. Cependant par un judas, qui permet de jeter un coup d'œil dans l'intérieur du petit sanctuaire, on voit un autel en bois peint en blanc et simili-marbre, surmonté d'un tableau représentant un évêque bénissant des fidèles agenouillés : saint Lambert. A droite et à gauche, une niche, ménagée dans l'épaisseur du fond de l'abside, abrite une statue de demi-grandeur naturelle : saint Lambert d'un côté, la Vierge de l'autre. Au-dessus des statues, deux ex-voto encadrés d'or, sur fond bleu.

Des bancs d'œuvre sculptés, à droite et à gauche, une table de communion également en bois sculpté, une double rangée de chaises soignées complètent l'ameublement propre et régulièrement rangé qui tranche avec l'abandon habituel des chapelles rurales. Une première particularité frappe tout de suite : l'abside, surélevée d'une marche, est plus large que la nef ; une seconde s'impose ensuite : la nef prend jour par deux oculus ménagés dans les murs latéraux. Ils sont elliptiques, à grand axe horizontal. En plan, l'édifice affecte donc la forme d'un T, le pied du T correspondant à la nef, orientée du Sud au Nord. Le porche est soutenu par deux piliers carrés supportant une arcade surbaissée, en anse de panier. Il est pavé d'une curieuse mosaïque faite de galets de dimensions identiques, blancs et noirs, dessinant une étoile à 8 pointes d'inégale grandeur, les latérales presque deux fois plus longues que les axiales. Une guirlande des mêmes galets entoure l'étoile et le bas des piliers. La porte, en bois, à deux vantaux, qui donne accès dans la chapelle, est à pannaux pleins : un grand au milieu et un plus petit en haut et en bas.

A l'aplomb de la porte, un clocheton en mitre surmonte le pignon. Une petite cloche se balance dans la baie de la mitre. Une seconde porte, plus petite, fait communiquer l'abside, du côté de l'épître, avec une construction basse, adventice, qui flanque la chapelle de guingois, à l'Est, et qui sert de sacristie. Le tout est bâti en moellons recouverts d'un enduit à la chaux, avec des murs bien dressés qui témoignent que le constructeur n'a pas lésiné avec les maçons. Enfin, un mur d'enceinte entoure l'étroit espace en forme de trapèze faisant suite au chevet. C'est, parait-il, le cimetière où sont enterrés les propriétaires défunts du domaine d'Astros, aujourd'hui, une famille marseillaise au nom patronymique de Maurel.

Des terres en friches, mais encore plantées de mûriers et d'arbres non forestiers, attestent que le lieu ne fut pas toujours aussi abandonné. La glèbe laisse voir une multitude de fragments de tuiles et de tessons qui dénote une occupation prolongée. A quelque cent mètres au N.-W. un énorme mur en pierres sèches barre l'étroit vallon ; il semble qu'on ait voulu là ménager une chaussée, mais le travail est resté sans doute inachevé, car du côté amont de la chaussée hypothétique, il n'y a pas de parement, les pierres ont été jetées pêle-mêle, sur 3 ou 4 m. d'épaisseur.

Derrière et tout autour les bois d'Astros étendent leur solitude ; à l'Ouest c'est le mamelon qui porte à son sommet l'étrange ruine dont nous allons parler, connue sous le nom des Mures de Vidauban et appelées plus simplement les Moures, par ses voisins, sans doute l'équivalent des Maures.

Inscription du porche de la chapelle St-Lambert :

D. LAMBERTO PATRONO OPTIMO
F. ANSELMVS DE CAYS NICIENSIS STIOAN HIEROS.
I. Q. COMMĒD. NOVVM HOC SACELLVM
MEDICIS AQVIS DIVINITVS EXORNATVM
VETERI COLLABENTI SVBTITVENS A FVNDAMĒTIS
EREXIT ANNO XDCXCI

Les Moures

En quittant St-Lambert, si l'on fait face au N.-W., on a devant soi les Moures. Il est inutile d'essayer d'en atteindre le sommet à travers les halliers qui surplombent la rivière, ce n'est qu'un amoncellement de rochers, d'apics et d'abrupts qui en rendront l'approche littéralement inabordable, mais on a le choix de l'ascension par l'Ouest ou par le Nord. Par l'Ouest, un bon chemin forestier prolonge le chemin du bord de l'eau et serpente, en pente douce, à travers la presqu'île d'Entraigues. Il contourne, au S.-E., la colline cotée 189 (carte d'E.-M. au 1/80000e), pour atteindre le col qui soude cette colline à celle des Moures. Si, au contraire, on a pris par le Nord, négligeant les sentiers formant raccourcis et qui ne sont pratiques qu'à la descente, on aboutit, par un trajet sensiblement plus court, au même col d'où bifurquent une série de chemins forestiers. Cette bifurcation est marquée par une cabane de cantonnier.

Un bon sentier se détache droit à l'Est. Il traverse d'abord

un emplacement de charbonnière où des fragments de tuiles à rebords et de *dolia* indiquent au chercheur qu'il est sur la bonne voie. Bientôt le sentier zigzague, barré de ronces et de smilax, pour aboutir à une tourelle ruinée dans l'intérieur de laquelle un pin d'Alep énorme a trouvé le moyen de pousser comme dans un pot de fleurs. La tourelle, marque le sommet d'un angle obtus formé par deux murailles, de trois mètres de hauteur, en petit appareil, cimenté d'un mortier solide, à la chaux. Alors on s'explique que le scrupuleux H. Segond ait hésité à ranger les Moures parmi les enceintes préhistoriques, bien qu'il en ait donné un plan exact. La forêt a tout envahi ; le fourré est impénétrable. Ce sont toujours les mêmes chênes verts, les mêmes asperges piquantes, les mêmes smilax ou salsepareille d'Europe, les mêmes calycotomes, mêlés de lentisques, de cistes et de spartes. Enfin, nous sommes sur la place et nous pouvons nous hisser au sommet du mur.

Alors nous sommes payés de nos peines. Le ruban moiré de l'Argens déroule, à nos pieds, ses eaux transparentes autour de la presqu'île dont Entraigues occupe la pointe. En face de nous, au Sud, les crêtes de Chateauneuf-de-Vidauban développent leurs ouvrages que domine le signal de la côte 260 et s'abaissent, en pentes mamelonnées, jusqu'aux Lonnes, sur la rive droite de l'Argens. Un peu plus vers l'Est, c'est Ste-Brigitte et la blanche façade de sa chapelle, puis, toute la trouée de l'Argens ; des bois' puis encore des bois. Au N.-E. c'est le calvaire du plus haut Castellas de Taradeau (257 m.). Au nord, encore des bois ; enfin, à l'Ouest le Cannet et les crêtes de Méren (332 m.). et de Recoux (433 m.). Les bois d'Astros, au Nord, limitent la vue par

la végétation luxuriante de leurs mamelons que coupe en deux la tranchée rectiligne établie pour le passage de la ligne électrique de force qui transmet aux communes du nord du département la puissance de la chute d'eau d'Entraigues. Il faut gagner les versants Ouest, de la côte 189, pour apercevoir l'usine électrique et son barrage où l'Argens, jusque-là miroitante comme un lac, laisse tomber dans le bief d'aval, le surcroit de liquide que n'absorbent pas les turbines. Un peu à l'Ouest d'Entraigues, l'emplacement de St-Michel-sous-Terre et un regret vous prend de ne connaître qu'une si infime partie des curiosités et des merveilles naturelles que décèle à chaque pas l'antique vallée (1).

De l'enceinte préhistorique des Moures il ne reste plus que la partie orientale. A quelle date le rempart, qui la remplace dans la partie occidentale, a-t-il été édifié ? Il n'y en a pas de trace, ni dans les archives, ni dans la tradition locale.

Les restes étagés sur les pentes de Ste-Brigitte-de-Vidauban, des inscriptions plus ou moins mutilées (2), une

(1) Cette chapelle rurale souterraine est historiquement connue depuis l'an 1000, sous le nom de *Saint-Pierre d'Entraigues*. En 1091, on voit Pons Maluder, fils du vicomte de Marseille, Guillaume, Salomé sa femme, Guillaume et Foulque ses fils, Geoffroy et divers autres seigneurs faire donation des dimes de Vidauban, au Saint-Sépulcre de Jérusalem et d'Aqua-pendante (Etats-Romains), au prieuré de N.-D. de Lagrand (diocèse de Gap) et à celui de Saint-Pierre d'Entraigues qui en dépendait. (*Mémoires de l'Acacémie des I. et B. L.*) Imprimerie Nationale (1884) p. 11.

(2) Inscription sur plaque de marbre blanc, signalée par Bonstetten, trouvée dans les ruines du pont d'Astros et transportée à Vidauban dans le jardin du Dr Bernard.

VOTVM LIBERO
PATRI
LABERIVS SOLVIT
LIBENS MERITO

Libérius en accomplissement d'un vœu à Bacchus.

nécropole romaine mise à jour au quartier de Riba, des monnaies et des médailles recueillies un peu partout et surtout la trace de la grande voie Aurélienne, attestée par des bornes milliaires, prouvent surabondamment l'occupation du territoire de Vidauban à l'époque gallo-romaine. L'existence d'une pierre à empreinte pédiforme sur la colline de Sainte-Brigitte, les amorces d'enceintes autour de la côte 260 et les retranchements qui barrent le chemin de Chateauneuf aux Lonnes, dénommé Camp Mourgan ou Camp Rouman, prouvent également l'existence d'une occupation antérieure et l'on peut sans crainte d'exagération lui attribuer la construction de l'enceinte primitive des Moures. Toutefois, on ne saurait identifier d'une façon absolument certaine cette enceinte avec le *Castram nomine Vite Albano* qui n'apparait dans les chartes qu'au XIe siècle.

« A cette époque, dit M. Mireur (1), c'était une des nom-« breuses possessions de la famille princière des vicomtes de « Marseille, dont les deux frères Guillaume et Foulque donnè-« rent, en 1014, un *mans* qu'ils y possédaient, à la célèbre « abbaye de St-Victor de la même ville » (2).

---

(1) *Inventaire sommaire des archives communales* de Vidauban. Draguignan, 1890. In-8°, p. 5.

(2) 55 ans après, le 5 mai 1069, un des fils de ce Guillaume, Aicard dit le jeune, que son père avait fait concourir, selon l'usage, avec ses frères à la donation de 1014, quoique probablement mineur, gratifia le même monastère, où il avait pris l'habit religieux, de la moitié du château « *quod appellatus Vidalban* », mais son frère Pons fit accepter, en échange, sa moitié du fief de Grimaud, celle du fief *très-noble de Vidauban* lui étant nécessaire, pour la sauvegarde de son patrimoine. (*Inventaire*, pass. p. 50). La terre resta de cette manière aux vicomtes Marseillais.

L'appellation de Moures que porte encore l'enceinte et sa colline ne nous éclaire pas beaucoup. Se rapporte-t-elle, comme d'aucuns le croient, aux Maures qui tinrent le pays sous le joug pendant plusieurs siècles, où tient-elle comme les autres Maures, ainsi que le croit Germondy, à la teinte sombre donnée au site par la forêt de pins d'Alep et de chênes-verts qui sont à la base de sa parure silvestre ?

La question qui se pose est donc de savoir où pouvait être situé le *Castrum*.

L'existence actuelle d'un Chateauneuf au S.-W. de Vidauban, implique celle d'un Castel plus ancien. Or, rien ne permet de supposer que Chateauneuf ait été construit sur l'emplacement d'un Château-vieux ; au contraire, dès le XIIIe siècle, en 1211 et 1257, on voit deux seigneurs de Vidauban, Bertrand et Jourdan (1), donner à l'Ordre des Templiers les biens qui constituèrent plus tard la Commanderie d'Astros, consistant « en un « château et en terres cultes et incultes, de près de deux lieues « de circuit, situés entre la rivière Argens et le territoire de « Lorgues, avec juridiction haute, moyenne et basse et une « chapelle dédiée à St-Lambert ». (2)

On voit que la question se resserre : le domaine d'Astros

---

(1) Le 15 avril 1217, Jourdan de Vidauban assiste, comme témoin, à la vente du fief de Brégançon et d'autres terres, passée à Hyères, par le seigneur Raimond Geoffroi, à la communauté de Marseille. (*Archives communales d'Hyères, S^e AA.*) En 1218, le même ou un homonyme est moine à l'Abbaye de Florièye, plus tard du Thoronet. (*Cartulaire de Saint-Victor.* charte 910).

(2) *Essai sur le Grand-prieuré de Saint-Gilles,* — comte de Grasset — (Paris 1869). In-8°, p. 28. P. Dupont.

est sur la rive gauche de l'Argens ; Chateauneuf sur la rive droite. Si, délaissant l'habitation moderne, bâtie dans l'axe de l'avenue qui conduit de Vidauban à Astros, nous faisons le tour de l'enceinte du domaine, nous arrivons à l'ancienne Commanderie des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem dont nous avons parlé ailleurs (1). C'est la maison forte dépeinte par Mérimée, dans la *Chronique du temps de Charles IX*, à murs épais, solides, capables de soutenir un siège et de résister à toutes les attaques de l'époque. *Les fenêtres à croisées datent la construction de la Renaissance.* Elle a pu être élevée sur des substructions plus anciennes car son emplacement rappelle assez les mottes mérovingiennes. Bien qu'entourée de hauteurs qui la commandent, elle n'avait rien à redouter de celles-ci en raison de la faible portée des armes de jet du XVIe siècle ; mais, ce sont là des constatations purement négatives, tandis que la présence de la chapelle rurale de St-Lambert à un kilomètre de là, faisant l'objet d'une tractation dès le XIIIe siècle, a une valeur positive indiscutable.

Abandonnons donc, pour un instant, la recherche des preuves écrites dans les archives, désormais muettes, pour les siècles antérieurs. La tradition veut que les habitants de Vidauban, d'abord installés sur les pentes de Ste-Brigitte, aient abandonné ce lieu pour se réfugier aux Moures. Aucune époque, aucune date ne sont indiquées. Les plus documentés parlent de Sarrasins ; c'est en effet indiqué en fait de Moures, mais le fait a pu se passer aussi bien sous César que sous Charles-Quint. Jetons

(1) Voir notes sur Saint-Lambert d'Astros, plus haut.

un coup d'œil sur la carte et reportons-nous par la pensée à l'arrivée des Romains sur les bords de l'Argens. C'est le premier cours d'eau un peu important qu'ils rencontrent depuis le Var, jusqu'à Vidauban. Ils ont pu franchir, sans peine à gué, tous ses affluents de gauche : l'Endre, la Nartuby et la Florièye. Ils ont pu franchir de même l'Argens, à l'Ouest de la *Cognasse*, sur les bancs de grès permiens qui barrent le lit du fleuve à l'endroit où, plus tard, ils construiront le pont d'Argens, mais remontant la rive gauche, et arrivés à Astros, il leur faut prendre parti, ou passer définitivement sur la rive droite du cours d'eau ou entamer la guerre de montagne.

Tous les passages sont en effet gardés et bien gardés : l'Endre par les ouvrages de la Colle-du-Rouet et de Penafort ; la Nartuby par le quadrilatère de Draguignan : les Tuilières, le Puy, le Ceyran et le Neiron ; la Florièye par les deux Castellas de Taradeau et peut-être les Castellanets ; enfin l'Argens, par les Moures de Vidauban sur la rive gauche, Chateauneuf et Sainte-Brigitte sur la rive droite. Cette dernière, fut vite isolée et les envahisseurs purent pousser de l'avant par la voie la plus facile : la Trouée dite de l'Argens.

Z. d'Agnel a fort bien vu que de Chateauneuf-de-Vidauban, les cohortes abandonnant le tracé de la route nationale actuelle (Rte N° 97), s'étaient dirigées, à l'ouest par la vallée du *Ritort*, les Andracs, Repenti et St-Jean sur Gonfaron (1). Rien ne s'oppose non plus à ce qu'elles soient parties d'Astros et de

(1) *Les voies romaines secondaires dans le Var.* Manuscrit dont nous devons la communication à l'obligeante intervention de M. Mireur.

Vidauban vers la vallée de l'Aille, par la Bastide-Giraude, la Galante et la Basse-Verrerie. Les deux itinéraires leur permettaient de négliger le Cannet (petit-Camp) et les grands Camps de Méren et de Recoux ainsi que tous les autres camps en bordure de la zône calcaire ; la Fouirette, la Madeleine et la Roquette de Gonfaron. Nous ne pousserons pas plus loin à leur suite ; ce serait sortir de notre cadre.

Germondy a reconnu le petit nombre de Camps ligures existants dans la région cristalline des Maures, comparé aux multiples enceintes de la région calcaire. Le pays n'est pas sensiblement plus difficile, mais les sources y sont beaucoup plus rares pendant la saison estivale. D'autre part le sol cristallin cède plus malaisément les matériaux nécessaires à l'édification des parements des couverts. H. Segond a montré aux Castelars des Arcs, la différence fondamentale des enceintes en sol porphyrique de leurs similaires en sol calcique. Les premières sont faites de tous les matériaux de surface ramassés, en quantité, sans préoccupation de durée, tout comme, de nos jours, ferait un poilu sur le front.

Voilà donc les Vitalbanais de Ste-Brigitte réfugiés soit aux Moures, soit à Chateauneuf ; aux deux, très probablement. Mais les Romains parvenus à Marseille, trouvent que le pays, bon à prendre, est aussi bon à garder et ils entament la conquête systématique de la région. C'est le moment de la création de la voie Aurélienne et de ses succédanées, car la question des transports fut toujours capitale pour toutes les armées.

Dans une autre étude (1) nous avons déjà dit que les Romains

(1) L'Englugui d'Ampus.

avaient été aussi attirés en Gaule par la renommée des mines et de l'or gaulois : il dépêchèrent dans la *Provincia* tous ceux qui pouvaient aider à la découverte des mines. Ils connurent le fer de Montferrat, comme l'argent de Valcros ; le nom du fleuve varois est même plutôt dû au voisinage et à la production des mines argentifères qu'à la pureté des eaux de l'Argens.

Sous la poussée des légionnaires, les Ligures de Chateauneuf durent refluer sur les Moures, comme l'avaient fait ceux de Ste-Brigitte sur Chateauneuf. Ils mirent donc le fleuve entre eux et leurs agresseurs, et, ce n'était pas un mince obstacle, même pour les Romains, car, sous la chute d'Entraigues, jusqu'au passage d'Astros, la rive droite était marécageuse : c'étaient les Lonnes.

Ici nous avons un témoin matériel : les ouvrages de Chateauneuf sont ouverts à la gorge et tournent cette gorge à Vidauban, donc l'ennemi, cette fois, est au Nord et c'est contre l'envahi qu'ils sont retournés. C'est ce qui s'est également produit aux *clapaouires de la Grange* (1). Les vitalbanais n'ont donc pas tort tout à fait d'appeler les ouvrages de Chateauneuf : le Camp Rouman.

La conquête des Gaules, on nous l'a enseigné, demanda dix ans, mais sa romanisation exigea deux siècles. Maîtres des grandes voies de communication, tenant solidement leurs débouchés, les Romains abandonnèrent aux autochtones, les montagnes arides et les parcours rocheux des Alpes de Provence, sachant que l'eau va toujours au moulin et que les tribus désormais isolées, ne pourraient vivre que par leur bon plaisir. La

(1) L'Englugui d'Ampus.

chasse à l'esclave commença, il fallait bien alimenter les mines. Elle ne fut pourtant pas toujours fructueuse : le Ligure est moins assimilable que le Gaulois qui viendra 200 ans plus tard, concurrencer, à Rome même, les rhéteurs et fournir d'avocats la capitale du monde d'alors.

Au déclin de l'empire romain, il ne restait cependant plus de tribus insoumises, depuis déjà longtemps ; les fortes institutions de Rome avaient absorbé tous les indigènes de la Gaule. On ne sait malheureusement presque rien du passage des Barbares, cependant leurs hordes empruntèrent la trouée de l'Argens, comme les autres passages des Alpes. Les Moures durent de nouveau donner asile aux réfugiés de la plaine, ainsi qu'en témoignent les tuiles à rebords, les fragments de *dolia*, d'amphores et de poteries non vernissées que renferme l'enceinte ou qu'on peut recueillir abondamment à ses abords.

Quand le calme se rétablit et que les comtes francs furent substitués aux comtes romains, les réfugiés redescendirent dans la plaine, mais pour bien peu de temps, car les Sarrasins, ou ceux auxquels ce vocable fut appliqué et qui paraissent avoir été plutôt des païens que des musulmans, installés au cœur des Maures, rendirent impossible l'existence de tout établissement durable sur les confins du massif cristallin. La destruction du Fraxinet ne rendit pas complètement la sécurité au pays ; les côtes restèrent encore de longs siècles exposées aux incursions des Barbaresques et aux insultes des pirates de mer. Au XIIe siècle cependant, le système de protection des côtes fut assez perfectionné : un réseau complet de « farots » raréfia les surprises. De cette époque date l'érection des tours dites sarrasines, cons-

truites sur un modèle presque identique : comparez celle de San-Luen du Muy, de Penafort, de Châteaudouble, de Reynier d'Ampus, des Arcs, de Taradeau, du Puget, pour ne citer que celles de la région qui nous intéresse. Seules, les Moures font exception. Mais, qu'avaient-elles besoin de tour à 200 m. d'altitude et à 120 m. de commandement sur la vallée de l'Argens ?

C'est aussi probablement l'époque de l'élévation du mur maçonné de l'Ouest. Les tourelles d'angle, pour être de dimensions infiniment plus modestes que celles des tours que nous venons d'énumérer, sont cependant des tourelles carrées et leur aspect les montre inspirées des mêmes préoccupations. Mais quelle existence que celle de cette population s'évadant, à chaque alerte, de la fertile plaine d'Astros, aux alluvions rémunératrices, pour s'enfermer dans son nid d'aigle des *Moures.*

Les Templiers ne semblent pas lui avoir apporté un gros surcroit de sécurité car en 1235, l'assemblée de la noblesse tenue à Draguignan, au mois d'octobre, pour édicter les statuts du bailliage de Fréjus, ne taxa Vidauban, pour le droit de cavalcade, qu'à un simple fantassin « *unum militem* non *cum equo armato* » de même, que les Arcs, Trans et Taradeau, tandis que le Luc et le Cannet étaient taxés chacun à deux cavaliers avec leurs chevaux d'armes.

L'habitation alla encore en déclinant au siècle suivant, au point qu'elle fit retour au domaine comtal, on ne sait à quelle date précise, mais sûrement avant 1293, puisque cette année-là, Charles II d'Anjou, comte de Provence, la concédait à Ricaud

ou Ricard d'Allamanon (de Lamanon) et y signait, en 1305, les droits qu'il s'était réservés (1).

Le fief passa ensuite aux mains de la famille de Villeneuve par Pierre d'Allamanon (2) fils de Ricard, lequel testa le 29 avril 1390, en faveur de Raimond de Villeneuve, baron des Arcs, qui avait épousé sa petite fille Alayette d'Allamanon.

La situation ne s'améliora toutefois définitivement qu'à la réunion de la Provence à la France, lorsque Louis des Arcs, marquis de Trans, dit le premier marquis de France (3), au retour de la campagne d'Italie où il avait brillamment secondé Charles VIII, donna à Vidauban, l'acte d'habitation qui fut le signal de la résurrection de la localité (1515).

L'ère de ses vicissitudes put désormais être considérée comme close, cependant les Moures devaient encore revoir plusieurs fois les Vidalbanais chassés de leurs foyers : en 1524 par les Impériaux du traître connétable de Bourbon, en 1536 par Charles-Quint lui-même, en 1707 et en 1746-47 par les Austro-Sardes. La trouée de l'Argens, tout comme à l'époque romaine, exerçait son irrésistible attraction sur les armées d'invasion. Celle du duc de Savoie, en 1707, amena de nouveau la dévastation complète du territoire ; le bourg entier fut brûlé à l'exception de l'église et d'une seule maison contiguë, sous

---

(1) *Inventaire sommaire des archives communales* de Vidauban. F. Mireur, 1890, Draguignan, Olivier et Rouvier, p. 6 et suivantes.

(2) Lamanon, localité des Bouches-du-Rhône, entre Salon et Orgon.

(3) Lettres patentes données à Blois en 1515.

prétexte de punir les habitants de s'être soustraits par la fuite au paiement de la contribution de guerre imposée par l'ennemi.

L'invasion de 1746-1747 faillit renouveler le désastre. Les habitants, instruits par l'expérience, se mirent d'abord en devoir de réaliser les fonds exigés par l'ennemi, mais ces exigences allant croissant, la population se déroba de nouveau, à l'exception d'un aubergiste et du curé qui sauvèrent la situation. « Le Conseil communal remercia le prêtre de ses services par un présent de 48 livres » (1).

Draguignan, mars 1918.

Coordonnées géographiques :

	Ste-Brigitte	Camp rouman de Chateauneuf	Les Moures de Vidauban
Altitude.....	184 m	260 m	189 m
Longitude Est..	4 G 55'4	4 G 50'7	5 G 52'2
Latitude Nord..	48 G 23'6	48 G 23'6	48 G 25'8

(1) *Inventaire sommaire*. Passim.

PUGET-VILLE

Le Menhir de Cante-Perdrix

Lorsqu'on va à Rocbaron, de Cuers, par la route enchanteresse moderne, véritable corniche à laquelle il ne manque que la perspective de la mer pour égaler en renommée toutes les autres plus célèbres, on laisse, à l'Ouest, la barre dolomitique qui porte le camp d'Aurélien et l'autel préhistorique signalé déjà par Achard (Géographie de la Provence), il y a 130 ans, sous le nom « de pierre de l'autar ».

A quelques mètres de la borne marquant 3 k. 700, au quartier de Cante-Perdrix et sur le territoire de la commune de Puget-Ville, on peut voir une pierre levée, sorte de menhir naturel, des plus curieuses, en tous cas, plus intéressante que la « pierre de l'autar », maintenant fendue en trois par la foudre. Un sentier, tracé par les charbonniers qui ont exploité la forêt, il y a quatre ou cinq ans vers 1913, après l'incendie, conduit de la route au menhir, à travers une brousse déjà haute où des gueules de loup voisinent avec des argiérias (*antirrhinum latifolium* D. C. et *calycotome spinosa Link*)

Le menhir mesure 3 m. de hauteur sur 2 m. d'épaisseur dans un sens et 1 m. dans l'autre ; il affecte une forme sensiblement parallélipipédique, un peu rétrécie par le bas. Ce qui en

fait la curiosité, c'est que le côté tourné à l'Est présente un faciès humain très reconnaissable, soit naturel, soit arrangé par des moyens rudimentaires. Placé en un lieu moins écarté, il eût fait le bonheur d'un éditeur de cartes-postales, mais, dans ce désert broussailleux il a fallu la construction d'une voie moderne (chemin de grande communication n° 111) et l'incendie de la forêt qui le cachait pour mettre en lumière ce sphinx pugetvillois. L'ensemble représente assez bien une figure de magistrat glabre coiffée du bonnet traditionnel.

La Ville-Haute du Puget et Ste-Philomène

L'ancienne ville du Puget, la ville-haute comme on l'appelle encore, ne comporte plus que des ruines ; seule l'église Sainte-Philomène a résisté à tous les assauts du temps et des hommes. Sa façade, agrémentée d'une double abside que flanquent deux portails, présente au soleil levant une ordonnance et un caractère peu communs. Le portail Ouest auquel on accède par un perron de treize larges marches, est surmonté d'un clocher carré à double pente, d'où l'on jouit, à une altitude de 300 m. d'un horizon étendu sur le massif des Maures. Les diverses parties de l'édifice appartiennent à des époques variées, mais le temps a jeté sur le tout, une patine chaude et uniforme qui en abolit le disparate. L'ensemble est d'un roman de bonne époque dans lequel apparaît l'ogival ; il rappelle les chapelles de Saint-Andrieu et de N.-D. de l'Olivier de Figanières, ou ce qui reste de l'église de l'ancien Meaulx.

L'auteur du « *Voyage à la Sainte-Baume* » (D. Rossi, 1860) (1), n'hésite même pas à comparer Sainte-Philomène à N.-D. du Port de Clermont-Ferrand et à Saint-Trophine, d'Arles. Le Dr Grégoire, dans son *Histoire du Puget*, dit qu'originairement Sainte-Philomène était dédiée à la Vierge sous le vocable de *Sancta Maria de Deicesa* et qu'elle dut probablement changer de nom au XVIe siècle, lorsqu'un Albanis, seigneur de *Pugetum Teneri* (Puget-Teunois ou Puget-Téniers), ancien nom de Puget-Ville, la fit reconstruire ou réparer. Elle aurait pris alors le patronage de Saint-Jacques-le-Mineur, du prénom du d'Albanis en question.

Plusieurs chartes citent N.-D. de *Deicesa* sous diverses variantes ; la plus catégorique porte au Cartulaire de Saint-Victor, le N° 470 et la date de 1060. Les églises qui y sont citées sont sainte Marie d'Excensa, saint Laurent, saint Sidoine, saint Martin-ad-Gattiera (appelé aussi saint Martin-de-l'Ile ; Cartulaire de saint Victor, N° 971 de 1146) et saint Jean, toutes sur le territoire de Puget et de Pierrefeu, y est-il dit (2), saint Martin et saint Jean étant sur le territoire de Pierrefeu ; il semble, par voie de conséquence, que les autres églises nommées dussent être sur celui de Puget. C'est qu'en 1060, Carnoules faisait encore partie du territoire de *Pugetum Teneri*. Il en fut vraisemblablement détaché après l'édification de la forteresse de Castrum Regale (N.-D. de Vieres de Chateau-Royal), sous les comtes de Provence de la maison de Barcelone, rois d'Aragon, au XIIe siècle.

---

(1) Voir Bibliothèque municipale de Toulon, N° 3984.

(2) « *Que omnes sunt in territorio de Poieto et de Petrafoco* »...

Carnoules qualifié tantôt de *tenure*, tantôt de *villa*, est désormais toujours appelé *villa* (Cf. *Cartulaire de saint Victor*, chartes 386, 457, 471, 473, 474, 476, 971 et 1035). La charte 1035, du 4 août 1246, fixe d'une façon définitive les limites de Carnoules qu'elle fait partir de saint Sauveur-de-Rocbaron, ce qui vient à l'appui de notre thèse, le territoire actuel de Puget-Ville s'interposant, encore aujourd'hui, entre celui de Rocbaron et celui de Carnoules.

Au XIXe siècle, un curé de Puget-Ville fit faire d'importantes réparations au sanctuaire, tombé, à l'époque révolutionnaire, dans un état de délabrement qui le menaçait d'une ruine prochaine et définitive. Les anciens ambons disparurent, l'orientation fut changée et sainte Philomène prit la place de saint Jacques. Quelque critique que puissent motiver tous ces changements et d'autres moins heureux encore, ils n'en ont pas moins assuré, en fin de compte, la conservation du monument. La porte, aujourd'hui à l'orient, ouvre sur deux nefs, disposition plutôt rare, dont nous ne connaissons l'équivalent qu'à Solliès-Ville.

Les d'Albanis avaient aussi construit un château à l'Ouest de l'église Saint Jacques. La façade principale était au midi, flanquée de deux tours, avec une terrasse plantée de « *meuriers et de ciprès* ». En arrière, une grande cour, entourée de hautes murailles encore debout, servait de Jeu-de-paume, mais le reste se trouve parmi les éboulis. Il était encore habité en 1684, à la mort de François de Pourrières, seigneur de Puget, qui donna lieu à un inventaire contenant la description complète des aménagements intérieurs et extérieurs (1).

(1) Cf. Dr Grégoire, *Histoire du Puget*, p. 48.

Le colombier, en dehors, est reconnaissable aux niches à pigeons scellées dans les parois des murailles. Il présente cette particularité d'être carré et non à section ronde comme la plupart des autres colombiers.

Une petite source égrène ses notes cristallines dans un étroit bassin rectangulaire, au-dessous du chemin charretier qui relie le village abandonné à la route de Cuers à Rocbaron. C'est tout ce qui reste vivant dans ces ruines. Une autre voie, certainement très ancienne, mène à Puget-Ville, à 3 k. par le hameau du Canadel (1).

Nous n'avons rien trouvé de préhistorique, ni à Cante-Perdrix, ni à Sainte Philomène, ni au Canadel. Toutefois, dans le chemin rural, qui conduit au cimetière, dans un clapier en bordure de la route, on rencontre la tuile à rebords, en fragments assez grands, à cassures vives, qui permettent d'affirmer sans crainte que ces tuiles proviennent de sépultures gallo-romaines mises au jour dans le champ voisin, depuis moins de cinquante ans. Un seul fragment était timbré *i*, sans doute la voyelle finale du nom du fabricant *Mari*, bien connu. Des morceaux de *dolia*, reconnaissables à leur pâte jaunâtre chargée de gros grains de quartz, accompagnaient les tuiles à rebords ainsi que de larges pierres plates, ou *lauzes*, semblables à celles des tombes à ustion. Un important domaine rural existait donc déjà à l'époque gallo-romaine autour de la fontaine aux eaux abondantes qui orne la

(1) Etymologie incertaine. Un autre Canadel existe au Beausset, dans une situation à flanc de coteau assez semblable. Il n'y a là ni canal, ni cannes permettant de rattacher ce nom de lieu à ces racines.

placette du Canadel, lequel portait alors le nom d'un de ces *mansi* qu'énumère le *Cartulaire de Saint Victor*, mais que nous n'avons pu préciser.

Les différents hameaux dépendant de *Castrum Pugetum*, étaient encore desservis primitivement, au point de vue religieux, nous l'avons vu plus haut, par deux autres églises, sans compter les chapelles. De Saint Lambert, il ne subsiste plus que les quatre murs, visibles de la voie ferrée, au passage à niveau du hameau de Ruol, sans doute diminutif de rue. Saint Laurent dut son abandon à un fait peu connu. En 1664, une escadre aux ordres du duc de Beaufort, le roi des Halles, fut envoyée châtier les pirates barbaresques et tenter un essai de colonisation à Djidjelli, près de Bougie. Un seigneur du Puget prit part à l'expédition, et, au retour, fit construire un pavillon, dans une de ses propriétés et lui donna le nom de *Gigéri* (Djidjelli). Ce pavillon transformé par la suite en château, devint la maison seigneuriale des d'Antrechaux, auxquels Toulon doit son célèbre consul, émule des Belzunce et du chevalier Rose, pendant la peste de 1720. Gigéri se voit encore au Sud de la voie ferrée, entre la ligne et la route nationale. La chapelle du château attira les paroissiens de Saint Laurent qui fut peu à peu déserté et abandonné définitivement en 1793.

Enfin, Saint Sidoine (*San-Dony*) desservait le hameau des Crottes, devenu le Puget moderne, après l'abandon de la Haute-Ville. Cette église à cause de la dispersion des habitants dans la campagne, avait été bâtie au milieu des champs, sur un terrain offert par les Dominicains de Carnoules qui s'étaient, pour cela, réservé le droit d'officier le jour de la fête patronale de Saint Sidoine, droit qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution.

Agrandie, en 1644, par l'adjonction d'une deuxième nef, elle fut encore agrémentée d'un clocher en 1762, dans le but d'y loger les cloches de l'église Saint Jacques qui ne desservait plus à Haute-Ville que quatorze habitants. Mais, si le nouveau clocher reçut les cloches, il n'hérita pas de l'horloge achetée à *N.* Arnaud, de la Valette, pour le prix de 848 livres ; on lui préféra la tour de l'hopital, plus centrale. Cette tour disparut pourtant avant celle de Saint Sidoine : on la démolit, en 1869, pour l'élargissement de la route.

En 1874, Saint Sidoine fut rasé complétement pour cause de vétusté, et, aussi pour agrandir le cimetière qui l'entourait, mais le clocher, construit en 1762, fut conservé comme souvenir. On l'aperçoit à un kilomètre au Nord de la station du chemin de fer, à l'Ouest du village, sur un petit monticule qu'encadrent les cyprès du cimetière.

La Tour du Faucon

Le hameau de la Foux, qui constitue une sorte de faubourg, au Nord-Est du Puget, est dominé par une tour de construction irrégulière, en plan pentagonal, qui rappelle celles du même genre qu'on rencontre un peu partout dans le Var, où on les appelle vulgairement « *tours sarrasines* ».

Son nom de Faucon lui viendrait des Glandevès-Faucon, seigneurs de Puget, auxquels elle était allée, au milieu du XVIe

siècle, avec une partie de la seigneurerie. Une autre partie passa aux mains des Glandevès-Pourrières. Le reste demeura aux Puget-Rivière, branche cadette des d'Albanis, enfin aux Clapiers, d'Hyères. En 1789, les d'Entrechaux, représentant les Glandevès et les Clapiers possédaient encore les 16/20e de la juridiction de Puget ; les 4/20e restant appartenaient aux Bouis du Puget représentant les Puget-Rivière. Leur succession par les femmes alla, au XIXe siècle, aux Pessonneaux de Puget.

Un de ces derniers, en faisant des fouilles dans ses propriétés de la Foux, mit au jour des soubassements d'anciens murs à mortier de ciment romain et de nombreux débris dont le plus remarquable fut une grosse pierre taillée où était sculpté un *phallus*. Le Dr Grégoire trouve là la preuve évidente d'une « station militaire » mais en tout cas importante. Il ajoute que la tour du Faucon dépendait des barons de Forcalqueiret.

L'aspect fruste et barbare de la *Tour du Faucon*, sa porte basse, à gonds de pierre, semblent pouvoir la classer parmi les édifices de ce genre qui s'élevèrent en France, aux temps carolingiens, pour remplacer sur les mottes féodales, les donjons de bois, ou partie de pierre et partie de charpente, qui s'étaient substitués eux-mêmes aux *castra* gallo-romains.

La colline de la tour, bien visible de la voie ferrée, est en effet une motte idéale, quoique moins élevée que la colline qui lui fait pendant à l'Est, sous le nom de colle du Gros-clapier.

Ste-Anne d'Evenos, juin 1918.

Coordonnées géographiques :

	Menhir de Cante-Perdrix	Le Canadel	La Tour du Faucon	Sainte Philomène
Altitude...	307 m.	207 m.	300 m.	294 m.
Long. Est.	4 G 165	4 G 21	4 G 22	4 G 184
Lat. Nord.	48 G 8	48 G 10	48 G 11	48 G 094

LA VALETTE

La Vieille-Valette et Tourris

Quand on traverse Toulon en chemin de fer, on aperçoit, au Nord de la voie, une chaîne de hautes collines, d'une altitude de 400 à 500 m. qui constitue, depuis qu'une loi récente a déclassé les remparts, la défense rapprochée de la place. C'est la montagne de Faron. Elle doit son nom à un « farot » ou phare qui y fut édifié sous les comtes de Provence de la première maison d'Anjou.

Ces farots étaient des sortes de tours ou plateformes où l'on allumait pendant la nuit, autant de feux, qu'il apparaissait sur mer, de navires ennemis ou suspects. Pendant le jour, les feux étaient remplacés par des colonnes de fumée. Un hangar *ad hoc* servait de corps-de-garde et remisait le combustible.

On attribue la création des « farots », comme institution d'Etat, à l'empereur Auguste, mais il est probable que leur apparition date de l'époque où le premier homme, qui osa confier son existence à un tronc d'arbre creusé pour s'aventurer en mer, éprouva le besoin de communiquer avec ses semblables, hors de portée de la voix. Ce fut aussi le premier sémaphore.

Faron s'était appelé jusque là : *la Bade*. Il communiquait à l'Ouest avec le Brusq et les Embiers, au Sud avec Cicié et à

l'Est avec Giens, dont la baie voisine est encore nommée par les marins *la Badine* (petite Bade) (1).

Une profonde vallée relie, au Nord, Faron au puissant massif du Grand-Cap dont l'altitude se relève à 800 m. et que circonscrit le cours du Gapeau. Si l'on imagine un melon auquel on enlèverait deux tranches et dont on replacerait l'une dans la fente ainsi obtenue, elle s'enfonçerait laissant deux berges à pic ; celle du Sud de 100 à 150 m. serait Faron, celle du Nord de 30 à 50 mètres serait le Grand-Cap. Celui-ci détache, à l'Est et à l'Ouest, deux puissants contreforts : le Coudon et le Mont-Caume. Du dernier, nous réserverons la monographie pour une autre occasion, nous en tenant aujourd'hui à Coudon.

Il doit son nom, non pas au *coin* servant à fendre ou à caler, mais au *coing*, fruit de cognassier *(cydoni maliformis Mill)*. Une légende, qui a cours dans la région, veut en effet, qu'aux premiers âges de l'histoire, des Grecs, originaires de *Cydonia*, en Crête, soient venus faire la traite autour de Giens et y créer un port et une ville : *Olbia* l'heureuse ; séduits par l'aspect hellénique de la plaine qui s'étend au pied de Coudon, ils y introduisirent la culture de la vigne, de l'olivier et du cognassier, dont le fruit servit de parrain à la montagne.

Cette légende n'est peut-être que la transposition d'un fait historique qui se serait produit au moyen âge et qui est transcrit aux archives de Solliès. Un prince grec (sans doute appartenant à cet empire grec détruit par les Croisés) venait visiter la France muni d'immenses richesses. Il fut assailli, aux environs du

(1) Dr G. Lambert, *L'œuvre de la rédemption des captifs*, p. 2.

Cap-Corse, par une violente tempête, où son vaisseau faillit sombrer. Dans cette tragique occurrence, le prince qui était un bon chrétien, fit vœu d'édifier, sur la première terre qui apparaîtrait à sa vue, un temple à dédier au saint dont ce serait la fête ce jour-là. Il ne tarda pas à être récompensé de sa foi, et, le *coing* perçant les nuages, se montra aux yeux des passagers en détresse. Ils abordèrent quelque part, entre Ste-Marguerite et la Garonne du Pradet. Sitôt à terre notre prince se mit en quête d'accomplir son vœu, mais, il ne trouva ni maçon, ni ouvrier d'aucune sorte qui consentissent à aller bâtir le moindre oratoire au sommet de Coudon qui n'avait pas encore, inutile de le dire, son excellente route stratégique. Le pauvre prince dut se rabattre sur un site moins prestigieux mais plus accessible et c'est ainsi qu'aurait été élevé l'ermitage de Ste-Christine de Solliès.

La coupure, que nous avons irrévérencieusement qualifiée de tranche de melon, s'est appelée, jusqu'à la Révolution : la vallée de *Fabières*, sans doute par ce que de temps immémorial on y cultive des fèves *(faba)*. Vers 1830, un toulonnais aux goûts bucoliques y construisit une bastide, en carton-pâte, qu'il décora de peintures à la détrempe avec cette inscription au-dessus de la porte : A MA FOLIE.

Lors de la construction du chemin stratégique de Coudon, la bastide se mua en guinguette, à la grande satisfaction des ouvriers et militaires employés aux travaux, à qui elle épargnait des courses à la Valette et à Toulon. Les cartographes de l'Etat-Major y vinrent à leur tour et *la Folie* supplanta *Favières*, mais n'anticipons pas.

Aux Grecs avaient succédé les Romains : ce serait à eux

que nous serions redevables de cette jolie localité qui a nom *la Valette*, vallis læta, la vallée heureuse. A la sortie Nord du bourg, on trouve, en effet, un mamelon d'une vingtaine de mètres de hauteur, appelé le *Prieuré* : il n'y eut jamais là aucun prieuré, mais le domaine a pu être, à une certaine époque, la propriété du prieur de la Valette qui était effectivement un prieuré dépendant de la Collégiale de Pignans.

On a trouvé au prieuré un mur romain de 43 m. de long, reste d'une villa ; toutes les séparations d'héritages y comptent autant de briques romaines, de tuiles à rebords et de fragments de poteries que de pierres mêmes. M. Germain, ancien maire de la Valette, y a fait curer un puits antique qui, entre autres choses, a donné des monnaies impériales et un seau en bronze, mais tellement oxydé par l'eau gypseuse du sous-sol qu'on n'a pu le restituer. Ce sous-sol n'est, en effet, qu'un vaste banc de pierre à plâtre.

Les Romains, afin de s'éviter le passage par Solliès pour gagner la vallée du Gapeau, alors difficilement abordable, avaient établi un chemin de *Vallis læta à Vallis aurea* qui n'est autre que Valaury, un hameau de Solliès-Toucas dont ils dérivèrent l'abondante source, dite du Thon (1), vers *Pomponiana*.

Cette voie secondaire, se sépare aujourd'hui de la voie stratégique de Coudon au col de la Folie et escalade la tranche de melon, du côté Nord, au sommet de laquelle elle traverse un vaste plateau boisé entre Coudon et le Grand-Cap : c'est la

(1) *Mémoires de la Société d'émulation du Var*. T. II p. 45-52. Thon Tolon, Toulon : divinité topique des Celto-ligures. Mag. Giraud, *Notice sur les cours d'eau du Var*. p. 372.

Plaine des Selves, la bien nommée, jusqu'à l'invention du gaz d'éclairage qui a fait substituer le goudron de houille au goudron de bois ; il y avait là une *pégoulière* ou fabrique de goudron, qui distillait les pins d'Alep du voisinage pour alimenter de brai l'Arsenal de Toulon. Le chêne vert, également abondant, fournissait le charbon à leur verrerie voisine. Verrerie et pégoulière sont maintenant en ruines.

Au-delà, la voie descendait à Vallaury par le col qui porte le nom tragique de la Mort-de-Gautier. Nous n'avons pas pu découvrir à quel Gautier se rapportait ce décès. Il y eût cependant à la Valette, un Gautier dont la mémoire mérite mieux qu'une simple mention : c'est le prieur Jean de Gautier qui fonda de ses deniers, avec l'évêque de Toulon Mgr de Ghalucet, l'hospice de la Charité. Mais le saint homme mourut dans la paix du Seigneur et dans son lit.

De l'ancienne verrerie, une avenue d'arbres rachitiques conduit au domaine de *Tourris*. Ce domaine fut érigé en fief par Charles VIII en faveur du capitaine Louis de Nas, un de ses vieux compagnons d'armes en Italie, dans la descendance duquel il resta cinq générations qui prirent de ce fait le nom de Nas de Tourris.

Ces Nas étaient une famille de négociants aixois, représentée en 1492 par Simon Nas, le propre frère du capitaine Louis, qui organisa cette année-là la première loterie qu'on ait vue dans cette ville sous le nom de *Jeu du sort et la fortune* (1).

La fabrique de goudron et la verrerie de Tourris ne donnaient

(1) *Revue historique de Provence*, 1901, p. 37.

sans doute qu'un maigre produit ; la crise des transports y sévissait certainement déjà et les Nas de Tourris cherchèrent dans la marine royale un emploi à leur activité (1) ; ils y gagnèrent le goût des voyages et de l'exotisme, si bien qu'en 1785, le dernier d'entre eux, vendit la seigneurie à M. Aguillon, de Toulon, et partit pour l'île de France, s'évitant ainsi, sans s'en douter, les multiples désagréments qui attendaient les ci-devants en 1793. Il s'était réservé seulément le nom de Tourris.

C'est ainsi qu'il nous a été donné de rencontrer un de ses descendants au cours d'une campagne coloniale, à une époque où nous ne pensions certes pas à vous entretenir du berceau de ses ancêtres. En 1790, Tourris fut rattaché partie à la commune du Revest, partie à celle de la Valette. Aujourd'hui, le domaine appartient à la famille de Gasquet (2).

En face et au Sud du manoir, un chemin charretier, bien frayé, conduit à une dépression dans la tranche de melon, côté Nord. Là, on trouve cette espèce de col barré par un mur en pierres sèches, d'aspect primitif. Le chemin tourne le long de l'apic, gagnant le sommet du piton voisin où, parmi les pins d'Alep, gisent les ruines d'un village du moyen-âge : la *Vieille-Valette*, détruite pendant les guerres de religion. La tradition se maintient à la Valette de l'exode des habitants de la plaine vers ce refuge de la montagne à chaque alerte, qu'elle fut causée par les pirates de mer ou par d'autres gens de guerre.

L'enceinte médiévale est encore presque entière, ainsi qu'une

---

(1) H. Belletrud. *Un marin provençal au XVIIIe siècle*, bulletin de la *Société d'Etudes* de Draguignan, tome XXX (1914-1915), p. 119.

(2) Originaire de Lorgues.

des portes. Une tour carrée est huchée au plus haut de l'apic, c'est la reproduction, en moins bon état de celle de Penafort. L'église, ou plutôt la chapelle (4 m. × 4 m.) est complètement effrondrée, ce qui s'explique : elle est en dehors du rempart. Les constructions, à l'intérieur, ne sont du reste pas en meilleur état, et il est même difficile de retrouver, parmi les décombres, l'emplacement des ruelles de ce nid de hiboux.

Les archéologues ne se sont pas mis d'accord au sujet des origines de la Vieille-Valette. F. Moulin lui dénie toute origine préhistorique et ne cite pas même le mur en pierres sèches dont nous avons parlé tout à l'heure. Notre ancien confrère, Z. d'Agnel, au contraire, a découvert dans la maçonnerie du rempart, en partie éboulé à l'Est, des fragments de meules plates, en basalte, de tuiles à rebords et de poteries grossières, dont la présence, en cet endroit, ne s'explique que parce qu'ils étaient sur place, au moment où les ouvriers ont édifié le mur à chaux et à mortier. Quelle raison auraient-ils eue, en effet, d'apporter du dehors de tels matériaux, alors que la pierre à bâtir abonde sur place ? La Vieille-Valette est donc au moins d'origine gallo-romaine.

La guerre de 1914-18 a exigé une telle exploitation des bois, que nous avons pu battre l'estrade autour de la station, mieux que ne l'avaient pu faire nos devanciers. C'est ainsi que nous avons découvert une toute petite enceinte, bien curieuse : elle mesure seulement 8 m. de diamètre avec un mur circulaire d'un mètre d'épaisseur, en parfait état, à une seule ouverture, de 0 m. 50, à l'Ouest. Nous pensions à un soubassement de hutte, d'autant que nous avions recueilli, à quelques pas, un gros

fragment de meule plate en basalte d'Ollioules, quand pénétrant à l'intérieur, nous ne fûmes pas peu surpris d'y trouver le sol jonché d'énormes pierres de 20 à 40 kilogs, jetées là, sans ordre apparent, sur une épaisseur impossible à apprécier.

Après réflexion, et y être retourné plusieurs fois, nous nous sommes arrêté à la solution que ce devait être là une sorte de citerne destinée à recueillir les eaux de ruissellement de la colline, car l'enceinte est juste au pli du terrain, et qu'on l'aura comblée à la suite de quelque accident en se ménageant la possibilité d'y recourir de nouveau, en cas de besoin.

A défaut de plus de certitude sur les origines de la Vieille-Valette, nous entreprîmes la visite systématique de tous les sommets environnants, dans l'espoir de découvrir, s'il existait, l'habitat originel des Valettois. Nous eûmes la chance de rencontrer dans nos recherches un botaniste toulonnais averti et point exclusif, M. G. Forestier, qui sachant l'intérêt que nous portions à ce genre de trouvaille, nous dit avoir découvert, à Beaudouvin, des débris de poteries anciennes, en abondance, et s'offrit de nous y accompagner.

Beaudouvin et Pierrascas

Beaudouvin est un domaine au N.-E. de la Valette. Il comprend un château du XVIIIe siècle, grande bâtisse rectangulaire servant, jadis de pensionnat, précédée d'une terrasse et d'un beau parc, ainsi qu'une colline entièrement boisée, de 300 m.

d'altitude. La terrasse est ornée d'une fontaine alimentée par la Foux voisine qui fait, en outre, mouvoir trois moulins. Cette fontaine joue un rôle traditionnel dans l'existence des Valettois : elle est surmontée d'une statue en pierre commune de *Samson combattant le lion*. Le héros hébreux a bien l'allure du colosse chevelu dépeint par la Bible, mais le malheureux lion n'est guère plus gros qu'un mouton ; aussi, de se voir en butte à pareil adversaire, en a-t-il perdu la tête. Toutefois Samson magnanime, ne voulant pas sans doute se laisser handicaper, a abandonné, de son côté, le pied gauche.

Il est d'usage, à la Valette, qu'à chaque mariage le nouveau couple fasse un pélerinage au Samson de Beaudouvin. On s'y rend en cortège afin de contempler la lutte symbolique qui doit inspirer, croit-on, aux jeunes époux la patience et la force nécessaires pour affronter, d'un œil serein, les épreuves de la vie à deux. Et il se trouve toujours quelque espiègle jeune fille pour rappeler, au mari, le souvenir de la perfide Dalila.

Derrière le château un chemin traverse les plâtrières de la Valette et grimpe sur les flancs de Coudon jusqu'au col qui le soude à la colline de Beaudouvin. Au sommet est l'enceinte préhistorique, affectant la forme classique en demi-ellipse, avec ses extrémités appuyées à un apic. Tous les passages de l'apic sont barrés par des murs de pierres sèches ; le principal a même une sorte de tour ou de poste de guet pour le défendre. Les deux extrémités sont particulièrement fortes : à l'Est, la muraille encore debout, mesure 4 m. d'épaisseur. Le mur Nord, qui fait face à Coudon, au contraire, a été exploité pour la confection de terrasses pour la culture et se trouve en partie détruit, mais on

reconnait néanmoins très bien sa place. A l'intérieur, des fonds de cabanes rondes et carrées se montrent çà et là. Vers le milieu, une excavation semble avoir servi de citerne.

Des débris de poteries, de meules de basalte, de tuf et de grès étrangers au sous-sol de la colline, abondent partout, mais, nulle part, de céramique gallo-romaine. C'est donc bien là l'oppidum des Valettois préhistoriques. Nous en levons un croquis expédié et nous faisons le tour d'horizon indispensable pour reconnaître les enceintes voisines visibles. Quelle n'est pas notre surprise d'apercevoir à 2 kilom. à l'Est, au sommet d'un autre contrefort de Coudon, Pierrascas, la muraille incontestable d'une autre enceinte inédite. Il ne fallait pas songer s'y rendre le même jour ; ce fut pour la semaine suivante.

La route nationale n° 97, de Paris à Antibes atteint, à 4 kil. à l'Est de la Valette, le quartier de Pierre-ronde. Cette pierre-ronde est un ancien menhir naturel de grès permien qui a été exploité pour fournir la route de macadam et les bastides voisines de moellons. Le moignon qui reste est, en effet, arrondi et, borde au Sud la grand'route. En face au Nord s'élève Pierrascas, par opposition, la pierre hérissée. La rascasse, comme chacun sait, est ce poisson épineux, délice des amateurs de bouillabaisse, à qui son aspect hérissé a valu un nom en rapport. Les savants eux-mêmes l'ont appelé *Scorpène*. Un maquis épais recouvre toutes les pentes de Pierrascas : toutes les espèces de plantes épineuses du littoral se sont données rendez-vous là. Elles sont trop, pour en donner une simple nomenclature.

Une bonne demi-heure de lutte pour gravir 200 m., quelques accrocs et pas mal d'égratignures, nous amènent dans la place.

Est-ce parce que la nature géologique du sol change et que nous nous trouvons en plein grès permien, rouge, dont l'épaisse couche a préservé la colline, aux assises d'argile, d'érosions plus considérables ? Ou est-ce que la silice de ce grès résiste mieux aux agents atmosphériques que les autres matériaux que nous avions accoutumé de rencontrer jusqu'ici ? Toujours est-il que nous nous trouvons en face d'une enceinte qui semble dater d'hier. Des murailles en pierres sèches, de toute épaisseur, sont debout, dont quelques-unes aux angles, ont jusqu'à 6 m. d'épaisseurs. Du côté de l'isthme qui relie l'ouvrage aux pentes de Coudon, un fossé extraordinaire de 6 m. de profondeur et de 10 à 12 m. de largeur, a été creusé, dans l'épaisseur du banc de grès, jusqu'à la couche d'argile et parait avoir fourni la plupart des matériaux qui gisent partout, comme si l'ouvrage, pourtant terminé, avait dû être remanié encore, ou renforcé, à l'heure où il a dû être abandonné.

Et puis, pas le plus petit vestige de l'industrie humaine, pas un morceau de poterie, même moderne. Pourtant des traces d'abris se reconnaissent aux alignements des pierres : parmi celles-ci, rien d'étranger à la colline, rien que du grès rouge. Au S.-W., un fond de cabane ronde se montre à l'extérieur du rempart ; la moitié en est éboulée, mais la partie qui subsiste, appuyée à la muraille, conserve une espèce d'âtre avec une cheminée. C'est bien la première cheminée rencontrée en préhistoire. Que de perplexités ! Lever un plan expédié, repérer l'horizon, pareil du reste à celui de Beaudouvin, il n'y a plus qu'à revenir à la Valette en jetant un coup d'œil, au passage, au n° 83 de la rue Nationale où fut arrêté, en 1775, le célèbre bandit

Gaspard de Besse, après sa fuite des prisons de Draguignan, et au n° 23 qu'habita, en 1793, la famille Bonaparte chassée de Corse par les Paolistes.

Et rien dans les traditions, ni dans les archives sur Pierrascas. Pourtant, au XVIIIe siècle, on trouve que la communauté de la Garde ayant obéré ses finances se vit dans la nécessité de vendre une partie de son territoire. Les Valettois, meilleurs administrateurs, il faut croire, s'empressèrent de profiter de l'aubaine pour s'agrandir et, moyennant 4000 livres, sous l'approbation des Etats de Provence, reportèrent leurs limites vers la Garde, jusqu'au Thouart, chaîne de colline tortueuse, et de là jusqu'à Coudon, en passant par Pierrascas. C'est donc à la Garde qu'il faut chercher les origines de Pierrascas.

Ainsi fait ! Une petite *histoire de la Garde*, par l'érudit Ch. Ginoux, vint nous donner la clef du mystère et rappeler l'archéologue novice à la sérénité qui sied à la véritable science : « Pendant le siège de Toulon, en 1793, y est-il dit, p. 111, une « partie de l'armée républicaine, s'était établie derrière ces « retranchements, *construits par elle* et par des cultivateurs « requis pour ce travail ».

Ce camp fut appelé « Camp des Républicains », par opposition à un autre ouvrage situé au S.-W. sur un sommet du Thouart, appelé « Camp des Anglais », dont le général Lapoype, qui commandait le corps de l'Est, au siège de Toulon, chassa les alliés en octobre 1793.

La Valette, mai 1919.

SIX-FOURS

La Courtine de Six-Fours

Si l'on en croit les historiens anciens, l'an 1125, Raimond-Geoffroy, vicomte de Marseille, époux de Pontia, usurpa, les armes à la main, le *Castrum de Sex-Furnis*, dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, et, chassa les moines de presque tous les *mansi* qu'ils possédaient sur le territoire du *castrum* Castrum, castellum et mansi avaient été placés, à Six-Fours, sous la sauvegarde de Saint-Victor, par les papes Saint-Grégoire VI et Pascal II. Les religieux excommunièrent Raimond-Geoffroy et lui refusèrent l'accès de la paroisse Saint-Pierre.

Le vicomte, irrité, fit reconstruire les remparts du *castrum* et du *castellum*, de manière à intercepter toute espèce de communication entre la *bourgade* et la *villa*, où l'église Saint-Pierre et la *camara* des moines étaient bâties ; puis, il fit édifier à côté du château et sur les ruines du temple d'Apollon, appelées la *Cortina*, une autre église, sous le vocable de *N.-D. de Cortina*. Enfin, il fit venir un prêtre séculier, pour la desservir, et défendit aux gens du *castrum* de fréquenter une autre église que celle qu'il venait de bâtir.

Ainsi donc, au XIe siècle, il y avait au sommet de la monta-

gne schisteuse de Six-Fours, un *castrum* et un *castellum*. On a beaucoup épilogué sur ces deux vocables, faisant de celui-ci une sorte de réduit ou de citadelle dont l'autre aurait été la place forte. Ce qui est certain, c'est qu'il s'agit de deux sortes de lieux fortifiés, puisque deux vocables différents étaient employés pour les désigner.

Il semble bien que le *castellum* n'était que la continuation, à travers les âges, du *castellas* préromain, celte ou ligure, et, l'on ne comprendrait pas que la montagne de Six-Fours qui, à toutes les époques historiques, fut fortifiée, ne l'ait pas été, si rudimentairement que ce soit, aux âges antéhistoriques.

Quant au temple du dieu du soleil, « loin de ressembler à « celui de Delphes, il avait été bâti de pierres grossièrement « façonnées, dont on a vu longtemps les restes ». (1)

La construction du fort actuel, en 1877, a fait disparaître un massif de maçonnerie devenue, avec le temps, aussi dure que la roche même, supportant une énorme pierre noire, en basalte d'Ollioules, perforée en trois endroits, que la tradition donnait comme les points d'appui du trépied ou brûle-parfum du temple : la *Cortina*.

Cette pierre était l'objet de toutes sortes de superstitions, et, pas un Six-fournais, du plus petit au plus grand, ne se serait risqué, à aller s'asseoir dessus, une nuit de pleine lune, dans la crainte de s'y rencontrer, nez à nez, avec quelque sorcière venant au sabbat.

En 1156, à la mort de Raimond-Geoffroy, Pontia et ses

(1) Abbé Fougeiret. *Sanctuaires anciens et modernes*, p. 216.

enfants restituèrent à Saint-Victor, église, castrum et castellum. Six-Fours eut de la sorte, jusqu'à la Révolution, deux églises sur son sommet : la paroisse de Saint-Pierre et N.-D. de la Courtine bâtie sur les ruines du temple de Phœbus. Vendue, comme bien national, n'étant plus entretenue, la Courtine vit bientôt une partie de sa voûte s'effronder ; le reste fut démoli lors de l'érection du fort, et la porte, par mesure conservatoire, fut réédifiée à l'une des extrémités de l'allée principale du jardin public de Toulon, où elle encadre un intéressant bas-relief du sculpteur Hercule : la *Source*.

De l'enceinte préhistorique, il ne subsiste donc plus rien, qu'un nom. A Six-Fours, comme à la Colle-Noire, comme au Pipaudon et, probablement ailleurs, les nécessités de la défense, après les besoins de la culture, ont fait disparaître les derniers vestiges de la première occupation de l'homme. Toutefois, il n'est point difficile de rétablir par la pensée le thème primitif : un apic à l'Est, une enceinte ovalaire, allant de cet apic à la redoute actuelle du *Claffard* ; peut-être une ébauche de seconde enceinte, au Claffard même, renforçant le côté le plus menacé, celui qui regarde la rade du *Brusq* ; un chemin d'accès vers la plaine, c'est-à-dire vers Ollioules, par où la montagne est le plus accessible, conduisant aux deux *oppida* de Sainte-Barbe et de la *Courtine d'Ollioules*. Ce chemin, dit encore aujourd'hui de Sainte-Madeleine, passe pour le plus ancien des chemins de Six-Fours.

Le processus est également facile à rétablir du *curriculum vitæ* de ce Six-Fours préhistorique. Des trafiquants levantins, phéniciens ou autres, débarquent un jour sur la plage du Brusq

et font le troc avec les autochtones. Il y gagnent : tout nouveau tout est beau ! Ils reviennent, fondent un comptoir : qui terre a guerre a ! C'est la fondation de la *citadelle du Brusq* qui maintiendra l'indigène, jusqu'à son refoulement sur l'*oppidum* de Six-Fours et son expulsion de celui-ci.

Au second stade, les Massaliotes ont remplacé les Phéniciens et autres. Les indigènes sont alors des *Commoni*; refoulés dans les gorges d'Ollioules, on sait qu'il n'acceptent pas sans résistance cet abus de force, car, c'est contre eux que *Massalia* fait appel, d'abord au chef gaulois *Bellovèse*, puis aux Romains, se donnant du même coup des maîtres.

L'abréviateur de Trogue-Pompée, ainsi qu'il est convenu d'appeler l'historien Justin, rapporte, en effet, que les barbares avoisinant les territoires massaliotes, avaient appris, au contact des Grecs, à fortifier leurs villes (1). Nombre de plateaux escarpés de la Provence d'alors servaient déjà de refuge aux Ligures. Parmi les nombreuses enceintes en pierres sèches du S.-E., notamment dans les Alpes-Maritimes, le Var, les Bouches-du-Rhône et le Gard, beaucoup témoignent d'une occupation contemporaine de la création de Marseille, c'est-à-dire vers le VIe siècle. Elles furent désertées vers l'an 125 avant J.-C., lors de la fondation de la Narbonnaise, à la suite de la défaite des Celto-ligures, par les légions de *Fulvius Flaccus* et de *Sextius*. Les Romains obligèrent les indigènes à abandonner leurs citadelles, sans espoir de retour, comme ils forceront les Gaulois de la Gaule chevelue, sous Auguste, à délaisser aussi les leurs. C'est un point sur

(1) Justin, XI. — 3.

lequel les archéologues provençaux et les autres, paraissent tous d'accord (1).

De Six-Fours, et plus spécialement du sémaphore qui surmonte le fort, la vue est limitée au Sud, par le cap Cicié (N.-D. du Mai ou de Bonnegarde, 360 m.). A l'Est, au premier plan, s'étalent la presqu'île Cépet et la rade de Toulon ; au second, la Colle-Noire (302 m.), et, plus en arrière encore les îles d'Hyères. Au Nord, Coudon, (702 m.), Faron (500 m.), le Croupatier (529 m.) et le Cerveau (443 m.) bornent l'horizon. Bien en vue sont les camps de la Colle-Noire, de la Courtine et de Sainte Barbe d'Ollioules, le *Castrum* d'Evenos et l'habitat du Garon. A l'Ouest, suivant l'éclairage, les différentes indentations de la côte marquent les ports de Sanary, de Bandol et de la Ciotat. Au-delà du dernier, le Bec de l'Aigle cache le littoral marseillais.

On comprendra, sans qu'il soit besoin d'insister, l'inconvénient qu'il y aurait à donner un plan, même approximatif des défenses actuelles de Six-Fours, aussi nous sommes-nous contenté de reproduire les abords de la Courtine d'après le plan cadastral établi au siècle dernier.

---

(1) Cf. J. Déchelette. *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine*, 1914. Paris. Picard, II. p. 948 et 997. Vasseur. *Poteries usuelles grecques et indigènes en Provence aux IIIe et IIe siècles avant l'ère chrétienne*. Monaco, 1906, II. p. 304.

Il faut d'ailleurs tenir compte que l'*oppidum*, déserté en tant que forteresse, fut encore fréquenté ultérieurement comme lieu de culte, à l'exemple de l'ancienne *Bibracte*. C'est précisément le cas de Six-Fours, au 3e stade, stade historique.

La Citadelle du Brusq

Située à 4 kilom. dans le S.-W. de Six-Fours, la citadelle du Brusq n'a jamais été cataloguée parmi les enceintes préhistoriques, parce qu'il en subsiste trop peu de chose. Son emplacement offre, cependant, le faciès général des enceintes ovales si répandues dans le Var. Des fouilles y ont été pratiquées à différentes reprises ; leurs résultats ont fait l'objet d'une intéressante plaquette devenue rarissime (1), dont nous devons la communication à M. l'abbé Vache, curé du Brusq. Nous en extrayons la plupart des renseignements suivants :

Au Brusq, déjà occupé par une population autochtone à l'âge de la pierre polie, vint s'établir, deux ou trois siècles avant l'ère chrétienne, une colonie massaliote qui y bâtit un premier retranchement. Ces fortifications furent complétées par les Romains, venus à leur tour, après la prise de Marseille par César.

La prospérité du port grandit pendant deux siècles, puis tout à coup, vers la fin du règne de Commode, plus rien. La ville semble avoir disparu dans un violent incendie. Pendant mille ans le joli port reste désert ; les fouilles n'apportent plus une seule pièce de monnaie jusqu'à Louis XIII. Elles ont donné des médailles et des monnaies de presque tous les empereurs et de la république marseillaise, des fragments de poteries de tous

(1) L. Fiessinger, *Les fouilles du Brusq*, Toulon, 1898, Rumèbe.

les âges, en particulier grecques et romaines, des morceaux de meules de basalte et de porphyre ; du marbre des Pyrénées, de l'Afrique du Nord et de l'Italie, dont une plaque portant l'inscription (1) :

ΗΡΩΖ.

du bronze, des perles de verre, de calcaire, etc., des débris de tout ce qui peut s'embarquer et se débarquer, prouvant l'utilisation du port, depuis la plus haute antiquité. Néanmoins, aucune tradition locale n'a gardé le souvenir d'un ouvrage militaire quelconque en ce lieu de la côte, sauf ce nom caractéristique de Citadelle, qu'on trouve dans les archives à partir de 1713.

Ce qui subsistait des blocs de schiste qui constituaient l'enceinte primitive a été entièrement utilisé, pour la construction du môle et du quai, de 1880 à 1885.

Les dernières fouilles (1884) ont permis de reconnaître deux niveaux, recouverts et séparés par un terreau noirâtre, mêlé de sable micacé et de cendres, démontrant une double destruction par l'incendie, à deux âges différents, de la localité. Le niveau supérieur était gallo-romain, le plus bas gallo-grec. La tradition voulait, comme ailleurs pour la Chèvre d'Or, qu'ici, un Veau d'Or dormit sous les décombres : souvenir bien phénicien. En 1886, un indigène persévérant, le père

(1) Publiée par Héron de Villefosse, en 1883.

Roubaud, mit encore au jour, 54 pièces, petit bronze, à la fois (1).

En certaines places, assez rares, des indices de l'occupation à l'âge de pierre furent trouvés.

Au moyen âge, la plage du Brusq prit le nom de *Runzels* (roncier), dont le provençal équivalent, *lambrusque*, (vigne sauvage) est devenu plus tard le Brusq. Elle figure sous le nom de *Runzels* dans la liste des Farots ou postes-vigies, établis ou plutôt rétablis, par les comtes de Provence de la première maison d'Anjou, pour la protection des côtes, au XIIIe siècle.

Les premiers farots avaient été établis, croit-on, par l'empereur Auguste, au moins en tant qu'institution sociale destinée à

---

(1) Relevé des monnaies trouvées au Brusq.

Romaines :	argent	7
	grand bronze	12
	moyen —	51
	petit —	17
Coloniales :	Cabellio, Espagne, Judée	3
Grecques :	Espagne, Emporia	2
Phénicienne :		1
Marseille :	G. B.	30
	M. B.	90
	P. B.	1506
Coloniales :	Nemausus	2
Massaliotes	Antipolis	6
	Saumagenses (Sénas, B. d. Rh.)	2
		1719

assurer la protection des côtes (1). Après la suppression des Templiers auxquels leur entretien avait été confié, ils retombèrent aux soins des communautés et l'institution périclita et disparut rapidement.

En 1377, le pape Grégoire XI, reportant à Rome le siège de la papauté, fut arrêté aux Ambiers par une violente tempête et obligé de rester dans la rade du Brusq pendant trois jours.

Aujourd'hui, l'aire de la Citadelle, absolument nue, occupe, au nord du hameau, une sorte de plateau elliptique, d'un hectare environ de superficie, dont le grand axe est perpendiculaire au rivage. Les pêcheurs l'utilisent pour y sécher et raccommoder leurs filets.

La fortification dont les derniers restes ont été détruits en 1882, était sans fondations, posée à même sur le rachis schisteux du plateau, à l'altitude de 5 m. seulement ; elle enveloppait encore alors, sur trois côtés, de 20 à 25 m. une surface à peu près carrée. Les débris qui n'ont pu être utilisés dans la maçonnerie du quai et du môle ont servi à remblayer le terre plein.

L'archipel des Ambiers.

Le petit archipel des Ambiers ou Embiers, forme, à l'ouest de la côte du Brusq, une baie bien abritée, excellent point de

(1) Remy Vidal, *Toulon, chef-lieu d'arrondissement*, p. 50, situe *Tamoentum* au Brusq.

relâche pour les galères antiques qui faisaient le commerce de la Méditerranée. Elles y trouvaient un excellent mouillage, en passant entre les ilots, ainsi qu'une aiguade en remontant un peu au Nord. Les fonds y sont fermes et ont peu varié depuis 2000 ans, sauf peut-être aux abords mêmes de la baie, car on aperçoit encore, par temps calme, de samphrores émergeant des herbes qui tapissent le fond.

L'archipel dépend de la commune de Six-Fours. Il comprend, de l'Est à l'Ouest : le petit et le grand Gaou (17 m.), inhabités.

L'île des Ambiers, ou Embiers, que d'aucuns font venir du latin *ambo* deux, de ce qu'il n'y avait que deux des îles d'habitées. D'autres, avec le président au Parlement, B. de Meynier, tirent ce nom d'*Aemines-portus*, le port d'Aemines, c'est-à-dire de Six-Fours, *Aemines-positio*.

Au centre de l'île s'élève l'ancien château de Sainte Cécile (34 m.) construit, en 1612, sur l'emplacement d'un fortin, élevé sous François 1er à la place d'une vigie de date inconnue.

L'île fut érigée, par Louis XIII, en arrière-fief, en faveur d'une famille Lombard, de Toulon, qui prit le nom de Ste Cécile, d'une chapelle voisine du château, érigée sous ce vocable. Le fief tirait son principal revenu de l'exploitation de deux marais salants, situés au Nord et à l'Est de l'île, ainsi que de l'exploitation de la soude, extraite des plantes marines recueillies sur toute la côte.

Une famille de fermiers élevait encore quelques moutons dans les pâturages salés du centre de l'île, au siècle dernier. Aujourd'hui, l'île n'est plus visitée que par les pêcheurs du Brusq et

quelques rares botanistes à la recherche de plantes peu connues que la culture fait disparaître chaque année de la côte continentale Parmi celles-ci on peut citer :

Composées :	*Asteriscus maritimus Less. Bellis annua L. Senecio crassifolia Willd.*
Daphnéacées :	*Passerina hirsuta L.*
Plantaginacées :	*Plantago crassifolia Forsk.*
Ruppiacées :	*Posidonia Caulini Kœnig.*
Iridacées :	*Romulea romiflora Tenore, etc.*

L'archipel se complète par les ilots inhabités de la Tour fondue, du Petit-Rouveau et de la Croisette, enfin par l'île du Grand-Rouveau qui porte le puissant phare des Ambiers (30 m), d'une portée de 30 milles, dont les feux se croisent, à l'Est, avec ceux de Porquerolles et à l'Ouest, avec ceux de Planier.

Le fief de Sainte Cécile des Ambiers passa à la deuxième génération dans la famille de Jouffrey, originaire de Die-en-Dauphiné dont voici une brève généalogie :

I. Guillaume Ier de Jouffrey apparait, en 1242, avec :
II. N. de Jouffrey son fils, père de :
III. Jean qui bâtit Montdauphin. D'où :
IV. Antoine, gouverneur de Briançon, d'où :
V. Pierre Ier, baron de Bardonèche et son frère
VI. Guillaume II. De Pierre Ier, sortit :
VII. Antoine II, marié à N. de Garret, d'où :
VIII. Pierre II, baron de Bardouèche, marié 2 fois.

1° à Lombarde de Ste-Cécile, de Toulon, d'où :

IX. Pierre-Antoine, décédé, s. p., Jean-Antoine de Jouffrey,

baron de Bardonèche, seigneur de Ste-Cécile des Ambiers, marié à N. de Cabanes des barons de Vins, d'où :

X. Louis-Antoine-François-Gaspard-Balthazard-Melchior de Jouffrey, né et mort à Draguignan (1761-1837), commissaire du roi en 1790, pour le Var, aux élections pour l'organisation des nouveaux corps administratif. D'où

XI. Pierre de Jouffrey, conseiller de Préfecture du Var en 1816.

2° à Louise de Villeneuve de Verdenay, d'où :

Pierre III de Jouffrey, marié à Hortense de Castellane, d'où 3 filles.

Jean-Joseph de Jouffrey a fait une branche en Dauphiné.

Claude de Jouffrey, mort au service du roi.

Paul de Jouffrey, lieutenant-colonel d'infanterie, a fait une branche en Vendômois. (1)

Draguignan, mai 1919.

---

(1) Jouffrey porte : d'*azur à un croissant d'argent chargé de trois étoiles de sable*. Devise : *Luit en croissant*.

FIGANIÈRES

Chapelle de Saint-Andrieu

Lorsqu'on va de Draguignan à Figanières, par la route de Montferrat, c'est-à-dire par le chemin des écoliers, on quitte la grand'route, au Logis-du-Plan, pour prendre à l'Est, un bon chemin de grande communication qui emprunte, pendant quelques centaines de mètres, l'ancienne route de Draguignan à Castellane par les Salettes et la Garde.

On rencontre bientôt une ferme, près d'une petite source, dont elle collecte l'eau insuffisante dans un vaste bassin au Nord du chemin : c'est la Bégude, appellation qui désigne, en Provence, d'après Z. d'Agnel, d'anciennes auberges, au temps des diligences et du roulage.

Après plusieurs lacets, le chemin détache, au Sud, une voie charretière vers le château de la Garde, dont nous parlerons plus loin, et arrive au col qui partage les eaux entre les deux principaux affluents de gauche de l'Argens : la Nartuby et l'Endre. C'est le col de Saint-Andrieu, ainsi nommé du vocable de l'ancienne chapelle rurale qu'on aperçoit, du talus de la route, à 50 m. au Sud, sur une arête rocheuse couronnée de chênes, de pins, de buis, de genèvriers, de calycotomes, de cistes blancs et de lavande aspic, formant un ensemble verdoyant et agreste,

au-dessus des chaumes environnants, qu'il domine de quelques mètres.

Le petit temple, construit en moellons de moyen appareil, tels que les a fournis la carrière, en lits d'épaisseur constante, a conservé sa voûte en berceau, bien menacée de chute par une énorme crevasse de deux mètres de long. Les murs, de 0 m. 80 d'épaisseur, sont encore renforcés, latéralement, par un pilastre, vers le milieu de la nef, mais sans aucun contrefort extérieur. Ils sont bâtis, à même le roc, sans fondation, sauf pour l'abside, en retrait de 0 m. 40 sur la nef munie d'un soubassement de 0 m. 50, à cause de la déclivité du sol en cet endroit. La façade ne comporte qu'une étroite ouverture en meurtrière. Une porte, de 0 m. 70, à linteau fait d'une seule dalle, ménagée sur le côté Nord, a été aveuglée ; on ne peut donc plus pénétrer à l'intérieur que par l'unique porte ouverte dans le mur Sud de la nef, à son point de rencontre avec le mur de façade. Cette seconde porte, un peu plus large que la première (0 m. 80), est à plein cintre ; la voussure, faite de trois claveaux seulement, et les pieds droits, sont en pierre de taille. Un cordon, en quart de cercle, règne sur tout le pourtour intérieur de l'édifice, à la naissance de la voûte.

Outre la porte, le mur méridional est percé, à l'autre extrémité, d'une ouverture en meurtrière, comme le mur de façade. L'abside prend jour, également, par une meurtrière, mais on n'aperçoit plus celle-ci, cachée qu'elle est par une cloison établie, après coup, pour y appuyer un autel de bois. A droite, un trou à burettes, dans le mur de l'abside ; à gauche une console brisée, destinée à la lampe du sanctuaire, rappellent,

seuls le culte, tout le mobilier a disparu, jusqu'au carrelage qui semble avoir été fait de dalles de pierres plates ou *lauzes*. La chapelle est exactement orientée ce qui la désaxe un peu au Sud de la crête du roc sur lequel elle est bâtie. L'abside était surélevée, à l'intérieur, de deux marches, supportant une table de communion, en fer forgé, qui aurait été transportée au château voisin de la Garde, avec ce qui a pu être sauvé du mobilier cultuel, en 1793.

Aucun enduit ni crépi ne recouvre les murs, au dedans comme au dehors. Les assises des pierres, comme en lit de carrière, donnent à la construction un aspect carolingien que renforce encore une corniche, sous toiture, faite de dalles en encorbellement, au lieu de tuiles comme on les constitue communément. La toiture, couverte en tuiles, semble avoir été dallée à l'origine.

Le sous-bois, assez fourré sur la crête rocheuse, fait surtout de graminées, de dorycniums, d'épervières et de salsepareilles, feutré d'aiguilles de pins et de feuilles sèches, ne permet guère de recherches. Nous y avons néanmoins trouvé, en raison de la dimension des fragments, la tuile à rebords et le *dolium*, ainsi que dans les champs cultivés environnants et les clapiers qui les bordent, ce qui démontre l'existence antérieure d'une population gallo-romaine autour du col.

On rencontre aussi abondamment, aux environs, le tuf et le machefer, ce dernier dans les endroits les plus inattendus, en plein bois, ce qui permet de supposer l'exploitation de fours à la catalane, à une époque peut-être antérieure à la conquête romaine.

La chapelle Saint-Andrieu appartenait, avant la Révolution, à la mense épiscopale de Fréjus, mais les archives de l'Evêché ne contiennent que très peu de renseignements relatifs à son existence : elle est représentée comme d'un revenu infime qui n'indemnise pas de la peine qu'elle donne à desservir. Elle a dû prendre la place d'un lieu de culte païen ou, tout au moins, être édifiée à proximité d'un lieu de sépultures païennes. Le cimetière qui l'avoisinait, outre les tombes à inhumation qui ont donné les tuiles à rebords qu'on retrouve aux environs, a également donné des tombes à incinération. Il existe au château voisin de la Garde, sur le mur de terrasse du jardin, trois urnes, en grès rougeâtre, munies de leurs couvercles, d'une facture en tout semblable, à celles qu'on peut voir dans la cour du Musée de Draguignan (1). La première renfermait encore des cendres, mêlées d'ossements calcinés, et les fragments de la canope en verre dans laquelle ils avaient été recueillis.

Nous avons pu reconstituer cette canope, en verre, dont les morceaux étaient suffisamment grands et au complet : verre bleuâtre, irisé, mince, d'un à deux millimètres seulement d'épaisseur, panse rebondie et fond relevé, col très large (108 m/m) et, avec le bord horizontal replié en dessous, (166 m/m) hauteur sensiblement égale au diamètre. Des fragments d'un autre vase, en verre blanc, non irisé, étaient mêlés aux premiers ainsi que des débris de fioles (lacrymatoires ?)

La seconde urne renfermait également des cendres et des os calcinés et les débris d'une canope, en verre irisé, assez semblable à celle déjà décrite.

(1) Provenant de St-Hermentaire, (Catalogue du Musée).

La dernière urne renfermait outre les mêmes restes de calcination, des fragments de vase, en terre cuite, mince (3 à 4 m/m), sans vernis ni engobe ; quelques-uns noirâtres d'un côté, semblaient provenir d'une lampe sépulcrale.

Nous n'avons pu obtenir d'indications précises sur l'endroit exact de la découverte de ces sépultures : « dans le bas » telle est la réponse constante faite à toutes nos questions, c'est-à-dire vers Saint-Andrieu qui est le point le plus bas, au col ; à moins qu'elles n'ait été tout simplement mises au jour dans le jardin même dont elle sont, encore aujourd'hui, le plus intéressant ornement. Une troisième hypothèse peut encore être émise. L'oubli complet de la date de l'invention de ces urnes pourrait bien la faire remonter à la construction du château même, ou mieux, à celle des citernes qui occupent tout le sous sol entre celui-ci et le jardin.

Le château de la Garde

L'ancien château de la Garde de Figanières, ruiné au XVIe siècle, affecte, en plan, la forme d'un carré long. Il est posé, parallèlement à la vallée de la Nartuby, sur l'arête qui la sépare du château moderne, campé en travers d'une dépression où se collectent les eaux du versant Nord de la Colle-Pelade, vers le ravin de Saint-Pons de Figanières.

Il est probable que l'ancien château de la Garde était l'un des deux castels constitutifs du *Castrum duplex* du moyen-âge.

Comme son jumeau de Châteaudouble, en effet, il était constitué par un donjon carré dont on voit encore un parement maçonné à 50 m. à l'Est des ruines, appuyé à un menhir naturel, servant de poste avancé à la fortification. C'est la traditionnelle tour sarrasine, commandant la rive gauche de la Nartuby, comme celle de Châteaudouble commandait la rive droite. Ce genre d'ouvrages date du XIIe au XIIIe siècle.

La seigneurie de la Garde semble être restée au domaine comtal jusqu'à la reine Jeanne qui s'en défit, comme de tant d'autres, moyennant finance, en faveur d'une famille Périer, de Comps, qui prit, de ce fait, le nom de Périer de la Garde. Le vieux château de la Garde fut démoli, à coups de canon, par le duc d'Epernon, à qui Henri IV avait retiré le gouvernement de la Provence et qui s'en vengea, comme on sait en fomentant la révolte et la guerre civile.

Le cahier des doléances des communautés de la sénéchaussée de Draguignan, pour Châteaudouble, rédigé le 26 mars 1789, porte en post-scriptum : « Demander au surplus à S. M. « et aux Etats-Généraux les droits de rachat et compascuité « que la communauté a et avait sur la terre de la Garde, « auxquels elle n'a jamais renoncés. Ce qui en empêche l'exé- « cution, c'est que l'habitation a été effrayée par divers procès « que les seigneurs du dit terroir de la Garde leur (sic) ont « intentés, lesquels existent encore. »

Signé : FERRU.

Châteaudouble se souvenait donc encore du temps où le terroir de la Garde était sien ; mais, les intérêts des possédants-biens de la Garde les poussaient vers Figanières. On en peut

inférer de la lecture du cahier de Figanières et de la Garde qui, débutent par le même préambule et dont les articles semblent calqués les uns sur les autres. La Garde ne fut pas maintenue dans le nombre des communes de plein exercice et son territoire fut rattaché à celui de Figanières, nonobstant la réclamation de Châteaudouble.

La dernière tour du vieux castel s'écroula dans la nuit du 16 décembre 1892, au moment même, dit-on, de la mort du dernier descendant mâle des seigneurs de la Garde : Paul de la Garde.

On ne distingue plus guère qu'un pan de mur encore intact, flanqué du soubassement d'une tour, en moyen appareil. A l'intérieur il n'y a plus de trace des étages ; dans le sous-so persiste seule l'ancienne chambre à four. Un pont fixe, de trois mètres de large, jeté sur le fossé, de même largeur qui, à l'Ouest formait coupure, n'a plus que la moitié de sa voûte. Il est en tout semblable à celui du château de Reinier d'Ampus. Une épave curieuse, autant qu'ignorée, du mobilier du vieux château, a émigré dans le nouveau : nous voulons parler de deux « fust », de facture archaïque qu'on y peut voir encore voisinant avec des tonneaux plus modernes. Ces deux récipients semblent dater de l'invention des premiers tonneaux. Ils sont assemblés sans cercles, ou plutôt leurs cercles sont faits d'ais ajustés, à cheville d'un côté et à queue d'aronde de l'autre.

Le château moderne de la Garde (1), confortable maison

(1) Le salon du château moderne renferme en outre plusieurs portraits intéressants de divers membres de la famille de Raimondis, des épées ouvragées ayant appartenu à des officiers de terre et de mer à des consuls ; un beau buffet renaissance, etc.

bourgoise, occupe, comme nous l'avons dit, le fond d'une combe, à l'endroit précis où elle se mue en ravin. Une petite source s'égoutte dans un bassin, insuffisant, en été, à assurer l'arrosage du jardin potager situé en contrebas de l'ancienne route de Draguignan à Castellane ; mais, sous la route même, d'importantes citernes, volontiers comparées à celles de l'hôpital de Saint-Mandrier, dans la presqu'île Cépet, près de Toulon, célèbres pour leur écho.

Les eaux de pluie, qui ruissellent dans la combe, sont canalisées vers ces vastes citernes pour les besoins du domaine. Un acte, du 28 août 1652, passé chez Me Malespine, notaire à Draguignan, constate l'établissement d'un lavoir, ajouté aux citernes « du chasteau de la Garde nouvellement édifié » (1).

Le quartier portait, à ce qu'il semble, autrefois, le nom de Villehaute, car on trouve, le 18 mars 1571, une reconnaissance en faveur d'Esprit Fouque, seigneur de la Garde de Figanières, à *Villehaute*, confrontant une autre terre, appelée la *Trailhasse* (not. Borelly, 1571, fos 293-296). (1)

Une délibération, du 22 juin 1493, appelle le château : « *Gardia de Piolo et de Figaniera.* » (2)

Girardin, dans sa *Description du Diocèse de Fréjus*, dit : « On voit l'ancien château ruiné sur le sommet d'une montagne, « c'était une retraite de brigands ». Il en dit autant de la colline de Montferrat.

---

(1) Notes manuscrites de M. Mireur, archiviste du Var.

(2) Cf. Une communication sur le *Piol* de Figanières, Bulletin de la *Société d'Etudes* de Draguignan. Tome XXXII, p. 31. (Procès-verbaux).

Les Salettes

Du château de la Garde, on peut revenir à Draguignan par l'ancienne route de Castellane. On sait qu'avant la construction, au siècle dernier, de la route actuelle, dite de Montferrat, dont le pittoresque ne le cède en rien aux sites les plus réputés, l'ancienne route empruntait, à la sortie de la ville, le vieux chemin de Figanières. Aux deux tiers de la montée, la voie de Castellane bifurquait, à l'Ouest, et, grimpait en calade, sur le flanc Nord du Malmont, dans le ravin où la ville a établi, depuis, un champ de tir pour la garnison dracénoise. Arrivé au col, le chemin contournait un aven d'une trentaine de mètres de profondeur puis redescendait vers le col des Salettes où il croisait l'ancienne voie romaine secondaire, dite *via Julia Augusta* ou voie Julienne, pour s'élever à nouveau, sur les pentes de la Colle-pelade, et redescendre enfin, sur le château de la Garde et la vallée de la Nartuby qu'il suivait désormais, jusqu'à Montferrat.

Il nous avait semblé que le carrefour de cette ancienne voie, avec la voie Julienne constituait un emplacement trop important pour avoir été négligé par les Romains, et, profitant d'une journée ensoleillée de l'automne 1917, nous résolûmes de nous assurer de la chose.

Le point précis du croisement des deux voies est marqué par un puits très ancien dont nous n'avons pu mesurer la profondeur mais, qui a 1 m. environ de diamètre à la margelle, avec évase-

ment vers le fond. L'eau apparait à 3 m. 20 en dessous et sa profondeur depasse un mètre, malgré l'utilisation constante de ce puits par les troupeaux. Autour du puits la forêt tente de reprendre possession du terrain défriché autrefois ; de nombreuses terrasses, ou berges, de culture se montrent sous bois : le pin d'Alep, le pin maritime et le pin sylvestre disputent le sol aux chênes verts et aux houx. Des chênes centenaires font au chemin une ombre fraîche que les troupeaux recherchent pendant les ardeurs de l'été. Les terres à l'Ouest du chemin sont en jachères, des suites de la guerre. Celles à l'est ont été reprises par la forêt. De nombreux emplacements de charbonnières montrent que son exploitation ne s'est pas ralentie au cours des âges. Un lit de ruisseau torrentueux, à sec, décèle des scories de fer en quantité. Si l'on remonte le lit de ce torrenticule pendant 2 ou 300 m., on arrive à un barrage fait de plusieurs terrasses où cessent les scories. C'est l'emplacement d'un ancien fourneau à la catalane qu'alimentaient le charbon tiré des bois voisins et le minerai apporté de Montferrat et de Châteaudouble. Dans ses *Lettres provençales* Philibert Poulle, écrit (an XI, 1802) que ces mines, connues des Romains, avaient été exploitées jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, qu'elles donnaient 20 livres de fer par quintal de minerai et que l'exploitation avait été abandonnée par suite du déboisement amené par la consommation des fourneaux. A l'angle S.-E. du carrefour, une terrasse montre, au bord du chemin, une meule de calcaire dur dont un segment de presque la moitié à été enlevé. Elle porte encore, au centre, le trou de crapaudine de l'axe de la meule tournante qui la surmontait et qui a dû servir au broyage du gypse que le même auteur dit avoir été également exploité dans la région.

A quelques pas de là, des clapiers ont recueilli des fragments nombreux de tuiles romaines, *tegulæ* et *imbrices*, des débris de *dolia* et d'amphores, des blocs de tuf ; nous y avons trouvé également plusieurs morceaux de meules à bras, en basalte, dont l'un portait l'encoche destinée à recevoir le levier servant à l'actionner : c'était un *catilus*, à surface broyante plane, montrant encore les rayons de broyage. Enfin, un fragment de col de vase, en grosse poterie grossière, épais de 0 m 03, à grains de silice mêlés à la pâte, a complété nos trouvailles. Cinq ou six empreintes digitales en gaufraient le bord qui semble accuser un vase à large ouverture.

Le quartier portait, au XIVe siècle, le nom de Puy-du-Baile (1) *(Podio bayuli)*, appellation qui a fait place, par la suite à celle des Salettes, après l'édification d'une habitation et d'une ferme au centre du domaine. Ce nom de Salette, diminutif de Salle se trouve en maints endroits ; pour nous en tenir au Var, nous le signalerons dans un quartier à l'Est de Lorgues ; un autre à Aiguines, sur le Verdon (2) ; un 3e au N.-W. de la Cadière ; un 4e au Nord de Salernes, etc. Carqueirane a aussi un hameau de ce nom, au bord de la mer, ce qui a pu faire croire, à tort, à l'exploitation de marais salants, sur une côte accore. *Salle* n'est autre chose que la *cella* gallo-romaine dont on a tiré la Celle, près de Brignoles. Une chapelle rurale de Roquebrune

---

(1) En 1319. Quartier « *de Podio bajuli juxta iter versus Castellanum et juxta vineam Hugonis Ricardi* ». Archives départementales des B. du Rh., B. 820.

En 1391. Le 13 avril, au sujet d'une terre située « *al puey del baile* », le long du chemin de Castellane. Guillaume Dauphin, notaire, f° 51 v°. Etude de Ruelle à Aix.

(2) En 1235. *Aiguina et Saleta* : « *unum militem non cum equo armato* ». Charte de Raymond-Bérenger V. Archives du Var.

porte encore le nom de N.-D. des Salles. Une autre, à Cogolin. avait le nom et la dîme du quartier des Salles et dépendait de la prévôté de Pignans.

Les Salettes du Puy-du-baile, terre noble, appartinrent successivement aux familles dracénoises des Raimondis, des Laurens-Peyrolles, établis à Aix et des Blanc, laquelle les acquit, le 11 avril 1767, du Président de Peyrolles. Avant son érection en fief, les Salettes n'apparaissent, dans les archives locales, pour la première fois, qu'en 1557, comme propriété de l'avocat François Imbert, de Draguignan (1).

La proximité du domaine des Salles, au pied des pentes méridionales du Malmont, sur la route de Draguignan à Montferrat, montre que l'existence de ces domaines ruraux remonte, dans la région, à la plus haute antiquité. Les Salles étaient, au moyen-âge, *un chef-manse ;* l'abbaye de St-Victor de Marseille en possédait un grand nombre, tous sous le vocable de Notre-Dame.

La chapelle des Salettes est moderne. C'est une simple chapelle mortuaire, sans vocable, non orientée. Le propriétaire du domaine, qui la fit construire, appréhendait d'être transporté, après sa mort, par les mauvais chemins du Malmont, jusqu'au cimetière de Draguignan et il avait fait élection de sépulture en ce lieu ensoleillé et verdoyant, au grand dam de son héritier présomptif, qui ne put s'empêcher de lui dire, en lui voyant planter le premier jalon au milieu de la plus belle piéce de terre : « Mais mon oncle, vous me prenez le meilleur du bien ! »

Draguignan, 22 octobre 1917.

---

(1) Notes manuscrites de M. F. Mireur, archiviste du Var.

CALLAS — PENNAFORT

De la comparaison des textes des auteurs latins, il résulte que la conquête romaine eut pour effet, en moins d'un siècle, de ramener le nombre des tribus celto-ligures du littoral à une dizaine au plus. Si l'on adopte la manière de voir des écrivains qui font dériver le nom de l'Estérel des *Sueltères*, cette peuplade aurait occupé la plus grande partie du bassin de l'Argens, jusqu'à Tourves, à l'ouest, et le massif esterellois, jusqu'à la Siagne, à l'est.

Au sud, les *Camatuliciens*, installés dans les presqu'îles de Cicié, de Giens et de Bénat, se partageaient le massif des Maures avec les mêmes *Sueltères*.

Au nord, ceux-ci avaient pour voisins immédiats les *Vérudiciens*, autour de Varages et de Vérignon, et les *Quariates*, autour de Callas. Le canon de la Florièye paraît leur avoir servi de ligne séparative.

Les *Quariates*, ainsi encadrés par la Siagne et la Florièye, donnaient la main aux *Suètres* de Castellane, par delà le *Vergo amnis* (Verdon), au nord, tandis qu'au sud, leurs lignes de parcours semblent avoir été jalonnées par les Castellas de Flayosc, le quadrilatère de Draguignan, les ouvrages de Pennafort et du Rouet, la citadelle de Bagnols et les camps de la rive gauche de la Siagne. Le défilé de l'Endre, qui ouvre le cœur du pays quariate, menait directement à Callas, ce qui

explique l'importance des ouvrages de Pennafort et du Rouet qui barraient le passage en son point le plus étroit et le plus escarpé.

Le défilé de Pennafort est situé au confluent de trois torrents : le Grand-Vallon de Callas, le Vallon de St-Pons de Figanières et le Clos-Pourri qui limite la commune de La Motte. Seul, le premier de ces torrents a de l'eau toute l'année ; il court à 1200 m. plus bas, grossir l'Endre, descendue des combes de Claviers et de St-Paul-de-Fayence. Ces 1200 m. constituent les gorges de Pennafort, que la rivière a creusées à travers les roches métamorphiques qui soudent les terrains calcaires de la rive droite aux roches cristallines de la rive gauche.

Une bonne route, conduisant du Muy à Callas (15 km.), traverse le défilé à Pennafort qui n'est guère accessible que par là. Bien entendu cette route n'emprunte pas les bords mêmes de la rivière qui sont trop abruptes et trop encaissés pour permettre le passage de la moindre voie. Des apics de 30 à 60 m. interdisent tout établissement de ce genre et constituent une des beautés naturelles de la région.

Pennafort possède, avec une maison d'habitation, un moulin aujourd'hui (1919) abandonné, bien qu'en bon état d'apparence ; un beau pont de pierre, au confluent même, et, sur un promontoire escarpé, une chapelle réédifiée, en 1855, près d'une tour-vigie du moyen-âge.

Ce promontoire prolonge, entre deux torrents, la puissante colline des Garduères (322 m.) qui constitue la ligne de partage des eaux. Il se soude à cette colline par un petit col, de six à huit-mètres plus bas que la plate-forme de la chapelle, où passe

un sentier forestier qui, de la route, franchit le Grand-Vallon à gué et relie Pennafort à Figanières entre les Garduères, haute et basse, deux domaines voisins.

La plate-forme, en pente douce, ovale, de 54 m. de grand axe, sur 22 de petit axe, ne laisse autour de la chapelle que quelques mètres pour l'isoler des apics. La chapelle mesure en effet 18 m. sur 15 m. 50. Au N.-E. ; à deux mètres seulement de la sacristie, que surmonte un clocheton octogonal, se dresse la tour sarrasine.

La tour, que n'ont point construite les Sarrasins, mais qui aurait été édifiée, au contraire pour surveiller leurs agissements se dresse sur l'apic oriental. Le mur qui surplombe l'apic a vu son parement extérieur s'effondrer dans la rivière avec une partie de l'angle adjacent, du côté nord. Ce qui subsiste offre la plus grande analogie avec la tour du Pyroulet dont le chanoine M. Giraud a donné la description. (1)

Elle comporte deux étages, le second constitué par une plate-forme en terrasse. Une porte étroite donne accès dans l'unique pièce du rez-de-chaussée qui remplissait l'office de magasin et ne comporte pas d'autre ouverture. Sa voûte, en plein cintre, s'appuie aux murs nord et sud seulement. On accédait aux étages par une échelle de bois, probablement mobile, prenant appui sur des corbeaux de pierre dont on voit encore les encoches dans les murs ouest et sud. Le long du mur sud régnait un balcon. L'escalier tournait ensuite, à l'est, contre le parement

(1) Magloire Giraud. *Dictionnaire topographique du Canton du Beausset :* l'oratoire de St-Jean, à St-Cyr de Provence.

tombé dans la rivière, pour atteindre la plate-forme, en terrasse. Enfin, on accédait au premier étage, voûté aussi, par une baie, semblable à la porte du rez-de-chaussée, ouverte dans le mur nord, encore par une échelle mobile que les occupants éventuels tiraient à l'intérieur derrière eux, en cas de besoin.

De la chapelle moderne, il y a peu à dire, sinon qu'elle a pris la place de temples plus anciens. Toutes ces constructions sont en calcaire emprunté à la colline voisine des Garduères, mais un enduit à la chaux recouvre les murs de la chapelle et rend impossible la recherche des matériaux primitifs. Ceux de la tour, au contraire, montrent, parmi les blocs de calcaire, levés selon le lit de la carrière et bien dressés, un certain nombre de parpains de porphyre dont la teinte plus sombre attire le regard.

Les aiguilles des pins, qui recouvrent partout le sol, empêchent encore la recherche des débris susceptibles de fournir des indications sur les origines de Pennafort. Au S.-E., un embryon de muraille se montre, fait d'assez gros blocs de calcaire, frustes, encastrés dans les pointes de rochers en place. Au N.-E., une autre muraille, mais à mortier celle-là, se montre également au-dessus du chemin d'accès ; c'est tout ce qui reste de l'aménagement du plateau en forteresse primitive. Il faudrait fouiller les éboulis, au bas des apics, et encore avec bien peu de chances de succès, car les crues des torrents n'ont pas manqué d'emporter vers l'Endre les débris tombés du plateau.

Quoiqu'il en soit, on ne peut nier que le site soit remarquablement choisi ; il commande le passage de la rivière, peu facile avant la construction des ponts. Il était en relation avec la

Colle-du-Rouet dont c'était le relai et le trait d'union avec les camps de l'arrière : le Calvaire-de-St-Arnoux et la Pigne de Seillans, le Castellas et Ste-Anne de Claviers, les Piols de Callas et de St-Blaise-de-Figanières, les Tuilières, sur les confins de Draguignan.

« Entourée d'une verdoyante ceinture de pins, sur un « rocher qui domine l'Endre, dit un auteur, (1) la chapelle a un « caractère d'incontestable antiquité. Il dut y avoir, en cet « endroit, une agglomération importante, car on y voit les ruines « d'un château-fort du moyen-âge, avec les traces d'un pont- « levis. On sait que les collines environnantes étaient renom- « mées pour leurs carrières de pierres dont on faisait des « piliers, des colonnes et autres pièces d'architecture. »

On cite, en effet, comme tirées de là, les magnifiques colonnes qu'on voit à Riez (2), à Valensolle et à Aix, celles du baptistère de Fréjus, etc. Aujourd'hui la solitude est complète, comme l'abandon des carrières. La chapelle y ramène seule, les lendemains de Pentecôte, la paroisse de Callas.

L'exiguïté du plateau laisse peu de place à la végétation ; d'énormes pins d'Alep, très anciens, lui font une ceinture de verdure, mais par leurs aiguilles qui feutrent le sol, contribuent en outre, à empêcher le sous bois de se développer. Toutefois, il y a à signaler là une vaste floraison de *corriaria myrtifolia*,

---

(1) Abbé Fougeirot. *Sanctuaires anciens et modernes*, 1891. Toulon. Isnard.

(2) Henry. *Antiquités des Basses-Alpes*, p. 187.

qui y ont trouvé sans doute leur habitat préféré dans les roches métamorphiques, car nous n'avons jamais rencontré ailleurs pareille agglomération de cette géraniacée.

Nous venons de dire que la chapelle de Pennafort relève, au point de vue religieux du clergé de Callas, mais c'est à un prêtre de Bargemon, l'abbé Dupuy, qu'est due la découverte de l'enceinte préhistorique dont il nous reste à parler. Cet ecclésiastique, marcheur intrépide, avait étudié particulièrement le Piol (1) de Callas, situé dans son voisinage immédiat et type des camps à double enceinte. Il se mit en chasse, et parvint à reconnaitre, rien que dans le Var, 80 camps ou enceintes de toute nature. Malheureusement, à sa mort, survenue à la fin du dernier siècle, ses papiers furent dispersés, et, malgré la diligence faite par les érudits dracénois dont notre regretté président Mireur, qui apprirent trop tard ce facheux décès, tous ces matériaux, qui avaient coûté tant de peine à leur auteur, furent perdus pour la science.

A défaut de ces documents disparus, voici quelques indications linguistiques. On s'accorde généralement à voir dans la racine « PEN » un mot celte que rappellent les Apennins et les Alpes pennines, qui servait à désigner tantôt une montagne boisée, tantôt une petite montagne : c'est la colle provençale dont le français n'a gardé que le diminutif colline. De PEN sont dérivés:

le PEN, PEN-AR-GAN (Finistère),

les PENNES (Drôme, Bouches-du-Rhône, Tarn et Alpes-Maritimes).

---

(1) Piol. Diminutif de puy, par puech, puget, pujol et piol.

la PENNE (Drôme et Bouches-du-Rhône).

PENNE-de-PIE (Calvados),

PENNAVEYRE (Aveyron),

PENHARS, PENMARC, PENVENN (Finistère),

PANNE, autrefois PENNA, en 745, (Meurthe-et-Moselle).

enfin PENNAFORT et d'autres sans doute encore.

Le suffixe « FORT » vient-il de *furnis* ou de *fortis* ? Nous pencherions pour la seconde hypothèse, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, à propos de Six-Fours, mais nous préférons avouer notre ignorance et renvoyer le lecteur aux anciens textes qui seuls, et encore, peuvent apporter quelque certitude (1).

La station néolithique de Pennafort a été signalée officiellement par M. A. Lombard dont les héritiers possèdent encore le domaine. Son existence avait été soupçonnée aussi par H. Segond. Un incendie mit à nu le terrain entre le ravin de St-Pons et celui de Clos-Pourri, M. Lombard en profita pour prospecter les lieux et vérifia la réalité de l'hypothèse émise par Segond.

Le chemin de Draguignan à Pennafort passait autrefois par les Tours et la chapelle de St Martin. Il est encore en usage entre ces deux points, parallèlement et au sud de la route de Grasse. Il traverse la voie du SUD-FRANCE auprès de la ferme de la Catalane et se perd à travers les bois. Il gagnait autrefois la route de Callas à La Motte, au nord du ravin de Clos-Pourri ; contournait, toujours au nord, a côte 284, puis, au sud,

---

(1) L'abbé Tisserand, *Histoire de Vence*, p. 289, affirme que Pennafort se dit d'un pays situé sur le flanc d'un rocher inaccessible, où il faudrait des ailes (*pennae*) pour monter.

l'oppidum ; traversait ensuite en corniche, l'isthme qui le soude à son avant-poste, sur un dernier mamelon surplombant le confluent des trois torrents déjà décrits ; il contournait enfin ce dernier mamelon au nord-est, par une pente assez raide et rejoignait la route de Callas au Muy, près du Moulin.

Aujourd'hui, entre la Catalane et Pennafort, l'ancien chemin a été absorbé par les riverains, et, les chemins qui le remplacent changent leur assiette au gré de l'exploitatton des bois ; néanmoins, on retrouve sa trace au nord de la côte 284. Le mamelon qui porte celle-ci, que nous appellerons « A » pour la facilité de la description, est couvert de nombreux clapiers, de murs de soutènement, d'anciennes cultures abandonnées où se reconnaissent des enceintes de parcs à bétail.

Dans les ruines d'une bastide, au bord du chemin, la maçonnerie montre un gros fragment de meule à bras, en basalte et des débris de tuiles à rebords mêlés aux pierres qui ont servi à la construction, édifiée à n'en pas douter, sur les vestiges d'une exploitation gallo-romaine. A 150 m. dans l'est, un embryon d'enceinte, montre encore deux murs en pierres sèches se soudant à angle droit sur une longueur de 25 m. avec une épaisseur de 4 à 5 m.

A 250 m., toujours plus à l'est, le chemin atteint le second mamelon « B », un peu plus bas que « A » et bien moins accessible, parce que couvert d'un taillis de chênes-verts qui en rend la reconnaissance difficile. Néanmoins, au coude que décrit le chemin autour du sommet, le regard est attiré par un amoncellement de pierres où l'œil ne tarde pas à reconnaître une double enceinte. Le chemin y pénètre par l'angle N. - W. et en sort par

l'angle N.-E. A l'angle S.-E. un sentier dévale vers le Clos-Pourri. Enfin, une quatrième ouverture se montre dans la face sud ; elle semble être l'entrée primitive de l'ouvrage, car un des côtés chevauche sur l'autre, de manière à rétrécir la largeur du passage qui s'ouvre au point le plus bas de la fortification.

L'enceinte intérieure est plus forte que l'autre, et comme elle, rectangulaire. L'intérieur est très accidenté, tant par les tousques (souches de chênes) que par les strates qui émergent du sol et les blocs épars ou rassemblés en tas. Les dimensions extrêmes de l'ouvrage ne dépassent pas 30 m. du N. au S. et 50 m. de l'E. à l'W. L'enceinte intérieure n'a que la moitié de ces dimensions.

A 250 m. du mamelon « B », le chemin atteint le mamelon « C » qu'il contourne au N., comme il a déjà été dit. Le col présente, sur une centaine de mètres, un isthme réduit à une bande de 5 à 6 m. de large, entre deux apics, sur le Clos-Pourri au S., et le ravin de St-Pons au N. Le passage est encore rétréci par la présence de deux murailles énormes, de 4 à 5 m. d'épaisseur, renforcées, du côté opposé au chemin, par un mur de doublement.

Au point le plus étroit de l'isthme, où le chemin passe d'un versant sur l'autre, se détache un sentier qui conduit au dernier mamelon « C ». L'isthme toujours aussi étroit est une première fois barré par une strate naturelle, relevée verticalement, entre un apic au S. et un abrupt au N. Elle a été entaillée juste pour le passage d'un homme. A 30 m. plus loin, le sentier qui sinue pour racheter la pente et contourner les aspérités du sol, se heurte à une nouvelle barre aménagée comme la précédente.

Enfin, il arrive à un énorme roc surplombant l'isthme de 7 à 8 m. qu'il contourne toujours au sud, à travers des éboulis dominant l'abîme. Derrière ce roc, une étroite plâte-forme se présente, servant de place d'armes à une nouvelle enceinte trapèzoïdale, dont les côtés parallèles et inégaux font face aux deux ravins. A 13 m. plus loin apparaît une nouvelle muraille intérieure, complètement fermée, celle-là, triangulaire, isocèle, avec deux côtés de 9 m. et un troisième de 15 m. à l'est.

Au delà, le plateau s'élargit circulairement d'abord en pente douce et s'incline, de plus en plus, vers les cours d'eau voisins. De maigres bois le couvrent, laissant apercevoir, dans le S.-E. la Colle-du-Rouet, et dans le N.-E., la chapelle de Pennafort. Des bois plus drus et plus touffus limitent la vue au S. et à l'W., mais, vers le N., les Piols de St-Blaise et de Callas se voient distinctement, de même Ste-Anne et le Castellas de Claviers, la Pigne et le Calvaire-de-St-Arnoux de Seillans, qui encadre la barre de Blaque-Meyanne.

Les trois mamelons que nous venons de passer en revue sont farcis de débris de tuiles et de poteries, fragmentés d'une façon infinitésimale, ce qui tend à prouver une longue occupation de l'homme, car ils impliquent un piètinement considérable et persistant. Il semble que les ouvrages des mamelons «B» et «C» avaient pour mission de couvrir les parcs à bétail et les établissements du mamelon «A». Les troupeaux, grâce à eux, pouvaient aller s'abreuver avec sécurité et l'étroitesse voulue du passage, permettait, au retour, de compter facilement les bêtes. Une fois au bercail, leur garde, grâce à la force naturelle des lieux, ne nécessitait qu'un petit nombre d'hommes.

Le pourtour de la côte 284 semble encore avoir été cultivé à une époque récente. La poterie grise, faite au tour, s'y rencontre en abondance, surtout au midi, autour des nombreux clapiers qui parsèment la forêt. Une double burette en verre y a été trouvée, dans une fouille, en 1896, ainsi que des fragments de briques romaines (1). Nous avons recueilli nous-même deux fragments de meules plates dans le chemin qui conduit à Figanières. Le porphyre est assez rare cependant, malgré le proche voisinage de la Colle-du-Rouet, néanmoins on en trouve çà et là des morceaux ne paraissant pas provenir de meules, car ils ne portent pas trace de taille.

On situera facilement l'ensemble des ouvrages de Pennafort sur la carte au 1/80000e, f° 236, quart N.-E. à l'Est de la côte 284, entre les deux inscriptions Grand Clos-Pourri au N., et Petit Clos-Pourri au Sud. Le méridien de 4 G 70 passe exactement entre les mamelons «A» et «B». En latitude, le parallèle de 38 G 385 passe par le mamelon «B».

Pour la période historique, il est fait mention pour la première fois de Pennafort au cartulaire de St-Victor de Marseille, ch. 539, où il est dit qu'un certain *Albertus* donne à l'abbaye "*mansum optimum*" et reçoit "*asinum unum*" pour faire le voyage aux Lieux-Saints.

Un autre acte du 30 novembre 1499, concernant un achat de vigne à St-Martin-de-Draguignan, confronte "*cum itinere regio publico eunte ad castrum inhabitatum de Pennafort.*" (2)

---

(1) Bulletin de la *Société d'Etudes* de Draguignan, XXI, p. xxv.

(2) Etude Raphelis (aujourd'hui Etienne) not. à Draguignan, f° 59.

Autre acte encore, concernant une autre vigne, également à St-Martin, du XIVe s., qui confronte "*juxta viam publicam qua itur apud castrum de Pennafort*" (1).

On trouve aussi, en 1585, le chemin de Callas à Fréjus, passant à "*Pennafortis*" (2).

Jusqu'au XIIIe s., Pennafort appartint au domaine comtal. On voit, au mois de décembre 1207, Ildefonse, comte de Provence, de la maison de Barcelone, en faire donation à Raimond de Comps, probablement pour peu de temps, car jusqu'au XVe s. on ne trouve plus trace de la seigneurie de Pennafort.

Au XVIe s., bien que lieu inhabité (3), Pennafort redevint terre seigneuriale et donna son nom à une famille dracénoise originaire de Fréjus, dont on trouvera l'intéressante monographie dans *Les Rues de Draguignan* de notre regretté président M. Mireur (4).

Ste Anne d'Evenos, septembre 1919.

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône, B. 820, f° 98.

(2) Archives du Var. Note de M. Mireur.

(3) *Gallia christ. noviss.* I, p. 348.

(4) M. Chiris, dans le Bulletin de la *Société d'Etudes* de Draguignan, T. XXI, p. 19, à propos du camp de la Sarrée et de la grotte de Magagnosc, dit qu'on a rencontré des cuvettes circulaires creusées dans le sol, au-dessus desquelles s'élevaient des huttes ; des pierres et des cendres de foyer en occupaient le centre. De semblables constatations auraient été faites dans le Var au Piol de Callas et à Pennafort.

CARNOULES

La trouée de l'Argens dont nous nous sommes déjà occupés à propos de Vidauban, a été, à toutes les époques, le grand chemin qu'empruntèrent, en Provence, les migrations humaines qui n'utilisèrent pas la voie de mer. Aux temps préhistoriques, le passage fut jalonné par de nombreux ouvrages permanents dont nous nous sommes proposé de vous présenter, en une synthèse rapide, les principaux éléments, pour essayer de jeter une lueur de clarté sur un peuple qui, ne connaissant pas l'écriture, a pour seuls témoins des pierres abandonnées.

Au point où l'Aille, affluent de l'Argens, ouvre un passage vers le Réal-Martin, affluent du Gapeau, la trouée se rétrécit en une sorte de défilé double : le passage sud mène de Pignans à Pierrefeu ; le passage nord est celui qu'emprunte la ligne ferrée Marseille-Nice. Entre les deux, une colline de grès permien commande, en plus des deux défilés, d'autres passages importants qui conduisent à Besse-sur-Issole : c'est la colline de Bront. Au nord de la voie ferrée, N.-D. de Vières et la Collette tiennent les passages vers Besse, et Témès, plus au nord encore, complète cet ensemble stratégique qui s'est imposé aux ingénieurs du XIXe s., comme déjà il avait obligé les Ligures, d'avant la conquête romaine, à constituer ce groupe remarquable de défense.

N.-D. de Vières, autrefois Château-royal.

Cette enceinte ne présente plus guère de traces néolithiques. De la muraille signalée par Pranishnikoff, il n'apparaît qu'un éboulis de quelques mètres à peine. Vières est un type d'habitats superposés. Des générations s'y sont succédé, pendant des siècles, pour ainsi dire sans interruption et leurs débris se retrouvent dans les décombres amoncelés. La fontaine intarissable, qui sourd au pied des pentes sud, est la raison puissante de la présence millénaire d'une population permanente. Le site est en outre précieux comme avant-garde de Témès, en raison des vues qu'il offre sur les Maures et les enceintes de Pierrefeu au sud ; sur les castelas de Toucas, de Cuers, du Pilon-de-St-Clément et du Camp-Aurélien à l'ouest ; sur Témès au nord et le couloir de Besse où passait une de ces routes du sel qui, des Salins d'Hyères, conduisait à Brignoles par Carnoules.

De la forteresse primitive anéantie par les Sarrasins (1), il ne subsiste que des vestiges méconnaissables. L'ancien Carnoules prit sa place, mais fut, à son tour ruiné, par le vicomte de Turenne, Roger de Beaufort. Rebâti sous le nom de Château-royal, il subit de nouveaux assauts pendant les guerres de religion. Il n'en subsiste qu'un mur crénelé d'une trentaine de mètres, à l'ouest, qui fait encore assez belle figure ; au sud, les soubassements d'une tour circulaire, ou d'un four, qui se

---

(1) Abbé Fougeyret. *Sanctuaires anciens et modernes.* 1891. Toulon. Isnard. p. 166.

montrent à 15 m. en dessous de la terrasse de la chapelle ; à l'est deux pans de mur, encore solides, de six à huit mètres, dont l'un est percé d'une fenêtre au linteau de porphyre rouge ; enfin au nord, le mur de façade d'une tour carrée en appareil soigné, avec traces de machicoulis en bois, à hauteur du second étage, flanqué de meurtrières. Là, se trouvait l'entrée principale: un bon chemin charretier en part, vers Carnoules.

La chapelle moderne, orientée N.-S., est flanquée à l'ouest, d'un bâtiment vaste et solide, dont le rez-de-chaussée sert d'écurie aux attelages des pélerins qui viennent, aux grandes fêtes de la Vierge, faire leurs dévotions à N.-D. de Vières (1). Une citerne recueille les eaux pluviales et les restitue par une fontaine, à gauche du porche. La façade, sans caractère, est précédée d'un perron de deux marches en grès rouge qu'ombragent des arbres centenaires.

Tout cet ensemble est bien visible de la voie ferrée qui s'en approche à moins d'un kilomètre. Le touriste curieux pose, au passage, une question à son compagnon de route et gratifie d'un coup d'œil distrait les ruines abandonnées. A la fin du XVe s., les Carnoulais, désormais rassurés, imitèrent le mouvement qui entrainait partout les populations dans les plaines, et, délaissant Château-royal, vinrent édifier le village actuel de Carnoules autour d'une chapelle érigée sous le vocable de N.-D. de la Deysia. En 1818-19, ils conçurent et exécutèrent le projet de relever de ses ruines N.-D. de Vières, sous le vocable de N.-D.

(1) Nostra-Damo de la IERO, (N.-D. de l'Aire). Comp. Hyères. D'aucuns ont vouln voir là une corruption de vieilho = vigie comme à Marseilleveyre.

de Bon-secours. Les matériaux furent pris sur place, dans les ruines, mais la construction n'amena aucune découverte sensationnelle.

Les côtés ouest et sud de la colline sont les plus abrupts. La végétation y est maigre : des bugranes visqueux y disputent les rares espaces plans aux avoines barbues. Sur le versant nord des chênes-verts et blancs mettent un écran de verdure sur le fond grisâtre des ruines. Un buisson de caroubier, venu là on ne sait comment, disjoint les pierres du perron, tandis qu'un cyprès unique ajoute sa note mélancolique à la gamme plus claire des pins d'Alep qui ombragent la plate-forme, l'antique IERO, dont la terrasse souligne le panorama des Maures.

Carnoules et N.-D. de la Deysia.

Carnoules apparait pour la première fois, en l'an Mil, au cartulaire de St-Victor (1), à propos d'une donation datée du règne de Rodolphe, roi des Allemands et de Provence, faite par un certain Arnoulf et sa femme Fulcona, de l'église de St-Jean-Baptiste-de-Pierrefeu, qu'ils possédaient comme alleu (alodium)

Sept autres chartes du XIe s. mentionnent encore Carnoules (2) et trois autres du XIIe s. (3). Enfin, il figure, le 10 août 1246, dans une transaction entre Guillaume Bermond, septième

(1) Carnoules. Ch. n° 475.

(2) Carnolas, Carnoulos et Carnoules. Ch. 459 de 1030; 461 et 465 de 1036 ; 457 de 1037 ; 1065 de 1039 ; 458 de 1044 et 460 de 1060, plus deux, non datées mais que le contexte montre être aussi du XIe s.

(3) Ch. 843, 844 et 971.

prieur bénédictin du couvent de St-Maximin, représentant l'abbé de St-Victor, recteur de Château-Royal, et le prévôt de Pignans, transaction fixant, une fois pour toutes, les limites du territoire de Carnoules, afin de mettre un terme aux différents, sans cesse renaissants, qui s'élevaient entre eux, à ce sujet. Le clappier du Castellas de Témès et la Collette y sont énumérés parmi les confronts.

En 1036, N.-D. de la Deysia, de Carnoules, est déjà une dépendance de St-Victor de Marseille. Elle reparaît, en 1050, avec le F. Pierre, premier prieur bénédictin de St-Maximin et figure au cartulaire sous les vocables de *Deixensa*, *Dexcensa*, *Deixesa* et *Dexessa*, contraction probable de *Dei excessa* (1).

Des Bénédictins, N.-D. de la Deysia de Château-royal, devenue prieuré, passa aux Dominicains avec le couvent de St-Maximin auquel elle fut unie, le 7 janvier 1477, par une bulle du pape Sixte IV (2) à la demande de René d'Anjou, et, le 4 juin suivant, le P. Durand Beaudoin en prit possession (3). Le prieuré appartenait aux comtes de Provence et était desservi par les chanoines réguliers de Pignans. Il fut uni à St-Maximin pour l'entretien du collège fondé par le roi René, et aussi, dans le but de dédommager le couvent de la perte des 3000 livres, à lui assignées par la reine Jeanne et son mari Louis de Tarente sur la gabelle de Nice. Mais, à la mort de la reine, le comté de Nice, ayant préféré se donner à la Savoie plutôt qu'à un prince français, les rentes fondées sur sa gabelle se trouvèrent perdues.

---

(1) Ch. 346, 470, 471 et 476.

(2) Archives du couvent de St-Maximin : DEYSSA.

(3) Acte de Raimond Arbaud, not. à St-Maximin.

Château-Royal, ruiné par les guerres civiles de la fin du XVe s., avait vu ses derniers habitants émigrer à Carnoules, autour de la chapelle de la Deysia. Celle-ci fut érigée en paroisse, en 1561, par sentence du vicaire-général du diocèse de Toulon.

Le prieur de St-Maximin, seigneur de Château-Royal et de Carnoules y exerçait la haute, la moyenne et la basse justice, y faisait faire les criées et rendait hommage au roi devant la cour des Comptes (1).

En 1683, un chanoine de Pignans, Plantin de Fulconis, se fit mettre en possession du prieuré de Carnoules, au moyen d'un titre obreptice obtenu en cour de Rome. Le 26 juillet de la même année, il obtint de même un arrêt du conseil du roi contre les religieux qu'il fit expulser, par les archers, avec une violence incroyable. Plus tard, Fulconis, venu à résipiscence, fit des offres aux Dominicains pour résigner le prieuré aux mains du Souverain-Pontife, sous la réserve d'une pension de 1600 livres. Le chapitre de St-Maximin, après avoir consulté divers jurisconsultes, délibéra de rester sur cette affaire en repos et d'attendre la miséricorde de Dieu. Il requit simplement le prévôt de Pignans de lui laisser continuer le service de la paroisse, par l'établissement d'une vicairie perpétuelle, en faveur du couvent.

En 1669, l'état des revenus du couvent de St-Maximin faisait ressortir, le 6 décembre, une rente de 1740 livres sur le prieuré de Château-royal de Carnoules, une taille de 4 livres 10 sous,

---

(1) *Homagium venerabilis conventus regalis villae Sti-Maximini, domini Castri regalis.* 1531. Hommage prêté par le prieur Damien.

pour les biens roturiers possédés par le monastère au dit Carnoules, et une dépense de 600 livres, pour l'entretien de 4 religieux et de 2 valets au même Carnoules (1).

La Collette de Carnoules.

Au N.-N.-W. et à une demi-heure à pied de la localité à peine, la Collette développe son enceinte unique, sensiblement ovale, très forte, signalée pour la première fois par le Dr Jaubert (2), décrite tout au long par P. Guillabert (3) et citée par le Dr Guébhard pour ses murailles doublées et triplées (4).

Elle présente une particularité qu'on rencontre rarement dans les autres enceintes : elle épouse complètement les sinuosités du terrain, mais, comme le sommet du mamelon qui la porte est triangulaire et à pentes très raides, il en résulte que d'un point quelconque de la périphérie, on n'aperçoit qu'un très court développement de celle-ci. Peut-être est-ce là, la raison du renforcement inusité de la muraille.

Bront.

Le Dr Jaubert qui, le premier encore, a signalé cette enceinte, attribue à sa nomination une origine romaine : « Les Romains,

(1) Chan. Albanès. *Histoire du Couvent Royal de St-Maximin*, passim.

(2) J.-B. Jaubert. — *Hyères avant l'histoire* p. 89 et 90.

(3) Bulletin de l'*Académie du Var*. 1898 - p. 161 et 166.

(4) Dr A. Guébhard. — *Sur le mur Duplex de J. César*. Le Mans. Monnoyer p. 3.

dit-il, connaissaient les haches de pierre sous le nom de Bronte (1) », et, il fait du petit plateau accessoire à l'ouest de la grande enceinte, soit un parc à bétail, soit un emplacement pour la cavalerie. « Les haches de pierre que les Gaulois plaçaient sous la tête de leurs morts ; les pierres de fronde, qu'employaient aux mêmes usages quelques tribus ligures, étaient des emblêmes religieux et druidiques ».

Il est certain que l'arme déposée à côté du mort, reproduite sur les pierres tumulaires ou votives (ascia), ne pouvait être, comme on l'a pu croire à certaines époques, l'arme dont il se servait de son vivant, car on la retrouve encore, après que le bronze et même le fer ont déjà depuis longtemps remplacé la pierre.

Les couteaux de silex qu'on trouve dans les sépultures des hommes de cavernes ; ceux que les Juifs employaient à la circoncision, tel celui mentionné par Moïse avec lequel Séphora circoncit son fils, tels encore les couteaux de pierre que Josué fit faire exprès, avant de traverser le Jourdain, pour circoncire tous ceux des Israëlites qui ne l'étaient pas ; ceux que les Mexicains réservaient à l'immolation des victimes humaines ; ceux dont parle Hérodote, au moyen desquels, en Egypte, on incisait le flanc des cadavres pour en retirer les entrailles avant de les momifier ; tous ceux enfin qu'on retrouve dans les plus anciens rituels sont des instruments cultuels.

---

(1) Bront doit plutôt s'écrire en grec. Cf. Pline, Bronton : tounant ; Isidore, Brotia : pierre qu'on croit puissante contre la foudre.

Le culte de la hache est un des plus anciens cultes des tribus primitives. Des découvertes récentes corroborent cette haute antiquité. Ce fétichisme a donné naissance à une foule de superstitions qui ont traversé les siècles dans les traditions populaires (1). Des peuplades appartenant à toutes les races ont vu dans les haches de pierre, non de simples outils primitifs, mais des pierres lancées par la foudre, produites par elle, et, possédant du fait de cette origine céleste, des vertus spéciales. Les mots grecs KERAUNOS, KERAUNION, le latin CERUNIA, correspondent à des expressions synonymes dans une foule d'autres langues.

Les temps néolithiques ont apporté des preuves nouvelles de la continuité du culte de la hache à travers les âges. Les sculptures découvertes par de Baye, dans les grottes du Petit-Morin, avant 1874, l'associent aux premiers indices du culte féministe des Déesses-Mères. Dans sept de ces grottes artificielles, creusées dans la craie par les néolithiques champenois, sur 120 grottes explorées, la hache est figurée (2).

---

(1) Sur les croyances relatives aux pierres de tonnerre, cf. Salomon Reinach. *Alluvions et Cavernes*, p. 79 à 81. On les rencontre non seulement en Europe, mais aussi en Extrême-Orient (Birmanie, Indo-Chine, Chine, Japon et Sibérie) comme dans nos colonies d'Afrique (Afrique du Nord, Congo et Madagascar).

Le professeur Marion, de la faculté des sciences de Marseille a reconnu que les haches polies, dites en serpentine, sont en jade de l'Himalaya.

(2) J. Déchelette. *Archéologie préhistorique*. T. I. p. 10.

Sur 17 inscriptions, recueillies par Lenthéric, relative aux utriculaires du Bas Rhône, quatre portent la mention «*Sub ascia dedicaverunt* » (1). Dans la Narbonnaise, comme dans la Lyonnaise, les inscriptions funéraires terminées par « *Sub ascia dedicavit* ou *posuit* » ne se comptent plus (2). Les matériaux marqués à l'*Ascia* abondaient tellement à Lyon, qu'on les voit figurer dans les comptes de la ville, du XVe au XVIe siècle, sous le nom de « pierres marquées au signe de la potence » = *ad signum potencie* » à cause de l'*Ascia* qu'elles portaient en creux ou en relief et qui était le signe distinctif de la plupart des pierres tombales de l'époque gallo-romaine (3).

La tradition persiste jusqu'aux temps modernes; on peut en rencontrer des exemples à nos portes, nous en avons trouvé nous-même un, récemment, sur un claveau du cintre de la porte de la chapelle de Ste-Cécile, à la Valette.

Au XVe siècle ne voit-on pas le roi René, réduit à l'unique possession de son comté de Provence, rétablir l'institution, dans la ville de Salon (4), des rois de l'Eyssado (5) et de la Badacho (6), glorification symbolique de l'agriculture et de l'industrie.

---

(1) Ch. Lenthéric. *Grèce et Orient en Provence.*

(2) D. Fabre. *Les Rues de Marseille.* p. 416.

(3) E. C. Martin-Daussigny. Mémoires de la *Société archéologique* de Lyon. 1870-71.

Cf. également J. Roux. *Statistique des Alpes-Mmes.* T. II, p. 82. L'*ascia* figurait sur les tombeaux, comme marque de magnificence. La loi des XII tables en prohiba l'emploi, mais l'usage prévalut.

(4) L. Gimon. *Chronique de Salon.* p. 115.

(5) L'Ascia (axien) doloire, herminette, eisseto des tonneliers provençaux, houe, pic, pioche et même marteau et truelle de maçon.

(6) Badacho, de bad : garde, et acho : hache.

A moins de 40 m. de l'entrée N.-E. de l'enceinte de Bront et à une vingtaine de mètres au S.-E. du sentier d'accès, se dresse un bloc de grès rougeâtre de 1 m. 50 × 2 m. × 1 m. en forme d'autel. C'est probablement la pierre citée par Pranishnikoff, qu'il décrit creusée d'un bassin, avec rigole au milieu. Cette rigole est oblique et paraît être une fente naturelle du bloc. Si c'est le même monolithe, et, nous l'avons vainement cherché ailleurs, ce n'est pas une pierre de pressoir, car elle est dressée sur une de ses faces longues et semble en place, c'est-à-dire qu'elle parait tenir à la strate sous-jacente. Ce serait plutôt une pierre d'autel ou un menhir (1).

De la côte 355, qui domine l'ouvrage de son poste d'observation, une quinzaine d'autres enceintes sont en vue, mais, seul peut-être, le castelas de Solliès-Toucas l'emporte par ses dimensions sur celui de Bront.

Témès

Cette enceinte est sur le territoire de la commune de Besse, mais, si le quartier dont elle porte le nom empiète sur quatre communes limitrophes, le camp lui-même, deux fois plus long que large, forme toujours, depuis la transaction de 1246 précitée, la limite des communes de Besse et de Carnoules. L'enceinte

(1) Les pierres de ce genre sont toujours frustes. L'airain et le fer ne les ont point touchées, ce qui les aurait souillées. Ce fait explique pourquoi elles ne portent ni gravures ni inscriptions contemporaines de l'érection.

petite, ovale, offre une aire sensiblement plane, bien décapée, en pente légère vers les bords, à pic, du plateau qui regarde l'est. De ce côté, le foyer du petit bout de l'ovale est marqué par un kairn, en pierres sèches, empruntées aux faces voisines et qui sert de support au signal géodésique de la côte 466.

L'entrée est du côté opposé. Elle semble avoir été élargie pour le passage des charettes, à une époque récente. Elle laisse voir la tranche d'un mur doublé, précaution utile pour une position dominée, à 300 m., par la côte 522. Les dalles de calcaire dont il est bâti atteignent 1 m. × 0 m. 50 × 0 m. 20. La paroi extérieure a été déplacée en de nombreux points, soit pour y établir des postes d'affut, soit dans le but de rechercher, des cachettes, dans l'épaisseur du rempart. Des buissons de chênes-verts et blancs et de nerpruns se montrent autour de la fortification, et à l'intérieur, dans les fentes des strates, quelques bouquets de stachys, de germandrées, d'aristoloches percent çà et là, parmi une herbe rare qu'émaillent d'innombrables iris (I. lutescens Linn.) et d'humbles œillets de Balbis.

Peu ou point de traces de l'occupation de l'homme ; il semble qu'on se trouve à Témès, en présence d'un parc à bétail. Sauf aux heures critiques, la tribu occupait de préférence Viéres, à cause de la source, et la Collette, d'où l'on surveille mieux les défilés vers Pignans et Besse, passages forcés que la ligne de Vintimille et son embranchement sur Gardanne n'ont pu se dispenser d'utiliser.

Le plateau de Témès, encadré entre le camp qui nous occupe et l'oppidum de San Soouvadou de Rocbaron, constituait une terre de parcours bien limitée, avec de bonnes sources.

Au nord Bourbouleou, à St-Anastasie, et celle du Gocu de Fontbelle à Besse ; au sud la Foux de Puget-Ville, et la fontaine N.-D. de Vières, toutes intarissables. Si la tribu de Carnoules était un peu moins bien partagée que celle de Néoules, sa voisine, au point de vue du parcours; elle n'avait rien à lui envier au point de vue de l'eau.

En synthétisant les autres groupements voisins, on peut opposer, au plateau de Néoules et à sa pentapole, l'alignement d'enceintes qui, au sud, jalonne les Maures, de l'Antiquay au Peyrol, avec Pierrefeu et St-Jean au centre ; enfin, à l'extrémité de la plaine le quadrilatère de Solliès. On a ainsi quatre groupements qui, reportés sur la carte, s'imposent à l'attention du chercheur comme n'étant pas l'effet du hasard, mais bien la résultante de nécessités topographiques inéluctables dans la lutte pour l'existence qui, autrefois comme de nos jours, constitua la préoccupation primordiale de l'homme.

Les cartographes de l'Etat-Major ont orthographié Thémès ; les archives de Puget-Ville Thémé. En 1663, on y trouve le Plan-de-Thémé inondé, ce qui occasionne un procès entre Puget-Ville et Besse. Les Bessois n'ayant rien trouvé de mieux à faire que de percer la barre qui limite le plateau du côté de Puget et de déverser ses eaux sur le territoire de celui-ci, se virent condamnés à payer 750 livres d'indemnité qui servirent à établir des ponts sur le Grand-Valat, devenu par force, l'émissaire de Témès.

Les habitants du quartier estiment le nom de Témès très-ancien, mais ils en ignorent l'origine et la signification. Les dictionnaires provençaux traduisent témé par crainte, appré-

hension. Tournatory qui a signalé Témès le premier et, après lui, Pranishnikoff (1), sont muets à cet égard. Ceux que la question intéresse consulteront avec fruit l'étude du comte de Gérin-Ricard sur les *pays de Theunois et de Théniers* en Provence (2).

En ce qui concerne Carnoules, nous ne nous arrêterons pas à l'étymologie, par trop fantaisiste de Garcin : Carnificina. Nous nous contenterons de rapprocher d'autres noms similaires, comme Ollioules : oli olla, jarre à huile ; Porquerolles : Port aux jarres, Port aux marmites ; Carnoules, Marmite à viande, jarre à salaison.

Ste-Anne d'Evenos, 5 juillet 1920.

---

(1) Pranishnikoff, in A. Guébhard. — *Première révision des enceintes préhistoriques du Var*. Congrès préhistorique de France, II, Vannes, 1906, p. 163-184 avec planches.

(2) H. de Gérin-Ricard. Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques* (*Section de Géographie*). 1919. p. 2 [207].

Les Lavandes & LE LAVANDOU

Dans une étude sur les *registres de catholicité de la paroisse de Bormes* publiée par M. L. Honoré dans le *Bulletin de la Société d'Etudes*, T. XXXI, l'auteur, à propos du Lavandou (1), écrit qu'avant sa séparation de la commune de Bormes, ce hameau n'apparaît, dans les archives, qu'à partir de 1700, sous le nom de *Lauvandour*, et, vers 1750, sous celui de *Lavandour*.

Il se demande s'il convient de chercher l'étymologie de ce vocable dans le mot patois *lavadou* qui signifie lavoir ; dans celui de la plage, devenue comme chacun sait, une station balnéaire importante ; dans le substantif lavande, plante aromatique provençale ; ou enfin, dans quelque mot tiré des langues espagnole, catalane, italienne ou ligure ? Et il rejette également les quatre hypothèses parce que le Lavandou n'a jamais possédé de lavoir, faute d'eau ; que la mode des bains de mer est tout à fait récente ; que dans les idiomes précités on ne trouve aucun mot à consonnance semblable ou analogue à celle de Lavandou et qu'enfin, le territoire du Lavandou n'a jamais fait pousser une seule lavande.

Du Cange donne *Lavandarius* et *lavanderius* comme thême bas-latin de Lavandour qu'il traduit par blanchisseur, foulon.

(1) Canton de Collobrières, arrondissement de Toulon, Var.

Le français a retenu lavandière pour blanchisseuse, tout simplement parce qu'on faisait sécher le linge lessivé sur la lavande afin de le parfumer et de mettre ce qui était lainage à l'abri des mites. Les ménagères d'aujourd'hui n'utilisent-elles pas encore les sachets de lavande aux mêmes usages !

Quoiqu'en dise l'honorable auteur précité, dont le travail, par ailleurs, est rempli d'aperçus originaux et historiques intéressants, la lavande existe au Lavandou, seulement il faut prendre garde qu'il y a en Provence, de nombreuses espèces ou variétés de lavandes :

1° *Lavandula officinalis Chaix*, que Jourdan a séparé en deux espèces : *L. Delphinensis* et *L. fragrans*.

2° *Lavandula latifolia Villars*, qui fait avec la précédente *L. fragrans* un hybride, connu sous les noms de *Lavandin*, *L. bâtarde, badasso*, du mot patois *badar* : bailler, ouvrir la bouche, très florifère, stérile, catalogué par Engles, *L. Burnati*.

3° *Lavandula Staechas Linné*.

4° *Lavandula multifida Linné ou pennatifida hort*.

De la dernière, cultivée, nous ne dirons rien, sinon que nous l'avons rencontrée dans les parterres des gares du Sud-France, à Bormes, à Cavalaire. Peut-être existe-t-elle aussi à la gare du Lavandou, mais ce n'est qu'une invitée, comme les *L. dentata* et *L. denticulata*, qu'on cultive comme fleur d'agrément.

La lavande officinale et la lavande à grandes feuilles sont respectivement les mêmes que de Candolle appelle *L. vera* et *L. spica*. On peut regretter que Rouy et les botanistes contemporains aient rejeté ces deux vocables, comme moins anciens,

car ce sont ceux sous lesquels ces deux espèces sont connues depuis des siècles et exploitées par les distillateurs ambulants qui chaque année, vont les recueillir à l'hubac des collines provençales, de la Ste-Baume à la Chens.

La première donne l'essence la plus fine, recherchée particulièrement par la parfumerie, dans les prix de 10 à 16 frs le litre (avant guerre), et la seconde donne l'huile d'aspic des pharmacopées, abandonnée à la savonnerie à moitié prix. Les prix actuels ont plus que décuplé (1).

D'après les recherches les plus récentes, les parfums connus, à l'époque romaine, sous les noms de *Spica nardi, Nardus Staechas, Nardus indica,* et au moyen âge, sous ceux de *Nardus syrica* et *Nardus celtica,* provenaient de la *L. Staechas.*

La Lavande officinale *(Vera, Delphinensis, fragrans, lavande vraie, l. femelle)* et la Lavande à larges feuilles (*spica, latifolia, lavande mâle, aspic*) (2) ne paraissent pas avoir été utilisées avant la fin du XVIe s. Le mot *Lavandula,* d'origine italienne n'apparaît pas, en effet, dans les textes avant cette époque et la première mention de l'essence de lavande (*oleum lavandulae)* est de 1589, et *(oleum spical)* de 1543. (3)

---

(1) 300 à 350 frs en 1920 ; 225 à 250 en 1921. Prix pratiqués par la *Société française de produits aromatiques.* 19, rue Camille. Lyon.

(2) Les dénominations mâle et femelle n'expriment qu'une idée de grandeur relative et non de sexualité, la fleur de l'une comme de l'autre espèce étant complète ou hermaphrodite. Cf. *Culture et industrie des plantes aromatiques.* — R. M. Gattefossé et L. Lamotte. - 1917 - Paris. Editions scientifiques françaises.

(3) Id. *passim. Dispensatorium Noricum.* Paris. 1re édition, 1543 , 2e édition, 1589.

Ces deux précieuses plantes croissent, à partir de 700 m. pour la première et de 200 m. pour la seconde, spontanément, dans tous les terrains jurassiques et crétacés, mais, elles manquent totalement dans les terrains cristallins où elles sont remplacées, en revanche, par la lavande *Staechas*.

Les Staechades, comme chacun sait, sont les îles d'Hyères. La *L. Staechas* y est si commune que d'aucuns ont voulu tirer du nom de la plante celui de l'archipel. Il n'en est cependant rien : les Grecs avaient trois mots génériques pour désigner leurs îles : Cyclades, quand elles élaient en cercle, de Kuklos = cercle ; Sporades, quand elles étaient en semis, de Sporos = semence ; et enfin, Staechades quand elles étaient en ligne, de Stoikos = rangée, comme sont les îles d'Hyères (1).

C'est donc bien la plante qui a tiré son nom des îles, mais la lavande *Staechas* n'existe pas que dans l'archipel ; elle abonde dans tous les terrains siliceux, depuis les coulées basaltiques d'Evenos et d'Ollioules jusqu'aux confins porphyriques de l'Estérel, en passant par tous les sommets des Maures et le littoral, y compris Bénat et le Lavandou. Seulement comme elle n'a que peu ou point d'odeur ; que son épi n'a que trois ou quatre bractées d'épanouies en même temps ; que celles-ci, d'un violet demi-deuil n'attirent pas la vue ; on la néglige. Elle n'en prolifie pas moins et dispute tous les sous-bois aux cistes et aux arbousiers.

L'aire de la *L. Staechas* n'est pas, du reste limitée à la seule Provence. A elle, ressortissent les zones élevées des montagnes

(1) Dioscorides, III. xxxi.

LAVANDULA PEDONCULATA
forme marocaine

LAVANDULA STÆCHAS

LAVANDULA MULTIFIDA

LAVANDULA PEDONCULATA

forme espagnole

espagnoles et corses. Elle a été retrouvée, au Maroc, par nos coloniaux, dans tout le grand Atlas sous la forme *lavandula pecondulata cavanilles.*

Notre collègue, le botaniste J. Gattefossé, de Lyon, dans une randonnée autour d'Azrou, sur la route d'Ito, qu'il a faite au printemps dernier, a constaté qu'elle couvre tous les versants des collines dans le moyen Atlas, principalement à l'exposition nord, rappelant les baïssières (1) du Mont Ventoux. Mais il assure que c'est une espèce bien distincte de *L. Staechas Mill.*, remarquable par ses longues bractées violacées et frisées, ses feuilles blanchâtres à tiges souples et courtes (2). Il a pu constater l'abondance, au Maroc, des *Lavandula Staechas Mill.*, *multifida L.*, *dentata L.* et sa variété *Candicans Batt. et Trab.* ; et, dans le grand Atlas, *l. abrotamnoïdes cav.* des Canaries.

Nous lui devons les intéressants clichés qu'il a bien voulu mettre à la disposition de la Société pour illustrer cette modeste étude.

Quant au Lavandou, qu'il se réclame étymologiquement d'un lavoir ou de lavandières hypothétiques, il peut, avec autant de vraisemblance, invoquer comme marraine la lavande. Il serait du reste en bonne compagnie, dans le jardin de Flore, avec :

Cabasse : (Cabassudo) nom provençal de la *centaurea collina*,

---

(1) Lavanderaies naturelles en Vaucluse.

(2) J. Gattefossé. — *Les ressources aromatiques du Maroc*, p. 7. Lyon. Legendre. 14, rue Bellecordière.

Gréoulx: (Gréoulier) nom provençal de l'*Ilex aquifolium*,

la Pourraque (commune de Callas) : nom provençal des asphodèles,

Taradeau : (Taradeou) nom provençal des *phillyrea*,

Vidauban : (Vitis alba) nom latin de la clématite vigne blanche ; et *tutti quanti*.

Mars 1921.

COMMUNES ET QUARTIERS	ALTITUDE	Long. E.	Lat. N.	PLANCHE
Callas. *Pennafort*	284m	4G 70	48G 385	I
Carnoules. *N.-D. de la Vière*	384	4 251	48 113	I
id. *La Collette*	341	4 274	48 12	I
id. *Témès*	466	4 25	48 126	II
id. *Le Bront*	355	4 266	48 099	III
Cuers-La Crau. *Camp d'Inganes*	270	4 187	48 015	III
Cuers. *Camp d'Aurélien*	370	4 155	48 07	II
id. *Le Castellas*	442	4 133	48 029	II
Evenos. *Le Château (Nébro)*	360	3 90	47 959	IV
id. *Orvès*	425	3 963	48 08	IV
id. *Le Broussan*	433	3 918	47 979	IV
id. *Pipaudon*	385	3 893	47 963	IV
id. *Le Rocher de l'Aigle*	609	3 903	48 015	II
id. *St-Etienne du Destel*	150	3 893	47 951	V
Figanières. *Terrissolle*	252	4 664	48 385	V
id. *L'Estagnol*	252	4 661	48 384	V
Hyères. *Le Vieux Château*	200	4 19	47 93	III
id. *Ste Eulalie*	140	4 264	47 936	III
id. *St Estève*	139	4 2225	47 935	VI
Hyères-La Crau. *Le Fenouillet*	291	4 177	47 9275	VI
La Crau. *Le Counillier*	149	4 213	48 022	X
La Garde-La Valette. *Pierrascas*	206	4 0675	47 9440	IX
La Londe-les-Maures. *Les Bormettes*	111	4 356	47 924	VII
La Valette-du-Var. *Beaudouvin*	306	4 065	47 944	II
Le Beausset. *Le Beausset-Vieux*	365	3 855	47 984	V
id. *La Gueirarde*	450	3 902	48 025	VIII
Le Castellet	265	3 82	48 004	VI
id. *Châteauvieux*	183	3 815	47 9975	VI
Le Revest-La Valette. *La Vieille Valette*	430	4 29	47 964	VII
Ollioules. *Ste Barbe du Castellas*	264	3 894	47 942	VII
id. *La Courtine*	284	3 908	47 943	VII
Pierrefeu. *Le Castellas*	342	4 285	48 019	VIII
id. *St Jean*	80	4 255	48 048	VIII
id. *Ste Croix*	147	4 216	48 03	VIII
Sanary-Le Castellet. *Le Garou*	317	3 831	47 958	IX
Six-Fours. *La Courtine*	209	3 891	47 892	IX
id. *Le Brusq*	5	3 85	47 86	IX
Solliès-Toucas. *Le Castellas*	350	4 109	48 019	IX
Solliès-Ville	230	4 111	47 986	IX
Vidauban. *Châteauneuf*	260	4 522	48 236	X
id. *Les Mures*	198	4 508	48 258	X
id. *Ste Brigitte*	184	4 554	48 245	X

Planche I

Carnoules.

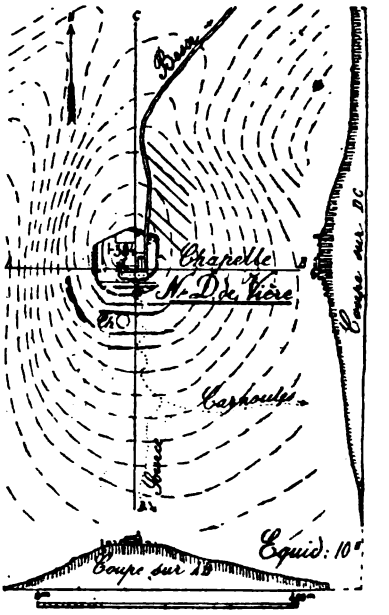

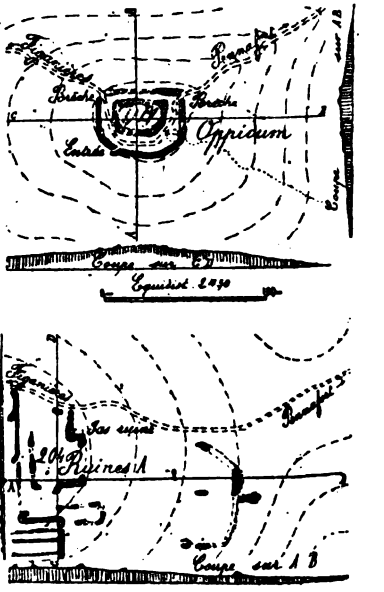

Callas.

Carnoules. **Pl. II.** **Cuers.**

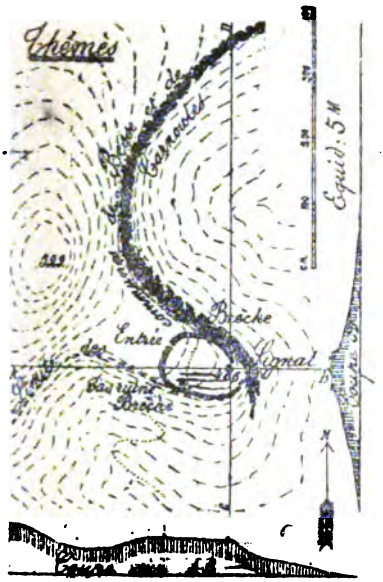

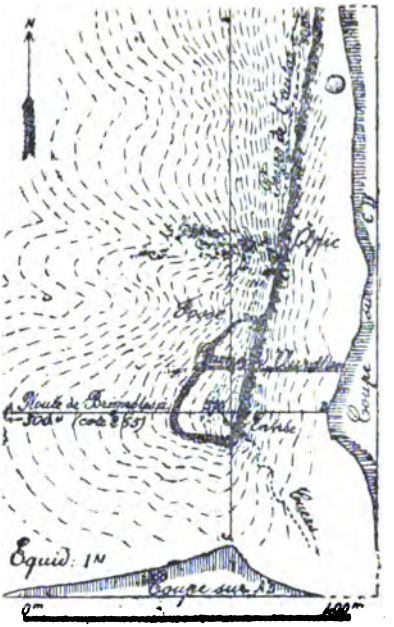

Evenos.

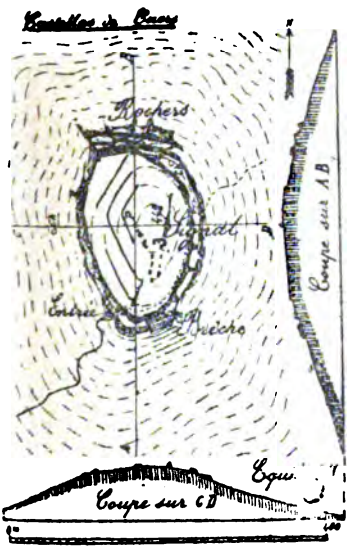

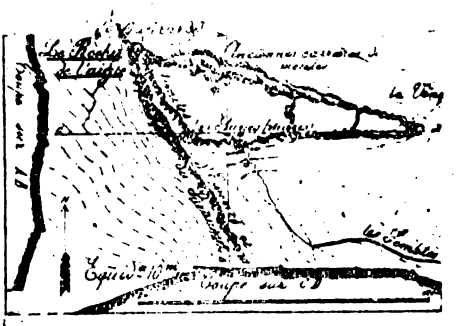

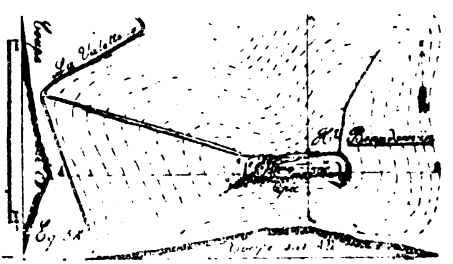

Cuers. **La Valette du Var.**

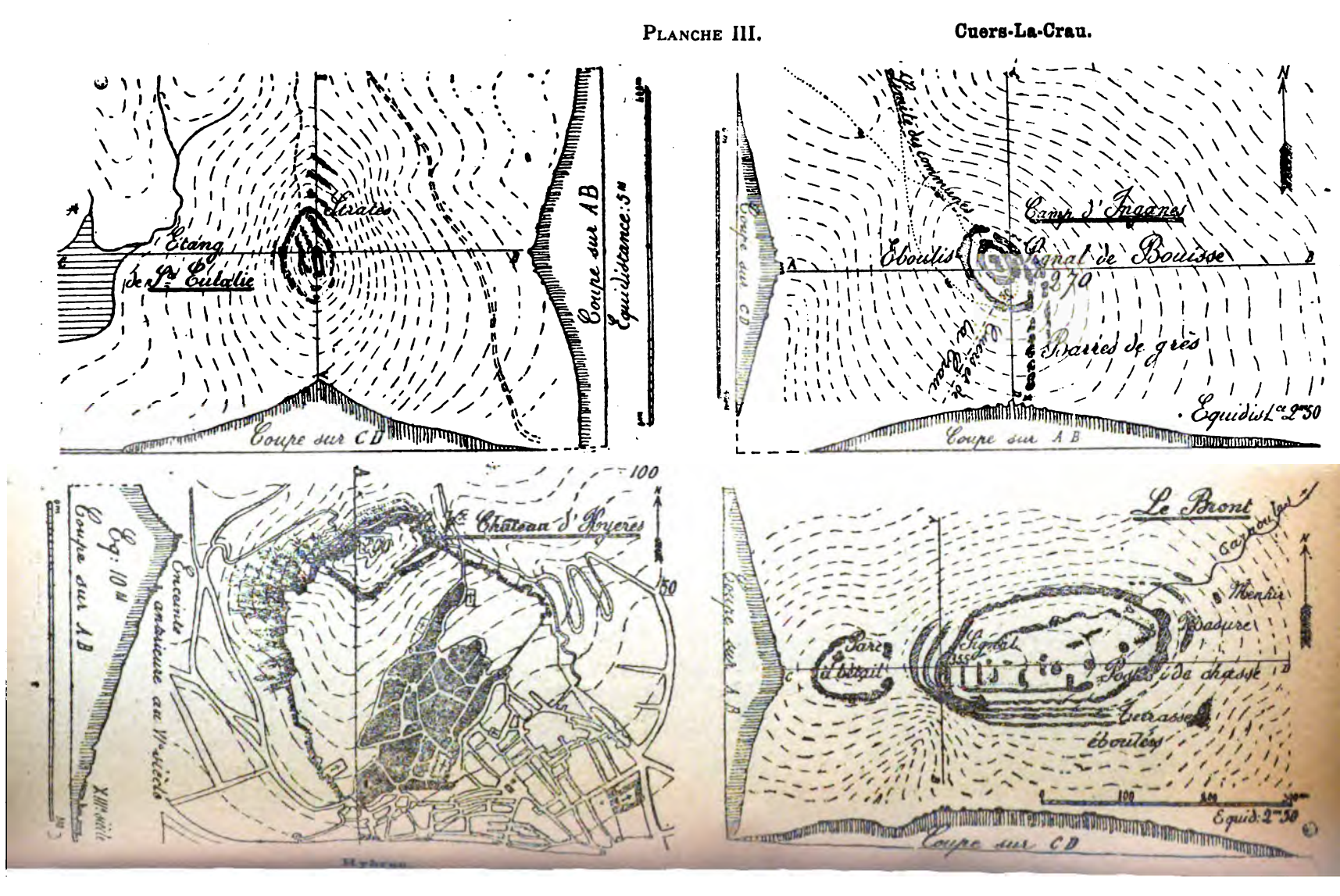
Lisses
Étang de Ste Eulalie
Coupe sur AB
Équidistance: 5m
Coupe sur CD
Camp d'Inganes
Éboulis
Canal de Bousse
270
Barres de grès
Équidist.ce 2m50
Coupe sur AB
Coupe sur CD
100
Château d'Hyères
50
Enceinte antérieure au VIe siècle
Eq: 10m
Coupe sur AB
XIIIe siècle
Le Pront
Menhir
Parc à bétail
Signal
Terrasses éboulées
Équid. 2m50
Coupe sur CD

Planche IV.

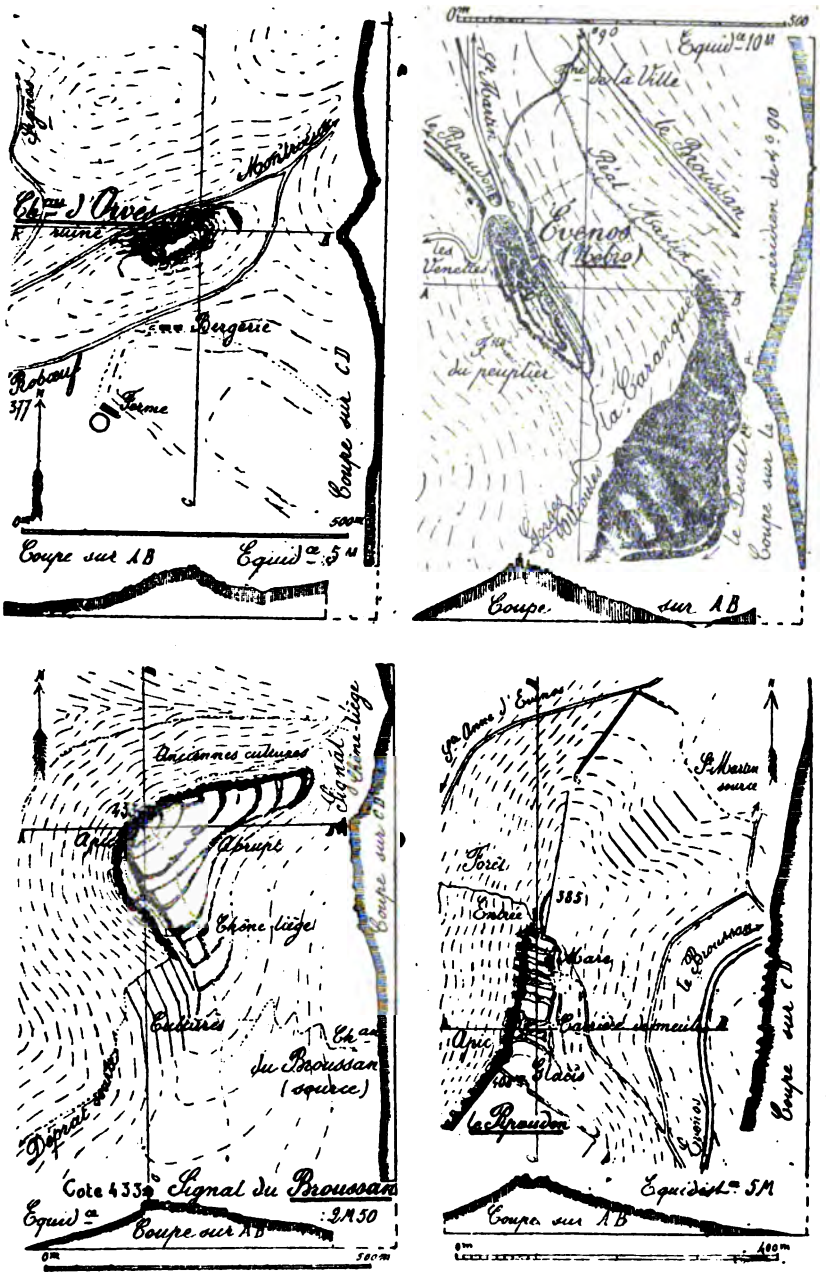

Evenos.

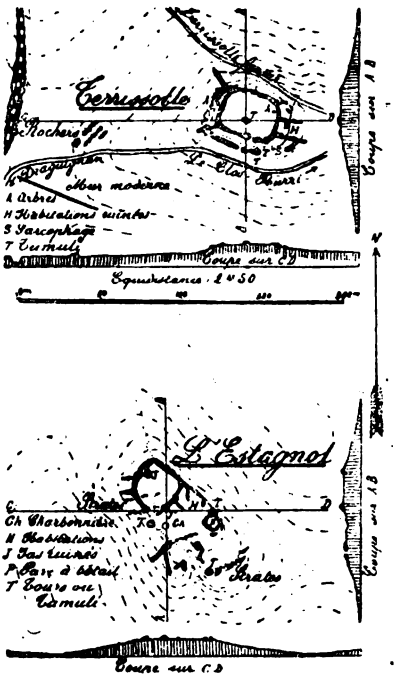

Le Beausset.

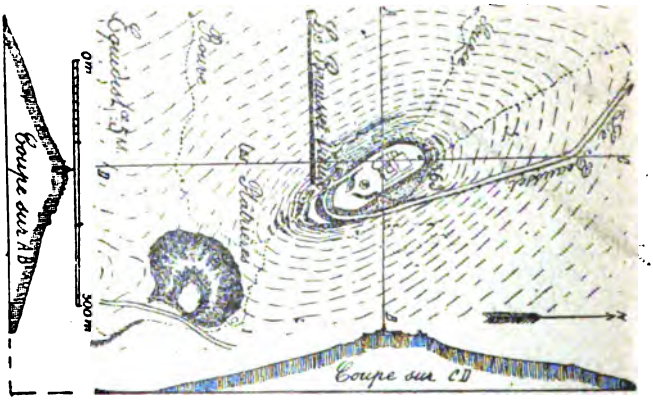

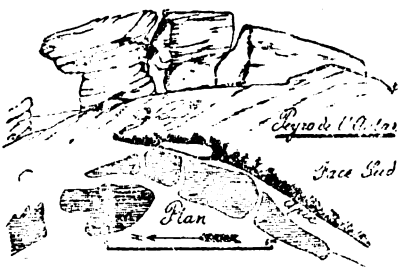

Pierre tabulaire, proche du *Camp d'Aurélien* de **Cuers** (pl. II).

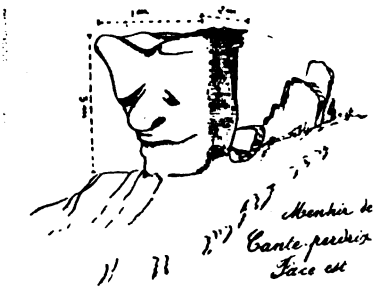

Faux menhir à face humaine (territoire de **Puget-Ville**).

Planche VI.

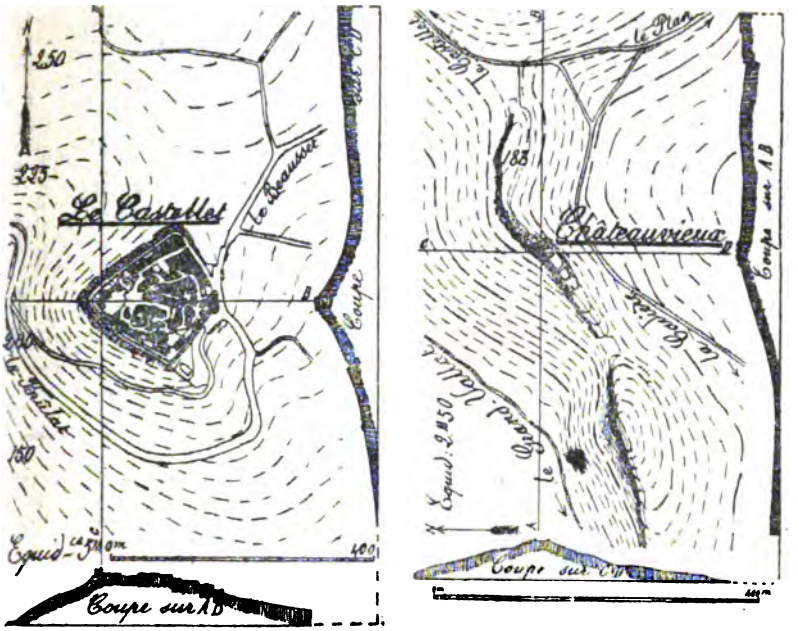

Le Castellet.

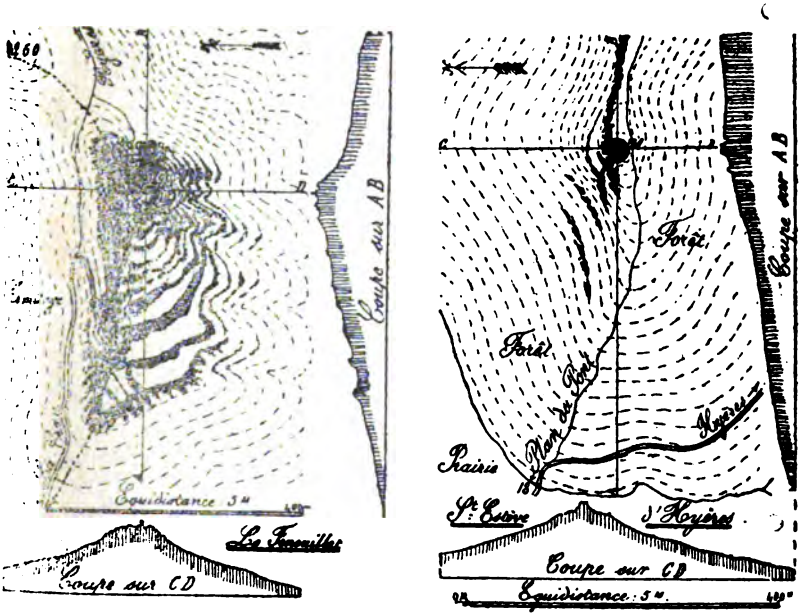

Hyères.

La Londe. **PLANCHE VII.** **Le Revest.**

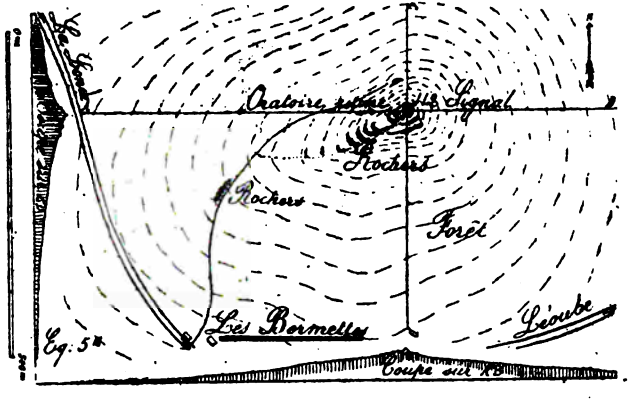

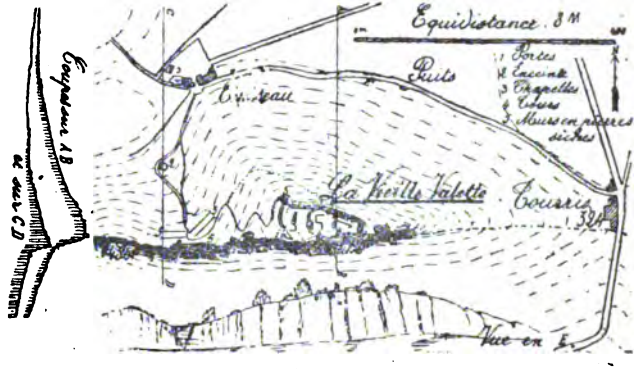

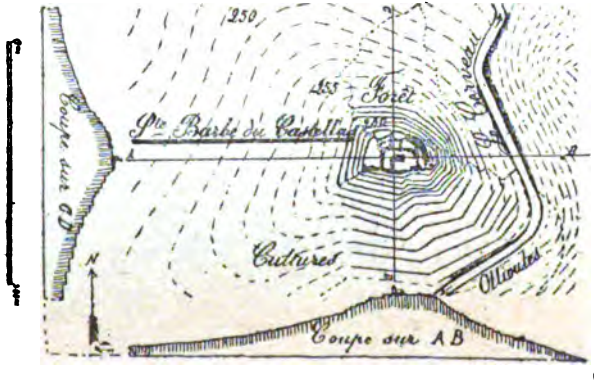

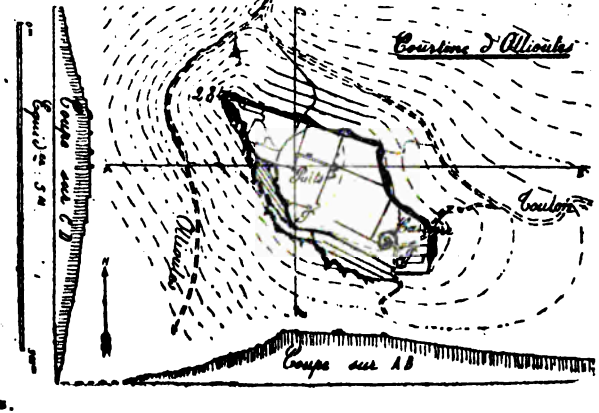

Ollioules.

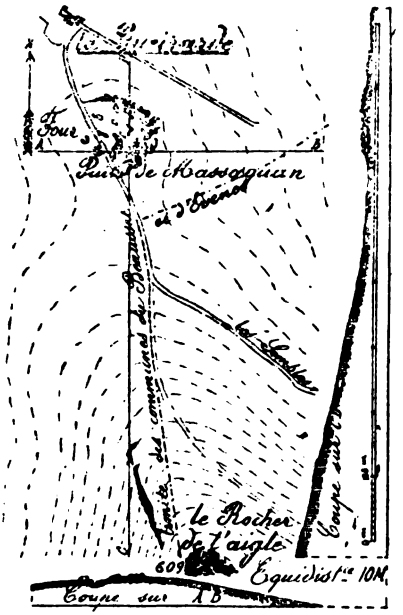
Four
Puits de Bassoquian
le Rocher de l'aigle
609
Equidist.ce 10M.
Coupe sur AB
Coupe sur CD

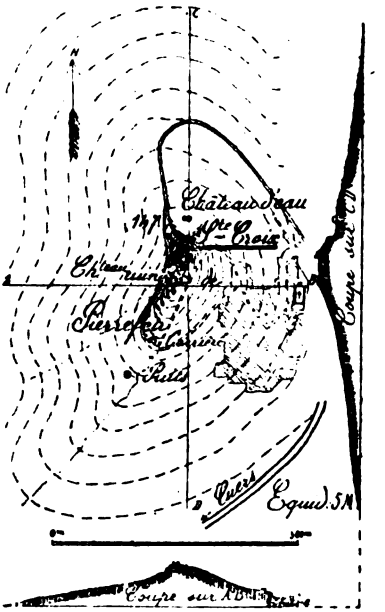
Château-Vieux
Ste Croix
Pierrefeu
Puits
Equid. 5M
Coupe sur AB
Coupe sur CD

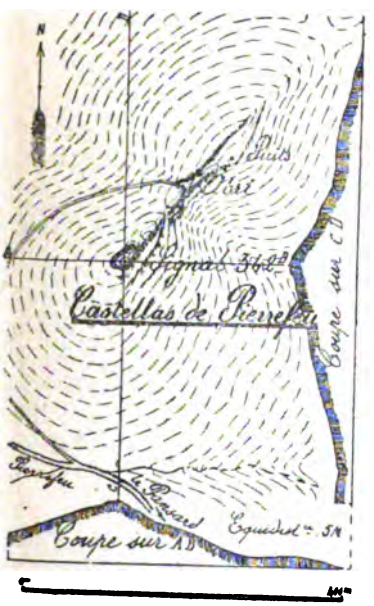
Puits
Castellas de Pierrefeu
Coupe sur CD
Coupe sur AB
Equidist.ce 5M

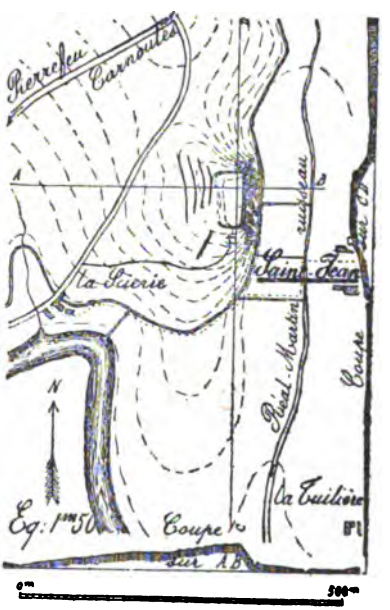
Pierrefeu
Carnoules
A
B
la Glorie
Saint-Jean
Ruisseau
Coupe sur CD
Ruisseau Marbre
N
la Tuilière
Eq. 1m50
Coupe sur AB

Pierrefeu.

Sanary-Le Castellet.

Pl IX.

Solliès.

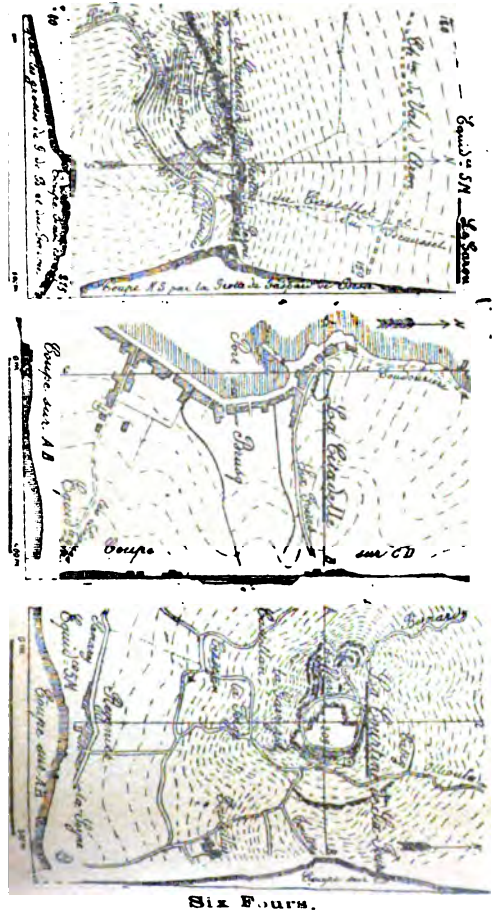

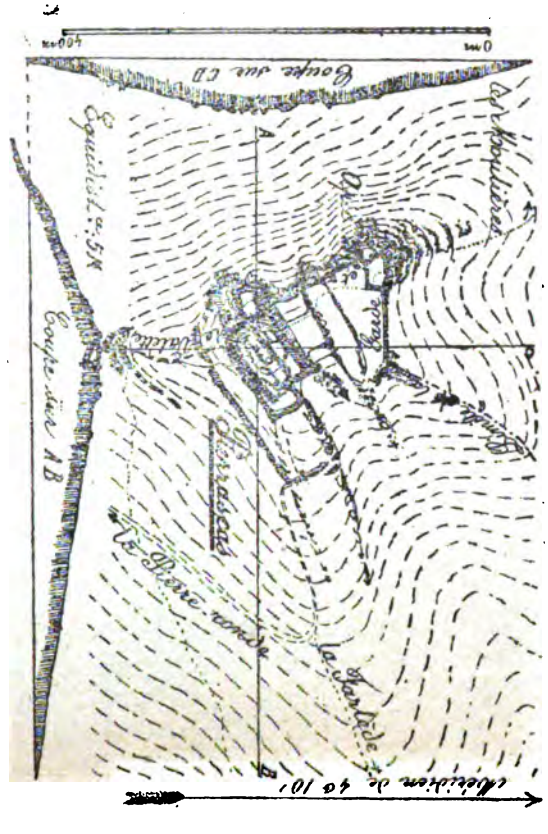

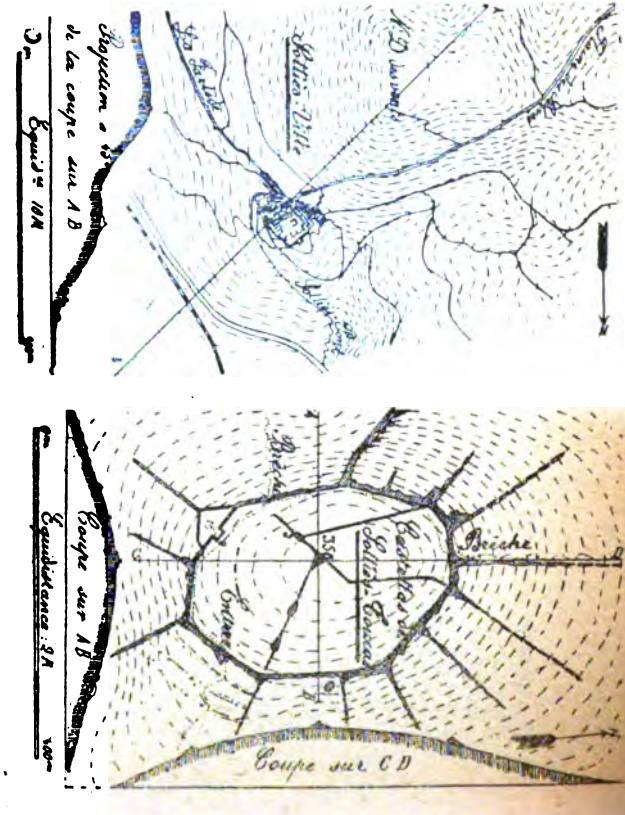

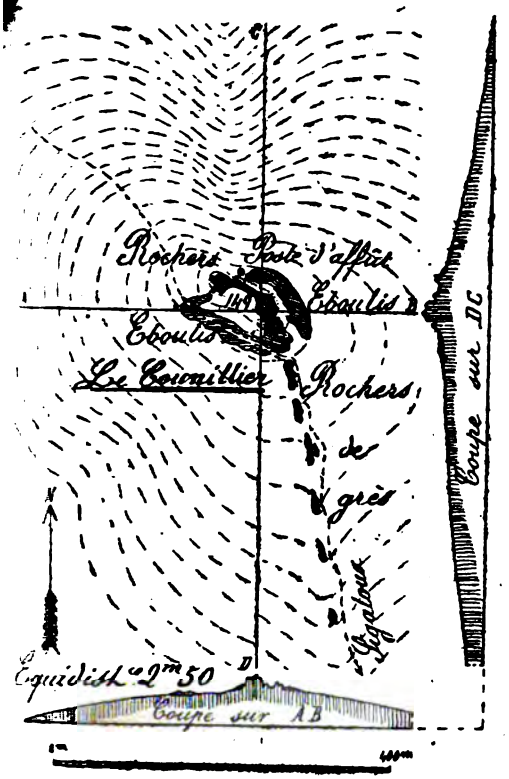
Rochers
Poste d'affût
Eboulis
Eboulis
Le Couvillier
Rochers de grès
Coupe sur DC
Equidist.e 2m 50
Coupe sur AB

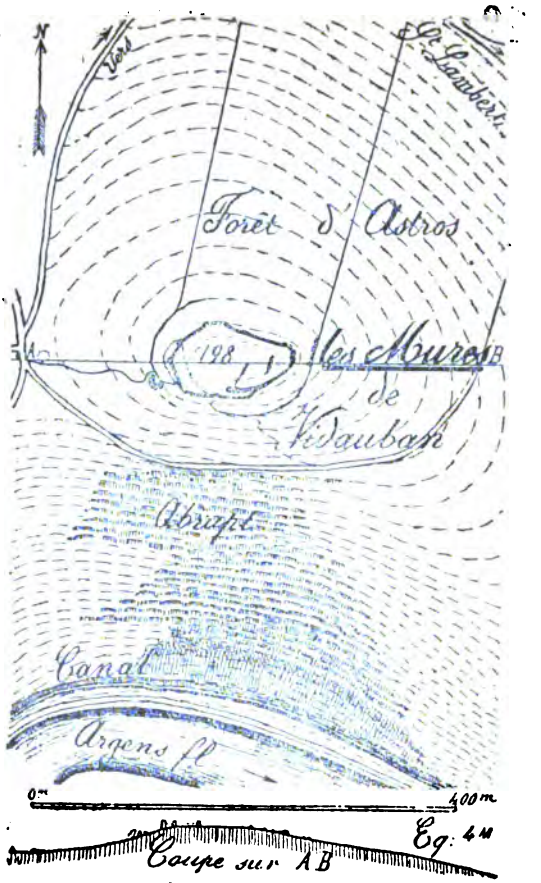
Forêt d'Astros
198
Les Murs de Vauban
Abrupt
Canal
Argens fl
Coupe sur AB
Eq: 4m

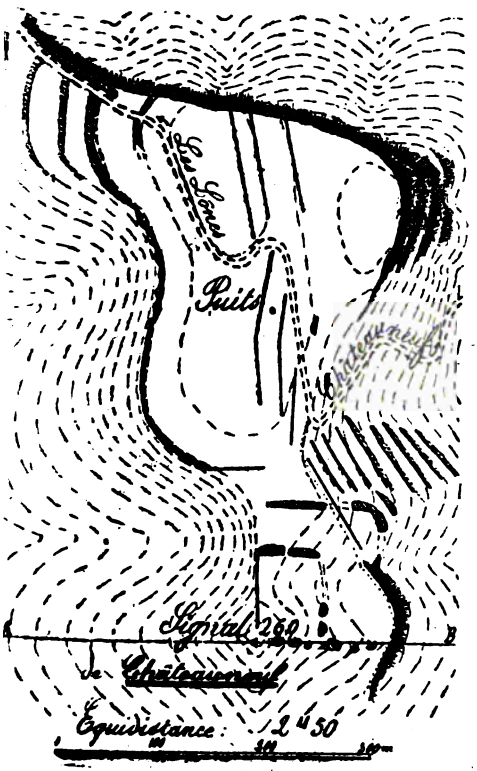
Les Lones
Puits
Signal 260
de Châteauneuf
Equidistance: 2m 50

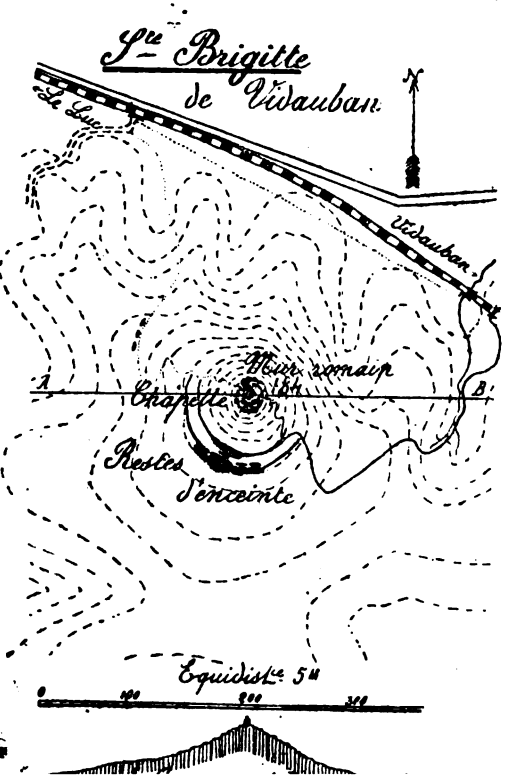
Ste Brigitte de Vauban
Le Luc
Vauban
Mur romain
Chapelle
Restes d'enceinte
Equidist.e 5m

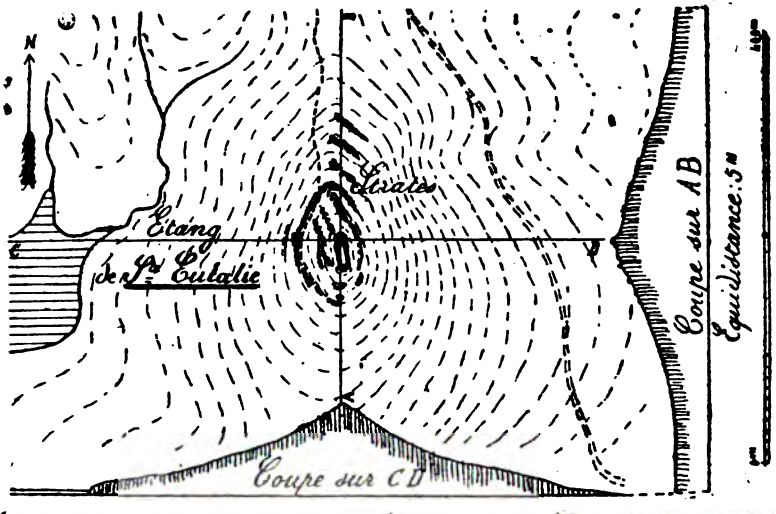
Étang
de Ste Eulalie
Coupe sur AB
Equidistance : 5m
Coupe sur CD

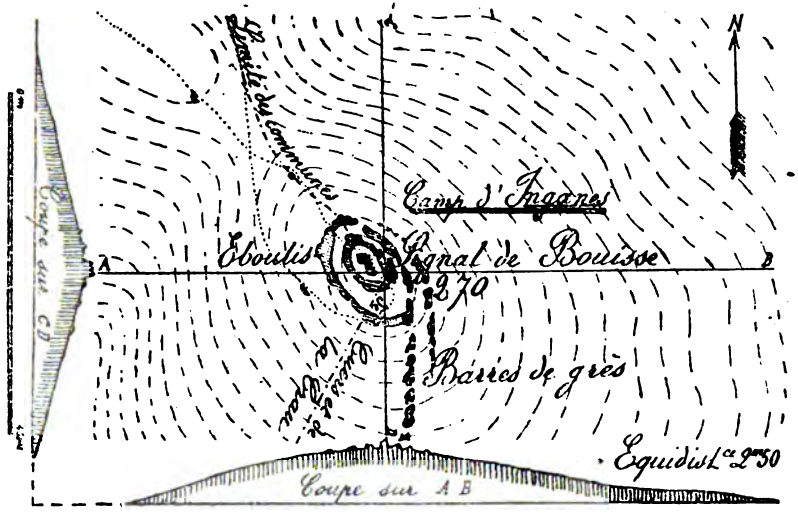
Limite des communes
Camp d'Inganes
Éboulis
Signal de Bouisse
270
Barres de grès
Equidist.ce 2m50
Coupe sur AB
Coupe sur CD

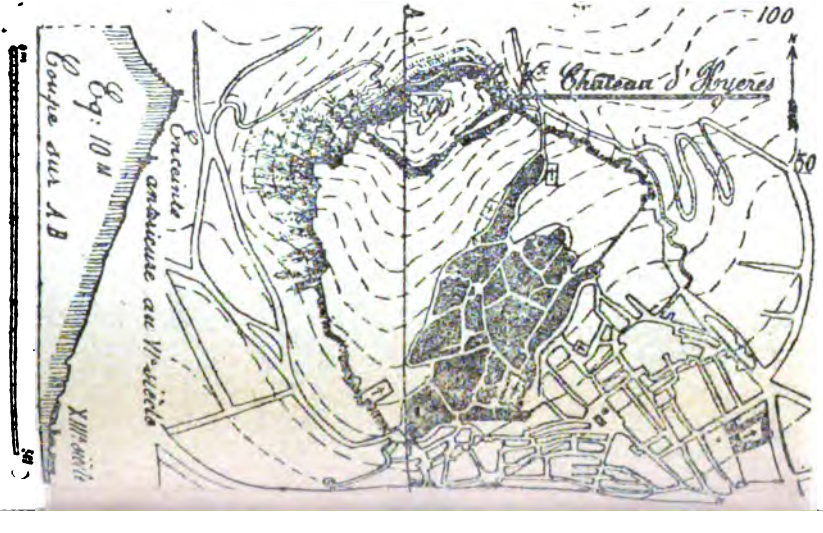
100
Château d'Ayères
50
Enceinte ancienne au VIIe siècle
XIIIe siècle
Coupe sur AB
Eq: 10m
Coupe sur CD

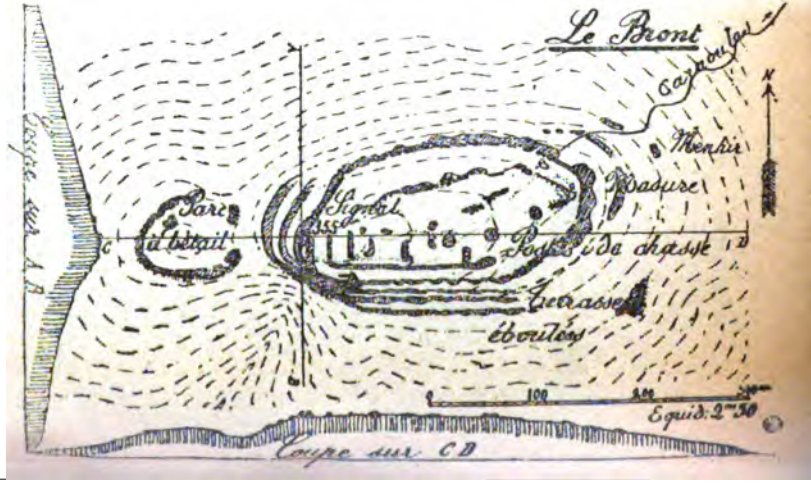
Le Pront
Menhir
Parc
à bétail
Signal
Bouisse
Poste de chasse
Terrasses
éboulés
100
200
Equid. 2m50
Coupe sur AB
Coupe sur CD

Planche IV.

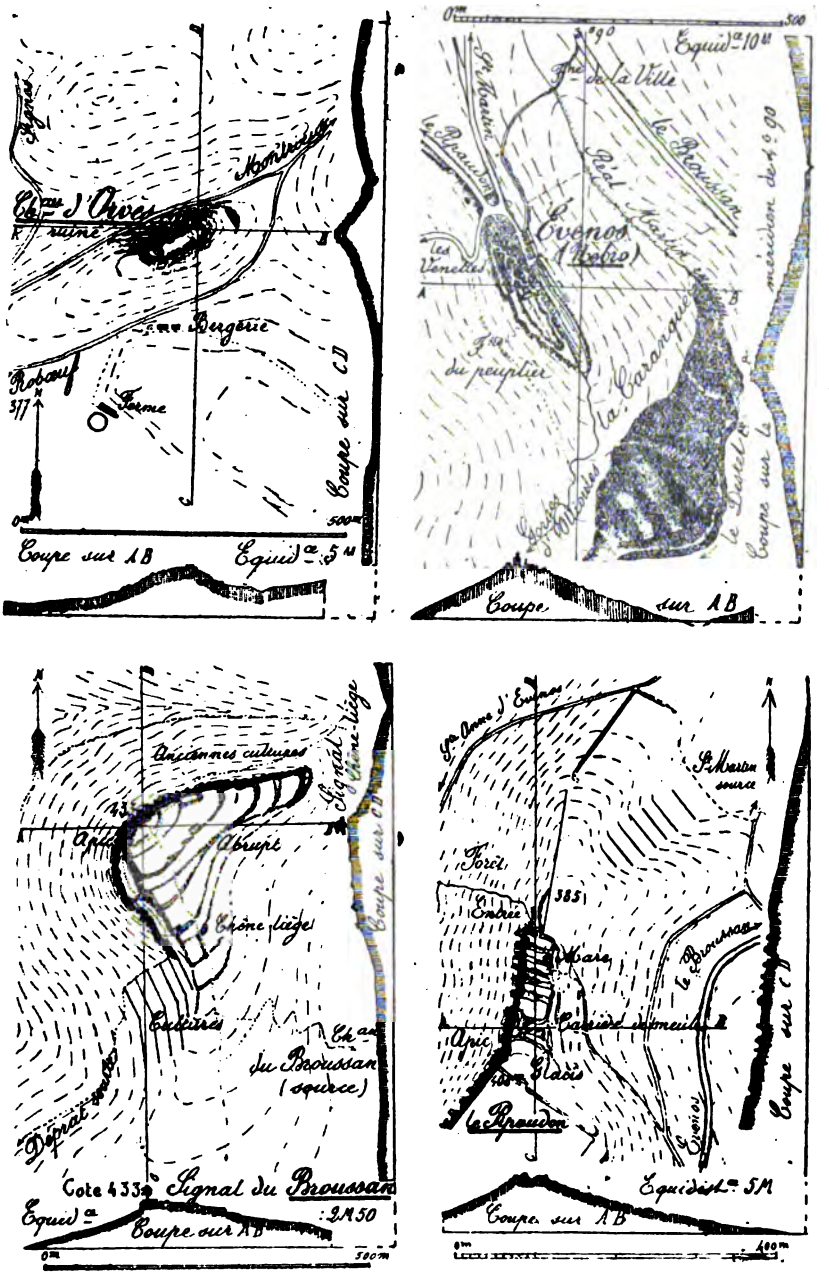

Evenos.

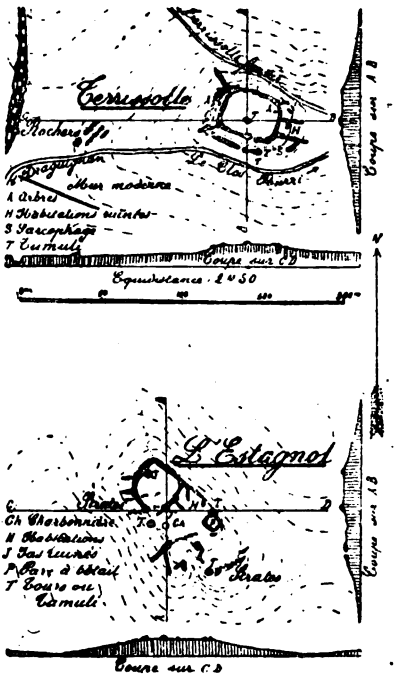

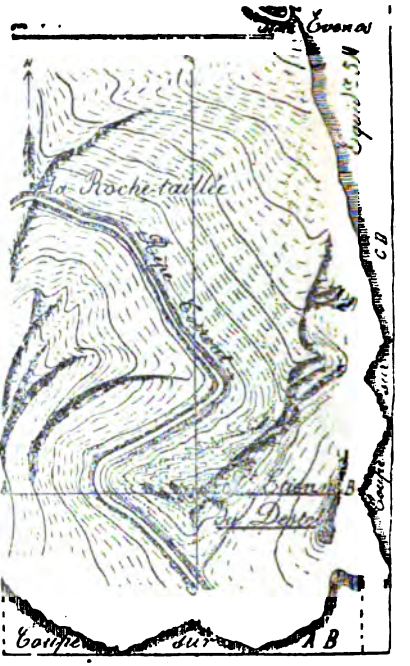

Le Beausset.

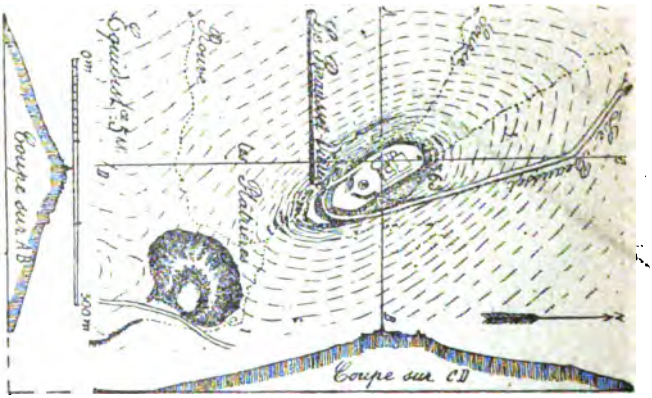

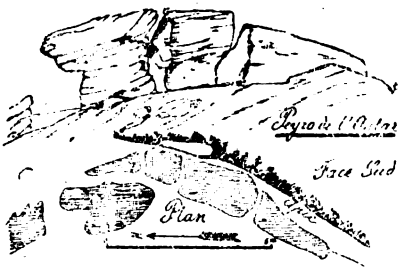

Pierre tabulaire, proche du *Camp d'Aurélien* de **Cuers** (pl. II).

Faux menhir à face humaine (territoire de **Puget-Ville**).

Planche VI.

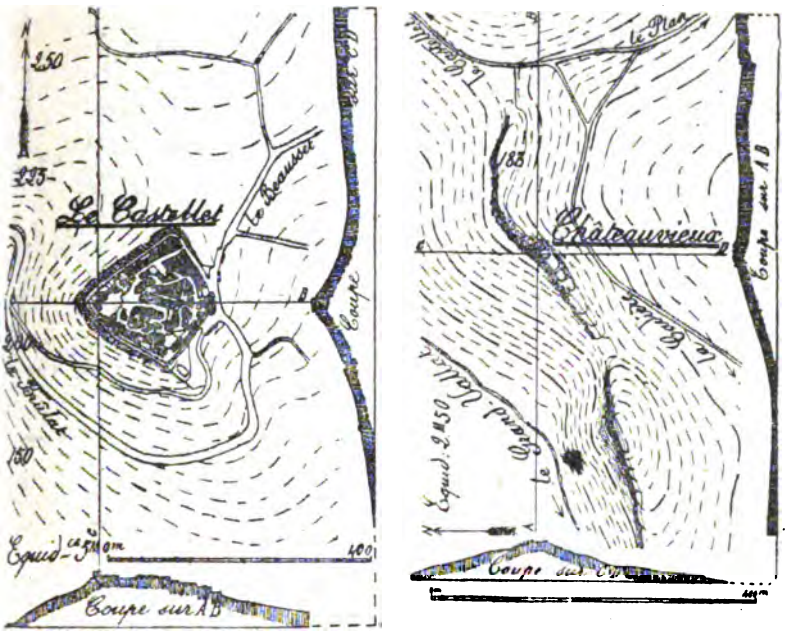

Le Castellet.

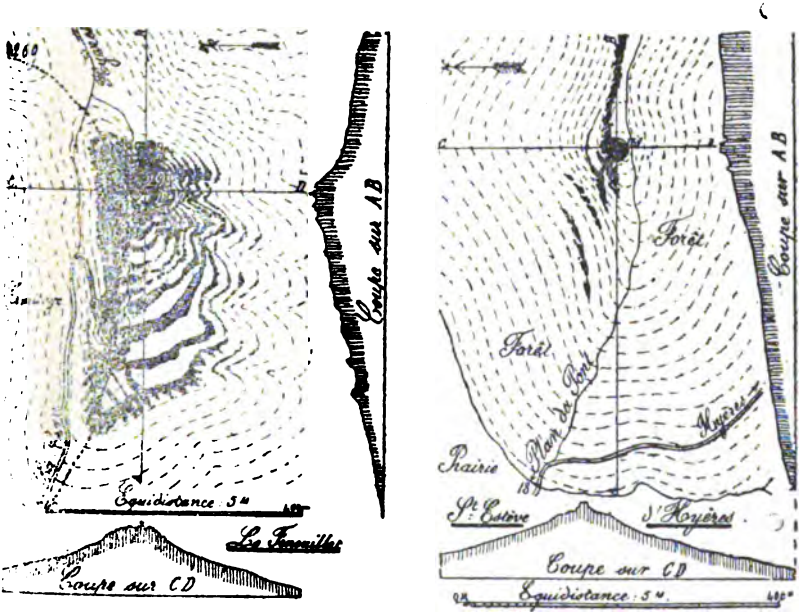

Hyères.

La Londe. **PLANCHE VII.** **Le Revest.**

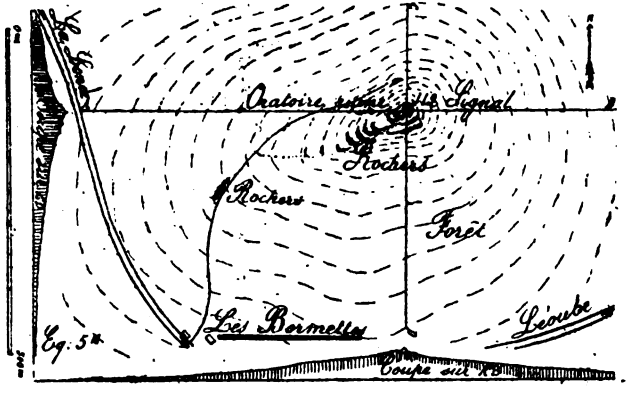

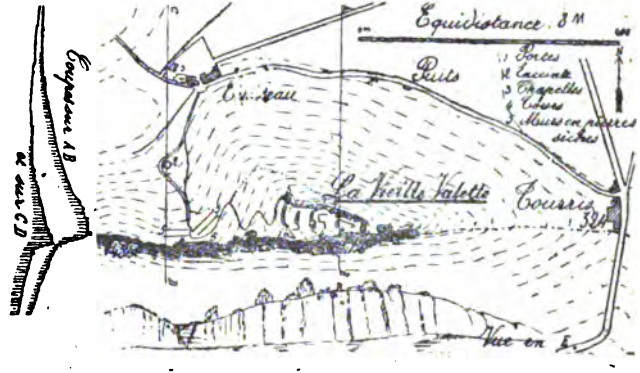

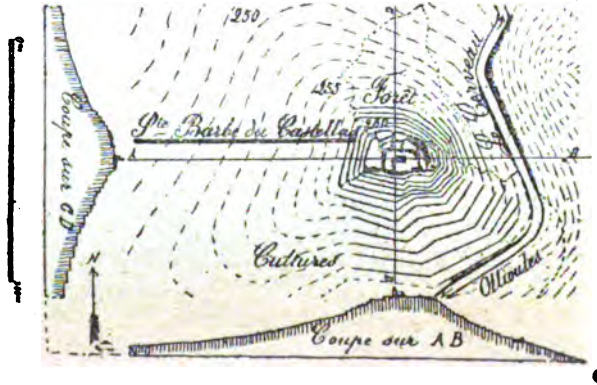

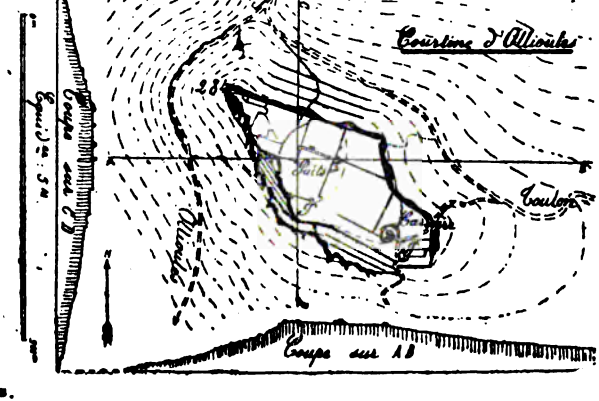

Ollioules.

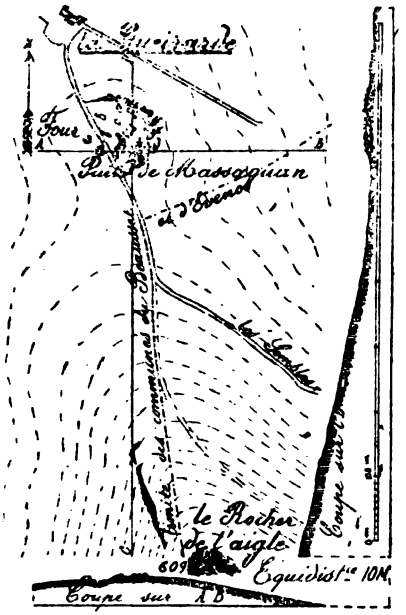
Four
Puits de Massoquian
le Rocher de l'aigle
609
Equidist.ce 10M.
Coupe sur AB

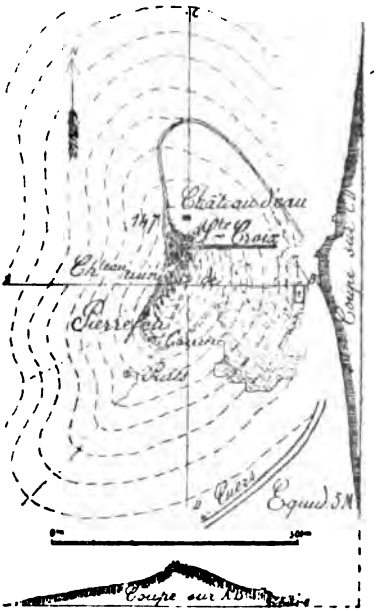
Châteaudeau
147
Pierrefeu
Puits
Puits
Equid. 5M
Coupe sur CD
Coupe sur AB

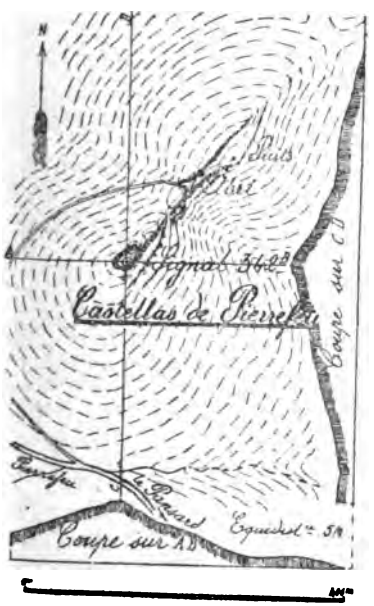
Puits
Puits
Signal 346
Castellas de Pierrefeu
Coupe sur CD
Equidist.ce 5M
Coupe sur AB

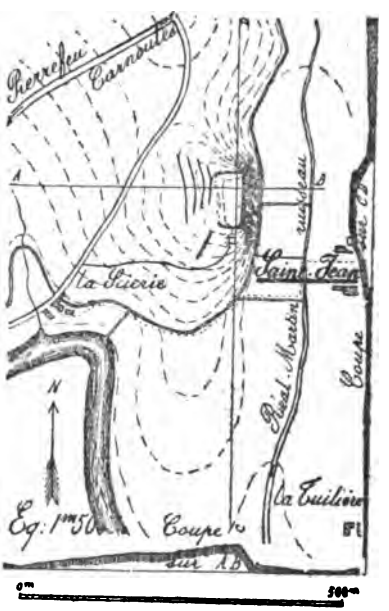
Pierrefeu
Carnoules
ruisseau
Sainte Jean
la Pierrie
Ruisseau Marbon
Coupe sur CD
la Tuilière
Eq: 1m50
Coupe sur AB

Pierrefeu.

Sanary-Le Castellet. **Pl. IX.** **Solliès.**

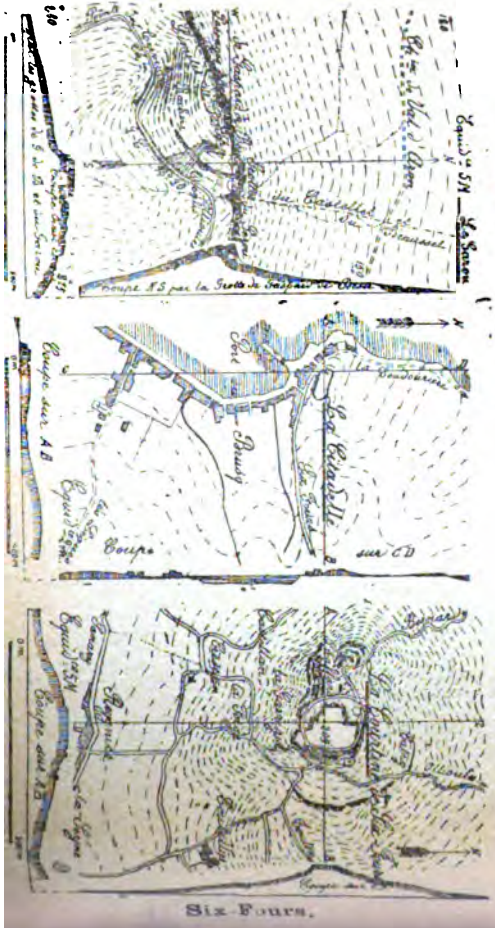

Six-Fours.

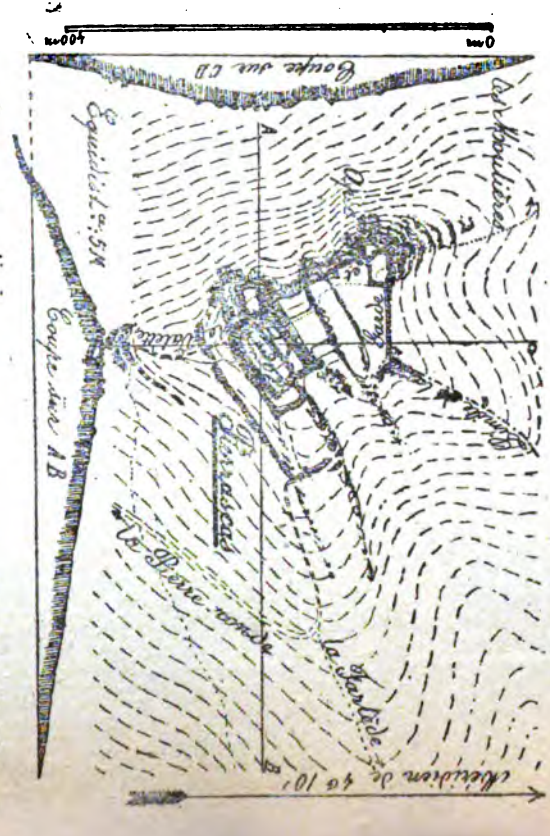

Le Gardo-La Valette

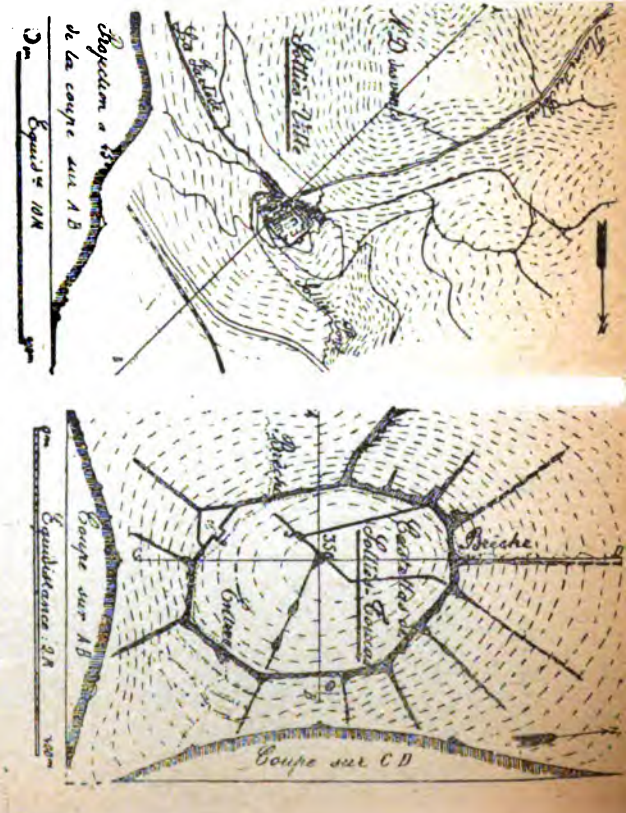

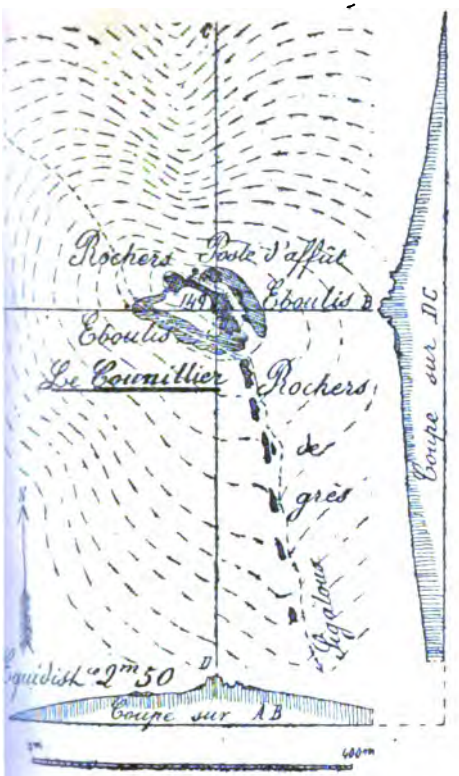
Rochers
Poste d'affût
Eboulis
Eboulis
Le Cournillier
Rochers de grès
Coupe sur DC
Equidist.e 2m50
Coupe sur AB

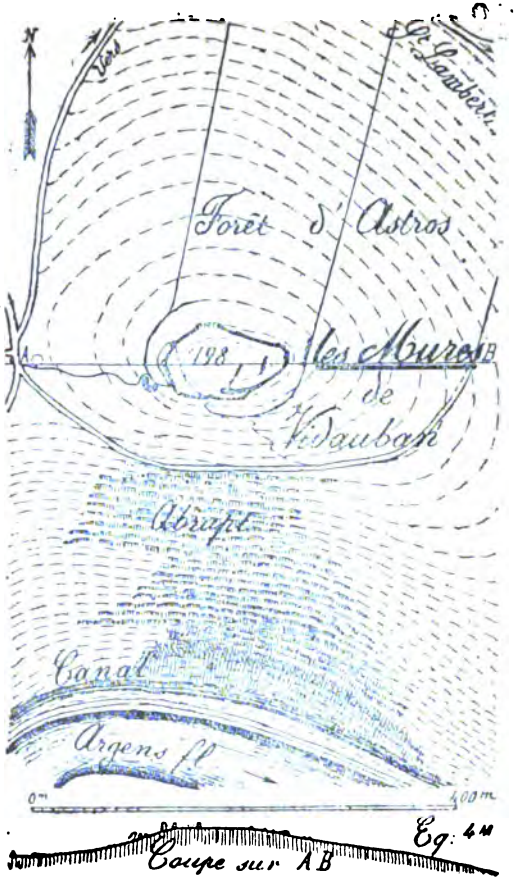
Le Lambert
Forêt d'Astros
Les Murs de Vidauban
Abreuvoir
Canal
Argens fl
Coupe sur AB
Eq: 4M

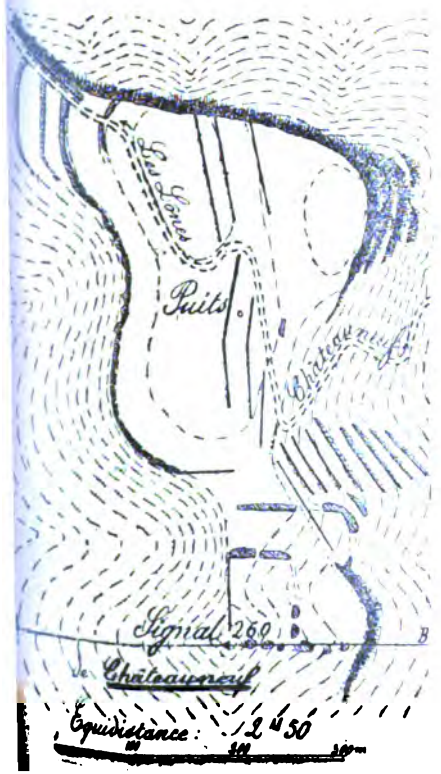
Les Cones
Puits
Signal 260
Châteauneuf
Equidistance : 2M50

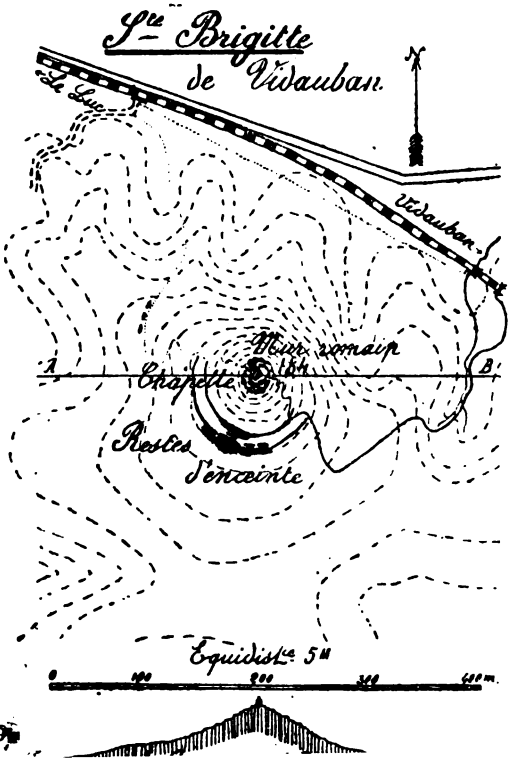
Ste Brigitte de Vidauban.
Le Luc
Vidauban
Mur romain
Chapelle
Restes d'enceinte
Equidistce 5M

TABLE DES MATIÈRES

		PAGES
I.	*Vidauban*	5
II.	*Puget-Ville*	36
III.	*La Valette*	45
IV.	*Six-Fours*	57
V.	*Figanières*	69
VI.	*Callas-Pennafort*	81
VII.	*Carnoules*	93
VIII.	*Les lavandes et le Lavandou*	107
	Communes et quartiers. Coordonnées	113
	Planches	114

La Station néolithique de Roquevignon

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN

MÉMOIRES — XI

MARCELLIN CHIRIS

La Station néolithique de Roquevignon

Recherches sur l'origine de la ville de Grasse

(1re PARTIE)

DRAGUIGNAN
Imprimerie du "VAR", ancienne maison C. & A. LATIL, NÉGRO Père & Fils, Succrs
Boulevard des Marronniers, 28
— 1921 —

La Station néolithique de Roquevignon

(Recherches sur l'origine de la ville de Grasse)

1re PARTIE

La solution de certaines questions d'archéologie dépend bien souvent de causes les plus diverses ; le temps même, est un auxiliaire précieux pour l'esprit dans les investigations de ce genre.

A ce sujet, je suis heureux d'avoir mis en pratique la devise suivie par mon éminent confrère, M. le Dr Guébhard, dans ses recherches : « Il ne faut rien négliger, dit-il, si négligeable que cela paraisse, ni les restes des chercheurs, ni tous autres objets infimes, tout se tient dans la science et chaque chose y a son jour » (1).

Sans les quelques rejets d'industrie d'anciens silex que je tenais de M. C. Bottin, le plus grand nombre de ces pièces étant resté dans les champs d'exploration de cet émérite chercheur, ainsi qu'il l'a heureusement relaté dans ses *Mémoires*, je n'aurais pu essayer de traiter la question des néphrites et autres corps ronds siliceux introduits dans nos contrées à l'époque de

(1) Dr A. Guébhard. *Fouilles et glanes tumulaires aux environs de Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes). Bulletin de la Société préhistorique de France.* Tome I, page 310.

la pierre polie et sur lesquels les archéologues n'ont pas paru prêter, jusqu'ici, une suffisante attention.

D'autre part, les nouvelles remarques faites sur certains objets dont deux d'industrie textile découverts à Roquevignon, m'ont fourni de précieuses indications sur l'Age du bronze pendant lequel s'épanouissaient, en même temps, les célèbres stations lacustres de la Suisse.

Dans la 1re partie de mon travail, je n'envisagerai Roquevignon qu'au point de vue général plutôt technique, de façon à faire ressortir l'importance d'une station qui s'est manifestée pendant des siècles. Je présenterai, en outre, les observations qui m'ont été suggérées par les récentes découvertes faites sur place et dans la contrée, sans omettre de citer les diverses sources auxquelles j'ai eu recours.

Je réserverai à la 2e partie, qui en sera le complément nécessaire, l'examen comparatif des divers monuments néolithiques en insistant sur notre station forcément liée, pour sa propre existence, à toutes les agglomérations environnantes. Puis viendra l'étude des populations de l'époque, tant au point de vue de la race, des mœurs et coutumes, qu'à celui de leurs relations commerciales.

L'analyse de ces matériaux divers m'amènera ensuite à exposer les considérations pour lesquelles les habitants de cette station qui paraissait prospère par sa position défensive de premier ordre et par sa proximité du ruisseau de la Foux qui sortait alors de son flanc à une altitude sans doute plus haute qu'aujourd'hui, se sont transportés peu à peu sur le contrefort gauche de Roquevignon également défensif par nature et

vraisemblablement habité par des peuplades de même origine. Je montrerai enfin comment cette nouvelle station renforcée finit par rompre le dernier lien qui la retenait à sa proche voisine et comment elle put, laissée à elle-même, assurer son premier développement.

Le néolithique me paraît être la clef des recherches pour établir l'origine réelle des agglomérations actuelles.

I

L'époque néolithique a laissé, dans notre région, de nombreux vestiges, dignes d'appeler l'attention des chercheurs et des touristes. Parmi ces vestiges, les enceintes à gros blocs, communément appelées *Camps retranchés*, couronnent la plupart de nos collines. Quelques-unes d'entre elles, réputées classiques, n'ont rien à envier par leurs murs imposants aux monuments mégalithiqués de la Bretagne.

Il suffit de citer le *Camp de l'Audide* (1), au sommet de la montagne, au nord du village de Cabris, remarquable par ses murs concentriques à défaut de barrières naturelles, le *Castellaras de la Malle* (1), le mieux conservé de tous, le plus impressionnant par ses blocs gigantesques, celui de l'Ouest surtout, barré qu'il était par des roches du côté de la plaine de ce nom. Enfin, le Camp de la *Sarrée* (2), le plus spacieux de la contrée, fermé au Nord par un mur de plus de 400 m. de longueur, barré qu'il était aussi au Sud par les rochers de couleur rougeâtre qui dominent Magagnosc et la vallée du Loup. Les trois camps considérés comme stations types, sont, avec celui qui nous occupe, les plus rapprochés de Grasse, et peuvent servir d'étude.

---

(1) P. Sénéquier. *Les anciens camps des environs de Grasse (Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, Tome IV, page 141 et suivantes. 1875.

(2) P. Sénéquier. *Les anciens Camps retranchés des environs de Grasse. (Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, pages 3-26. 1880.

En 1880, M. Andrews commença à les inventorier sous les auspices de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes (1). Plus tard, ce premier travail d'inventaire fut complété et annoté par MM. le Dr Guébhard et P. Goby dans leurs intéressantes publications (2).

Frappé du grand nombre de constructions érigées autour de St-Vallier-de-Thiey, et étudiées vers cette époque, en compagnie de M. C. Bottin, archéologue du lieu, il paraissait inexplicable qu'aux environs d'une ville telle que Grasse, non bouleversés au Nord par la culture, il n'y eut d'autres points enregistrés que ceux d'*Estra-Mousse* (3) sur la colline St-François, de *Pey-Loubet* (4), du quartier St-Jean, et de la *Sarrée*, dont il a été déjà parlé.

---

(1) Andrews. (*Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, Tome VIII, pages 272-273, 1882.

(2) P. Goby et A. Guébhard. *Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes Maritimes*, A. F. A. S., 33e Session, Congrès de Grenoble. 1904.

A. Guébhard. *Les enceintes préhistoriques. Castelars des Préalpes Maritimes*, Imprimerie de l'*Eclaireur*. Nice. 1907.

(3) P. Sénéquier. *Excursions archéologiques aux environs de Grasse. Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, Tome VIII, page 197. 1882.

Ce camp couronne la colline boisée de pins dans la propriété de M. le Président Peillon.

(4) E. Blanc. *Epigraphie antique de l'arrondissement de Grasse.* (*Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, 1878 et P. Sénéquier. *Anciens Camps retranchés des Alpes-Maritimes* (*Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*. 1880).

C'est alors que mon attention se porte sur le plateau *Roquevignon*, remarquable par son exposition et placé sur la ligne droite comprise entre les Camps d'Estra-Mousse et de la Sarrée.

Ce plateau sur bajocien forme une sorte de promontoire accentué et constitue un des premiers paliers (1) qui relient la vaste plaine de Grasse à nos vallées montagneuses si bien dotées en monuments néolithiques.

Je n'eus pas à m'en repentir, car des traces d'occupation ancienne furent remarquées dès mes premiers pas, sur le plateau précité.

Plusieurs murs en pierres sèches et une quantité considérable de poteries grossières disséminées sur le sol, notamment sur la plate-forme qui domine le rocher des Ribes, révélèrent la nouvelle station dont le réduit principal clos formait un triangle isocèle de 50 m. à la base et de 70 m. de hauteur. Le mur Ouest à son

---

(1) Nous voyons dans le premier palier, les deux places actuelles du Puy de la ville de Grasse assises très vraisemblablement sur un ancien Camp retranché, lieu trop bien situé pour ne pas avoir été choisi par les néolithiques. Nous avons, d'ailleurs, de sérieux indices pour admettre cette hypothèse. Notre excellent ami M. J. Ricord, dans les fouilles exécutées, il y a quelques années lors de l'agrandissement de l'Hôtel Beau Soleil, a trouvé à 2 mètres de profondeur environ, une hâche en pierre polie et un fragment de poterie de la même époque qu'il a pu déterminer. Or, de tels vestiges connexes sont, en général, inhérents à des huttes ou abris, hors enceintes, constituant des dépendances de ces mêmes enceintes, toujours rapprochées. — Ces deux pièces font partie de la collection de notre confrère M. Paul Goby.

Marcellin Chiris. — *Sur 3 huttes préhistoriques* (*Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan*, pages 263-270, Tome XXIV (1902-1903).

extrémité, n'était distant du rocher que de 40 m. environ. A l'angle gauche inférieur de ce triangle se trouvait une hutte ovale en saillie qui pouvait communiquer par un étroit passage à l'intérieur du réduit. Ces sortes d'abris sont souvent constatés contre les murs intérieurs des enceintes.

Trois murs se détachaient de ce triangle, un de 150 m. partait de la base Est, séparait le plateau du versant Sud, un autre un peu au-dessus, s'éloignait comme le précédent vers l'Est, mais il n'en restait que quelques traces. Enfin un 3e mur de 40 m. de long, reliait le sommet du triangle au Rocher des Ribes et constituait ainsi un quadrilatère défensif, limité à l'Est et au Nord par des murs, à l'Ouest et au Sud par des rochers. Ainsi, la Station de Roquevignon présente les caractères communs à tous les camps environnants : du côté accessible on compte un et souvent même plusieurs murs d'enceinte ; aux points inaccessibles, il n'existe aucun mur de défense (1).

Les fouilles principales ont été pratiquées dans l'intérieur du triangle ainsi que dans le quadrilatère contigu sur rocher dont il vient d'être parlé et qui constituait le dernier réduit défensif de la Station (2). Elles ont donné les résultats suivants :

---

(1) Ces caractères sont généraux et s'appliquent à tous les Camps qui ont été habités par les populations néolithiques.

(2) Ne voit-on pas dans ce suprême réduit que nous constatons également dans les Camps de la Sarrée, de l'Audide, et tant d'autres, le donjon des agglomérations du Moyen Age et cette comparaison n'éveille-t-elle pas l'idée de sécurité qu'ont toujours eue les anciennes civilisations sans laquelle tout travail fécond se trouve paralysé ?

Outils extraits de roches polies :

1°) Un tranchet poli d'un côté, et taillé en biseau de l'autre par polissage de la partie inférieure seulement. Longueur de l'objet 30 m/m, du tranchant 27 m/m (1).

2°) La moitié d'un maillet poli, présentant une cassure intentionnelle très oblique, destinée à être taillée par polissage d'un seul côté comme le tranchet précédent. Longueur de l'objet 45 m/m, du tranchet non fini : 30 m/m.

3°) Une partie de néphrite, cassure intentionnelle très oblique. Longueur 40 m/m, du tranchant non fini 25 m/m, tranchet ébauché.

4°) Un tranchet ayant la forme d'un coin à fendre le bois, poli sur 3 faces. Longueur 30 m/m, largeur des faces au milieu : 12 m/m. Semblable aux divers spécimens de tranchets de silex brut extraits de rognons, provenant de l'atelier de taille de St-Cézaire.

5°) Deux autres fragments de nucleus polis dont un est trop minuscule pour être déterminé, l'autre forme un triangle équilatéral et constitue un tranchet par l'arête de l'épaisseur. Longueur des côtés 25 m/m, épaisseur uniforme 13 m/m (2).

---

(1) Deux spécimens identiques ont été trouvés, l'un dans le Camp sur le Vallon de la Combe à Gourdon, l'autre dans celui du Castellar de la Collette, à Escragnolles (Collection M. Chiris).

(2) Les 6 objets décrits qui avaient été pris, jusqu'ici, pour des fragments de haches polies cassées accidentellement, ne sont en réalité, que des parties détachées de nucleus ou maillets en roche dure polis à l'avance qui, suivant leur forme plus ou moins renflée, pouvaient donner tous les outils tranchants depuis la hache classique jusqu'aux tranchets, ceux-ci obtenus par cassure d'abord, et par polis-

Objets d'industrie et de luxe :

1°) Un disque en poterie blanchâtre entremêlée de grains de quartz et percé d'un trou en son milieu. Diamètre total, 40 m/m, de l'ouverture vers le centre 10 m/m, à chaque orifice 14 m/m. L'évasement de 4 m/m constaté sur les bords de l'orifice permet d'établir qu'il s'agit d'une fusaïole pouvant s'engager autour d'un fuseau en bois renflé en son milieu selon les mesures indiquées. Le poids de l'objet est de 14 grammes. Si l'on tient compte du manque de matière existant à un point de la circonférence évalué à 1/5 environ, le poids réel de l'objet serait 17 gr. 5, exactement celui d'une même fusaïole entière en poterie, trouvée dans le gisement néolithique du Baumon du Duc à Escragnolles (1). De plus, le diamètre de celle-ci est de 40 m/m comme celle qui nous occupe (2).

---

sage ensuite, en imitation des silex bruts taillés des types Campignien et Tardenoisien concurremment employés. C'est un progrès, car on voit circuler déjà la matière première ouvrée qui permettait d'obtenir tous objets tranchants avec une certaine rapidité.

M. C. Bottin a trouvé dans la Grotte Lombard à Saint-Vallier-de-Thiey, un nucleus forme hache en diorite poli d'un côté et à l'état brut de l'autre sauf toutefois à la partie inférieure en courbe qui est polie en bisean, formant tranchant de ce seul côté. Cette découverte ne peut que renforcer la thèse soutenue, (*Fouilles à la Grotte Lombard. Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*. Tome IX, page 54 et planche 1. 1884).

(1) M. Chiris. *Les Grottes préhistoriques de Saint-Martin. Commune d'Escragnolles* (*Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*. Tome VIII, 1882, pages 254-255. Planche XVII.

(2) Cette double coïncidence dans le diamètre et le poids de ces fusaïoles trouvées dans des gisements distants l'un de l'autre d'une trentaine de kilomètres semblerait impliquer un commerce assez étendu de ces objets d'utilité courante.

2°) La moitié d'un autre disque ou plutôt la moitié d'un galet circulaire percé d'un trou en son milieu, diamètre total 80 m/m, épaisseur 20 m/m, diamètre de l'ouverture 11 m/m aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ce galet d'un gris cendré à structure marneuse paraît provenir des couches jurassiques voisines, et non d'un cours d'eau à cause des rugosités qu'il porte à la surface. Il pèse 49 grammes. Le poids de cet objet qui atteignait 100 gr. lorsqu'il était intact, ne permet pas d'envisager la fusaïole. Il s'agit ici, sans nul doute, d'un peson destiné, par son poids, à supporter les fils de lin d'un métier à tisser (1).

3°) Un anneau circulaire de bronze très oxydé sans soudure présentant en section un profil polygonal irrégulier avec pans coupés plus ou moins développés et deux arêtes équatoriales, l'une saillante au dehors, l'autre à peine adoucie à l'intérieur. Des lignes en croissants ornent les pans les plus saillants. Le

(1) Ces deux pièces trouvées dans une même station, le peson ouvré surtout, chose assez rare, sont trop liées pour ne pas admettre qu'elles appartenaient à un atelier de tisseur, atelier qui devait fonctionner non seulement pour les besoins de la station mais pour ceux des agglomérations voisines. Celles-ci pouvaient produire le fil, mais toutes ne pouvaient posséder de métier soit en raison des difficultés pour l'obtenir, soit à cause de son prix de revient, puisque nous avons relevé des traces commerciales dans la population néolithique.

M. Paul Goby a trouvé au Camp du Bois du Rouret des fusaïoles semblables à celles précitées et d'autres moins aplaties, en forme de tronc de cône. Cette fabrication distincte comporte nécessairement un troc correspondant pour les divers objets sortis. Il est, d'ailleurs, incontestable qu'on filait dans nos Camps. (Paul Goby, *3e Rapport sur les Recherches au Camp du Bois du Rouret (Alpes-Maritimes)*, Extrait des Comptes rendus de l'A. F. A. S. Congrès de Reims, 1907, pages 5 à 8).

diamètre interne 20 m/m s'adopte à un doigt d'adulte, l'intérieur 27 m/m correspond à une circonférence régulière poids 4g 1 (1).

Les ornements rudimentaires relevés sur cet anneau paraissent concorder avec ceux constatés sur les bracelets en bronze trouvés à Clans en 1904 (2) qui présentent sur des pans conformes des assemblages de lignes droites et en arc parallèles, ornements caractéristiques de la période Robenhausienne.

Enfin, il a été trouvé encore, le long du mur qui s'éloignait vers le Rocher des Ribes et à des profondeurs variant de 10 à 50 cent., de nombreux débris d'outils en fer, parmi lesquels des clous à large tête et des fers à river, quelques-uns de forme quadrangulaire mesurant encore 10 m/m de largeur à chaque face, la longueur variait entre 8 et 10 cent. Tous ces fers étaient profondément altérés par l'oxydation.

Poteries.— Indépendamment des poteries néolithiques faciles à reconnaître, il a été recueilli un certain nombre de poteries moins grossières de diverses fabrications mais ne paraissant pas cuites encore dans des fours à potier. Ces dernières caractérisent les premiers âges du fer. La période gallo-romaine est représentée par plusieurs fragments de vases dont l'origine n'est pas douteuse.

---

(1) Un anneau en bronze de même forme, un peu plus petit, sans trace d'ornement, a été trouvé par M. le Dr Guébhard dans le tumulus de Saint-Christophe près Grasse.

Docteur Guébhard. *Fouilles et glanes tumulaires aux environs de Saint-Vallier de-Thiey* (*Bulletin de la Société préhistorique française.* Tome I, page 302 et 303 : 1904).

(2) Docteur Guébhard. *Les dépôts de bronze des Alpes-Maritimes* (Extrait du Congrès préhistorique de France, VI' Session. Tours 1910, pages 733 à 739 et planche I, figures 1 et 2).

Tels sont les objets façonnés recueillis à Roquevignon antérieurement à l'année 1910.

II

Lors de la découverte de la station, il fut trouvé indépendamment des objets d jà décrits quelques petits silex qui n'avaient rien de commun avec ceux en général plus beaux provenant de roches peu éloignées. Ces pièces remarquables tant par leur petitesse que par leurs couleurs variées, furent signalées en 1880 (1), mais il n'en fut pas question autrement lorsqu'il y a quelques années, de nouvelles recherches furent entreprises à Roquevignon et donnèrent des résultats inespérés.

En effet, sauf deux spécimens de plus grand modèle et quelques petits silex de roches locales, tous les autres au nombre d'une quarantaine, également de petite dimension, sont en silex jaune, rose et marron, jadéite ou jaspe, extraits de roches paraissant étrangères à la contrée.

Ils affectent, en outre, des formes géométriques et caractérisent ainsi une industrie particulière.

Sept d'entre eux méritent une certaine attention :

1°) Un grattoir en silex rose, longueur 40 m/m largeur à la base 32 m/m forme hache se rapprochant du type moustérien bien que l'objet appartienne au néolithique.

---

(1) M. Chiris. *Notice sur un ancien camp retranché situé sur le plateau de Roquevignon près Grasse. Annales de la Société des Lettres Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.* Tome VIII, page 15 et planche I, figures 5, 6 et 7. 1882.

2°) Un tranchet ovale très plat taillé au sommet du côté gauche, tranchant en arc formant à son extrémité une pointe très proéminente, disposé pour être manié facilement par le pouce et l'index, longueur 50 m/m largeur 35 m/m largeur moyenne 6 m/m, provient d'une tranche de rognon roulé par les eaux, couleur rose pâle d'un côté, et rose brun de l'autre.

3° Un tranchet à lame finement abattue d'un côté, longueur 30 m/m, largeur au tranchant 25 m/m, couleur marron foncé. Type Tardenoisien.

4°) Un silex taillé, section triangulaire, longueur 30 m/m, largeur moyenne 15 m/m à l'une et 10 m/m aux deux autres, couleur rouge vermillon. Type Tardenoisien.

5°) Un tranchet fin à 2 faces, hauteur 15 m/m longueur du tranchant 25 m/m convexe. Roche couleur marron foncé, parsemée de grains de feldspath, blanc de lait.

6°) Un tranchet à 2 faces, hauteur 20 m/m, longueur du tranchant 25 m/m, droit. Roche dure jaune clair.

7°) Un tranchet en silex jaune foncé, deux faces, formant le côté extrême d'un nucleus, taillé de façon à être saisi facilement par le pouce et l'index à sa partie inférieure, longueur de l'objet et du tranchant légèrement concave : 35 m/m.

Tous les autres outils présentent la forme triangulaire ou quadrangulaire. Ils sont extraits de rognons de silex ou de roches dures aux couleurs les plus variées.

Mais comment ces silex minuscules sont-ils parvenus en France ? sans doute par les mêmes migrations qui nous ont apporté les néphrites. L'invasion néolithique a un caractère religieux très prononcé, sentiment absolument inconnu chez

l'homme paléolithique. Il convient donc de tourner nos regards vers l'Orient, berceau de toutes les grandes religions.

Les petits silex de Roquevignon rappellent les mêmes silex-types signalés depuis une vingtaine d'années aussi bien dans nos contrées que dans la plupart des stations néolithiques de la France. Cette industrie spéciale et typique, dit M. de Mortillet, se trouve disséminée depuis l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Allemagne, la Pologne et dans tout le bassin Méditerranéen jusque dans l'Inde. Elle se rattache aux stations franchement néolithiques par la survivance de ses types jusque dans le Robenhausien et, de plus, remonterait jusqu'en plein Magdalénien par le mode de taille et la forme de certaines petites lames étroites qui ont un de leurs côtés abattu par une série de petites retouches très régulières. Des petites lames se retrouvent fréquemment en effet, dans les dépôts magdaléniens et dans les stations de petits silex à formes géométriques (1).

Les environs de la Fère-en-Tardenois renferment plusieurs gisements importants de ces petits silex, d'où le nom de Tardenoisien donné à cette industrie intéressante.

Déjà, en 1879, M. Ed. Desor s'exprimait ainsi sur les migrations primordiales : « A l'aurore de la période néolithique ou de la pierre polie, des populations à la fois pastorales et agricoles originaires de l'Inde vinrent dans le cours de leurs migrations

(1) G. de Mortillet. *Formation de la Nation française*, pages 249 250. 1897. Toutefois, il n'y a pas à s'y méprendre ; les petits silex magdaléniens, trouvés dans quelques stations de cette époque, n'ont, à mon avis, rien de commun avec ceux qui nous occupent. Le rognon de silex éclaté que ce soit en magdalénien, ou en tardenoisien ne peut donner que des outils analogues.

séculaires prendre en Europe la place des troglodites de race probablement mongole dont les Lapons sont les derniers rejetons. La même migration séculaire nous aurait apporté tout à la fois, les mégalithes avec les écuelles et les autres signes archaïques, les néphrites, les céréales orientales et une partie des animaux domestiques qu'on trouve en abondance dans les plus anciennes cités lacustres. » (1)

Ce sont très vraisemblablement ces peuplades orientales importatrices des néphrites qui, après s'être installées en Suisse, où elles ont édifié leurs bourgades sur les hauteurs et les lacs même, ont déversé successivement le trop plein de leur population dans la vallée du Rhône, une des meilleures routes pour pénétrer dans nos contrées et nous ont apporté également les diverses variétés de silex en rognons répandus dans le miocène de la Suisse, rognons qu'elles allaient rencontrer en abondance dans les mêmes couches ainsi que dans les alluvions du bassin du Rhône.

En s'installant sur nos plateaux et sur les éminences dans les vallées, les populations néolithiques ont répandu ces pierres rondes précieuses pour l'usage auquel on les destinait.

Ainsi s'expliquerait la grande quantité de petits silex de couleurs variées, trouvés dans la plupart de nos stations souvent avec d'autres silex de roches locales qu'il est facile de différencier.

En effet, tandis que les premiers dépassent rarement 35 m/m c'est-à-dire la longueur du rognon qui leur a donné naissance,

(1) Ed Desor. *Les Pierres à écuelles*, page 41, Borel, Neufchatel 1879.

les autres, au contraire, extraits de blocs d'un volume variable ont, une longueur généralement supérieure à 40 m/m. Un écart de 5 à 10 m/m existe donc dans la longueur de ces deux catégories de silex bien déterminées.

Les constatations qui précèdent sont corroborées par l'émérite chercheur qu'était M. C. Bottin dans ses fouilles de la région de Saint-Vallier et notamment dans celles du remarquable dolmen de Saint-Cézaire. Au sujet de ce monument M. Bottin nous dit : « Les silex trouvés à l'intérieur sont, en général, fond blanc et noir et ceux trouvés épars dans les champs et aux abords sont jaunes, fond blanc et quelquefois roses. Le nombre de silex que j'ai ramassés dépasse 400. En général, ce sont de beaux éclats ou des restes de rognons qui tous ont passé par la main de l'homme. » (1)

Une telle accumulation de matériaux divers en un seul lieu révèle à notre avis, non pas un simple gisement, mais un atelier important de taille de silex (2).

A Ollioules, M. C. Bottin faisait les mêmes constatations en les précisant davantage. Dans une des grottes des Gorges, il avait trouvé de beaux silex associés à d'autres minuscules d'une longueur de 17 à 23 m/m représentant de jolies lames très minces avec des formes variables, un côté plat sans retouches et l'autre généralement bombé, effilé sur les côtés avec quelques petites encoches, tous les silex sauf quelques-uns, dit-il, appartiennent

(1) C. Bottin. *Notes sur quelques monuments préhistoriques des Alpes-Maritimes.* (Extrait des *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes,* p. 5 à 10. 1882).

(2) La Grotte Lombard à Saint-Vallier et d'autres gisements de la Contrée ont fourni des tranchets et des petits silex qui sortaient, sans nul doute, de l'atelier de taille de Saint-Cézaire.

à des roches étrangères et ont dû être introduites par une sorte de commerce ou par des échanges (1).

Ces remarques faites par un observateur tel que M. C. Bottin nous sont précieuses, mais par objets importés, il faut voir non pas les outils eux-mêmes, mais les rognons correspondants qui étaient facilement transportables et d'une valeur mieux définie.

En Provence, il n'est pas de vallée où les petits silex abondent comme celle de Trets à Pourrières. Dans cette vallée, un autre chercheur distingué, M. J. Maneille, a trouvé plus de 150 haches polies, en diorite, jade ou serpentine, la plupart triangulaires de longueur comprise entre 0,21 et 0,03, ainsi qu'une grande quantité de petits silex et tranchets dont il a formé une collection remarquable. Au quartier de la Bastidonne, il y a découvert, en outre, des traces de sépultures représentées par plusieurs petites dalles en pierre tendre ornées de lignes brisées en creux qui d'après lui auraient été obtenues à l'aide de burins en silex ou en jade recueillie dans le même gisement avec une cinquantaine de billes polies.

Il existait d'ailleurs, à Sainte-Catherine, près Trets, un atelier de taille de silex très important ce qui impliquait l'indroduction en quantité, de la matière première correspondante, néphrites et rognons de mesure (2).

---

(1) C. Bottin. *Découverte de quelques Grottes et d'une pierre christianisée dans les Gorges d'Ollioules* p. 27 à 30, 1899 (Rumèbe, 46, Quai Cronstadt, Toulon).

(2) L'atelier de taille de silex de Sainte-Catherine près Trets comprenait plusieurs hectares (couteaux, burins, grattoirs très fins et polis excessivement abondants, nuclei, poterie, polissoir). H. de Gérin Ricard (*Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône, du Var et Basses-Alpes,* Marseille, Imprimerie Barlatier, pages 22, 23. 1899).

La présence de billes polies en roches diverses a été signalée également dans deux gisements en Vaucluse ; mais jusqu'ici, aucune explication satisfaisante n'a été donnée sur leur destination. Les découvertes de cette nature ne sont pas nombreuses et il est à remarquer que les gisements précités, se trouvent à peu de distance du grand atelier de taille et de polissage de Sainte-Catherine près Trets, d'où sortaient sans doute, les billes en question. Pour l'instant, il ne faut voir dans ces objets que des rognons siliceux rendus sphériques par polissage. Dépouillés de la patine calcaire qui les recouvrait, ces corps ronds ainsi dégagés, pouvaient facilement donner par percussion, tous éclats avec sûreté et sans déchets, et acquéraient par suite, une certaine valeur dans les échanges (1).

(1) Des nuclei et des petits silex, sans aucune trace d'enduit calcaire ont été trouvés dans les deux tumulus d'Escragnolles. Dans celui de la Collette notamment, nous avons recueilli non seulement le nucleus mais un des tranchets qui en a été extrait. Cette découverte importante nous fait voir le prix attaché à tous les objets sortis de la matière première y compris les nuclei que des archéologues rejetaient autrefois pour ne s'attacher qu'aux pièces à effet. On est à se demander, dès lors, si certains silex, ébauchés ou finis n'appartiendraient pas à ces corps ronds polis dénommés billes. Cette hypothèse mérite quelque créance, car il est établi que toutes les billes trouvées par M. J. Maneille et ensuite par M. Teissère au nombre d'une soixantaine environ, provenaient de la nécropole de la Bastidonne près Trets dont il a été déjà question.

M. Chiris. *Mémoire sur le Tumulus de la Collette d'Escragnolles.* (Olivier et Rouvier, Draguignan 1889).

M. de Gérin Ricard. *Statistique préhistorique des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes.* (Marseille, Imprimerie Barlatier, 1899).

Ch. Cotte. *Recherches aux environs de Trets. L'homme préhistorique* 1905, page 313 ; 1906 page 218.

Ch. Cotte. *Discussion sur les billes en pierre polie.* Extrait du *Bulletin de la Société préhistorique française* T. 13, page 251, 1916.

Les découvertes et les diverses constatations faites aussi bien à Roquevignon, que dans toute la Basse-Provence, et sur lesquelles j'ai cru devoir insister, constituent la meilleure statistique pour établir l'étroite corrélation qui existait entre les roches rondes et les outils qui en découlaient. On remarque, de plus, l'importance qu'avait acquise la matière brute et ouvrée portative, pour satisfaire aux besoins des populations néolithiques grandissantes, populations laborieuses qui ne manquaient pas d'ingéniosité ainsi que nous le verrons, lorsque notre station sera étudiée dans sa vitalité.

III

Le plateau de Roquevignon par sa position exceptionnelle a été habité dès les débuts du néolithique. Les divers silex recueillis révèlent des variétés de taille et de forme. Ici, comme dans d'autres gisements de la région, les petits silex sont nombreux et semblent prédominer.

A l'époque de la pierre polie, nous n'avons pas en Provence, une industrie lithique uniforme. Le climat est plus doux, le renne a définitivement émigré vers le nord. Les premières populations orientales qui se sont implantées sur notre sol nous sont arrivées par vagues successives avec leur industrie particulière. Pour la confection de leurs outils, elles ont aussi bien utilisé les roches locales que les nuclei sortis de néphrites ou autres rognons siliceux rencontrés en abondance dans le cours de leur route. Il y a eu une sorte de chaos, ce qui a fait dire à quelques auteurs que, dans certaines régions, des habitats ont été occupés durant tous les âges préhistoriques. C'est une erreur, car on ne

peut se baser uniquement sur la variabilité des outils pour affirmer une thèse pareille, les conditions climatériques ayant trop varié du chelléen à l'âge des métaux.

La ressemblance existant entre les petits tranchets en silex et les outils sortis de roches polies au préalable est remarquable. Ces deux tailles, bien distinctes, ont dû rester longtemps contemporaines. Il semble que par imitation d'objets polis on ait voulu obtenir rapidement et en quantité des silex que nos grandes vallées fournissent naturellement sous forme de matière première. Cette facilité d'extraction n'a pu que contribuer à faire délaisser les silex de carrière difficilement exploitables. Elle répondait, d'ailleurs, aux besoins d'une population qui s'agrandissait sans cesse.

On est amené ainsi à conclure :

1°.— que les néphrites ou autres roches dures verdâtres ont été les premières importées.

2°.— que ces roches ont subi un premier travail de polissage de façon à pouvoir obtenir soit une hache finie à double biseau, soit des tranchets à un biseau seulement.

3°.— que les rognons d'alluvions ont servi à l'exploitation des petits silex et tranchets.

4°.— que tous les corps ronds siliceux, polis ou non polis, ont fait l'objet d'un commerce assez étendu.

La station de Roquevignon continue à marquer son activité pendant la période du bronze et pendant celle du fer. Elle commence à décliner avec notre ère et est enfin abandonnée vers le IIIe siècle.

Procès-Verbaux des Séances

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 9 JANVIER 1920

Présidence de M. Gaston SALVARELLI, secrétaire

Présents : Mme. LE COZ, MM. BELLETRUD, BENOIT, E. BLANCARD, J. BLANCARD, CHEILAN, JAUME, OUDOT de DAINVILLE, PERRIMOND, POUPÉ, Dr ROUGELOT, G. SALVARELLI, J. SALVARELLI, STOLZENBERG, membres résidants ; M. le capitaine DOZOL, invité.

Excusés : Mme STOLZENBERG, MM. le colonel CHARGÉ, GUBERT, AZAM.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Communication de la correspondance.

Suivant la tradition la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne présente ses vœux de nouvel an en vers latins.

Remerciements.

Sont admis membres correspondants :

M. Jean Gattefossé, chimiste à Lyon ; présenté par MM. Poupé et Honoré.

M. Jacques de Morgan, archéologue à St-Raphaël, présenté par MM. Belletrud et Poupé.

M. Belletrud dit qu'il est heureux d'avoir présenté la candidature de M. J. deMorgan, ancien directeur général du service des antiquités de l'Egypte, ancien délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction Publique, commandeur de la Légion d'honneur, qui est une illustration de la science française.

Comme suite à une précédente communication, sur *l'histoire du département du Var* pendant la Révolution, M. E. Poupé relate les événements qui se sont déroulés d'octobre à décembre 1792. Il insiste particulièrement sur le renouvellement intégral de l'administration du département et des administrations des 9 districts. Elles furent composées presque entièrement d'hommes nouveaux, également démocrates, mais divisés en Girondins et en Montagnards.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 8 FEVRIER 1920

Présidence de M. J. Gubert, président

Présents : Mme Le Coz ; MM. Arnoux, Astruc, Astier, Belletrud, Blancard, Dr Capus, de Lacouture, Gistucci, Gubert, Honoré, Jean, Morard, Perrimond, Peyrègne, Salvarelli G., Salvarelli J. Toucas, membres résidants ; Mme Savigny de Moncorps, M. Vadon, membres correspondants.

Excusés : Mlle Tournatoire ; MM. Béraud, Cheilan, Jaume, Latil Poupé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Gistucci, inspecteur dA'cadémie, et Arnoux, président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, qui assistent pour la première fois à nos réunions.

M. le Président adresse les félicitations de tous à M. Dupuy, secrétaire général du Var, nommé sous-préfet à la Tour du-Pin et aussitôt après chef-adjoint du cabinet civil de M. le Ministre de la guerre.

M. le Président adresse ensuite les condoléances attristées de la Compagnie, au sujet du décès de M. Bonnichon, principal du Collège de notre ville.

M. le Président donne lecture des lettres de remerciements de MM. de Morgan, l'abbé Rodié, Montanard, le lieutenant-colonel des Portes de la Fosse, nommés membres correspondants à la séance précédente.

Communication de la correspondance :

—Programme du 53e Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Strasbourg en mai 1920.

—M. le commandant Laflotte s'excuse de ne pouvoir venir lui-même donner lecture d'une de ses communications.

—M. le Dr Guébhard fait connaître que son état de santé ne lui permet pas pour le moment d'apporter sa collaboration à la Société.

M. le Président, se faisant l'interprète de tous, adresse à notre éminent confrère, ses souhaits de prompt rétablissement.

Sont admis membres correspondants :

M. le capitaine Dozol, de Nice, sur la présentation de MM. Pelloquin et Poupé.

M. Giraud, notaire, à Trans, sur la présentation de MM. Latil et Gubert.

M. le Président, dit que le bureau étudiera la question du relèvement des cotisations et des propositions définitives seront présentées à une prochaine séance.

L'impression du prochain volume fait l'objet d'une longue discussion, et le Président laisse espérer qu'il pourra paraître dans un délai assez rapproché.

M. le Président donne connaissance, en la commentant, de la gestion financière de l'exercice 1919.

L'actif au 1er janvier 1919 était de :

Livret Caisse d'Épargne	35 61	1218 fr. 46
Bons de la Défense Nationale	800 »	
Espèces en caisse	382 85	

Opérations de caisse en 1919

Espèces au 1er janvier			382 85
RECETTES :			
Rente 3 0/0	330 »	435 fr.	
Rente 4 0/0	30 »		
Rente 5 0/0	75 »		
Intérêts des Bons de la Défense Nationale		646 fr. 50	16563 65
Loyers : Rez-de-Chaussée	70 »	999 »	
1er étage (2 ans)	450 »		
2e étage	400 »		
3e étage	79 »		
Cotisations		1240 »	
Subvention ministérielle		500 »	
Dons		1670 »	
Pour les *Rues de Draguignan* de M. Mireur		10000 »	
Vente de Bulletins		68 20	
Remboursement de Bons de la Défense Nationale		1000 »	
» de timbres et recouvrements		4 95	16946, 50

PAIEMENTS ET SORTIES :

Etrennes facteur et appariteur		15 »
Vacations appariteur		24 »
Balayage, nettoyage, etc.		44 »
Affranchissement correspondance, recouvrements		51 50
Impots : Foncier	158 30	291 60
— main-morte	99 65	
— assainissement	31 40	
— location verbale	2 25	

Assurance Incendie		14 50
Relieur		50 »
Souscription monument Caïus Marius	10 »	55 »
— Congrès de Syrie	25 »	
Société pour l'avancement des sciences	20 »	
Réparations au tombeau de M. Troin		300 »
Versements : Dons au Collège	200 »	400 »
— à la Bibliothèque	200 »	
Travaux : Maçonnerie	1689 85	1957 25
— Menuisierie	121 »	
— Peinture	146 40	
Installation électricité		208 »
Placement de Bons de la Défense Nationale		3410 85
Espèces au 31 décembre		635 65
		16946 50

L'actif au 31 décembre est de :

Espèces en caisse	635 65
Livret liquidé au 31 décembre	50 30
Bons de la Défense Nationale	12700 »
	13.385 95

Approuvé.

M. G. Salvarelli, donne lecture d'une notice de M. Mireur, intitulée « *Les Pénitents Blancs à Draguignan* ».

M. Mireur fait l'historique de cette première association laïque et de charité qui, pendant des siècles rendit à nos concitoyens le plus sacré et le non moins pénible des devoirs sociaux, les honneurs de la sépulture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 5 MARS 1920

Présidence de M. Joseph Azam, vice président

Présents : MM. Azam, Béraud, Carpinetty, Coulomb, de Lacouture, Eggenberger, Etienne, Gauchet, Jaume, Jean, Latil, Morard, Oudot de Dainville, Perrimond, Poupé, Dr Rougelot, Salvarelli G., Toucas, membres résidants.

Excusés : Mme Le Coz, MM. Belletrud et Gubert.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion. A signaler, en outre, les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs :

M. R. M. Gattefossé, *l'homme tertiaire ;*

M. Combet, professeur d'histoire au lycée de Nice, *La Révolution dans le golfe de Sambracit* (1789-1799). Remerciements.

M. le Président donne lecture de lettres de remerciements de M. Gattefossé et du capitaine Dozol, nommés membres correspondants à des séances précédentes.

Communication de la correspondance.

Est admis membre résidant M. Duray, directeur du Crédit Commercial de France, présenté par MM. Azam et Latil.

M. le Président exprime ensuite les condoléances attristées de la Compagnie au sujet du décès de M. Funel, secrétaire de la mairie de St-Tropez, membre correspondant depuis 1894.

M. de Lacouture donne lecture de la première partie de sa communication : *Général comte Gazan*, de cet enfant de la Provence, qui se conduisit en héros sur tous les champs de bataille de l'Europe avec la Grande Armée.

M. Edmond Poupé rappelle que dans la séance du 16 mai 1898, il a communiqué à la Société une étude sur *la démolition du château de Flayosc en 1792*, insérée au tome XXII du Bulletin (1898-1899).

Un document nouveau relatif à cet évènement vient de lui être communiqué par notre confrère M. Jacques Parés membre correspondant à Toulon. C'est le texte intégral de la pétition lue le 4 août 1792, à la barre de l'Assemblée législative, par le juge de paix Vincent Lombard, dans le but de " détruire les imputations calomnieuses et une procédure injuste, dirigées contre lui et la cité de Flayosc ". Cette pétition de 16 pages in 8°, sortie des presses du *Patriote Français*, est rédigée avec une remarquable habileté. Les faits sont présentés de telle façon que les membres de l'Assemblée législative ne pouvaient être que favorablement impressionnés par les arguments de Vincent Lombard et l'on comprend après lecture, pour quelles raisons les habitants de Flayosc furent félicités de leur patriotisme au lieu d'être poursuivis criminellement comme l'avait délibéré le Directoire du Département.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1920

Présidence de M. Joseph GUBERT, president

Présents : Mme LE COZ, MM. ASTIER, AZAM, BLANCARD Joseph, ABEILLE, CHEILAN, DE LACOUTURE, Docteur CAPUS, JAUME, JEAN, Commandant LAFLOTTE, LATIL E., MORARD Albert, OUDOT DE DAINVILLE, PERRIMOND, POUPÉ, Docteur ROUGELOT, SALVARELLI G., SALVARELLI J., SEGOND, TOUCAS, membres résidants ; M. PONCIN, invité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes, reçues depuis la dernière réunion. A signaler le *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques — année 1918 — donnant le compte rendu de la séance du 9 décembre 1917, de la section d'Archéologie au cours de laquelle M. Jullian a rendu compte du *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan*, tome XXXI (1916-1917), paru en 1918.

M. le Président présente les félicitations de tous à M. Parès, bibliothécaire de la Société " Les Amis du Vieux Toulon ", nommé archiviste de la ville de Toulon, poste qui fut occupé jadis par notre regretté confrère M. Octave Teissier.

M. le Président dit qu'il a pris sur lui de céder notre salle de réunion au Comité qui a adopté Chauvencourt et il demande de vouloir bien continuer pour l'avenir. Adopté.

La Société a une mort à déplorer : celle de M. le marquis Luc de Clapiers-Collongues, membre de plusieurs sociétés savantes. — M. le marquis de Clapiers était un érudit aussi modeste que généreux et son urbanité mettait volontiers ses archives à la disposition des travailleurs. Propriétaire du domaine et du château de Riforan, M. de Clapiers avait fondé un Syndicat agricole avec ses œuvres annexes, coopérative et caisse rurale de prêts.

A la déclaration de guerre, il avait repris du service et obtenu la croix de guerre pour sa belle conduite sur l'Yser.

M. le Président prie la famille de M. le marquis de Clapiers d'agréer les condoléances émues de la Société.

A signaler les opuscules suivants offerts par leurs auteurs :

M. Jacques Parès, *Une visite à l'Hôtel Méjanes d'Arles en 1787.*

M. le comte de Grasse, *Les de Grasse et la ville de Grasse.*

M. le Président est autorisé a demander l'échange du Bulletin de la Société avec celui de la *Société des Travaux historiques de la Corse.*

Sont admis membres résidants :

Mme Charlotte Prézeau, Villa Mon Plaisir, route de Montferrat, présentée par MM. Etienne et Gubert.

M. Aubert, substitut, présenté par MM. Astruc et Gubert.

M. Poncin, avoué, présenté par MM. Perrimond et Gubert.

M. le commandant Laflotte, continuant la série de ses *promenades archéologiques varoises,* donne lecture d'un travail fort intéressant sur " une enceinte préhistorique à La Valette — Beaudouvin — La vieille Valette ".

M. de Lacouture continue de retracer la vie héroïque du *Général comte Gazan* qui mourut à Grasse, sa ville natale, entouré de l'estime de tous.

M. Joseph Blancard lit une notice de M. le commandant Laflotte " *Le Château de la Garde* ".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 7 MAI 1920

Présidence de M. Joseph Gubert, président,

Présents : Mme Le Coz, Mme Vve Segond, MM. Astier, Aubert, Belletrud, Benoit, Blancard Jh, Cheilan, Coulomb, Ditgès, Gistucci, Gubert, Honoré, Jaume, Jean, de Lacouture, Oudot de Dainville, Perrimond, Poncin, Poupé, Dr Rougelot, Salvarelli G. Salvarelli J., Toucas, membres résidants.

Mme de Savigny de Moncorps, M. Parès, membres correspondants, M. Cros, invité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de lettres de remerciements de Mme Prézeau, MM. Beauvais, Aubert, récemment nommés membres de notre Compagnie.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Parès, archiviste de la ville de Toulon, Cros, principal du Collège, invité, qui est admis membre résidant présenté par MM. Poupé et Gistucci et à MM. Poncin et Aubert qui assistent pour la première fois à nos réunions.

M. le Président exprime les regrets de tous de voir partir M. Leclerc percepteur, nommé à Antibes. M, Leclerc a mis, à maintes reprises, son talent de dessinateur à la disposition de la Société qui lui doit plusieurs croquis.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion. — A signaler *les Annales de Provence* publiées par la Société d'Etudes Provençales et la *Riviera Scientifique*, bulletin de l'Association des Naturalistes des Alpes-Maritimes.

— Communication de la correspondance : Programme de concours pour l'année 1920, *de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* de Marseille. — Demande de la *Diana*, Société historique et archéologique du Forez, de reprendre avec notre Société, l'échange des publications. Adopté. — Lettre de M. Troin, membre correspondant à Cannes, qui demande à la Société d'émettre le vœu que le Musée et la Bibliothèque soient transférés dans la caserne Abel Douay. Adopté.

M. Astier pose une question au sujet du legs Mireur. — M. le Président répond qu'il n'a été saisi d'aucune communication.

Avant de donner lecture de la page d'histoire magistralement écrite par M. de Morgan sur *les inquiétudes de la Provence en l'an 218, avant J. C.*, M. Belletrud, avocat, dit ses regrets que l'assemblée soit privée du plaisir d'entendre son éminent confrère que son état de santé a empêché d'assister à la réunion.

M. Jacques de Morgan est venu s'installer à St-Raphaël pour y rétablir, dans la douceur de son ciel, sa santé qu'ont altérée les longues et pénibles expéditions qu'il a faites en Perse, en Assyrie, en Arménie en Egypte, au Caucase, etc ...

Ingénieur et archéologue, élève de l'Ecole des Mines, menant de front les études archéologiques, géologiques et numismatiques, il a publié les ouvrages les plus remarquables sur ses travaux et découvertes si précieux pour la science.

Aprés un voyage aux Indes et à Malacca, il fut chargé au Caucase d'une mission dont il donne les résultats dans ses " *Recherches sur l'origine du Peuple du Caucase* " (1889, Paris, E. Leroux, édit.).

En 1889 le gouvernement français l'a envoyé en mission en Perse où il est resté deux ans ; il en publie la relation dans " *Les nécropoles préhistoriques de la Perse* " (1890).

De 1892 à 1897, M. de Morgan, nommé Directeur général du Service des Antiquités de l'Egypte, y fit des découvertes importantes qui sont l'objet de ses trois ouvrages :

Fouilles archéologiques à Dachour. (Egypte), 1895.

Catalogue des monuments et inscriptions de l'Egypte antique (1895 3 vol. in-4. (Vienne, Autriche, chez Holzhausen).

et *Recherches archéologiques et historiques sur les origines de l'Egypte* (1896-1896), 2 vol. grand in 8, Paris, E. Leroux, éditeur.

Le Ministère de l'Instruction publique le désigna, en 1897, comme délégué général en Perse ; il dirigea des fouilles méthodiques notamment à Suze où il fit une de ses plus belles découvertes : la stèle du *Code des Lois de Hammourabi*, le plus ancien des documents de législation connus datant de 2000 ans avant J. C. ; il y découvrit aussi le bas-relief d'un roi de Suze et les ruines d'une ville Sassanide.

Il a consigné ses travaux et découvertes dans :

— *Mission scientifique en Perse, géographie, archéologie, géologie et paléontologie, linguistique.* — 5 volumes en 9 tomes in-4 et atlas — Paris. E. Leroux, éditeur 1889 1891.

— *Nécropoles préhistoriques du nord de la Perse*: — Revue archéologique, 1890.

— *Mémoires de la délégation en Perse,* 1900-1912. 12 vol. in-4, Paris, E. Leroux, éditeur.

Les collections archéologiques ramenées de Perse par M. de Morgan sont réunies dans une salle spéciale du Louvre, à Paris.

M. de Morgan s'est tout particulièrement intéressé au malheureux peuple arménien à qui le traité de paix a rendu la liberté ; il a visité plusieurs fois les régions désolées de l'Arménie et il a réuni ses travaux et ses observations dans plusieurs ouvrages remarquables :

— 1889. *Les premiers âges des métaux dans l'Arménie russe.* Paris, E. Leroux, éditeur,

— *Sur l'usage du Système pondéral assyrien dans l'Armenie russe* (Revue arch.)

— 1890 *Sur les nécropoles préhistoriques de l'Arménie russe,* (Revue arlh.)

— 1909 *Sur les stations préhistoriques* (*âge de la pierre*) *de l'Alagheux* (*Arménie russe*) (Revue d'anthropologie).

En 1919 il a publié chez Berger-Levrault, édit. Paris, une magnifique : *Histoire du peuple arménien depuis les temps les plus reculés de ses annales jusqu'à nos jours,* avec des vignettes représentant les monnaies, les monuments, sarcophages, etc.....

Dans sa retraite à St-Raphaël, M. de Morgan a consacré son temps à divers travaux historiques et archéologiques qui sont en préparation spécialement sur la : *numismatique de la Perse antique : Les Parthes les Sassanides, les Princes de Perside, d'Elymaïde et de Characène* dont les 2 vol. in-4 et atlas sont sous presse, chez l'éditeur E. Leroux, Paris.

Le Gouvernement a récompensé les travaux et les études de M. de Morgan, qui ont accru la gloire et le patrimoine de la science française, en l'élevant à la haute distinction de commandeur de la Légion d'honneur.

M. Belletrud se fait l'interprète des sentiments sympathiques de l'Assemblée, en exprimant le vif et sincère souhait que M. de Morgan rétablisse sa santé et continue, par d'intéressantes communications, à marquer l'intérêt bienveillant qu'il porte à la Société.

M. le Président prie M. Belletrud de remercier M. de Morgan de son intéressante communication et exprime l'espoir d'une collaboration personnelle à la Société.

M. J. Blancard lit la suite de la communication du Commandant Laflotte sur le *Château de la Garde*, relative notamment à des tonneaux anciens trouvés dans les caves de ce château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SEANCE DU 25 JUIN 1920.

Présidence de M. Joseph Gubert, président.

Présents : Mme Le Coz, Mme Ve Segond, Mlle Tournatoire, MM. Abeille Astier, Astruc, Aubert, Belletrud, Benoit, Blancard E., Blancard Jh, Carpinetty, Cheilan, Coulomb, Cros, de l'Estang, Girard A., Dr Girard, Gistucci, Gubert, Jaume, Jean, Honoré, de Lacouture, Nicolas, Peyrègne, Perrimond, Poncin, Poupé, Salomon, Salvarelli G, Salvarelli J , Toucas, membres résidants ; Mgr de Savigny de Moncorps, M. de Morgan, membres correspondants.

Excusé : M. Ditgès.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. de Morgan offre à la Société les ouvrages suivants dont il est l'auteur :

1. — Lettre adressée à M. le professeur L. Joubin.

2. — Considérations générales sur les Mégathyridés, leur origine et leur croissance.

3. — Note sur les mollusques brachiopodes des Faluns de la Touraine.

4. — Bulletin de la Société géologique de France (Note sur la géologie de la Perse et sur les travaux paléontologiques de M. H. Douvillé sur cette région, sur les plantes rhétiennes de la Perse.

5. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Les résultats des derniers travaux de la délégation scientifique en Perse.

6. — Essai sur les nationalités.

7. — Note sur les gîtes de Naphte de Kend-é-Chirin.

8. — Revue de l'anthropologie de Paris (Etude sur les stations préhistoriques du Sud Tunisien).

9. — Observation sur le monnayage des premiers Arsacides de Perse

10. — Observations sur les Auriculidés du Falunien de la Touraine.

11. — Contribution à l'étude des Ateliers monétaires sous la dynastie des rois Sassanides de Perse.

12. — Géologie de la Bohême.

13. — Histoire du peuple Arménien depuis les temps les plus reculés de ses annales jusqu'à nos jours.

14. — Observations sur la Stratégraphie et la Paléontologie du Falunien de la Touraine.

15. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Les résultats des derniers travaux de la délégation scientifique en Perse.

16. — L'Anthropologie : (Extrait).

17. — Revue de l'Ecole d'anthropologie - Les stations préhistoriques de l'Alagheuz (Arménie Russe).

Mollusques terrestres et fluviatiles de la presqu'île Malaise.

Remerciements.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Cros, principal, nommé membre de la Compagnie à la réuuion précédente.

Communication de la correspondance :

— Demande de la *Société Piémontaise di Archeologia e belle Arti* de Turin de faire l'échange de publications avec notre Société. - Adopté.

— Programme du Congrès, qui aura lieu en août à Grenoble, des Archéologues du bassin du Rhône, organisé par l'Association *Rhodania* qui groupe tous ceux qu'intéressent la Préhistoire, l'Anthropologie, l'Ethnographie, la Linguistique, l'Epigraphie, la Numismatique et les autres branches de l'Archéologie dans le bassin du Rhône.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Jacques de Morgan, le remercie d'avoir bien voulu offrir à la Société une partie de ses œuvres et la collection complète du *Matin* et de *l'Echo de Paris* du 15 juillet 1914 au 1er janvier 1919 et d'autres documents précieux pour l'histoire de la Guerre.

— M. le Président dit que la Société a à déplorer la mort de deux confrères : Le docteur Charles Doze appartenait à la Société depuis 1874. A la tête de toutes les associations médicales et de nombreux groupements de la ville, il fut appelé plusieurs fois à prendre la présidence de la Compagnie et, en cette qualité présida le cinquantenaire de la fondation de la Société. Il y donna plusieurs communications scientifiques et médicales.

1° Divers procédés employés pour l'évacuation des eaux résiduaires.
Etat de la science microbienne en 1887.
Notice biographique d'Henri Segond.
La Sérothérapie et le traitement de la Diphtérie.
Discours prononcé à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Association.

Le colonel Chargé, qui avait quitté l'armée comme lieutenant-colonel reprit du service à la déclaration de guerre. Sa belle conduite au feu lui valut la croix de guerre, son élévation au grade de colonel et la haute distinction d'officier de la Légion d'honneur. C'est sur la proposition du colonel Chargé qu'il fut décidé que des conférences publiques seraient organisées pendant la saison d'hiver sous les auspices de la Compagnie. La première fut faite par M. le colonel Chargé lui-même

qui parla sur le Féminisme. A la séance du 5 juin 1918 notre estimé confrère fit une communication fort intéressante sur des explorations géologiques à Bargemon.

M. le Président se fait l'interprête de tous en adressant aux familles de nos regrettés confrères M. le docteur Doze et M. le colonel Chargé l'expression de nos bien sincères condoléances.

Sur la présentation de MM. Belletrud et Gubert, M. le docteur Louis Bar est admis comme membre correspondant.

M. le docteur Bar, chirurgien des hôpitaux de Nice, est président de la Société française d'Oto-rhino-laryngologie et de la Société de Climatologie de Nice.

M. le Président dépose sur le bureau le *Bulletin* de la Société tome XXXII (1918-1919)

M. de Morgan donne lecture d'une communication sur les *Origines de la Tarasque dans l'Antiquité.*

Il est ensuite donné lecture :

1° — au nom de M. Gérin-Ricard, membre correspondant à Marseille, d'une *Note sur un objet en bronze*, matrice de sceau ou coin monétaire, semblant remonter au haut moyen-âge, trouvé en 1868 auprès de la chapelle de St-Hermentaire à Draguignan, dont le champ représente un buste d'homme de face, barbu et chevelu comme dans les effigies de monnaies mérovingiennes.

2° — au nom de M. Féraud, membre correspondant au Thoronet, de *Recherches archéologiques* sur cette localité, relevant dans le territoire de nombreux vestiges romains, énumérant les noms de plus de 75 quartiers avec parfois l'indication de l'étymologie et donnant sur chacun d'eux des détails précieux pour l'histoire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La Société s'ajourne selon l'usage en novembre prochain.

Matrice de Sceau ou Coin monétaire du haut Moyen Age trouvé à Draguignan

Objet tout en bronze rond (diamètre presque 2 centimètres), probablement coin monétaire, de 1 centim. 1/2 de hauteur, surmonté d'un bout, également rond et en bronze, de 1 centim. de diamètre et de 1 centim. de hauteur ne faisant qu'une seule pièce avec le coin. La coupe de l'objet offre donc l'aspect de deux petits cylindres pleins superposés, l'un en retrait sur l'autre, sans douille destinée à recevoir un manche. Ce ne peut donc être un sceau.

Tout le champ de la matrice est occupé par un buste d'homme de face ; le personnage porte une barbe descendant sur la poitrine, un peu effilée mais taillée carrément à son extrémité ; sa chevelure s'élargit en bandeaux contre les tempes et les joues et finit par le bas de chaque côté en une mèche légèrement retroussée comme dans les effigies des monnaies mérovingiennes (1) ; son genre de barbe se retrouve dans des triens de Laon et de Cambrai (2). Il est difficile de distinguer si le front est recouvert d'une frange de cheveux dite vulgairement " coiffure à la chien " ou si la tête est coiffée d'une calotte à gaudrons recouvrant le haut du front ; j'inclinerai plutôt dans ce sens. Les yeux sont circulaires et bombés en globules, ainsi que les épaules ; l'œil droit est plus haut que l'autre, les lèvres sont proéminentes. A la droite du personnage, une ligne en relief figurant peut-être un sceptre, un bâton ou une simple gaule, inclinée à droite sort de derrière son épaule et se prolonge sous sa chevelure qu'elle dépasse. La profondeur de la gravure est forte, donnant ainsi aux empreintes un relief très accusé. Je dois l'empreinte, ci-après reproduite et agrandie au triple à l'amabilité de M. le comte Gauthier Vignal, de Nice, possesseur de l'objet et dont le père était pro-

(1) Cf. Maurice Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, monnaies de Childebert II et *La Gaule mérovingienne*, sceau de Childéric Ier p. 34.

(2) M. Prou, op. cit. nos 1084 et 2469. pl. XVIII, 11 et XXXIV, 22.

priétaire du domaine de Saint-Hermentaire, d'où il provient. Le dessin a été obligeamment exécuté par M. Le Doyen, de la Société archéologique de Provence.

Agrandissement au triple

A Draguignan, on considère volontiers cet objet comme étant le sceau d'un des premiers prieurs ou abbés de St-Hermentaire dont il représenterait les traits (1). Ce couvent est très ancien et dépendait en 1235 de l'abbaye de St-Pons hors les murs de Nice (2), mais il est possible que plus anciennement il fut rattaché à l'abbaye de St-Honorat de Lérins dont la fondation remonterait vers 405.

Saint Hermentaire, patron de Draguignan, considéré comme le premier évêque d'Antibes et qu'on a cherché à identifier avec Armentarius, signataire en 451 d'une lettre synodique adressée au pape Saint-Léon par les évêques des Gaules, a sa légende : il aurait terrassé le dragon ou serpent qui jetait l'épouvante dans les environs de Draguignan, d'où le nom de ville de Dragon (3) *castrum de Dragone* (chartes de 909 et 1104) (4).

---

(1) Renseignement fourni par le savant et obligeant archiviste du Var, M. Fr. Mireur, à qui je dois la connaissance de ce sceau.

(2) Comte de Caïs de Pierlas et G. Saige, *Chartrier de St-Pons de de Nice*, Monaco 1903. L'église est appelée en 1247 *ecclesia Sancti Armantarii in diocesi Forojuliensi*, p. XIX, 51, 57 et 147.

(3) Z. d'Agnel d'Acigné, *La légende de St-Hermentaire* (Bull. de la Soc. d'Études de Draguignan 1914.

(4) E. Poupé et F. Mireur, *Petite histoire de Draguignan*. 1911 p. 5.

M. Mireur, le regretté archiviste du Var, m'a souvent dit et même écrit qu'il se souvenait de la découverte de ce petit monument faite en 1868 auprès de l'ancienne église St-Hermentaire, de Draguignan au milieu d'importants vestiges romains (thermes, sépultures, etc.), découvertes dont il avait donné des comptes rendus à l'époque (1).

Voilà pour l'authenticité de provenance de l'objet ; il faut ajouter que l'objet qui nous occupe, malgré le milieu d'où il provient et qui doit offrir des mélanges d'époques, (le prieuré de St-Hermentaire ayant eu une très longue existence) ne parait être ni romain ni mérovingien.

A un moment, j'avais pensé, et avec moi M. Le Doyen, que cette gravure représentait un *Ecce homo* à cause de l'ensemble de l'image et de la présence possible du roseau de la Passion sur un des côtés de cette composition d'inspiration bysantine, mais il ne m'a pas été encore possible de trouver dans la numismatique et la sigillographie du haut moyen âge des éléments de comparaison concluants. Toutefois, cette hypothèse, n'est peut-être pas à abandonner complètement et je l'indique ici avec l'espoir que des confrères plus heureux que moi, parviendront à une identification certaine.

En voyant l'empreinte à la cire de ce coin, M. G. Martin, conservateur du cabinet des médailles de Marseille a pensé à un coin de ces bractéates minces et sans revers frappées en Allemagne au moyen âge, et cela à cause du relief très accusé dans le dessin de l'empreinte

De mon côté, il m'a paru que ce coin serait à rapprocher de certains types de sceaux du haut moyen âge italien et peut-être aussi des types de bractéates allemandes, notamment de monnaies de l'empereur Henri V (1105-1125) (2).

H. de Gérin - Ricard.

---

(1) *Echo du Var* des 19 janv. 1868 et 21 mars 1869. Cf. aussi Z d'Agnel d'Acigné, *Station et termes gallo-romains à St-Hermentaire*, E. Poupé, *Objets trouvés à St-Hermentaire* (Bull. de la Soc. d'Etudes de Draguignan 1907. p. 53 et 1911, p. CVI).

(2) G. Schlumberger, *Les Bractéates d'Allemagne*, pl. VII et VIII.

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 1920.

Présidence de M. J. Gubert, président

Présents : MMmes Le Coz, Segond, MM. Abeille, Astier, Astruc, Azam, Belletrud, Blancard Joseph, Capus, Cheilan, Etienne, Gauchet, Gistucci, Gubert, Honoré, Jaume, Jean, Perrimond, Poncin, G. Salvarelli, J. Salvarelli, Stolzenberg, Toucas, membres résidants. Mme de Savigny de Moncorps, M. le commandant Laflotte, membres correspondants.

Excusés : Mme Prezeau, M. Poupé, membres résidants, MM. Barles, Dr Bar, de Morgan, membres correspondants.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le Bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

A signaler : *La Riviera Scientifique*, Bulletin de l'Association des Naturalistes du Var et des Alpes-Maritimes ; *Les Annales de Provence* publiées par la Société d'Etudes Provençales, *Les Mémoires de l'Académie d'Aix*, *Le Bulletin de Rhodania*, de l'Association des Préhistoriques, Archéologues et Numismates du Bassin du Rhône.

M. le Président signale tout particulièrement un extrait de comptes rendus du Congrès de Rhodania, tenu à Pertuis en 1919, contenant une communication de M. de Gérin-Ricard sur la découverte d'un atelier de meules, d'une exploitation métallifère et de scories vitrifiées avec empreintes ligneuses à la Colle du Rouet (Var) et une station à faciés préchelléen en Provence au Nord-Est de Draguignan au lieu dit " Bois de Figanières ", par le Docteur Mangnan, directeur du Muséum Arlaten.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements de M. le docteur Bar, nommé membre correspondant à la réunion précédente.

M. le Président exprime ensuite les condoléances attristées de la Compagnie au sujet du décès de M, Sextius Guérin, membre correspondant, ancien receveur municipal de Draguignan et conservateur de la Société pendant plusieurs années ; de M. Salomon François, rédacteur-correspondant du "Petit Marseillais.".

M. le Président adresse les félicitations de tous à MM. Emile Béraud, avoué ; Berger, maire de St-Raphaël ; Lombard, conservateur des Eaux et Forêts à Nice ; Dupuy, ancien secrétaire général de la Préfecture, chef adjoint du Cabinet civil du Ministre de la Guerre, nommés chevaliers de la Légion d'honneur ; à M. Vian, juge de Paix, nommé officier du Mérite Agricole ; à M. Marchadier, commis d'Inspection Académique, nommé officier de l'Instruction Publique ; à Madame la comtesse de Savigny de Moncorps qui a obtenu la Médaille de bronze de la " Reconnaissance Nationale " ; à M. Oudot de Dainville, archiviste départemental qui a obtenu la Médaille de " La Famille Française " ; à M. le docteur Capus, nommé président de la Croix-Rouge ; à M, Nicolas, chef de Division à la Préfecture du Var ; à M. Beauvais, professeur de première au Collège, nommé au Lycée d'Oran ; à M. Ginoux, ancien inspecteur d'Académie, directeur du Cabinet du Préfet de Police de la Seine, nommé préfet du Cantal.

Sont admis :

Membres résidants : Mme Calviera, présentée par MM. Azam et Poupé.

M. Le Coz, architecte, présenté par Mme Le Coz et M. Azam.

Membres correspondants : M. Clément Giboin, professeur à l'Ecole Rouvière à Toulon, présenté par MM. Poupé et Honoré.

Communication de la correspondance :

— Lettre de la *Société d'Etudes des Sciences Naturelles* de Nimes demandant des renseignemonts sur le travail de M. Bétis, " Les Coléoptères du Var ".

— Lettre de M. le comte de Place, de Bourges, au sujet des armoiries de Cuers et de la famille de Cuers ;

— Lettre de Mme Denise, présidente des *Sociétés de la Croix-Rouge*, remerciant la Compagnie d'avoir bien voulu mettre notre salle à sa disposition pour *l'Œuvre de la Consultation des Nourrissons.*

— Programme du 54e Congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra à Paris en 1921 (mars-avril),

Après un exposé de la situation financière de la Société, l'Assemblée décide de porter les cotisations à 15 francs, à dater de l'année 1921.

M. le Président dit que dans la séance du 14 mars 1919, la Compagnie avait délibéré de publier une édition illustrée des *Rues de Draguignan et leurs maisons historiques* par M. F. Mireur, son regretté président honoraire, et d'ouvrir, dans ce but, une souscription parmi ses membres et les érudits qui s'intéressent à l'histoire de la Provence. Les circonstances n'ont pas permis alors de donner suite à ce projet. Il est possible aujourd'hui d'en poursuivre la réalisation.

Les *Rues de Draguignan et leurs maisons historiques* formeront 4 volumes in-8°, illustrés de gravures hors-texte; de 350 pages environ chacun. — Le prix des 4 volumes est fixé à 40 francs pour les membres de notre Société, à 50 francs pour les autres souscripteurs, payables savoir : 10 fr. en souscrivant, 10 fr. à la réception du premier et du deuxième volume ; 10 fr. ou 20 fr. suivant le cas, à la réception du troisième.

Le premier volume paraitra en juin 1921. — Les autres suivront rapidement.

Conformément au vœu exprimé par M. Mireur, la surveillance de la publication a été confiée à M. E. Poupé, membre non résidant du Comité des Travaux historiquec, son collaborateur pendant de nombreuses années.

Il a le ferme espoir que les membres de la Compagnie voudront bien contribuer au succès de notre entreprise en souscrivant à un ou plusieurs evemplaires de l'œuvre de prédilection de M. Mireur, lentement élaborée au cours de 60 années de minutieuses et patientes recherches.

Les noms des souscripteurs seront publiés à la fin du quatrième volume.

L'Assemblée adopte les propositions du Bureau et décide d'adresser une circulaire dans ce sens aux membres de la Compagnie et aux Sociétés Savantes.

M. le commandant Laflotte, continuant la série de ses *promenades archéologiques varoises*, donne lecture d'un travail fort intéressant sur " *Carnoules et ses enceintes* ".

M. le Président lit une communication de M. Aristide Fabre sur une découverte archéologique faite dans la commune de La Môle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 1920.

Présidence de M. Azam, vice-président.

Présents : MMmes Calviera, Le coz ; MM. Azam, Benoit, Béraud, Blancard E., Blancard Jh., Dr Capus, Cheilan, Cros, de l'Estang, Jaume, Jean, Honoré, le Coz, Oudot de Dainville, Perrimond, Poupé, Salvarelli G., Salvarelli J., Toucas. membres résidants.

Excusés : Mme de Savigny de Moncorps, MM. Gubert et Rouvier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Don de M. Rampal, " *Notes pour servir à l'iconographie de Saint Louis d'Anjou.* - Remerciements.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Giboin, professeur à l'Ecole Rouvière, nommé membre correspondant à la réunion précédente.

M. le Président présente les félicitations de tous à M. Salvarelli Joseph, chef de Division à la Préfecture du Var, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Sont admis membres résidants :

MM. Raph, directeur de la Banque de France, présenté par MM. Gubert et Astier.

Vidal Paul, ingénieur des Ponts et Chaussées, présenté par MM. Lefébure et Azam.

Henri Faroul, conservateur des hypothèques, présenté par MM. Gauchet et Azam.

Communication de la correspondance :

Lettre de M. le Maire de Draguignan avisant que les fonds provenant d'un don anonyme de 200 francs, doublé par la municipalité, conformément au vœu du donateur, ont été consacrés à l'achat d'une

gravure sur bois pour le Musée : (*Vue de Vic-sur-Cère*, par Fonfreide) et des ouvrages suivants pour la Bibliothèque municipale :

Larousse mensuel illustré, 1917-1919 ;
M. Provence : *les Allemands en Provence* ;
E. Langlois, : *Le Roman de la Rose* ;
Revue de l'art ancien et moderne, 1920 ;
Art et décoration, 1920 ;
Revue historique, 1920 ;

Lettre de M. le Principal du Collège informant que les deux prix institués par la Société grâce à un don anonyme de 200 francs, ont été attribués pour l'année 1920 aux élèves :

Lanaud Sylvain, de première C. (Section scientifique) et Lanzalavi François, de philosophie (Section littéraire).

M. Gaston Salvarelli donne lecture d'une notice de M. le comte de Grasse "*Histoire d'une griffe maçonnique inédite*" ayant appartenu au fils de l'amiral de Grasse qui créa en 1801 à Charleston la Maçonnerie Ecossaise du 33e degré et institua en France en 1804 un suprême conseil de son rite écossais.

M. G. Salvarelli fait part à la Compagnie d'une étude de M. Parès sur *Deux survivants de la reprise de Toulon par les Français en 1793*. Ces deux témoins de fêtes ordonnées par la Convention Nationale pour célébrer cet événement historique sont deux sycomores déracinés des bois de Chaville et transformés en arbres de la liberté. — Ils existent encore et sont situés sur la route reliant Versailles à Chaville, sur le territoire de la commune de Viroflay (Seine-et-Oise.) M. Parès rappelle les fêtes qui furent célébrées le 20 nivôse an II (19 janvier 1794).

En utilisant deux contrats conservés à la Bibliothèque municipale de Draguignan (*M*. 120) passés entre le marquis et la marquise de Rambouillet d'une part, et deux "marchands pourvoyeurs" d'autre part, le premier en 1608, le second en 1617, M. E. Poupé a exposé, aussi fidèlement que possible, quel fut le *train de maison d'Arthénice*, soit à Paris en son hôtel, rue St-Thomas du Louvre, soit à la campagne, pendant le premier quart du XVIIe siècle. Victor Cousin a fait pénétrer jadis les curieux du passé dans la célèbre *chambre bleue* de

Catherine de Vivonne. M. E. Poupé entre-bâille aujourd'hui les portes de la salle à manger, des remises et des écuries.

Grâce à son étude, l'on connaît maintenant, avec leurs prix, non seulement les viandes de boucherie, les salaisons, les volailles, le gibier à poil et à plume, les poissons de mer et d'eau douce, les légumes, etc... qui servaient à composer ces repas délectables auxquels Tallemant des Réaux fait parfois allusion, mais aussi les fournitures du foin, de l'avoine et de la paille nécessaires aux chevaux et aux mulets, les dépenses d'entretien des carrosses et des chariots. — Ainsi se trouve révélée, de 1608 à 1619, la vie quotidienne de Charles d'Angennes, de son épouse à bon droit renommée et de leurs familiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Histoire d'une "Griffe" maçonnique inédite

Comme je rangeais dernièrement divers objets, mon attention fut attirée par un cachet-griffe à manche de buis assez rustique, et que ma famille avait toujours considéré comme ayant appartenu à l'amiral de Grasse.

Une étude plus attentive m'a fait dééouvrir que ce cachet était en réalité celui de son fils Auguste, comte de Grasse, et qu'il avait de plus une certaine valeur historique, tout au moins pour la Franc-Maçonnerie du Rite Ecossais.

Les lettres en plomb sont ainsi disposées :

Le Comte de Grasse
Cr.·. *ad Vitam*
D.on.·. du Tropique.

C'est à-dire : Commandeur à Vie, Division du Tropique.

Voici maintenant le *curriculum vitæ* du personnage.

Né le 14 février 1765 à Versailles, fils du comte de Grasse et de Rosalie Accaron, Auguste de Grasse mena une vie des plus agitées. D'abord second lieutenant au régiment d'Infanterie du Roi (1781), il fut ensuite capitaine au Royal-Pologne (1789). Il obtint alors la permission de se rendre à St-Domingue pour s'occuper des biens que son père y possédait : il prit là du service pendant l'insurrection. Il se réfugia à la suite du succès des Noirs à bord d'un navire américain et partit pour Charleston où le gouvernement des Etats-Unis, en sou-

venir de son père, lui donna le titre d'Ingénieur des Deux Carolines et de la Géorgie avec deux dollars 1/2 par jour.

A l'arrivée du général Hédouville il retourna à St-Domingue mais fut arrêté, enchaîné, et ne dut la vie qu'à l'intervention du consul d'Amérique. Il rentra alors à Charleston.

En 1802 il revint combattre avec les généraux Leclerc et Rochambeau. Prisonnier de guerre à la capitulation du Cap il fut emmené par les Anglais à la Jamaïque, et ne rentra en France qu'en l'an XII. Nommé capitaine en l'an XIII, il fut successivement aide de camp du Prince Eugène en 1804, et de Kellermann en 1805. Adjoint à l'Etat-Major de l'Armée d'Italie en 1806, chef d'Etat-Major de Souham en 1808, d'Augereau en 1810, il était à l'armée d'Espagne en 1810 et 1812.

Pendant que le quartier général de la Division Souham était à Torre d'Embarras près Tarragone, le général lui donna l'ordre de s'emparer d'un brick anglais qui entrait dans la baie. De Grasse monta dans une barque de pêche avec 15 voltigeurs du 3e régiment d'Infanterie légère et parvint à accoster le brick qu'il ramena au port en faisant prisonniers les 16 hommes d'équipage.

Le lendemain le général apercevant un second brick le fit encore appeler et lui dit en riant : « M. l'amiral, en voici encore un qu'il faut prendre. »

De Grasse partit comme la veille, mais une frégate ennemie mouillée à Tarragone l'aperçut et lui donna la chasse. Sous le feu de l'ennemi il réussit à échouer le brick et à l'incendier. Prisonnier de guerre une seconde fois, il rentra en France en 1814. Officier des Gardes de la Porte, il alla à Gand, et fut misensuite en demi-solde. Il était chevalier de Malte, de St-Louis, de Cincinnatus et de la Légion d'honneur. Il faisait partie de la Société des Conservateurs de la Légitimité en 1822.

Admis à l'Hôtel des Invalides en 1844, il y mourut le 10 juin 1845.

C'était un homme déterminé, habile et hardi, surnommé par ses contemporains " Le Comte intrigant ".

Arrivons maintenant à l'origine du cachet dont nous parlions plus haut : Il créa en 1802 à Charleston la Maçonnerie Ecossaise du 33e degré (Charleston est situé au 33e dégré de latitude), dont il se nomma lui-même Commandeur à Vie. Le cachet est donc bien de lui ; il était Commandeur " *ad vitam* " pour les Antilles (sans doute la division du Tropique).

En 1804 il institua en France un suprême Conseil de son Rite Ecossais " ancien et accepté " et l'installa rue Neuve-des-Petits-Champs dans le local appelé depuis " Galerie de Pompei ". En 1806 il se démit de son poste de Grand Maitre en faveur de Cambacérès ; il fut plus tard signalé comme traître à l'Ordre, jugé le 17 septembre 1817 par un tribunal maçonnique réuni sous la présidence du comte Allemand et poursuivi de la haine du Grand Orient. Nous avons pensé que l'histoire du cachet et de son propriétaire était susceptible d'intéresser les lecteurs du Bulletin. — (1)

Comte de Grasse.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1921

Présidence de M. Gubert, président

Présents : MMmes Calviera, Le Coz ; MM. Astier, Azam, Belletrud, Benoit, Blancard Jph, Cheilan, Coulomb, de l'Estang, Faroul H., Girard A., Gubert, Honoré, Jaume, de Lacouture, Le Coz, Lefébure, Marchadier, Poncin, Perrimond, Poupé, Rouvier, Salvarelli G., Salvarelli J., Toucas, membres résidants. Mme de Savigny de Moncorps, membre correspondant.

Excusés : Mme Prézeau, membre résidant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements de

---

(1) Sources : Etat civil de Versailles - Arch. guerre - Arch Marine - Archives de famille — Chérin, Mss 98 Bib nat. - G. Bois : *la Maçonnerie nouvelle du Grand Orient* — Paul Rosen : *Satan et Cie* — Clavel *Hist. pittor. de la Franc-Maçonnerie*, etc .

MM. Faroul, conservateur des hypothèques, et Raph, directeur de la Banque de France, nommés membres résidants à la réunion précédente.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Dons : de MM. Gattefossé, *Les ressources aromatiques du Maroc ;* comte de Villeneuve-Bargemon, *Lettre d'un officier de l'ancien régime ; Les honneurs de cour* ; H. de Gérin-Ricard, *Les pays de Theunoïs et de Théniers en Provence* ; Docteur A. Guébhard, *Notes provençales.*
Remerciements.

M. le Président présente les félicitations de tous à M. le docteur Rougelot, nommé chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite pendant la guerre.

M. le Président exprime les condoléances attristées de la Compagnie au sujet du décès de M. Gaffarel professeur à l'Université d'Aix-Marseille, membre correspondant depuis 1907.

Communication de la correspondance :

Suivant la tradition, la *Société archéologique* de Tarn-et-Garonne présente ses vœux de nouvel an en vers latins. Remerciements.

Sont admis :

Membres résidants : M. Etienne Causse, directeur de l'*Agence de la Société Générale* présenté par MM. Benoît et Gubert ;
M. le docteur Guerrier présenté par MM. Cheilan et Gubert.

Membre correspondant : M. le commandant Nel, capitaine de vaisseau en retraite à Toulon, présenté par MM. Azam et Poupé.

M. le Président fait connaître que la première feuille du premier volume de l'ouvrage de M. Mireur " *Les Rues de Draguignan* " est imprimée. — Il adresse un appel notamment aux membres résidants en vue de souscrire le plus tôt possible et leur demande de contribuer au succès de cette publication qui intéresse à un si haut point l'histoire de notre ville.

M. Gaston Salvarelli donne lecture d'une communication fort intéressante de M. le comte de Place, de Bourges, sur la famille de Jacques Cœur, qui pourrait être d'origine provençale.

M. Honoré expose plusieurs points de son étude sur *l'Emigration dans le Var* (1789-1825). — Après avoir indiqué les sources de sa documentation et montré l'état d'insuffisance des listes officielles d'émigrés, il retrace successivement l'histoire des premiers fugitifs (de la prise de la Bastille à la fuite de Louis XVI), des seconds fugitifs (de juin 1791 à la fin de l'année 1792), des ecclésiastiques réfractaires et déportés. – De son exposé, il résulte que le nombre des Varois émigrés fut minime de 1789 à juin 1791, qu'il augmenta en 1792 et que les premiers exodes vers l'étranger furent provoqués surtout par le vote de la Constitution civile du clergé et par la crainte qu'inspirèrent à la plupart des nobles et à des membres du Tiers-Etat les évènements locaux de 1791 et de 1792.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1921

Présidence de M. Azam, vice-président.

Présents : MMmes Calviera, Le Coz, MM. Astier, Azam, Blancard J., Cheilan, Coulomb, Etienne, de l'Estang, Faroul, Honoré, Girard A., Jaume, de Lacouture, Latil, Le Coz, Oudot de Dainville, Perrimond, Poncin, Poupé, Rougelot, Salvarelli J., Stolzenberg, Toucas, membres résidants ; M. A. Fabre, membre correspondant.

Excusés : MM. Gubert, Salvarelli G., Mme de Savigny de Moncorps.

M. Cheilan, conservateur, remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le Président présente les félicitations de tous à M. Ditgès, maire

de Draguignan, nommé chevalier de la Légion d'honneur, à M. le chanoine Chaillan, membre correspondant à Septèmes, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et prélat de la maison pontificale ; à M. Lefébure, ingénieur en chef des ponts et chaussées, nommé dans la Gironde en la même qualité ; il exprime les vifs regrets de la Compagnie au sujet du départ de notre confrère.

Est nommé membre correspondant : M. l'abbé Marés, curé de La Môle, présenté par MM. Gubert et chanoine Davin.

M. Perrimond, trésorier, donne lecture du compte rendu financier suivant de l'année 1920. Approuvé.

L'actif au 31 décembre 1919 était de :

Espèces en caisse			635.65
Livret de la Caisse d'Epargne			50.30
Bons de la Défense Nationale			12.700
TOTAL			13.385.95

Opérations de caisse en 1920 :

Espèces en caisse au 1er janvier			635.65
Rentes 3 %	330 »	435 »	
— 4 %	30 »		
— 5 %	75 »		
Intérêts des Bons de la Défense nationale		49 50	
Loyers : rez-de-chaussée	35 »	760 »	6.689 »
1er étage	225 »		
2e étage	400 »		
3e étage	100 »		
Cotisations des membres de la Société		1.580 »	
Vente de volumes		64 50	
Don de M. le commandant Laflotte		100 »	
Don anonyme		1.500 »	
Remboursement de bons de la Déf^se Nat^le		2.200 »	
			7.324.65

Paiements et sorties :

Etrennes facteur		10 »
Impôt foncier	201.55	332.55
— main morte	99.65	
— assainissement	31.35	

Assurance contre l'incendie		17.90
Entretien de la maison :		
Note du maçon	195 90	250.50
— du serrurier	45 »	
— du peintre	5.60	
— du menuisier	4 »	
Versements au Collége et à la Bibliothèque		399.65
Cotisation à la Société pour l'avancement des sciences		20 »
Frais de secrétariat et de correspondance		223 20
Provision au Conservateur pr envoi de bulletins et divers		300 »
Note de l'imprimeur		2.745 »
Placement à l'emprunt 6 0/0		2.100 »
		6.398.80
Solde en caisse pour balance		925.85
		7.324.65

L'actif au 31 décembre 1920 est de :

Livret Caisse d'Epargne	50.30
Espèces en caisse	925.85
Bons de la Défense Nationale	10500 »
	11476.15

Au nom de M. A. J. Parès, membre correspondant à Toulon. il est donné lecture d'une note intitulée : *La « Bête » de l'Estérel.* — L'auteur expose les méfaits de trois hyènes qui, en 1788, terrorisèrent les populations entre Draguignan et Cannes. — Elles furent abattues, non sans difficulté, après avoir déchiqueté ou blessé plusieurs personnes, notamment des enfants.

Après avoir brièvement indiqué les ressources naturelles que présente le bourg de Grimaud au point de vue de l'alimentation en eau, M. Aristide Fabre, membre correspondant à Cogolin, expose le résultat de ses recherches sur les travaux effectués à l'époque gallo-romaine pour l'adduction de sources dans cette localité « autrefois considérable et portant le nom de ville » (Michel Darluc, 1765). — Les habitants captèrent notamment les eaux de Pancaou. — L'aqueduc, d'une longueur de 3.500 mètres, est une œuvre remarquable de science audacieuse et de solidité. — M. Fabre étudie en détail la

captation de la source, la construction, les matériaux, les ouvrages d'art de la canalisation sur un terrain accidenté, hérissé de rochers, coupé de ravins tortueux, sur les flancs d'un mont escarpé ou l'étroite vallée des Eygalières d'une profondeur de 60 mètres. — L'eau de l'aqueduc coulait à l'est de l'Eglise paroissiale, près de l'endroit où furent, jadis, découverts des tombeaux romains et un *columbarium*. — A l'appui de sa démonstration, M. Aristide Fabre communique des dessins, des photographies, des cartes et fait passer sous les yeux de ses confrères des tuiles et des tuyaux en poterie qu'il a recueillis pour les offrir au Musée de la Compagnie.

M. L. Honoré continue son exposé sur l'*Emigration dans le Var (1789-1825)*. — Après avoir examiné la situation politique du département en 1793, en particulier les causes de la formation et de l'échec du mouvement fédéraliste, il relate l'exode à Toulon, puis à Oneille, à Livourne, à l'île d'Elbe, à Naples, à Malte, à Carthagène, à Gibraltar ou à Portsmouth, d'une multitude de citoyens de la classe laborieuse qui, dans les premiers temps de la Révolution, avaient, pour la plupart, accueilli favorablement les idées nouvelles. — Il donne ensuite de nombreux détails sur les exécutions sanglantes dont furent victimes, à Toulon, plus de mille Varois qui n'avaient pu trouver place, le 18 décembre 1793, sur la flotte anglo-espagnole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La " Bête " de l'Estérel

Nous connaissons tous, moins par les remarquables études publiées par l'abbé François Fabre et M. Antoire Verrière, qne par les livres d'images qui amusèrent notre enfance, l'histoire de ce loup monstrueux connu sous le nom de " Bête de Gévaudan ", qui, pendant d'assez longs jours, terrorisa toute une contrée, et ne fut abattu, le 20 septembre 1767, par le Lieutenant des chasses du Roi, François Antoine, qu'après plusieurs mois de chasse.

Les méfaits de ce monstre, dont la superstition populaire avait fait un loup-garou, furent longtemps aux veillées le sujet de récits, généralement enjolivés et amplifiés par l'imagination des conteurs. Son souvenir était encore très vivace lorsqu'une vingtaine d'années

après sa mort, le bruit se répandit en Provence qu'il s'était réincarné et hantait les montagnes entre Callas et Cannes.

Dans une notice très documentée intitulée *Une chasse à l'hyène à Cannes en 1788* (1), M. M. Bertrand a raconté en détail les péripéties qui marquèrent les derniers jours du féroce animal et le conflit qui s'éleva, à son propos, entre les communes de Grasse et de Cannes, mais il n'a pas relaté ses « ravages efroyables » qui avaient auparavant semé la terreur parmi les populations. Qu'il nous soit permis de ne pas les laisser dans l'oubli.

Au commencement de juin 1788, une bête fauve surprit, à deux lieues de Draguignan, les deux fils d'un muletier de Callas, nommé Dominique Pierrugues, dormant dans un pré. L'aîné, âgé de 16 ans, se sentant mordre à l'oreille s'éveille et arrache quelques poils à l'animal agresseur, qui ne lâcha prise que pour se jeter sur le plus jeune, 12 ans, qu'il saisit par un pied et entraîne rapidement sous bois. Le lendemain, on retrouve le crâne, le bras droit, un doigt de la main gauche. le foie et les entrailles de la victime, dispersés sur un espace de 100 mètres.

Quelques jours après, c'était une jeune veuve, ayant un bébé à la mamelle, qui était attaquée. Deux maçons qui survinrent effrayèrent l'animal qui s'enfuit, emportant l'enfant ; la mère ne survécut que quelques heures ; elle avait les seins entièrement déchirés et portait les traces de nombreux coups de dents à la gorge.

Le 24 du même mois, le monstre enlevait à Bagnols, à six pas de sa mère, et emportait dans les bois, une fillette de 6 ans. Le surlendemain, il enlevait un garçon de dix ans, qui gardait les bestiaux, entre la rivière d'Argens et le pont du Blavet près du grand chemin du Puget au Muy.

Peu après, on trouvait à Roquebrune, la tête et quelques os déchiquetés d'un garçon et des vêtements ensanglantés de jeune fille.

Les habitants des villages circonvoisins, de Callas et de Seillans par exemple, s'armèrent pour donner la chasse à l'animal sur lequel plusieurs coups de feu furent tirés, sans qu'il parût s'en soucier. Des pièges, bien amorcés, furent posés, mais la bête, continuant ses déprédations, déjoua toutes les ruses des chasseurs qu'elle semblait

(1) *A travers les archives communales de Cannes*, 2me série. Cannes L. Aurran, 1904.

narguer, apparaissant même à de courts intervalles, à des endroits assez éloignés les uns des autres. On cria au sortilège, et dès lors, la terreur des paysans, causée par la superstition autant que par le danger réel, ne connut plus de bornes. C'est à peine si les hommes osaient, en plein jour, armés jusqu'aux dents, s'aventurer dans les champs, tandis que les femmes, les enfants et les animaux restaient soigneusement enfermés.

Plusieurs communes, entre autres celle de Fréjus, offrirent d'assez fortes sommes d'argent, en récompense, à celui qui arriverait à détruire le monstre, qui fut même exorcisé.

Les consuls de Cannes informés que cet animal venait d'étendre ses ravages sur leur territoire et d'estropier deux habitants, firent armer sur le champ 50 paysans, auxquels se joignirent de nombreux bourgeois et les cavaliers de la Maréchaussée. Après une battue longue et pénible, un nommé Ferron, aperçut la bête à l'orée d'un bois, lui tira un coup de fusil à environ 80 pas et l'atteignit à l'épaule. Cependant elle parvint à échapper à la poursuite des chiens.

Débouchant soudain du bois, elle se jeta, après avoir tué deux moutons, sur un enfant, à qui elle enleva une partie du cuir chevelu, mais un berger accouru aux cris de ce malheureux, bravant le danger, se précipita sur l'animal, s'en saisit et non sans blessures, parvint à le maintenir jusqu'à l'arrivée des paysaus de Mougins, qui purent le tuer à coups de bâtons et de pierres.

Aux quatre doigts terminant chacun de ses pieds, on reconnut que c'était une hyène, de forte taille, au poil roux, ornée d'une queue assez semblable à celle d'un renard.

Deux autres représentants de la même espèce furent abattus peu après aux environs de Fréjus. Si ces captures nous expliquent les apparitions simultanées de monstre, elles ne nuisirent en rien à la terrible réputation de la « *Bête* » *de l'Estérel*, qui, devant l'opinion populaire resta seule responsable de tous les méfaits, dont les conteurs, à la veillée, augmentaient, un peu chaque soir, la liste. (1)

A. Jacques Parès.

---

(1) Cf. *Journal politique de Bruxelles*, n°s 31 et 32 ; 2 et 9 août 1788 ; Arch. comm. de Callas, BB 141, f°s 459, 461 v° (délibération du conseil communal du 26 octobre 1788) ; Arch. comm. de Seillans, BB 194, p. 59 (22 juillet 1788). — Voir aussi le *Journal de Paris*, n° du 25 juillet 1788. Une lettre relate qu'il s'agit d'animaux échappés d'une ménagerie près de Saint-Maximin.

SÉANCE DU 4 MARS 1921

Présidence de J. Azam, vice-président.

Présents : Mmes Calviera, Le Coz, Stolzenberg ; MM. Astier, Azam, E. Blancard, J. Blancard, Cheilan, Coulomb, A. Etienne, A. Girard, Honoré, Jaume, Le Coz, Oudot de Dainville, Perrimond, Poncin, Poupé, Raph, Rouvier, J. Salvarelli, Stolzenberg, membres résidants ; M. Laflotte, membre correspondant.

Excusés : Mes de Savigny, MM. Bouissou, Gubert, G. Salvarelli.

M. Cheilan remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion. A signaler en outre les opuscules suivants offerts par les auteurs :

M. J. Gattefossé, *L'Ambre gris* ; M. E. Bouve, *Ravitaillement et Mercantis.*

Remerciements.

M. le Président souhaite la bienvenue à Mme Stolzenberg et à M. Raph qui assistent pour la première fois à nos séances ; à M. le commandant Laflotte, venu spécialement de Toulon afin de nous faire bénéficier d'une nouvelle communication.

Il informe la compagnie que Mme Vve docteur Doze a fait don à notre Musée d'un herbier et de divers échantillons minéralogiques. De vifs remerciements sont adressés à Mme veuve docteur Doze pour cette libéralité qui perpétuera le souvenir parmi nous de son regretté mari.

Il présente les félicitations de la compagnie à M. Dauphin, membre correspondant à Carcès, nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur.

Communication de la correspondance :

Lettre de M. Clausse, directeur de la *Société Générale*, remerciant de son admission comme membre résidant.

M. le commandant Laflotte communique le résultat de ses *promenades archéologiques* dans le territoire de *Puget-Ville*. Il s'occupe successivement de l'ancienne agglomération de la *Ville-Haute*, du menhir de Cante-perdrix, de la chapelle de Sainte-Philomène, de la tour de Faucon.

M. L. Honoré poursuit son exposé sur *L'Emigration dans le Var (1789-1825)*. Il indique d'abord quels furent les lieux de résidence, les moyens d'existence, le rôle, etc. des émigrés pendant leur premier séjour à l'étranger, puis les décrets et les formalités administratives qui permirent à la plupart d'entre eux de regagner leurs foyers, enfin les excès auquels ils se livrèrent à partir de leur rentrée dans le département en l'an III jusqu'en l'an V quand, en exécution de la loi du 19 fructidor, ils durent repasser la frontière.

Il est donné lecture :

1° Au nom de M. le comte de Grasse, membre correspondant à Cannes, d'une note, intitulée *Un tableau provençal en Amérique*, relative au portrait de Charles de Grasse-Briancon (1526-1603) actuellement à New-York au *Musée métropolitain d'art* après avoir appartenu à la collection W. H. Riggs, et provenant très probablement du château du Bar (Alpes-Maritimes) pillé pendant la Révolution ;

2° Au nom de M. Aristide Fabre, membre correspondant à Cogolin, de *notes archéologiques* relatant dans différents quartiers des communes de Sainte-Maxime (Garonnette, Pierrat, Harpillon) et de Gassin (Jauffret, Camp de Loumo), la découverte de constructions gallo-romaines, de tuiles sigillées notamment du potier Herennius, de monnaies, de débris de vases, d'urnes, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SEANCE DU 1er AVRIL 1921.

Présidence de M. J. Gubert, président

Présents : Mme Stolzenberg, MM. Astier, Benoit, Blancard Joseph Bouissou, Cheilan, Girard A., Gistucci, Gubert, Honoré, Jean, Le Coz, Oudot de Dainville, Perrimond, Poncin, Rougelot, Rouvier, G. Salvarelli, J. Salvarelli, Stolzenberg, Toucas, membres résidants.

MM. Alleman et Fabre, membres correspondants.

Excusés : Mme Le Coz, MM. Azam et Poupé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le Président présente les félicitations de la Compagnie à MM. Missimilly, docteur en médecine, à Nice, Gardiès, ingénieur aux Forges et Chantiers de la Seyne, Chaperon, aumônier militaire, membres correspondants, nommés chevaliers de la Légion d'honneur pour leur belle conduite pendant la guerre.

Communication de la correspondance :

Lettre de M. le commandant Nel remerciant de son admission comme membre correspondant.

Après avoir décrit la plaine de Grimaud-Cogolin et indiqué la constitution géologique du sol, M. Aristide Fabre, membre correspondant, a étudié les diverses modifications du littoral du *golfe de Saint-Tropez* depuis les temps préhistoriques. Suivant lui, le recul de la mer s'est effectué en cinq étapes. A l'origine le golfe pénétrait profondément dans les terres, sèparant Grimaud de Cogolin et s'avançant au sud-ouest jusqu'aux environs de La Môle. M. Fabre, pour éclairer sa démonstration, a fait passer sous les yeux de ses confrères un croquis

de l'ancien littoral reconstitué avec l'indication des retraits successifs de la mer.

Reprenant son étude sur « l'*Emigration dans le Var* (1789-1825) », M. L. Honoré rappelle comment fut appliquée dans le département la loi du 19 fructidor an V qui expulsait de France tous les émigrés rentrés. Il signale les graves excès auxquels se livrèrent les rebelles à cette loi, en particulier les crimes commis par des bandes de brigands masqués, formées en majeure partie d'émigrés, connues sous le nom de *Compagnies de Jésus* ou *du Soleil*, l'énergie et la vigilance que déploya pour rétablir l'ordre, Ricard, commissaire du Directoire exécutif dans le Var, les nombreuses condamnations à mort et à la déportation à Cayenne ou aux îles de Ré et d'Oléron, prononcées par la Commission militaire de Toulon. Il montre ensuite, à l'aide de lettres du ministre de la police générale Fouché, quel fut l'esprit qui présida, durant le Consulat, à la politique gouvernementale relativement à l'émigration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 6 MAI 1921

Présidence de M. J. Gubert, président

Présents : Mmes Calviera, Le Coz, MM. Belletrud, Blancard Joseph, Bonnet, Capus, Carpinetty, Cheilan, Coulomb, Étienne, Gubert, Honoré, Jaume, Jean, de Lacouture, Oudot de Dainville, Poupé, Rouvier, Salvarelli G. Stolzenberg, Toucas, membres résidants.

MM. A. Fabre, commandant Laflotte, membres correspondants.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion. A signaler le bulletin *Rhodania* de l'*Association des préhistoriens, archéologues et numismates du bassin du Rhône* qui mentionne les Mémoires parus dans le bulletin de notre Compagnie, 1918-1919.

Don de MM. Dessalle, secrétaire de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* et Reynier, membre de la *Société botanique de France :* « La *Fougère Ceterach officinarum Willd dans les Basses-Alpes et le Var.* »

Remerciements.

M. le commandant Laflotte donne lecture d'une communication fort originale de M. Gattefossé, membre correspondant, sur *un objet énigmatique trouvé dans le Var.* L'auteur essaie de montrer comment la psychométrie appliquée aux recherches préhistoriques peut rendre des services à la science.

Continuant son exposé sur « l'*Émigration dans le Var (1789-1825)* », M. L. Honoré entretient successivement la Compagnie de l'exécution du sénatus-consulte du 6 floréal an X qui amnistia les émigrés ; de la défaveur dont souffrirent sous le premier Empire les officiers de terre et de mer ayant participé aux campagnes contre la France ou livré Toulon à l'amiral Hood ; de la rentrée des principaux nobles avec Louis XVIII en 1814 ; de l'expulsion de ces derniers lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe ; enfin de la sollicitude dont furent entourés certains émigrés de la part de Louis XVIII et de Charles X.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Application de la psychométrie aux recherches préhistoriques

ÉTUDE D'UN OBJET ENIGMATIQUE

TROUVÉ DANS LE VAR

Nous avons montré précédemment, par une courte note (1), que la psychométrie peut donner d'utiles indications dans le cas de l'étude de vestiges archéologiques quelconques.

En ce qui concerne plus particulièrement la préhistoire, nous avons pensé que ces indications pouvaient devenir précieuses et prendre une réelle valeur de document scientifique dans le cas de l'examen d'objets énigmatiques, c'est-à-dire dont la destination primitive reste inconnue ou hypothétique.

En effet, si cette destination est révélée, la preuve de l'efficacité de la méthode est facile à faire par simple reconstitution ou contrôle.

Nous croyons qu'il sera nécessaire de faire de nombreuses expériences, en s'entourant du maximun de garanties, pour fixer la valeur scientifique de cette méthode d'investigation dans le passé, qui peut paraître, *a priori*, difficilement acceptable.

Bien que les connaissances modernes sur les phénomènes de sensibilité des personnes en état de somnambulisme provoqué ou hypnose soient encore bien imprécises et les hypothèses explicatives parfois discutables, il convient, pensons-nous, de ne pas négliger l'étude du procédé.

Les expériences montrent avec évidence que les objets quel que

(1) *Le Sphinx* (Nice) 1920. « Expérience de psychométrie appliquée à la préhistoire », n° 39-40, p. 308.

soit leur âge, conservent une sorte de mémoire des événements qui se sont déroulés autour d'eux et il serait puéril de nier les faits parce qu'on ne peut pas encore les expliquer.

Il est même probable que si les faits psychométriques nous étonnent actuellement c'est que les peuples se civilisant ont perdu l'habitude de les utiliser ; c'est à peine si dans l'Inde quelques fakirs psychomètres intéressent encore le voyageur européen.

R. M. Gattefossé a fait récemment des observations sur les galets coloriés du Mas d'Azil qui montrent que la psychométrie était autrefois utilisée couramment par les peuples primitifs et que cette faculté humaine se serait émoussée et aurait disparu petit à petit avec l'invention de l'écriture phonétique. Mais les propriétés de la matière sur lesquelles reposent les faits psychométriques ne sauraient avoir cessé d'exister.

On sait qu'en général les peuples américains préhistoriques retenaient leur histoire non pas seulement grâce à leur mémoire qui eût été prodigieuse, mais surtout par des moyens que l'on a qualifiés de « mnémotechniques » et qui sont en réalité des applications de la psychométrie.

Leurs quipos de fils, de cordes, leurs colliers et chapelets, parfois leurs assemblages de petites pierres coloriées ou non étaient de véritables « livres » que chacun pouvait lire grâce à la psychométrie (1).

---

(1) Acosta, dont les mémoires sur les civilisations antiques d'Amérique sont du plus haut intérêt, (*Hist. nat. y moral de las Indias*) rapporte ce qui suit :

« Ils suppléaient au défaut d'écriture et de lettres en partie par des peintures plus grossières au Pérou qu'au Mexique, en partie surtout par des quipos de fils et de petites pierres servant à apprendre ponctuellement ce qu'on veut retenir de mémoire.

« Il est curieux, poursuit-il, de voir des vieillards décrépits apprendre avec un rond de cailloux le *Pater noster*, avec un autre l'*Ave Maria*, avec un troisième le *Credo* et savoir quelle pierre signifie « *conçu du Saint-Esprit* » et quelle autre : « *a souffert sous Ponce Pilate* », puis quand ils se trompent se reprendre seulement en regardant leurs cailloux.

« Il est naturel de rapprocher les quipos en cailloux et en grains de maïs de la manière d'écrire des Quitos ; « leurs archives ou annales, dépositaires de leurs hauts faits, dit Valesco, se réduisaient à certaines tables de bois, de pierre ou d'argile, divisées en plusieurs compartiments dans lesquels ils plaçaient de petites pierres de grandeurs et de couleurs différentes et taillées avec art par d'habiles lapidaires ».

On se rend difficilement compte comment des cailloux peuvent constituer des textes compliqués qui doivent pouvoir être lus par tout le monde, puisqu'il s'agit d'archives légendaires, historiques ou religieuses. Une étude approfondie de cette question et, croyons-nous, l'étude psychométrique de quelques-uns de ces quipos ou de ces cailloux coloriés antiques amènerait certainement à constater l'inclusion d'idées, de récits dans ces objets inertes.

Il paraîtra évident à tous que ces objets auraient pu servir de points de repère mnémotechniques à un seul individu, mais que cela devient impossible dans le cas d'objets représentant des annales et devant être interprétés par tous.

Nous ne voulons pas nous étendre sur la recherche d'hypothèses susceptibles de satisfaire notre esprit quant à la possibilité de cette inclusion d'idées dans des objets ; beaucoup peuvent être formulées et bien des lois qui servent d'assises à la science moderne reposent sur des faits moins précis, moins facilement contrôlables.

Avant que le temps soit venu de discuter ces hypothèses, voici une série d'expériences faites sur un même objet. En observateur consciencieux et sans parti-pris, sans faire appel aux théories des philosophes d'aucune école, nous avons pris des notes et nous les donnons ici in-extenso.

Etude de l'objet avant toute expérience de psychométrie.

Nous avons essayé d'abord de pousser aussi loin que possible l'étude de cet objet énigmatique pour bien montrer la fragilité des hypothèses formulables.

Un croquis étant toujours plus utile qu'une description, nous avons dessiné l'objet de face, de revers et de profil à la chambre claire et avec l'aide de photographies grandeur naturelle. Le croquis suivant est donc la représentation fidèle de l'original.

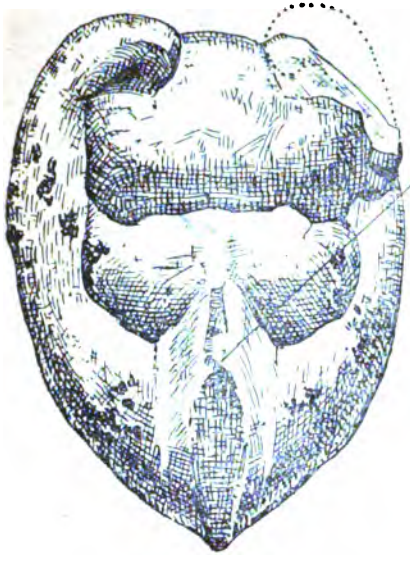

I. Face

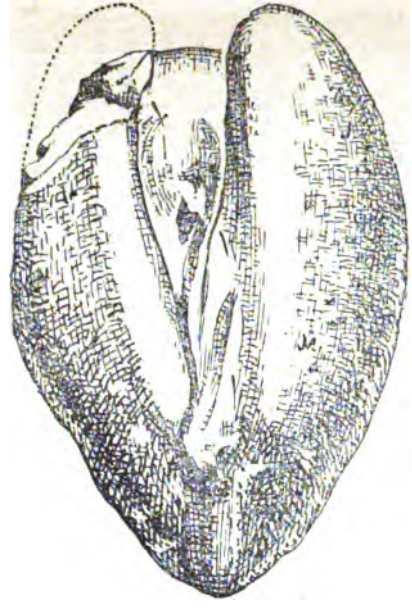

II. Revers

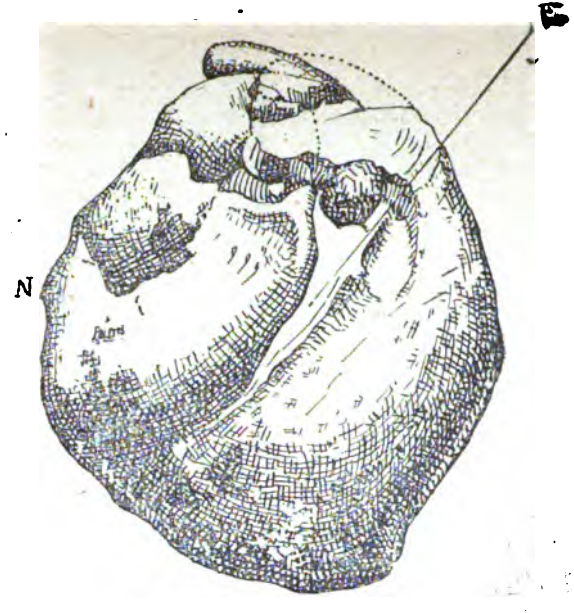

III. Profil gauche

Découverte. — Cet objet est un fossile, portant des entailles et des retouches très visibles qui contribuent à accentuer son aspect curieux, au premier examen on est tenté d'y voir la représentation sculpturale d'une tête casquée.

Il a été découvert à Lorgues (Var) en 1912 par MM. A. Barbier (de la *Société préhistorique française*), Lombard et Jean Gattefossé, au cours d'une promenade à l'*oppidum* de St-Ferréol. Il se trouvait sur le sol, au pied de la colline, au bord du ruisseau connu sous le nom de Re (ou Réal) de Calamar, non loin du « Temple de la Cabre d'Or ».

M A. Barbier l'a conservé depuis dans sa collection.

L'étude de ce curieux fossile aurait été faite plus tôt si la guerre n'était arrivée, suspendant toute recherche scientifique ; M. Barbier pour ne citer que lui, a du subir une longue et déprimante captivité en Allemagne.

Il avait pu, cependant, le communiquer à M. Ch. Cotte, de Pertuis, qui avait bien voulu en confier la détermination, au point de vue paléontologique, à M. Savornin, chef de travaux de géologie à la Faculté des sciences d'Alger. C'est au cours de ce voyage qu'un fragment, correspondant à un des « crochets » s'est détaché et a été perdu.

Des moulages avaient été tentés, sans succès, à Pertuis par M. Cartier, sculpteur de talent, et par M. Cotte.

C'est en 1919 seulement que M. Barbier nous a remis cet objet si intéressant pour l'étudier plus complétement.

Ajoutons que diverses hypothèses avaient été émises, sur le seul aspect du fossile :

M. A. Barbier voyait surtout la représentation par sculpture d'une divinité quelconque, coiffée d'un casque.

M. Lombard avait émis l'idée que le dessin formé de traits profonds et allongés pouvait bien représenter les parties externes des organes génitaux féminins et que le dessin opposé pouvait être considéré comme un phallus. Nous nous étions provisoirement rangé à cette opinion, suivi plus tard par M. Barbier.

M. Cotte avait noté cet aspect « génésique » de l'objet, mais les retouches étaient dues selon lui à un outil de métal. Nous ne voulions pas nous ranger à l'opinion de M. Cotte avant d'avoir tenté quelques essais.

Etude du fossile.

Paléontologie. — Il s'agit d'un moule interne, sans aucune trace de test, mais seulement des incrustations (dendrites) de fer.

Grâce à l'amabilité des professeurs de la Faculté des Sciences de Lyon, nous avons pu comparer ce fossile à de nombreuses pièces de collection, notamment à des moules internes du même genre.

Les moules internes ont, en général, subi un retrait considérable et ne possèdent plus forcément la forme primitive du fossile. Notre pièce fait heureusement exception, car elle appartient à un genre à test mince ; le moule interne est donc une reproduction assez fidèle du mollusque fossile.

Ce mollusque est un *Isocardia ;* nous ne pensions pas que l'on puisse en indiquer l'espèce avec certitude lorsque nous avons reçu de M. A. Barbier une ancienne lettre de M. Cotte (lettre du 27 novembre 1912) lui transmettant les résultats de l'analyse de M. Savornin de la Faculté des Sciences d'Alger.

M. Savornin précise que ce fossile est un *Isocardia aquilina Coquand*, signalé en premier lieu en Provence, mais surtout commun dans le sénonien d'Algérie. Nous remercions les auteurs de cette détermination, de la précision qu'ils nous permettent d'apporter ici, bien que le nom du genre seul puisse intervenir dans nos conclusions comme nous le verrons tout à l'heure.

Cette cardiidée est surtout caractérisée par le fait que les deux crochets, recourbés et très développés, qui simulent ici des cornes, si l'on admet une représentation sculpturale, sont dirigés en avant et ne se font pas vis-à-vis sur le même axe comme dans la plupart des bivalves équivalves analogues. Le corselet ou écusson est visible.

La lunule, plate-forme opposée à la charnière, parait soit avoir été très bombée chez cette espèce (la lunule forme plus généralement une dépression), soit avoir retenu une portion de la roche encaissante.

La roche en question est très dense (densité 2,7) et parait appartenir au jurassique supérieur ; mais le carbonate originel a été probablement silicifié progressivement au point que l'acide chlorhydrique ne donne plus qu'une faible effervescence.

L'espèce dont il s'agit et la nature de la roche constituante indiquent que ce fossile appartient au jurassique supérieur.

Il convient de noter que la colline de Saint-Ferréol, sauf au sommet et au Nord, appartient aux dernières couches du jurassique, partout représenté en majorité aux environs. Le fossile peut donc être d'origine locale et non importé.

Travail humain.

Ce fossile a été taillé et poli. Si nous voulons y voir une tête humaine, pour simplifier la description, nous pouvons répartir les traces de ce travail de la façon suivante :

Face : la lunule du fossile parait avoir subi une usure profonde par grattage léger ; à la loupe on distingue des courbes formées de trois à cinq traits parallèles plus ou moins profonds, comme si l'outil d'usure avait agi à la manière d'une scie grattant transversalement, chaque dent traçant une ligne.

Le sens de ces courbes est divers, mais l'intention de dessiner des formes arrondies est nette ; un front et des yeux sont ainsi nettement indiqués. Au point N un grattage profond a délimité le « nez » de la physionomie que l'on peut voir dans cet objet ; ceci est très visible sur notre dessin de profil rigoureusement exact.

Revers : Sur le côté opposé, la charnière de l'écussion a été enlevée totalement sur son tiers supérieur et reste probablement à peu près intacte sur les deux autres tiers ; elle est accentuée par des grattages profonds à droite et à gauche sur les nymphes sur lesquelles s'insérerait le ligament et qui ont entièrement disparu.

Si nous admettons une tête humaine cela peut représenter une tresse de cheveux ; c'est également l'organe féminin supposé.

Profil : Sur le profil gauche, une entaille profonde, courbe et irrégulière, est visible en E ; on n'y distingue pas nettement les grattages à lignes parallèles dont nous venons de parler et cette entaille a peut-être une origine antérieure à l'utilisation humaine.

Sur ce profil droit, aucune trace remarquable.

Sommet : Les deux crochets ont été soigneusement délimités par

un grattage très fin à leur base et, entre eux, une surface de un centimètre de largeur environ a été soigneusement approfondie et polie, réunissant les dessins de la face et du revers.

Nature des grattages. Avant toute recherche à ce sujet nous possédions une note de M. Barbier confirmant les lettres de M. Cotte, dont l'une disait textuellement ceci : « L'opinion de diverses personnes est que les retouches sont faites avec un outil d'acier ».

Etait-il nécessaire que l'outil fut d'acier ? c'est ce qu'il nous était facile de vérifier par un essai de « dureté ».

En frottant la pierre légèrement avec un outil de fer celui-ci laisse une trace qui est détruite par une goutte d'acide chlorhydrique. Cet essai est trompeur, la dureté du fer étant très variable et en rapport avec sa teneur en carbone. L'acier proprement dit entame la pierre avec difficulté.

Si nous procédons avec ordre, avec les touches de l'échelle de dureté de Mohs, nous trouvons que notre objet doit être classé entre les duretés 6 et 6,5 ; or l'acier ne permet de rayer, sans s'user lui-même en proportion plus grande que l'objet attaqué, que jusqu'à la dureté 5.

Nos ancêtres pouvaient disposer d'outils de dureté supérieure à 6,5 ; par conséquent entailler avec facilité des minéraux plus durs que l'acier.

Le silex présente en général la dureté 7 ; nous avons noté dans notre essai des racloirs en silex résinoïde dont la dureté dépassait 8. Le quartz cristallin ou amorphe est de dureté 8 également. Enfin les gemmes telles que le béryl, l'émeraude, etc., dépassent le dureté 8 et le corindon sert de prototype pour la dureté 9 de l'échelle de Mohs.

Nous avons observé que l'usure au corindon naturel donne des traces analogues à celles qu'on relève sur l'objet étudié, c'est-à-dire plusieurs traits parallèles, larges et peu profonds ; les cristaux de corindon présentent en général des cannelures sur leurs arêtes qui tracent chacune un sillon, lorsqu'on gratte un corps plus tendre avec l'arête du cristal de corindon.

Les ouvriers préhistoriques ont-ils utilisé le corindon ? Nous en sommes réduits ici aux hypothèses, mais il est très probable que le corindon fut utilisé de bonne heure.

Pour les peuples de l'antiquité historique il y a une presque certitude ; c'est ainsi que Escard (1) pense que le diamant désigné par Pline sous le nom de sidérite et qui a « l'éclat métallique du fer » est fort probablement une variété de corindon impur.

A. E. Barlow discute l'hypothèse qui nous intéresse avec quelques détails (2).

« Beaucoup d'auteurs, pour expliquer la délicatesse et la perfection des hiéroglyphes égyptiens gravés dans des pierres telles que le granite ou le basalte, admettent que le seul abrasif assez dur qu'aient pu employer ces anciens ouvriers est le corindon, c'est-à-dire l'émeri. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que les anciens devaient connaître les gisements des îles très accessibles de l'archipel grec ».

« Les gemmes du corindon, surtout les rubis étaient très recherchées des anciens peuples non seulement pour leur beauté propre' mais aussi pour les propriétés curatives et magiques qu'on leur a toujours attribuées ». Voir Aristote, Théophraste, Pline et dans la Bible : Exode XXIV et XXVIII ; Ezéch, I, X, XXVIII ; Apocal, XXI.

Les gisements de corindon de Naxos (Archipel) sont connus depuis l'antiquité la plus reculée, ceux des Indes également, Ceux de Nicaria, de Samos et d'Asie mineure ont peut-être été connus des Anciens.

Barlow ajoute : « on ne saura sans doute jamais clairement si les peuples aborigènes de l'Amérique du Nord se sont servi de corindon pour graver les curieux hiéroglyphes dont on trouve maintenant des vestiges si bien conservés sur certaines roches ».

Si nous éliminons le corindon opaque ou émeri, nous pouvons supposer que les gemmes avaient davantage attiré l'attention des populations préhistoriques. Toutes devaient être employées dans la proportion de leur abondance et non seulement les gemmes du corindon.

Si on admet la haute valeur de la civilisation néolithique qui, selon nous, a pu s'élever au degré de perfectionnement des Incas, des Toltèques, des Chichimèques et autres peuples américains qui ne

---

(1) J. Escard, *Les pierres précieuses*, Paris, 1914.

(2) A. E. Barlow, *Le corindon, gisements, distribution, exploitation et usages*. Ministère des Mines du Canada. Mémoire 57, n° 56. Ottawa. 1917.

connaissaient que la pierre et les métaux nobles, il est inutile d'insister. Si, au contraire, on la nie nous rappellerons que des peuplades sauvages utilisent les pierres précieuses.

C'est ainsi que certains indigènes de l'Amérique du Sud se percent le visage, les joues, les mâchoires, les oreilles et garnissent les cavités ainsi creusées avec des pierres de couleurs variées, du cristal de roche, de l'obsidienne, etc. Les femmes M'Brous du Haut-Oubanghi font traverser leur lèvre inférieure par des baguettes de cristal de roche, certaines Australiennes faisaient de même. Nous pouvons donc dire que des peuplades préhistoriques européennes, même très « sauvages » avaient pu remarquer les pierres précieuses et apprendre, petit à petit, à utiliser les moins jolies comme abrasif.

Certains peuples ont pu remarquer la dureté des gemmes par suite de l'emploi que l'on faisait de ces pierres comme monnaies chez eux ou bien sur des espaces très étendus pour les échanges. Il n'y a pas bien longtemps encore les peuples de l'Amérique centrale rachetaient les prisonniers de guerre avec des gemmes brutes ou taillées, notamment des émeraudes. Hérodote prétend que les Ethiopiens de l'armée de Xerxès utilisaient aussi certaines gemmes comme monnaies.

Au temps des belles civilisations du Pérou et du Mexique les pierres précieuses étaient très appréciées et les conquistadores espagnols le savaient et les recherchèrent avidement, ce qui explique mais n'excuse pas leur sauvage barbarie ; à cette même époque les demi-sauvages du Haut-Mexique utilisaient l'obsidienne pour y tailler leurs fétiches.

Mais nous devons penser que le corindon était surtout employé pour polir, graver, sculpter les autres pierres en général, en raison de sa grande dureté. Cette dureté est d'ailleurs la raison de l'absence totale d'objet sculpté, de tout bijou gravé en corindon. Rien n'aurait permis en effet de le tailler.

On se souvient encore de la stupéfaction causée dans le monde savant par les découvertes des vases, des bijoux, des armes de pierre de l'époque néolithique d'Egypte.

J. de Morgan, Schweinfurt ont donné des descriptions d'objets en silex aux formes fines et élégantes, de bracelets monolithes très minces

dont la facture étonne, mais ils n'ont pu donner aucune explication très satisfaisante de leur mode de fabrication.

D'après les recherches de Pétrie, Quibell, Amélineau, J. de Morgan ce mobilier complet de pierre dure date d'une civilisation antérieure aux dynasties égyptiennes, cinq millénaires environ avant J. C. C'est la fin de la période atlante (réfugiée dans le Nord de l'Afrique à ce moment) et toute cette civilisation si homogène qui dura plusieurs millénaires n'avait pas été de trop pour arriver à une telle perfection artistique.

Mais peut-on trouver une autre explication à la fabrication de ce mobilier que l'emploi d'un minerai très dur tel que le corindon sous ses différentes formes ? Les graffiti que l'on attribue à cette même époque rouge de l'Egypte se rencontrent sur toutes les roches quelle que soit leur dureté ; les artistes néolithiques possédaient donc un outil plus dur. Il serait facile de déterminer quelle était la dureté de cet outil, probablement 8,5 à 9 de l'échelle de Mohs.

Notons en passant que la presque universalité des gravures rupestres néolithiques nous oblige à indiquer la taille des pierres très dures (soit pour la construction, soit pour l'art) parmi les caractéristiques de la civilisation rouge primitive, comme nous avons déjà indiqué la représentation des insectes dans la bijouterie d'or.

L'existence, encore incertaine il est vrai, de mines d'émeraudes préhistoriques se rapporterait davantage à l'industrie d'outils très durs pour la taille des armes, des objets mobiliers qu'à la recherche de gemmes brillantes pour la parure.

Pour en revenir à l'étude de notre objet énigmatique et conclure, rien ne peut nous obliger à prétendre que l'acier a été nécessaire pour produire les grattages et rien ne peut démontrer qu'ils n'ont pas été faits à l'aide de corindon, de gemme dure ou plus simplement encore de quartz ou de silex.

Aspect génésique du fossile.

Nous nous sommes demandé pourquoi l'un de nous, spontanément avait émis l'idée d'une représentation phallique et pourquoi chacun s'était rangé petit à petit à cet avis,

Nous avons constaté alors que la plupart des mollusques du groupe des cardiidées portaient, dans la nomenclature scientifique, des noms à signification ou à rappel plus ou moins érotique :

Saxicava vaginoïdes, Venus turgidula, Cytherea sp., Astarte sp., etc., etc.

Il est évident que chez le mollusque vivant certaines comparaisons sont faciles à faire et que ces noms ne font que les rappeler.

Dans l'antiquité ces comparaisons prenaient une plus grande importance pour le naturaliste qui y voyait un signe divin et croyait y trouver la clef des rapports avec les maux de l'humanité. C'est l'origine de la thérapeutique « des signatures ».

Le choix de dénominations érotiques pour ce groupe de mollusques est ainsi expliqué dans le *Systema naturæ :*

« *Et ut intueatur in Veneris conchis vividis lectis testarum nativa paria, determinatam figuram, valvulas sinistras et dextras, æquales vel inæquales, æquilateres vel inæquilateres, interius dentatos Cardines inter Nates, infimas Umbonium tumentium ; inferius Ani impressuram, anterius Vulvæ rimam, Labiis Nymphisque conniventes, Hymene obtectam, Pube interdum cinctam ; harum Limbus exterior circumscribitur Margine integerrimo, crenulato sive dentato ; superiore ante vulvam, posteriore pone anum ; exteriore natibus opposito* ». *S. N. XIII p. 3022. Cardiidi. Conchys in Fischer.*

Pour les espèces fossiles il faut une imagination plus vive pour retrouver ces concordances ou « signes ».

Nos modestes connaissances ne nous permettaient pas de pousser plus loin nos investigations. Quelle hypothèse devait retenir davantage notre pensée après ces recherches ? Le problème restait entier : représentation d'une tête humaine ? fétiche érotique à représentation phallique ? dans quel but ? pour quel usage ?

Expérience de psychométrie.

Le psychomètre qui a bien voulu nous prêter son concours pour nos expériences est une dame âgée de Lyon, Mme P..... Etant jeune elle a assisté à des expériences de spiritisme comme médium, mais fort peu de temps, car des crises violentes se produisaient chaque fois.

Elle passe à l'état lucide d'elle-même en fixant pendant quelques instants un objet en cuivre ; elle manifeste d'abord une certaine fatigue nerveuse, sa voix change beaucoup.

Première expérience.

Après une expérience sur un autre document et sans réveiller le psychomètre, nous déposons dans sa main l'objet énigmatique qui est ici étudié.

Voici, au cours de cette courte et peu intéressante expérience, les renseignements donnés par le psychomètre :

L'objet est resté immobile pendant un temps très long, mesurable par siècles ; il a été déposé « cérémonieusement », à la mort de quelqu'un dans la tombe, près du cadavre. Plus tard la tombe a été bouleversée par des événements brutaux : d'abord des pillards sont venus la visiter au cours d'une guerre, puis des éboulements l'ont remaniée plusieurs fois. Puis la pierre est restée inerte pendant de longs siècles au point où nous l'avons trouvée.

Le psychomètre décrit ensuite notre découverte et nos compagnons ; voit l'objet traverser la mer (lorsqu'il fut expédié à Alger), décrit un bureau-laboratoire (probablement celui de M. Savornin).

On voit que l'idée d'immobilité très longue a d'abord frappé le psychomètre ; mais il n'a pu dépasser l'époque où l'objet fut enfoui dans le sol, très probablement à cause de la fatigue qu'il éprouvait du fait de l'expérience précédente.

Deuxième expérience.

Cette expérience ayant donné de meilleurs résultats, nous croyons devoir publier, *in extenso*, le dialogue qui s'établit entre l'expérimentateur et le psychomètre dès que ce dernier, endormi, eut l'objet en mains (1).

P. Conservez cela précieusement ; ne vous en séparez jamais !

E. Pouvez-vous expliquer pourquoi ?

---

(1) E. pour l' « expérimentateur » (l'auteur de la présente note).
P. pour le « psychomètre ».

P. Cette pierre a fait beaucoup de mal, mais depuis si longtemps les mauvaises influences se sont épuisées, désormais elle peut faire beaucoup de bien.

Cette pierre a été trouvée par un de vos amis, elle vous a beaucoup étonné.

E. Oui, c'est cela. Mais, voyez avant !

P. Avant ? rien. Elle est immobile.

E. Remontez dans le temps, très vite, jusqu'à ce que vous puissiez voir quelque chose.

P. (mouvements nerveux prolongés ; attitude de frayeur). Oh ! mais c'est très vieux. Je m'enfonce toujours dans le vieux, de plus en plus vieux. C'est terrible ! ce n'est pas un siècle, ce n'est pas deux siècles, c'est des centaines et des centaines de siècles que je parcours. Cela n'a plus d'âge !

E. Ne vous arrêtez que si vous voyez quelque chose.

P. (un temps d'arrêt ; environ deux minutes de silence). Elle a été travaillée cette pierre ; en plusieurs âges, deux fois.

E. Pourquoi, dans quel but ?

P. Pour lui faire faire le mal caché. Elle a fait beaucoup, beaucoup de mal. (le psychomètre se tord les bras, comme en proie à un très profond désespoir).

E. Le mal caché ? Qu'entendez-vous par là ? Quelle sorte de mal ?

P. Je ne peux pas voir, c'est le mal caché qui a toujours existé.

E. La pierre a-t-elle servi à la guerre ? (hypothèse d'une arme ?)

P. Non, elle n'a pas tué avec violence d'ailleurs.

E. Mais a-t-elle tué tout de même ?

P. Oui, indirectement.

E. Comment a-t-on travaillé cette pierre ?

P. Cela a duré très longtemps. On a beaucoup pensé en travaillant.

E. Est-ce avec un couteau en métal ?

P. (le psychomètre reste un moment sans répondre)

E. C'est bien avec un objet en métal !

P. Oh ! non, mais non ! c'est avec une pierre (rire prolongé...)

Une drôle de petite pierre, mais certainement une pierre quand même. Rien ne lui résiste !

(Geste de frotter d'un mouvement prolongé et répété, en appuyant très fort. Puis le psychomètre frappe à petits coups et frotte à nouveau en riant).

E. Voyez-vous la petite pierre ? Pouvez-vous la décrire ?

P. Il n'y en a plus comme cela, on ne s'en sert plus, on ne la connaît plus ici bas ! (le psychomètre fait ces réflexions comme s'il se parlait à lui-même). On pourrait en trouver encore, bien sûr... mais on ne sait plus.

E. Décrivez-là.

P. Elle était très dure (geste de frapper à petits coups, puis d'appuyer avec un outil. Pour nous cela ressemblait à la taille du silex comme nous l'imaginons. Le psychomètre accompagnait ses gestes de rires répétés ; cela paraissait l'amuser beaucoup).

Elle sert à tout. Elle est grosse et petite. Mais c'est vieux, c'est très vieux... Il faut conserver cette pierre, car elle peut faire du bien, vous protéger, il n'y a plus de mal en elle.

E. Essayez de voir les personnes qui ont fait ce travail.

P. (long silence). (Au bout d'une minute environ, gestes d'étonnement ; le psychomètre se tâte la figure avec des gestes fébriles et crie : C'est des sauvages ! j'ai peur...

E. N'ayez pas peur. Ce n'est pas possible ! vous n'êtes pas en pays lointain. La pierre provient d'une région très près d'ici.

P. Si, très loin, infiniment loin dans le temps. Ces sauvages étaient partout, je les vois encore ici même. (Fatigue).

E. Y avait-il une intention d'ordre religieux dans la taille de cet objet ?

P. Tout au contraire c'était pour le mal caché.

A ce moment, Mme P..... paraissant fatiguée nous la prions de revenir à elle, ce qui demande près de cinq minutes et parait proportionnel au lointain passé qu'elle vient d'interroger. Habituellement en effet, pour des expériences de recherches sur des objets moins anciens, son réveil était presque instantané.

Troisième expérience.

Cette troisième expérience a eu lieu plusieurs mois après la précédente ; elle avait pour but, dans notre esprit, de faire examiner et « comparer » un cristal de corindon et d'autres minéraux durs par le psychomètre.

E. Que voyez-vous ?

P. Je vois que l'on ramasse cette pierre à la surface du sol, au bord d'un ruisseau.

E. Passez rapidement, remontez dans le temps.

P. Je vois une rangée de grosses pierres, dressées sur une petite montagne ; la pierre est enfouie avec des os. Puis il y a un bouleversement, les grandes pierres tombent : la terre est remuée.

Cette pierre a fait beaucoup du mal, elle a fait tuer et permis de tuer.

E. Comment voyez-vous qu'elle a « fait » tuer? Comment a-t-elle tué?

P. On lui attribuait du pouvoir pour faire le mal ; on l'interrogeait, on ajoutait des forces quand elle était épuisée. On a tué par elle et pour elle ; on a fait du bien et du mal.

E. (Nous avons pensé que le psychomètre faisait allusion à des pratiques de magie ou de sorcellerie). Précisez les moyens employés.

P. Ce n'est pas la pierre « en matière » qui a fait le mal, mais « en esprit » ; on se servait seulement de son influence.

E. Voyez-vous les personnages qui utilisaient ainsi la pierre !

P. Je vois un homme un peu sauvage ; physionomie bestiale Il a des traits durs. Il est entouré de nombreux autres hommes. Cela n'a pas l'air d'être dans nos pays, je ne les reconnais pas, ces gens !

E. Que font-ils ?

P. J'entends des sons incompréhensibles, on ne dirait pas qu'ils parlent. Ils chantent, ils crient ; ce sont des sons criards.

(Le psychomètre fait des gestes divers et peu intelligibles, puis se met à lancer des cris complexes, brefs, d'une voix rauque).

P. Ils se sauvent en courant.... tous.... comme des moineaux !

C'est la pierre qui leur a fait peur. (Le psychomètre très excité, se lève, se rassoit. Le calme revient petit à petit).

E. Parlez-moi encore de la pierre. Il faut arriver à voir quel usage on en faisait.

P. On a pris beaucoup de peine matérielle pour cette pierre. Quand on la tournait comme ça (sur la pointe inférieure ?) il y avait beaucoup de monde autour. Cela ressemble à une cérémonie, mais je ne vois pas bien les détails. A la fin tout le monde se sauve et crie.

Quand on travaillait à tailler cette pierre c'était également une cérémonie, en plein air, avec beaucoup de monde autour.

Celui qui fait tourner la pierre est plus vilain que les autres.

E. Comment est-il vêtu, que fait-il ?

P. Il est habillé comme pour le mardi-gras, avec des tissus effilochés, des plumes. Il a la peau très bronzée, pas noire, presque rougeâtre et il fait de nombreuses grimaces.

Il pose la pierre sur le sol et danse autour en gesticulant très fort et en criant.

Puis il prend la pierre, la tourne et frappe dessus pour lui donner une forme ; pendant ce temps les autres chantent.

E. Quel instrument emploie-t-il pour frapper sur la pierre ?

P. Une espèce de pierre plus claire que celle-là (l'objet énigmatique étudié), presque jaune, avec des angles qui coupent.

E. Comparez cette pierre avec celle que je pose dans votre main (un beau cristal de corindon).

P. (long silence). Si vous frottez avec cette pierre sur l'autre, ça marquera et vous l'userez petit à petit. C'est la même chose, mais l'autre est plus jaune.

E. Tâchez de voir les habitations de ces gens avec qui vous êtes en contact.

P. (ne répondant pas à cette question). Je ne sais pas bien si c'est un homme, il est tellement original ! Il n'a pas d'habits, juste des ficelles pendues. C'est un sauvage naturellement, mais ça ressemble un peu à un animal, je n'ai jamais rien vu de semblable. Croyez-vous qu'il y en ait encore ?

(Le psychomètre fatigué, semble s'interroger lui-même. Nous arrêtons l'expérience).

Il faut noter que comme dans tous les cas semblables, Mme P..... aussitôt réveillée n'a aucun souvenir de ses visions. Peu instruite et n'ayant, comme nous avons pu le vérifier, aucune idée sur nos ancêtres et seulement un vague souvenir de ses livres de classe qui lui ont raconté l'histoire de géants roux, grands buveurs et mangeurs, les Gaulois qui auraient été nos ancêtres. Elle s'intéresse à nos recherches et demande des renseignements sur les objets que nous lui présentons à la fin des expériences que nous venons de relater.

Nous essayons de lui expliquer comment ce qu'elle nous a révélé peut être exact ou inexact, mais manifestement ces faits sont totalement en dehors de sa conception habituelle des choses et elle ne nous comprend pas.

A peu de temps de là des amis intimes, au courant de nos recherches, se réunirent pour poursuivre des expériences spirites.

Un des assistants eut l'idée d'interroger l'entité présente sur l'objet qui nous intéressait et il fut répondu, par l'intermédiaire d'un médium à écriture mécanique :

« L'objet examiné a réellement les pouvoirs qu'on lui attribue et son heureux possesseur ne doit pas s'en séparer. L'histoire de cette pierre est celle de l'Eros primitif ».

L'écriture assez nette pourtant laisse quelques doutes sur le mot principal ; cela peut-être Eros ou Véros. Cette communication nous ayant été rapportée et bien que nous n'ayons aucune opinion pour ou contre la réalité et la possibilité d'une telle communication, nous avons remis une quatrième fois l'objet énigmatique entre les mains de Mme P..... endormie.

Quatrième expérience.

E. Connaissez-vous l'objet que vous avez dans la main ?

P. Oui, je l'ai tenu ainsi trois fois déjà. Mais maintenant vous devez connaître tout ce que vous vouliez savoir ?

E. Que voulez-vous dire ?

P. Je vois qu'un esprit très avancé vous en a parlé ?

E. Mais pas du tout. Voyez mieux de quoi il s'agit.

P. Je vois des personnes réunies dans un salon, une dizaine. Il y a là un Monsieur qui est votre frère et des dames. Une dame écrit sous la « dictée » d'un esprit. Cela s'est passé il y a peu de jours (une semaine environ). Cet esprit est très beau et vient quand on l'appelle, il est fort et savant. (?)

C'est l'esprit scientifique par excellence.

Il vous a dit que la pierre avait un grand pouvoir pour l'amour et était utilisée autrefois pour cela.

On voit que lors de cette quatrième expérience Mme P..... prononce pour la première fois le mot « Amour ». Le « Mal caché » dont il avait été question jusqu'à présent avait-il une signification analogue pour Mme P..... endormie ? Elle avait paru vouloir s'en tenir à cette expression comme si la pudeur l'empêchait d'être plus explicite. Mais personnellement nous n'avions pas encore fait nos remarques relatives à la nomenclature scientifique des Cardiidées.

Nous livrons ces observations sans commentaires ; nous avons pris des notes au fur et à mesure des réponses du psychomètre et les donnons ci-dessus *in extenso*. Nous ne sommes pas spirite et nous croyons que la lucidité, dans le temps et dans l'espace, peut s'étudier en dehors de toute préoccupation spirite.

Le savant professeur Charles Richet a bien voulu nous donner son avis sur les expériences ci-dessus relatées ; selon lui le spiritisme doit rester étranger à la psychométrie. L'étude de cette dernière doit être celle du subconscient.

Dans ces conditions la psychométrie peut-elle rendre des services à la science ? Nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative. Mais il faudrait d'abord que ce mode de recherche nous apporte des documents nouveaux, nous permette par exemple de découvrir l'utilisation des nombreux objets énigmatiques des collections archéologiques, nous découvre le nom d'une ville disparue et une inscription qui en donne la preuve.

Les résultats que l'on pourrait obtenir, avec un psychomètre instruit, capable de décrire ce qu'il voit, possédant un vocabulaire suffisant pour s'exprimer clairement, capable de répéter ce qu'il a à déchiffrer, seraient énormes. Il suffirait que chaque fois, le psycho

mètre fasse découvrir quelque preuve matérielle de ce qu'il avance et cela est concevable.

Les expériences de Denton, le distingué géologue, qui a obtenu la description de paysages tertiaires, secondaires en soumettant des fossiles à un psychomètre présentent évidemment peu d'intérêt pour la science parce qu'on se trouve dans l'impossibilité d'imaginer une preuve. Pour la préhistoire il peut en être différemment si le psychomètre fait découvrir des faits nouveaux, susceptibles d'éclairer la science et de la faire progresser.

Pour en revenir à notre expérimentation sur l'objet préhistorique de Lorgues, avons-nous appris quelque chose de nouveau ?

Notre manière de voir au sujet de la taille subie par l'objet s'est trouvée seulement confirmée, ce qui peut faire penser à l'influence de notre travail sur le psychomètre. La description des personnages contemporains de l'objet renverse nos idées habituelles, nous ne nous atendions pas à voir des sauvages à peau rougeâtre, dont l'un nous est décrit sous les apparences d'un griot congolais. Enfin l'usage de l'objet qui nous est révélé, est une extension de l'idée émise sur son aspect « génésique », mais qui n'avait été formulée de cette manière par personne.

L'inclusion de forces encore actuellement bénéfiques ou maléfiques dans l'objet ne répond bien entendu aux croyances d'aucune des personnes qui ont eu à s'en occuper.

Les indications données sur la découverte de l'objet et sur les lieux où il a été envoyé depuis étaient exactes même dans les détails.

Jean Gattefossé.

Bibliographie.

Autres ouvrages à consulter sur l'emploi des pierres dures pour la taille des objets au temps préhistorique :

King. *Antique Gems and Rings*. 2 vol. Londres 1872.

Alfred Lacroix. *Sur le travail de la pierre polie dans le Haut-Oubanghi*. Compte-rendu Acad. Sciences, t. CXLVIII. 1909. p. 172.

Millin. *Inlroduction à l'archéologie des pierres gravées*. Ed. posthume par B. de Roquefort. Paris 1826.

Léopold Claremont. *Prehistoric Emelrad mines*. Knowledge. Londres t. XXXVI n° 537, av. 1913.

Plessier. *Perforation du silex et autres matières dures à l'époque néolithique*. Paris 1908.

SEANCE DU 3 JUIN 1921.

Présidence de M. J. Gubert, président.

Présents : Mmes Calviera, Le Coz, MM. Aubert, Belletrud, Béraud, Blancard Eugène, Blancard Joseph, Capus, Cheilan, De l'Estang, Gubert, Honoré, Jaume, Poncin, Salvarelli Gaston, Salvarelli Joseph, Toucas, membres résidants ; Mme de Savigny de Moncorps, membre correspondant.

Excusés : MM. Astier, Poupé, membres résidants.

M. Barnier, préfet du Var, invité, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Barnier, préfet du Var. M. Barnier remercie en quelques mots.

Communication de la correspondance : Une brochure « *Le Régionalisme provençal* » éditée par l'Université d'Aix-Marseille.

L'étude de cette question est renvoyée à une prochaine séance et un rapport est confié à M. Belletrud.

Est admise comme membre correspondant :

Mme de Beauvillé, née de Grasse, présentée par MM. Jos. Pelloquin et Gubert

M. le Président reprenant une idée émise par plusieurs confrères fait voter la proposition d'admettre comme membres auditeurs les jeunes gens du Collège et de l'Ecole normale d'Instituteurs qui s'intéressent aux études archéologiques et scientifiques relatives à notre région. Leur cotisation ne sera que de 2 francs par an.

M. le Président exprime les regrets profonds de la Société au sujet de la mort du grand poète de Provence qui était notre confrère depuis 1875. Les œuvres de Jean Aicard ont été traduites dans plusieurs langues et plusieurs sont devenues classiques notamment en Angleterre, en Italie, en Suède et en Allemagne même. Aicard a été Président de la *Société des gens de lettres* et il était un des Quarante, mais on peut affirmer qu'il aimait par dessus tout sa chère Provence et qu'il lui a donné le meilleur de son cœur comme il lui doit les pages les plus lumineuses.

Aussi M. le Président estime que notre Société doit à sa mémoire mieux qu'une simple parole d'adieu et il propose d'organiser, en l'honneur de notre regretté confrère, une séance solennelle.

Elargissant sa demande, M. le Président estime que la Société s'honorerait en organisant aussi dans le courant de l'année des séances consacrées à la mémoire des hommes éminents qui furent membres de la Société.

Cette proposition reçoit l'approbation unanime et on fixe au vendredi 17 juin à 5 heures et demie la réunion en l'honneur de Jean Aicard. M. le Préfet et M. le Maire seront invités à y assister.

Les prochaines réunions auront lieu en l'honneur de Claude Gay de

l'Institut, notre généreux protecteur, et de Pierre Clément, de l'Institut également, dont l'œuvre considérable sur Colbert fait autorité.

M. le Président exprime les remerciements de la Compagnie à Madame Doze, à Madame Chaubert et à M. Auguste Rampal notre confrère, qui nous ont fait don de superbes herbiers.

Il est donné lecture d'un chapitre inédit des *Rues de Draguignan*, de M. F. Mireur, intitulé la *Butte de l'Horloge*. L'auteur étudie successivement l'oppidum ligure et gallo-romain, le donjon médiéval, la Tour de l'Horloge et donne d'intéressants détails sur la Commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont la chapelle Saint-Sauveur est le dernier vestige, et sur la confrérie du Saint-Esprit dont l'immeuble était situé sur la place de l'Horloge, nos 6 et 8.

M. L. Honoré termine la série de ses communications sur l'*Emigration dans le Var* (1789-1825) par la question de l'indemnité d'un milliard accordée en 1825 aux émigrés ou à leurs héritiers. Après avoir montré le fonctionnement de la loi dite de liquidation et indiqué le principe adopté pour le calcul de la base de l'indemnité (revenu des biens en 1790 multiplié par le coefficient 18), il signale les chiffres maxima et minima de rente viagère touchée par plusieurs fugitifs ayant appartenu à la noblesse ou au tiers état. Variant en fonction du préjudice subi par la fortune immobilière des émigrés au cours de la Révolution, ces chiffres oscillèrent entre 27.863 fr. (de Bourbon Condé, prince du sang, propriétaire à Flassans, à Cotignac et au Revest) et 45 fr. (de Fabry-Fabrégues, député du Var en 1815) pour les nobles ; entre 3669 fr. (Marcy, homme de loi à Grasse) et 1 fr. 55 (Clinchard, officier de santé à Solliès) pour les non privilégiés. Il résulte de l'exposé de M. Honoré que 461.223 fr. 44 de rente 3 %, correspondant à un capital de 15.374.114 fr. 87, furent distribués dans le Var dont 302.161 fr. 85 allèrent à la classe titrée et 159.061 fr. 58 aux classes laborieuses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 17 JUIN 1921

Présidence de M. J. Gubert, président.

Présents : Mmes Calviera, Le Coz, Segond, Stolzenberg. MM. Abeille, Arnoux, Astier, Astruc, Aubert, Belletrud, Benoit, Béraud, Blancard Eugène, Cheilan, Coulomb, Cros, Davin, De l'Estang, Girard Alexandre, Girard Joseph, Gistucci, Honoré, Jaume' Jean, De Lacouture, Le Coz, Marchadier, Morard, Nicolas, Perrimond, Poupé, Rafin, Rougelot, Salvarelli Gaston, Salvarelli Joseph, Stolzenberg, membres résidants ;

Mlle Bouyer-Karr, Mme De Savigny De Moncorps, membres correspondants.

Excusé : M. Aristide Fabre, membre correspondant.

M. Barnier, préfet du Var, assiste à la séance.

M. le Président remercie Mme de Savigny de Moncorps d'avoir bien voulu offrir à la Société un pot en terre trouvé dans un cimetière Gallo-Romain aux Terrasses près de Callian.

Sont admis : membre résidant, M. Santamaria, architecte, présenté par MM. Cheilan et Salvarelli J. ;

Membre correspondant, M. le docteur Fournial, à Nantes, présenté par MM. Azam et Gubert.

M. le Président, avant de passer à l'ordre du jour, demande à l'assemblée de prolonger un instant la manifestation touchante qui a entouré le retour vers la terre natale de la dépouille de Julien Labat qui était secrétaire de la Société à la déclaration de la guerre. Pour intensifier le sentiment d'admiration que la Compagnie conserve pour ses membres qui furent de vaillants soldats, au secrétaire mort pour la Patrie on a donné comme successeur M. Gaston Salvarelli, glorieux mutilé. Le Président demande à l'assemblée d'écouter debout

la belle citation suivante qui valut la Croix de Guerre, et demain la Légion d'honneur, au regretté défunt.

« Julien Labat, lieutenant au 112me, tué le 8 septembre 1914, en « conduisant avec une vigueur remarquable sa compagnie à l'assaut « d'un village fortifié et défendu par de nombreuses mitrailleuses ».

Par une suprême marque de respect pour celui qui tomba sous Verdun, M. le Président prie l'assistance de se recueillir une minute en gardant le silence.

M. le Président souhaite ensuite la bienvenue à M. Barnier, préfet du Var, qui a prononcé aux obsèques de Jean Aicard, à Toulon, un discours remarquable et d'une haute tenue littéraire dont l'Académie française s'est montré touchée profondément et qui a tenu à donner par sa présence une marque de sympathie particulière à la Société.

La séance littéraire commence aussitôt.

M. J. Gubert, président, qui fut un ami de toujours de Jean Aicard qu'il connut à Maison Close dans le cabinet de travail d'Alphonse Karr, retrace la longue vie de travail de l'écrivain. Il mêle les souvenirs personnels à une étude très complète de l'œuvre et dit l'amertume d'un poète qui était le plus doux et le plus aimant des hommes et qui fut tant de fois et si injustement méconnu. M. Gubert agrémente sa conférence par la lecture de pièces de vers du maître et il conte avec humour l'histoire de la poule verte qui est parmi les pages les plus amusantes de *Maurin des Maures*. M. Gubert, qui a suivi pas à pas la production énorme de poèmes, de romans et de pièces dramatiques de Jean Aicard, célèbre en termes infiniment délicats le tendre poète des Enfants, le délicieux galégeaire, le puissant auteur du *Père Lebonnard* et le chantre passionné de la Provence. Le récit des souffrances endurées à la suite d'un épouvantable accident fut des plus émouvants.

Des applaudissements soulignent la belle conférence du Président qui donne immédiatement la parole à Mlle Bouyer-Karr.

Dans un langage très élevé l'éminent auteur de tant de romans, bien connus des lettrés, s'attache à magnifier l'œuvre philosophique du poète. Elle sait trouver des accents d'une grande envolée pour célébrer l'âme si pure et si noble qui a inspiré de si belles choses.

Disciple fidèle du maître dont a elle suivi les directives depuis son enfance, elle a évoqué avec une émotion poignante les enseignements qu'elle a reçus de son grand maître, enseignements qui se trouvent à chaque ligne de l'œuvre puissante.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1921

Présidence de M. J. Gubert, président

Présents : MMmes Calviera, Le Coz ; MM. Arnoux, Astier, Barla, Belletrud, Benoit, Blancard E., Blancard J., Cheilan, Coulomb, de Dainville, Etienne, Gauchet, A. Girard, Gubert, Honoré, Jaume, Jean, Latil, Le Coz, Perrimond, Poncin, Poupé, Rouvier, Santamaria, G. Salvarelli, J. Salvarelli, Toucas, membres résidants.

Excusés : Mme de Savigny de Moncorps, M. de Morgan.

Invités : MM. Astier Etienne, Gilet.

Les procès-verbaux des séances des 3 et 17 juin sont lus et adoptés.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion. A signaler en outre les opuscules suivants offerts par les auteurs :

MM. Vasseur et abbé Chaillan, *Sur l'origine de l'inscription phénicienne de Marseille* ; M. Paul Bagarry, *l'Eglise de St-Maximin pendant la Révolution* ; M. de Morgan, *Essai de lecture de légendes sémitiques des monnaies characéniennes*, (Comptes rendus des séances (1920) de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres ; communications), *Notes d'Archéologie préhistorique*, *l'Humanité préhistorique*, (esquisse de préhistoire générale).

Remerciements.

M. le Président dit que la Compagnie a été cruellement éprouvée par la perte de trois de ses membres : MM. Joseph Azam, Jean-Baptiste Troin et Hippolyte Duval. Il fait l'éloge de chacun de ces regrettés confrères, de M. Azam, ancien président et vice-président de la Société, correspondant du ministère de l'Instruction Publique pour les travaux scientifiques, officier d'Académie et chevalier du Mérite agricole, entomologiste très apprécié et qui fit preuve pendant la guerre d'un dévouement inlassable ; de M. Duval, ancien bâtonnier de

l'ordre des avocats, ancien professeur à la faculté libre de droit de Marseille, esprit distingué et d'un commerce agréable ; de M. Jean-Baptiste Troin, membre correspondant à Cannes, qui eut toujours pour sa ville natale une profonde affection et qui le prouva par des dons importants à la bibliothèque et au musée.

Le Président prie les familles de nos regrettés confrères d'agréer les regrets émus de la Société.

Le Président présente ensuite les félicitations de tous à MM. le général Ferrié, nommé commandeur de la Légion d'honneur et qui obtint récemment le grand prix Osiris ; à M. Astier, vice-président du conseil de Préfecture; à M. le docteur Guerrier, nommés chevaliers de la Légion d'honneur ; à M. Marchadier, commis d'Inspection académique nommé officier de l'Instruction publique ; à M. l'abbé Chaperon qui vient d'obtenir de brillantes citations à l'armée du général Gouraud.

Le Président signale le don fait par Madame Charles Girard de la superbe collection de minéralogie de M. Jean Dominique Doublier, premier président de la Société. Pour remercier Madame Charles Girard la Compagnie la nomme membre honoraire. Madame Vve Azam a fait don de la collection de coléoptères de notre regretté confrère. Madame Vve Félix Brémond a également fait don d'ouvrages de botanique, de notes et divers papiers de son mari le docteur Félix Brémond qui fut pendant de nombreuses années membre correspondant.

Mademoiselle Brun, professeur à l'Ecole primaire supérieure de filles a remis à la Société des cristallisations très curieuses provenant du Sahara.

De vifs remerciements sont adressés aux généreux donateurs qui enrichissent ainsi nos collections.

M. Paulin Bertrand, exécuteur testamentaire de M. Jean Aicard, a informé la Société du don du fauteuil d'Alphonse Karr provenant de la succession de notre regretté et éminent confrère.

Madame Léonie Grand,des Arcs,a bien voulu, par l'intermédiaire de M. Etienne, notaire, notre confrère, faire don d'un buste de Barras en plâtre bronzé, signé Gatti et datant de 1829. M. le Président donne lecture de la lettre de M. Etienne donnant des renseignements fort intéressants sur la famille Grand de Dédens et sur leurs relations avec le célèbre Conventionnel.

M. le Président se fait l'interprète de tous pour remercier la donatrice et M. Etienne.

En creusant un puits dans la propriété de M. Peytral, sénateur des Hautes-Alpes, quartier des Négadis, des ouvriers ont trouvé sous 5 mètres de terre et 5 mètres de roche, des ossements humains dans un terrain de remplissage : un crâne presque entier, des fragments d'un autre crâne, des débris d'humérus et de tibia, etc. Il serait intéressant de pratiquer des fouilles latérales pour déterminer s'il s'agit d'un abri sous roche, peu à peu comblé et recouvert de terre. En même temps d'autres vestiges pourraient être découverts qui permettraient de dater l'époque à laquelle remontent les débris humains retrouvés. Ceux-ci ont été bienveillamment offerts par M. Peytral au musée municipal ; les préhistoriens pourront ainsi facilement les étudier.

Sont nommés membres résidants :

M. Cowan Renwick, ingénieur des mines de Châteaudouble, présenté par MM. de Morgan et Gubert ;

M. Marcel Lapouge, avoué, présenté par MM. Poncin et Gubert ;

membre correspondant :

M. Meissonnier Etienne, Terrisol, la Serinette (Toulon), présenté par MM. Gubert et Etienne.

Communication de la correspondance :

— Programme du congrès des Sociétés Savantes qui aura lieu à Marseille en avril 1922.

— Lettre de M. le maire de Draguignan informant que le don anonyme de 200 francs transmis par la Société et augmenté d'une somme égale prélevée sur le budget communal, conformément aux intentions du donateur, a permis l'acquisition au profit de la bibliothèque municipale des ouvrages suivants :

Viollet le Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque Carolingienne à la Renaissance*, 6 volumes reliés.

Revue de l'Art ancien et moderne (1921), 2 volumes br.

— Lettre de M. le Principal du collège informant que les prix de la *Société d'Etudes* ont été décernés pour l'année scolaire 1920-21 aux élèves Lanaud Sylvain, de Salernes (section scientifique) et Fournier Victor, des Arcs (section littéraire).

M. le Président signale que le *bulletin archéologique* du Comité des

travaux historiques et scientifiques mentionne la découverte de mosaïques romaines à Pèbre près de Vinon par M. l'abbé Chaillan.

L'Assemblée décide que désormais la salle des séances ne sera plus prêtée à des associations de la ville et que les séances mensuelles seront tenues le jeudi au lieu du vendredi.

Il est donné lecture :

1°— d'un travail de Madame de Beauvillé : "*Les poètes musiciens dans l'œuvre dantesque*", où sont étudiés notamment les troubadours provençaux du moyen âge ;

2°— d'une note de M. Aristide Fabre, sur des *découvertes archéologiques* dans le canton de Grimaud ;

3°— d'une communication de M. Jacques Parès : *La crise du logement à Toulon en 1793 et 1794.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SEANCE DU 1er DÉCEMBRE 1921.

Présidence de M. J. Gubert, président.

Présents : MMmes Calviera, Le Coz, MM. Astier, Barla, Belletrud, Blancard Eugène, Blancard Joseph, Cheilan, De Dainville, De l'Estang, Etienne, Gauchet, Gistucci, Gubert, Honoré, Jean, Latil, Le Coz, Marchadier, Morard A., Perrimond, Poncin, Rouvier, Salvarelli Gaston, Salvarelli Joseph, Toucas, Vidal, membres résidants.

Excusés : Mme De Savigny de Moncorps, MM. Aubert, Jaume, De Morgan, Poupé.

Invités : M. Gilet et onze élèves-maîtres de l'Ecole normale d'instituteurs.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion. A signaler en outre l'opuscule suivant offert par l'auteur :

Charles Janet, *Considérations sur l'être vivant.*

Remerciements.

M. le Président souhaite la bienvenue aux élèves-maîtres de l'Ecole normale d'instituteurs qui seront sans doute de futurs membres de notre Société et qui, en attendant, pourront profiter de nos superbes collections ainsi que des études dont ils entendront la communication.

Il indique ensuite que M. Jean Gattefossé a offert au musée de la société l'objet énigmatique sur lequel avaient porté ses expériences de psychométrie récemment relatées dans notre Bulletin.

La Compagnie adresse à ce généreux donateur l'expression de toute sa gratitude.

Communication de la correspondance :

— Lettre de Mme Girard-Doublier qui remercie de sa nomination comme membre honoraire.

— Lettre de remerciements de MM. Meissonnier, Dr Fournial et Renwik Cowan, nommés membres de la Société.

— Lettre de la *Société d'histoire du droit* qui prend l'initiative d'une publication des chartes de franchises des villes de France depuis les origines jusqu'à la Révolution.

— Annonce de la publication d'une gazette historique et anecdotique bi-mensuelle *Hier, Aujourd'hui et Demain.*

Sont nommés : membre résidant,

M. Gilet, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, présenté par MM. Poupé et Cheilan ;

membre correspondant,

M. le docteur Escarras, conseiller général des Basses-Alpes, à Castellane, présenté par MM. Gubert et Marchadier.

Il est donné lecture :

1° d'une étude de M. Chiris sur *La station néolithique de Roquecignon* ; recherches relatives à l'origine de la ville de Grasse ;

2° d'une communication de M. le commandant Laflotte sur *la station gallo-romaine de Billette*, à Draguignan.

Avant de faire procéder à la nomination du nouveau bureau, M. le Président, au nom du bureau sortant, remercie la Compagnie de la marque de confiance qu'elle lui a donnée pendant quatre ans. Il rappelle comment, grâce au dévouement de M. Cheilan, conservateur, le bureau a pu, dans la nouvelle salle des séances, mettre à la disposition de tous les travailleurs nos diverses collections. Il dit que si, durant quatre années, la Compagnie a eu à déplorer la perte de regrettés confrères, elle a vu presque doubler son effectif, prouvant ainsi que la *Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan* reste un foyer intellectuel, publiant un bulletin très apprécié dans le monde savant.

Sur la proposition de M. le Président, la Compagnie nomme président d'honneur, M. J. de Morgan, dont les nombreux travaux scientifiques et les fouilles fécondes opérées en Perse, en Syrie, en Egypte ont fait faire un pas décisif à la science française.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau pour une période de deux années. Sont élus :

Président, M. Poupé ;
Vice-président, M. Rafin ;
Secrétaire, M. Honoré ;
Conservateur, M. Cheilan ;
Trésorier, M. Perrimond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SOCIÉTÉS, REVUES & BIBLIOTHEQUES CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS, REVUES ET BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES

AIX. — *Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres.*
— *Annales des Facultés des lettres et de droit (Bibliothèque universitaire).*
— *Société d'Etudes provençales.*
— *Bibliothèque Méjanes.*

ALAIS. — *Société scientifique et littéraire.*

AMIENS. — *Académie des sciences, des lettres et des arts.*
— *Société des Antiquaires de Picardie.*

ANGERS. — *Société d'Etudes scientifiques.*

ANGOULÊME. — *Société archéologique et historique de la Charente.*

AVIGNON. — *Académie de Vaucluse.*

BAR-LE-DUC — *Société des lettres, sciences et arts.*

BASTIA. — *Société des sciences historiques et naturelles de la Corse.*

BEAUNE. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.*

BÉZIERS. — *Société archéologique, scientifique et littéraire.*
— *Société d'Etudes des sciences naturelles.*

BORDEAUX. — *Académie nationale des belles-lettres, sciences et arts.*
— *Société archéologique.*

BREST. — *Société académique.*

CAEN. — *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.*

CARCASSONNE. — *Société des arts et des sciences.*

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.*

CHALONS-SUR-MARNE. — *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.*

CHARLEVILLE. — *Société d'histoire naturelle des Ardennes.*

CHATEAU-THIERRY. — *Société historique et archéologique.*
DAX. — *Société de Borda.*
DIGNE.— *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*
DIJON.— *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*
DRAGUIGNAN.— *Bibliothèque municipale.*
— *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.*
GAP.— *Société d'études des Hautes-Alpes.*
GRENOBLE.— *Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*
GUÉRET. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*
HYÈRES.— *Bibliothèque municipale.*
LA ROCHELLE.— *Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.*
LE HAVRE. — *Société havraise d'études diverses.*
LE MANS. — *Société historique et archéologique du Maine.*
LE PUY.— *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LEVALLOIS-PERRET. — *Association des naturalistes.*
LIMOGES.— *Société archéologique et historique du Limousin.*
LYON.— *Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.*
— *Société linnéenne.*
— *Société littéraire, historique et archéologique.*
MACON.— *Société d'histoire naturelle.*
MARSEILLE.— *Académie des sciences, lettres et arts.*
— *Bibliothèque municipale.*
— *Société scientifique industrielle.*
— *Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône.*
— *Société linnéenne.*
— *Société de statistique.*
— *Société archéologique de Provence, 63, Boulevard Longchamp.*
MONTAUBAN.— *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*
— *Académie des sciences, belle-slettres et arts de Tarn-et-Garonne.*

MONTBRISON.— *La Diana.*

MONTPELLIER.— *Société pour l'étude des langues romanes.*

— *Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.*

— *Société archéologique.*

MOULINS.— *Société d'émulation du département de l'Allier.*

— *Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France.*

NANCY.— *Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.*

NANTES.— *Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.*

— *Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.*

NICE.— *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*

— *Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimation de Nice et des Alpes-Maritimes.*

— *Société des naturalistes des Alpes-Maritimes*, 62, Boulevard Risso.

NIMES.— *Académie du Gard.*

— *Société d'études des sciences naturelles.*

ORLÉANS.— *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

PARIS.— *Bibliothèque de la Sorbonne.*

— *Comité des travaux historiques et scientifiques.*

— *Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements.*

— *Répertoire d'art et d'archéologie* (Bibliothèque universitaire).

PAU.— *Société des sciences, lettres et arts.*

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*

PERTUIS.— *Athénée.*

POITIERS.— *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

ROUEN.— *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

SAINT-OMER.— *Société des Antiquaires de la Morinie.*

SAINTES. — *Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis.*

SEMUR.— *Société des sciences historiques et naturelles.*
SOISSONS.— *Société archéologique, historique et scientifique.*
TOULON.— *Bibliothèque municipale.*
— *Société d'histoire naturelle.*
— *Académie du Var,*
TOULOUSE.— *Société archéologique du midi de la France.*
— *Société d'histoire naturelle.*
—*Université de Toulouse* (Bibliothèque universitaire).
TOURS.— *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.*
TROYES.— *Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.*
VALENCE. — *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*
VANNES.— *Société polymathique du Morbihan.*
VERSAILLES. — *Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.*

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE — *The Manchester literary and philosophical society,* Manchester, 36, George Street.
ARGENTINE (République).— *Museo nacional,* Buenos-Aires.
BELGIQUE. — *Société royale malacologique de Belgique,* à Bruxelles.
CANADA.— *Société de géographie de Québec.*
GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — *Société des naturalistes luxembourgeois.*
MEXIQUE. — *Sociedad cientifica « Antonio Alzate »,* à Mexico.
— *Institut géologique,* Mexico.
SUÈDE. — *Kongl Witterhets historie ochantikuitets akademien,* Stockholm.
— *The geological institution of the University of Upsala.*
SUISSE.—*Société de géographie de Berne* (Bibliothèque de la ville)
— *Société neuchâteloise de géographie,* à Neuchâtel.

LISTE DES MEMBRES

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM. Dominique DOUBLIER.
Claude GAY.
Frédéric MIREUR.

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. Jacques DE MORGAN.

BUREAU
(1920-1921)

MM. Joseph GUBERT, président.
Joseph AZAM, vice-président.
Gaston SALVARELLI, secrétaire.
Louis CHEILAN, conservateur.
Etienne PERRIMOND, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

Mesdames Charles Girard-Doublier, à Draguignan. 1921 (1)
Ve Henri Segond, Boul^d Foch, à Draguignan. 1897

(1) Cette date est celle de l'admission. La liste est établie au 31 décembre 1921.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM. Abeille (Louis), boulevard G. Clemenceau. 1919
Arnoux (Auguste), négociant. 1919
Astier (Alexandre), vice-président du Conseil de préfecture. 1887
Astruc (Jules), procureur de la République. 1918
Aubert (Georges), substitut du procureur de la République. 1920
Barla (Félix), architecte départemental, allées d'Azémar, 21. 1907
Baylet (Emile), industriel, allées d'Azémar. 1919
Belletrud (Henri), avocat, juge suppléant, b^d Carnot. 1884
Benoit (Théophile), ancien directeur de l'agence de la *Société Générale*. 1919
Béraud (Emile), avoué, docteur en droit, allées d'Azémar, 21. 1905
Berruty (Daniel), avocat, allées d'Azémar, 17. 1909
Blancard (Eugène), négociant, allées d'Azémar. 1919
Blancard (Joseph), place du Théâtre. 1918
Bonnet (Antonin), bijoutier, place du Marché. 1888
Burtez (Alexandre), docteur en médecine, professeur au Collège. 1893
Mme Calviera (Blanche) née Busin, boulevard Foch, 6. 1920
MM. Carpinetty (Baptistin), industriel, place de la Victoire. 1919
Causse (Etienne), directeur de l'agence de la *Société Générale*. 1921
Chaix (Fernand), banquier. 1919
Cheilan (Louis), pharmacien, place du Marché. 1912
Coulomb (Jean), instituteur, rue de la République. 1919
Cowan Renwick, ingénieur aux mines de Châteaudouble, boulevard de la Commanderie. 1921
Cros, principal du Collège. 1920
Davin (Marius) (chanoine), archiprêtre. 1912
Denise (Paul), avoué, député du Var, boul^d Carnot. 1909
Ditgès (Achille), ancien président du tribunal de commerce, maire de Draguignan. 1907

MM. Duray (Jean), directeur du *Crédit commercial.* 1920
Eggenberger (Georges), professeur au Collège, allées d'Azémar. 1918
Estang (Henri de l'), notaire. 1913
Etienne (Abel), notaire. 1908
Faroul (Henri), conservateur des hypothèques. 1920
Fourment (Gustave), sénateur du Var. 1915
Gauchet (Henri), commandant de gendarmerie. 1893
Gerfroit (Eudoxe), banquier. 1918
Gilet, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs. 1921
Girard (Charles), docteur en médecine. 1867
Girard (Joseph), docteur en médecine. 1897
Gistucci (Léon), inspecteur d'Académie. 1919
Gubert (Joseph), négociant. 1882
Guérin (Paul), avocat, rue Nationale. 1921
Guerrier, docteur en médecine, boul^d Jean Jaurès. 1921
Guiran (Joseph), docteur en droit. 1909
Honoré (Louis), instituteur détaché au Collège, ancien correspondant (1913), 8, place de la Victoire. 1918
Jaume (Alexandre), chef comptable, rue Nationale. 1919
Jean (Léon), avoué, boulevard Carnot. 1909
Lacouture (Henri de), juge au tribunal, b^d Carnot. 1919
Lapouge (Marcel), avoué, boulevard Foch. 1921
Latil (Ernest), ancien imprimeur, quartier St-Léger. 1910
Mme Le Coz 1919
MM. Le Coz (Léon), architecte. 1920
Lincou, industriel, rue de la République. 1919
Marchadier (Eugène), commis de l'Inspection académique boulevard G. Clemenceau. 1912
Morard (Albert), avoué, boulevard de la Liberté. 1919
Morard (Augustin), avocat, boulevard de la Liberté. 1914
Morgan (Jacques de), archéologue, allées d'Azémar, 31, ancien correspondant (1920). 1921
Nicolas (Léon), secrétaire du Conseil général du Var. 1918
Oudot de Dainville, archiviste départemental, rue de l'Observance. 1919

MM. Ourse (Joseph), ancien directeur de la *Société Générale* d'Arles, ancien correspondant (1919). 1921
Oustric (Marius), chirurgien-dentiste, boul^d Carnot. 1902
Pelloquin (Joseph), docteur en médecine. 1914
Perrimond (Etienne), ancien greffier de la justice de Paix, Grande Rue. 1897
Poncin (Lucien), avoué, boulevard de la Liberté. 1920
Poupé (Edmond), professeur d'histoire au collège, conservateur du musée et de la bibliothèque, membre non résidant du Comité des travaux historiques. 1895
Mme Prézeau (Charlotte), Villa Mon Plaisir, Route de Montferrat. 1920
MM. Rafal (1), directeur de la *Banque de France*. 1920
Rafin (Louis), avocat. 1896
Rampal (Auguste), avocat, docteur en droit. 1886
Rougelot (Louis), docteur en médecine. 1919
Rouvier (Fortuné), instituteur en retraite. 1912
Salvarelli (Gaston), chef de bureau à la préfecture du Var. 1913
Salvarelli (Joseph), chef de division à la préfecture. 1897
Santamaria (Dominique), architecte, allées d'Azémar. 1921
Segond (Louis), boulevard Foch. 1919
Sigallas (Auguste), docteur en médecine, inspecteur départemental du service d'hygiène. 1892
Stolzenberg, professeur au Collège, boul^d Carnot. 1919
Toucas (Guillaume), publiciste, boul^d Clemenceau. 1919
Troin, receveur municipal. 1919
Valère (Ferréol de la), avocat. 1919
Verny (Victor), propriétaire. 1883
Verrion (Jules), avoué. 1897
Vian (Joseph), juge de paix. 1919
Vidal (Paul), ingénieur des ponts et chaussées. 1920

---

(1) Et non Raph comme il a été imprimé par erreur pages 24, 29, 36.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Alleman (Augustin), b^d des Italiens, 29, Paris IIe. 1911
Alphandery (Paul), rue de la Faisanderie, 104, Paris XVIe. 1918
Ardoin (Henri) (chanoine), archiprêtre de la cathédrale, 6, rue Emile Zola, Toulon. 1890
Arnaud (Célestin), professeur à l'école Rouviére, 6, rue Emile Zola, Toulon. 1918
Aubert, directeur de l'école primaire des Arcs. 1900
Aublé (Pierre), architecte, Saint-Raphaël. 1907
Bagarry (Louis), avocat, Brignoles. 1913
Barbier (Antoine), Fayence. 1911
Barles (Jean), inspecteur général des Postes, rue de la Gaîté, 3, Paris XIVe. 1917
Battesti (Pierre), inspecteur de l'enregistrement en retraite, à Fréjus. 1898
Mme Beauvillé (Guillaumette de) née de Grasse, 39, rue Chanzy à Stenay (Meuse). 1921
MM. Bellon (abbé), vicaire à la cathédrale, 17, rue Baudin, Toulon. 1915
Mme Berger, à Saint-Raphaël. 1919
MM. Berger, ancien maire de Saint-Raphaël. 1919
Blacas (duc de), ancien député de Maine-et-Loire, 81, rue de Grenelle, Paris VIIe. 1907
Blacas (comte Bertrand de), château d'Ussé, à Rigny Ussé (Indre-et-Loire), avenue de l'Alma, 33, Paris VIIIe. 1907
Boisgelin (De) (Augustin), à Bargemon. 1918
Bos (Emile), notaire, Barjols. 1913
Bossavy, inspecteur des postes et télégraphes, 12, avenue de Paris, Versailles (Seine-et Oise), ancien résidant (1886). 1898
Bouffier (Emile), directeur honoraire du service des titres à la Banque de France, 48, boul^d Cuneo, Toulon. 1912
Bouve (Emmanuel), rue Philibert-Lucot, 18, Paris XIIIe. 1911

Mlle Bouyer-Karr (V.), femme de lettres, château de Méaulx, par Claviers (Var). 1917

MM. Capus, docteur en médecine, rue Bernex, 5, Marseille, ancien résidant (1918). 1921

Castinel (Julien), secrétaire de l'asile départemental, 208, Prado, Marseille. 1901

Chaillan (chanoine), curé, Septèmes (B.-du-R.), correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. 1907

Chaperon (abbé), curé, La Martre. 1904

Chaubet (Jacques), propriétaire, 39, rue du Général Foy, Paris, VIIe. 1919

Chiris (Marcellin), receveur des postes et télégraphes, Grasse, ancien résidant (1897) 1904

Clapier (abbé), curé-doyen, La Seyne. 1909

Courdouan (Gabriel), receveur de l'enregistrement, à Lorgues. 1909

Dauphin (L. C.), pharmacien, Carcès. 1886

Dol (Abel), ingénieur chimiste, à Flayosc. 1919

Dollieule (Frédéric), ancien magistrat, avocat, Solliès-Pont. 1885

Dozol, capitaine d'artillerie, rue de Massingy, 2, Nice ; H C I T R, secteur 109, à Pirmasens (Palatinat). 1920

Duchesne (Georges), vice-président du tribunal à Colmar (Haut-Rhin). 1913

Dupuy, secrétaire-général de la prefecture de l'Aube, Melun. 1913

Durand de Grassouvre, lieutenant-colonel en retraite, Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire). 1884

Escarras, docteur en médecine, conseiller général des Basses-Alpes, à Castellane. 1921

Fabre (Aristide), directeur des services séricicoles à Pnom-Penh (Cambodge), ancien résidant (1914) 1921

Fabre (Félix), inspecteur honoraire des Ecoles primaires à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes). ancien résidant (1874). 1883

MM. Fabry (Joseph de), inspecteur des finances, rue François Ier, 3, Paris VIIIe. 1913
Féraud (Edmond), propriétaire, Le Thoronet (Var). 1884
Ferrié (général), 23, boulevard Montparnasse, Paris. 1918
Florens (abbé), curé, le Plan-de-la-Tour. 1909
Fonscolombe-La Môle (baron de), Cogolin (Var) ; rue Breteuil, 59, Marseille. 1913
Fournial (Dr) (Henri), directeur du service de santé du XIe corps d'armée, Nantes. 1921
Fournial (Honoré), ingénieur-électricien, Trans. 1919
Gardiès (Léonce), ingénieur aux forges et chantiers de la Seyne. 1919
Gattefossé (Jean), ingénieur-chimiste, 7, rue des Aubépins, Lyon. 1920
Gavoty (Georges), avocat, rue de la Boétie, 32, Paris VIIIe. 1912
Gavoty (Raymond), député du Var, Campdumy par Flassans (Var). 1916
Gensollen (Octave), avocat, domaine de la Vaille, par La Crau (Var). 1903
Geofroy (Antoine de), rue du Bouquet-de-Longchamp, 12, Paris XVIe. 1915
Gérard (Victor), industriel, Aups. 1918
Gérin-Ricard (comte de), correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, rue Wulfran-Puget, 33, Marseille. 1903
Giboin, professeur au Lycée, en retraite, 46, rue Victor-Clapier, Toulon. 1912
Giboin (Clément), instituteur détaché à l'école Rouvière, Toulon. 1920
Ginoux, chef de cabinet du gouverneur de l'Algérie, ancien résidant (1908). 1910
Giraud d'Agay (Melchior de), villa Aublé, Saint-Raphaël. 1886
Goby (Paul), fabricant de cierges, géologue, boulevard Victor Hugo, Grasse. 1901

MM. Grasse (marquis de), villa Sainte-Maxime, boulevard Alexandre III, Cannes. 1912

Guébhard (docteur Adrien), agrégé de physique des facultés de médecine, Saint-Vallier (Alpes-Maritimes). 1895

Gueirard, pharmacien, Le Muy. 1903

Hastings (Joseph), Fréjus, ancien résidant (1911). 1913

Héraud (François), propriétaire, Flayosc. 1919

Hugues, docteur en médecine, conseiller général du Var, ancien maire des Arcs. 1909

Jerphanion (Jean de), château de Saint-Férréol, par Barjols. 1905

Jourdan (Eugène) professeur au Lycée, ancien résidant (1883), rue Montaigne, 18, Alger. 1886

Kheil (Napoléon M.), entomologiste, Ferdinandstrasse, Prague (Tchéco-Slovaquie). 1897

Laflotte (commandant), 6, rue Gimelli, Toulon. 1918

Latil (Victor), rue Goiran, Aix. 1919

Leclerc, percepteur à Antibes, ancien résidant (1911). 1920

Lefébure (Henri), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 3 bis, rue Bardineau, ancien résidant (1914). 1920

Lieutaud, notaire, Volonne (Basses-Alpes). 1905

Llosa (abbé), docteur en théologie, professeur de théologie au grand séminaire de Fréjus. 1915

Lombard (Ferdinand), conservateur des eaux et forêts, 10, rue Maréchal Joffre, Nice, ancien résidant (1905). 1912

Lombard-St Cyr (Hippolyte), 8, rue Théophile-Gautier, Paris XVIe. 1909

Marès (abbé), curé de la Môle. 1921

Marin de Carranrais (de) (François), ancien archiviste auxiliaire des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie de Marseille, villa La Marine, chemin de Sainte-Marthe, Saint-Barthélemy, Marseille. 1883

Masse (Edouard), professeur honoraire, 51, rue Georges Clemenceau, Nice, ancien résidant (1911) 1913

MM. Maurras (Charles), 60, rue de Verneuil, Paris VIIe. 1917
Meissonnier (Etienne), pharmacien, Terrisol, la Serinette, Toulon. 1921
Millot (Louis), ingénieur, Toulon. 1919
Missimilly (Eugène), docteur en médecine, avenue Mirabeau, 7, Nice, ancien résidant (1904). 1920
Molandin de Boissy (Robert), entomologiste, villa Les Bosquets, 231, route de la Valette, Toulon. 1907
Montanard, artiste peintre à Besse. 1919
Mourrou (abbé), curé, Tavernes. 1919
Mouttet (Ferdinand), notaire et maire, Signes. 1898
Nel, capitaine de vaisseau en retraite, rue de Chabanne, 2, Toulon. 1921
Page (Paul), architecte, 16, rue Revel, Toulon. 1907
Parès (Jacques), archiviste de la ville de Toulon, 50, rue Gimelli. 1918
Peguillan de Sartoux (de), à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes). 1919
Perraud (Maurice), boulevard de la Madeleine, 103, à Marseille. 1919
Peyrègne (Pierre), contrôleur des contributions directes Nîmes, ancien résidant (1919). 1921
Portes de la Fosse (des), lieutenant-colonel, Besse. 1919
Pouhaër, lieutenant-colonel, en retraite, rue Picot, 60, Toulon, ancien résidant (1909). 1913
Primard (Daniel), propriétaire, rue Nationale, Philippeville. 1896
Puntello (abbé), curé, Montferrat. 1904
Rasque de Laval (Henri), à Sainte-Roseline, Les Arcs. 1919
Raynaud (Claude), industriel à Flayosc. 1918
Reboul (Jules), instituteur en retraite, Castellane. 1913
Rodier (abbé), curé, Le Luc. 1919
Roure (baron du), château de Barbégal, près Arles. 1903
Roustan (François), architecte, 27, rue Victor Clapier, Toulon. 1907

MM. Saglietto, curé de Sainte-Anne d'Evenos. 1914
Salf (Joseph), notaire à Bormes. 1918
Salvarelli (Dominique), receveur de l'enregistrement à Bourg-Saint-Maurice (Savoie). 1919
Sauvaire, docteur en médecine, Callas-du-Var. 1916
Mme Savigny de Moncorps (vicomtesse de), Saint-Raphaël. 1916
MM. Sinéty (vicomte de), château de Taulane, par la Bastide. 1886
Sivan (Louis), avocat, Fréjus. 1884
Terrasse (Albert), industriel, Le Muy. 1919
Mlle Tournatoire, à la Tour d'Aigues (Vaucluse), ancien résidant (1918). 1920
MM. Vadon (Aimé), industriel à Trans. 1919
Vadon (Joseph), docteur en médecine, Saint-Raphaël. 1910
Vaillant (Paul), industriel, Barjols. 1918
Vial (Louis), notaire, 3, rue d'Antibes, Cannes. 1919
Villeneuve-Bargemon (colonel de), Bargemon. 1911
Villeneuve-Esclapon-Vence (marquis de), ancien député, rue de Prony, 75, Paris XVIIe. 1881

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXXIII

MÉMOIRES

Pages

VIII — A. Bonnet, *Deux artistes varageais*..... 1 - 44

IX — E. Poupé, *La défense de Gênes en 1814*..... 1 - 40

X — Commandant Laflotte, *Promenades archéologiques varoises*..... 1-124

XI — M. Chiris, *La station néolithique de Roquevignon*..... .... 1 - 24

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Académie d'Aix. V. *Mémoires.*

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Marseille ; programme de concours pour 1920.... 12

Adduction de sources à Grimaud à l'époque gallo-romaine, par M. Fabre, analyse de communication 32

Admission de nouveaux membres :

MM. Aubert (G), résidant..... 10

Bar (Dr), correspondant 17

MMes Beauvillé (de), correspondant..... 62

Calviera, résidant..... 22

MM. Causse, résidant..... 29

Cowan-Renwick, résidant..... 68

Cros, résidant... 11

Dozol, correspondant..... 5

Duray, résidant..... 8

Escarras (Dr), correspondant..... 70

Faroul, résidant..... 24

Fournial (Dr), correspondant..... 64

MM. Gattefossé, correspondant..... 3
Giboin, correspondant..... 22
Gilet, résidant..... 70
Giraud, correspondant..... 5
Guerrier (Dr), résidant..... 29
Lapouge, résidant..... 68
Le Coz, résidant..... 22
Marès (abbé), correspondant..... 31
Meissonnier, correspondant..... 68
Morgan (de), correspondant..... 3, 4
Nel, correspondant..... 29
Poncin, résidant..... 10
Mme Prézeau, résidant..... 10
MM. Rafal (1), résidant..... 24
Santamaria, résidant..... 64
Vidal, résidant..... 24

Aicard (M.) V. Legs, Regrets, Séances solennelles.

Alagheuz (Arménie russe) (Les stations préhistoriques de l'), par M. de Morgan, don..... 15

Ambre gris (L') par M. Gattefossé, don..... 36

Annales de Provence ; dépôt..... 12, 21

Anthropologie (L'), par M. de Morgan, don..... 15

Archéologie préhistorique (Notes d'), par M. de Morgan, don..... 66

Arménien (Histoire du peuple) depuis les temps les plus reculés de ses annales jusqu'à nos jours, par M. de Morgan, don..... 15

Armoiries de Cuers et de la famille de Cuers (Lettre de M. le comte de Place au sujet des)..... 22

Arnoux (M). V. Bienvenue.

Association des Naturalistes des Alpes-Maritimes. V. *Riviera scientifique*.

(1) Et non *Raph* comme il a été imprimé par erreur.

Association des préhistoriens, archéologues et numismates du bassin du Rhône. V. *Rhodania.*

Astier (M). V. Félicitations, Legs.

Ateliers monétaires sous la dynastie des rois Sassanites de Perse (Contribution à l'étude des) par M. de Morgan, don.... 15

Aubert (Mr G.). V. Admission, Bienvenue, Remerciements.

Auriculidés du Falunien de la Touraine (Observation sur les), par M. de Morgan, don. 15

Azam (M). V. Regrets.

Azam (Mme Ve). V. Don, Remerciements.

Bagarry (Mr P.) V. *Eglise.*

Bar (M). V. Admission.

Barnier (M). V. Bienvenue.

Barras (Conventionnel). V. Don.

Beaudouvin. V. *Enceinte.*

Beauvais (M). V. Félicitations, Remerciements.

Beauvillé (Mme de). V. Admission, *Poètes.*

Belletrud (M). V. Morgan, *Régionalisme.*

Béraud (M). V. Félicitations.

Berger (M). V. Félicitations.

Bertrand (M). V. Legs.

Bête de l'Estérel (La), par M. Parès, communication. 32

Bétis (M). V. *Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.*

Bibliothèque municipale de Draguignan. V. Don anonyme, Vœu.

Bienvenue à :

MM. Arnoux.. 5

Aubert (G.)..... 11

MM. Barnier..... 62, 65
Cros..... 11
Gistucci..... 5
Laflotte..... 36
Morgan (de)..... 16
Parès..... 11
Poncin..... 11
Rafal..... 36
Mme Stolzenberg..... 36
MM. les élèves-maîtres de l'Ecole normale d'instituteurs..... 70

Billette (Draguignan). V. *Station gallo-romaine.*

Blancard (M. J.). V. *Château.*

Bohême (Géologie de la). par M. de Morgan, don... 15

Bonnichon (M). V. Regrets.

Bouve (M). V. *Ravitaillement.*

Bouyer-Karr (Mlle). V. Séances solennelles.

Brémond (Mme Ve). V. Don, Remerciements.

Brun (Mlle). V. Don, Remerciements.

Bulletin de la Société ; impression du tome XXXII (1918-1919)..... 5

— Compte-rendu du tome XXXI (1916-1917)..... 9

— Dépôt du tome XXXII (1918-1919)..... 17

Bulletin archéologique du *Comité des travaux historiques et scientifiques ;* dépôt..... 9

— Mention d'une découverte, par M. l'abbé Chaillan, de mosaïques romaines à Pèbre, près de Vinon.... 69

Bureau (Election du)..... 71

Bureau sortant. V. Remerciements.

Butte de l'Horloge (La), par M. F. Mireur, analyse de communication..... 63

Calviera (Mme). V. Admission.

Capus (M. le Dr). V. Félicitations.

Carnoules et ses enceintes, par M. Laflotte, analyse de communication..... 23

Caserne Abel Douay. V. Vœu.

Causse (M). V. Admission, Remerciements.

Chaillan (Mr l'abbé). V. *Bulletin archéologique*, Félicitations, *Inscription*.

Chaperon (Mr l'abbé). V. Félicitations.

Chargé (M). V. Regrets.

Château de la Garde (Le), par M. Laflotte, communication lue par M. J. Blancard.. ..... 11, 14

Chaubet (Mme). V. Don, Remerciements.

Chauvoncourt (*Comité de*). V. Salle des séances.

Cheilan (M), élu conservateur..... 74

— V. Secrétaires-suppléants.

Chiris (M). V. *Station néolithique*.

Clapiers-Collongues (M. de). V. Regrets.

Clément (Pierre). V. Séances solennelles.

Cœur (Jacques). V. *Famille*.

Colle du Rouet (La). V. *Congrès des archéologues*.

Collège de Draguignan. V. Cotisation, Don anonyme, Vote.

Combet (M). V. *Révolution*.

Comité des travaux historiques et scientifiques. V. *Bulletin archéologique*.

Compte-rendu financier de 1919..... 6

id. 1920..... 31

Congrès des archéologues du bassin du Rhône ; programme (1920)..... 16

— Analyse de communications de M. Gérin-Ricard sur la découverte d'un atelier de meules, d'une exploitation métallifère, etc. à la Colle du Rouet (Var), et de M. Mangnan, sur une station à faciès préchelléen au « Bois de Figanières » (Var)..... 21

Congrès des sociétés savantes ; programme (1920, 1921, 1922)..... 5, 22, 68

Considérations sur l'être vivant, par M. Charles Janet, don..... 70

Considérations générales sur les Mégathyridés, leur origine et leur croissance, par M. de Morgan, don. 15

Correspondance (communication de la)..... 3, 5, 8, 12 16, 22, 24, 29, 36, 38, 62, 68, 70

Cotisation des élèves du Collège et des élèves-maîtres de l'Ecole normale d'instituteurs assistant aux séances..... 62

Cotisations (relèvement des)..... 5, 23

Cowan-Renwick (M). V. Admission, Remerciements.

Crise du logement à Toulon en 1793-1794 (La), par M. Parès, lecture de communication..... 69

Cros (M). V. Admission, Bienvenue, Remerciements.

Cuers. V. Armoiries.

Dainville (M. de). V. Félicitations.

Dauphin (M). V. Félicitations.

Découverte archéologique dans la commune de la Môle, par M. Fabre, lecture de communication 23

Découverte de débris humains au quartier des Négadis, dans la propriété de M. Peytral 68

Découvertes archéologiques dans le canton de Grimaud, par M. Fabre, lecture de communication... 69

Démolition du château de Flayosc en 1792 (La), par M. Poupé, analyse de communication..... 8

Denise (Mme). V. Remerciements.

Dessalle (M). V. *Fougère.*

Deux survivants de la reprise de Toulon par les Français en 1793, par M. Parès, analyse de communication..... 25

Diana (La). V. Félicitations.

Ditgès (M). V. Félicitations.

Don anonyme de 200 francs, doublé par la municipalité, moitié pour la Bibliothèque ou le Musée de la Ville, moitié pour le Collège.

— Lettres de M. le Maire de Draguignan et de M. le Principal du Collège informant, les unes d'achats d'ouvrages pour la Bibliothèque et d'une gravure sur bois pour le Musée, les autres du nom des lauréats en 1920, 1921..... ..... 24, 25, 68

Don de cristallisations provenant du Sahara par Mlle Brun..... 67

Dons de divers ouvrages, par M. de Morgan..... 15, 16, 66

Don d'ouvrages de botanique, par Mme Ve Brémond.. 67

Don d'un buste de Barras par Mme Léonie Grand.... 67

— Lecture d'une lettre de M. Etienne au sujet de ce don..... 67

Don d'une collection de coléoptères, par Mme Ve Azam 67

Don d'une collection de minéralogie par Mme Charles Girard-Doublier..... 67

Don d'un herbier, par Mme Chaubet et M. Rampal... 63

Don d'un herbier et d'échantillons minéralogiques, par Mme Ve Dr Doze.. .... 36, 63

Don d'un objet énigmatique, par M. Gattefossé..... 70

Don d'un pot en terre de l'époque gallo-romaine, par Mme de Savigny de Moncorps... 64

Doze (M. le Dr). V. Regrets.

Doze (Mme Ve Dr). V. Don, Remerciements.

Dozol (M). V. Admission, Remerciements.

Dupuy (M). V. Félicitations.

Duray (M) V. Admission.

Duval (M). V. Regrets.

Echange de publications avec
— la *Société des sciences historiques et naturelles de la Corse* 10
— la *Diana*, Société historique et archéologique du Forez 12
— la *Société piémontaise d'archéologie et de beaux-arts* 16

Echo de Paris (collection de l'), don par M. de Morgan 16

Ecole normale d'instituteurs. V. Bienvenue, Cotisation, Vote.

Eglise de Saint-Maximin pendant la Révolution (L'), par M. Paul Bagarry, don 66

Election du Bureau. V. Bureau.

Emigration dans le Var (L') (1789-1825), par M. Honoré, analyse de communications 30, 33, 37, 39, 40, 63

Enceinte préhistorique à la Valette (Une). Beaudouvin, La vieille Valette, par M. Laflotte, analyse de communication 10

Escarras (M. le Dr). V. Admission.

Estérel. V. *Bête*.

Etienne (M). V. Don, Remerciements.

Fabre (M). V. *Adduction, Découverte, Découvertes, Golfe, Notes archéologiques*.

Famille de Jacques Cœur (La), par M. le comte de Place, analyse de communication 30

Faroul (M). V. Admission, Remerciements.

Félicitations à

MM Astier, nommé chevalier de la Légion d'honneur.... 67

Beauvais, nommé professeur au lycée d'Oran. 22

Béraud, nommé chevalier de la Légion d'honneur . .....*..... 22

Capus (Dr), nommé président de la *Croix-Rouge*... 22

Chaillan (abbé), nommé prélat de la maison pontificale et chevalier de la Légion d'honneur..... 31

Chaperon (abbé), nommé chevalier de la Légion d'honneur..... 38, 67

Dainville (de), qui a obtenu la médaille de la *Famille Française*..... 22

Dauphin, nommé chevalier de la Légion d'honneur 36

Ditgès, nommé chevalier de la Légion d'honneur..... 30

Dupuy, nommé sous-préfet, chef-adjoint du cabinet civil de M: le Ministre de la Guerre et chevalier de la Légion d'honneur..... 5, 22

Ferrié, nommé commandeur de la Légion d'honneur et lauréat du grand prix *Osiris*.. 67

Gardiès, nommé chevalier de la Légion d'honneur.... 38

Ginoux, nommé préfet du Cantal..... 22

Guerrier (Dr), nommé chevalier de la Légion d'honneur..... 67

Lombard, nommé chevalier de la Légion d'honneur 22

MM. Marchadier, nommé officier de l'Instruction publique 22, 66

Missimilly (Dr), nommé chevalier de la Légion d'honneur 38

Nicolas, nommé secrétaire du Conseil général du Var 22

Parès, nommé archiviste de la ville de Toulon 10

Rougelot (Dr), nommé chevalier de la Légion d'honneur 29

Salvarelli (J.), nommé chevalier de la Légion d'honneur 24

Mme Savigny de Moncorps (de) qui a obtenu la médaille de bronze de la *Reconnaissance nationale* 22

M. Vian, nommé officier du Mérite agricole 22

Féraud (M). V. *Recherches*.

Ferrié (M). V. Félicitations.

Figanières (Bois de). V. *Congrès des archéologues*.

Flayosc. V. *Démolition*.

Fougère Ceterach officinarum Willd dans les Basses-Alpes et le Var (La), don de MM. Dessalle et Reynier 40

Fournial (M. le Dr). V. Admission, Remerciements.

Funel (M). V. Regrets.

Gaffarel (M). V. Regrets.

Garde-de-Figanières (La). V. Château.

Gardiès (M). V. Félicitations.

Gassin. V. *Notes archéologiques*.

Gattefossé (M). V. Admission, *Ambre*, Don, *Homme*, *Objets*, Remerciements, *Ressources*.

Gay (Claude). V. Séances solennelles.

Gazan (Général comte), par M. de Lacouture, analyse de communications.... .... 8, 10

Géologie de la Perse (Note sur la) et sur les travaux paléontologiques de M. H. Douvillé sur cette région, sur les plantes rhétiennes de la Perse, par M. de Morgan, don 15

Gérin-Ricard (M. de). V. *Congrès des archéologues, Matrice, Pays.*

Giboin (M). V. Admission, Remerciements.

Gilet (M). V. Admission.

Ginoux (M). V. Félicitations.

Girard-Doublier (Mme), nommée membre honoraire.. 67

— V. Don, Remerciements.

Giraud (M). V. Admission.

Gistucci (M). V. Bienvenue.

Gîtes de naphte de Kend-é-Chirin (Notes sur les), par M. de Morgan, don..... 15

Golfe de Saint-Tropez (Le), par M. Fabre, analyse de communication..... 38

Grand (Mme). V. Don, Remerciements.

Grasse (M. de). V. *Grasse (Les de), Histoire d'une griffe maçonnique, Tableau.*

Grasse (Les de) et la ville de Grasse, par M. le comte de Grasse, don..... 10

Grimaud. V. *Adduction, Découvertes.*

Gubert (M). V. Séances solennelles.

Guébhard (M. le Dr). Excuses au sujet de sa collaboration..... 5

— V. *Notes provençales.*

Guérin (M). V. Regrets.

Guerrier (M. le Dr). V. Admission, Félicitations.

Hier, Aujourd'hui et Demain (annonce de la parution de la gazette) 70

Histoire du département du Var, par M. E. Poupé, analyse de communication... 4

Histoire d'une griffe maçonnique inédite, par M. le comte de Grasse, communication 25, 26

Homme tertiaire (*L'*), par M. Gattefossé, don..... 5

Honoré (M), élu secrétaire..... 71

— V. *Emigration.*

Humanité préhistorique (*L'*), par M. de Morgan, don 66

Iconographie de Saint-Louis d'Anjou (*Notes pour servir à l'*), don de M. Rampal..... 24

Inquiétudes de la Provence en l'an 218, avant J.-C. (*Les*), par M. de Morgan, lecture de communication 12

Inscription phénicienne de Marseille (*Sur l'origine de l'*), par MM. Vasseur et abbé Chaillan, don.... 66

Janet (M). V. *Considérations sur l'être vivant.*

Jullian (M). V. *Bulletin archéologique.*

Karr (Alphonse). V. Legs.

Labat (Julien). V. Manifestation.

Lacouture (M. de). V. *Gazan.*

Laflotte (M). Excuses au sujet d'une communication. 5

— V. Bienvenue, *Carnoules, Château, Enceinte, Objet, Promenade, Station gallo-romaine.*

Lapouge (M.) V. Admission.

Leclerc (M). V. Regrets.

Le Coz (M). V. Admission.

Lecture de légendes sémitiques des monnaies characéniennes (*Essai de*), par M. de Morgan, don 66

Lefébure (M). V. Regrets.

Legs Aicard (lettre de M. Paulin Bertrand relative au legs du fauteuil d'Alphonse Karr)..... 67

Legs Mireur (question de M. Astier au sujet du)..... 12

Lettre adressée à M. le professeur L. Joubin, par M. de Morgan, don 15

Lettre d'un officier de l'ancien régime ; Les honneurs de cour ; par M. le comte de Villeneuve de Bargemon, don.. 29

Lombard (M). V. Félicitations.

Mangnan (M). V. *Congrès des archéologues.*

Manifestation en l'honneur de Julien Labat, ancien secrétaire, tué à l'ennemi..... 64

— de M Salvarelli (G), secrétaire, mutilé de la guerre..... 64

Marchadier (M). V. Félicitations.

Marès (M. l'abbé). V. Admission.

Matin (collection du), don par M. de Morgan... 16

Matrice de sceau ou Coin monétaire du haut moyen âge trouvé à Draguignan, par M. de Gérin-Ricard, communication..... ..... 17, 18

Meissonnier (M). V. Admission, Remerciements.

Mémoires de l'Académie d'Aix ; dépôt..... 21

Mireur (Frédéric). V. *Butte*, Legs, *Pénitents*, *Rues* .

Missimilly (M. le Dr). V. Félicitations.

Môle (La). V. *Découverte.*

Mollusques brachiopodes des Faluns de la Touraine (Note sur les), par M. de Morgan, don..... 15

Mollusques terrestres et fluviatiles de la presqu'île malaise, par M. de Morgan, don..... 15

Monnayage des premiers Arsacides de Perse (*Observation sur le*), par M. de Morgan, don..... 15

Moutanard (M). V. Remerciements.

Morgan (M. J. de); indications bio-bibliographiques par M. Belletrud..... 12

— élu président d'honneur..... 71

V. Admission, *Alagheux*, *Anthropologie*, *Archéologie*, *Arménien*, *Ateliers*, *Auriculidés*, *Bohême*, *Considérations générales*, Don, *Echo de Paris*, *Géologie*, *Gites*, *Humanité*, *Inquiétudes*, *Lecture*, *Lettre*, *Matin*, *Mollusques brachiopodes*, *Mollusques terrestres*, *Monnayage*, *Nationalités*, *Observations*, *Origines*, Remerciements, *Résultats*, *Stations*, *Travaux*.

Musée de Draguignan. V. Don anonyme, Vœu.

Nationalités (*Essai sur les*), par M. de Morgan, don 15

Négadis (Draguignan). V. Découverte.

Nel (M). V. Admission, Remerciements.

Nicolas (M). V. Félicitations.

Notes archéologiques sur différents quartiers de Sainte-Maxime et de Gassin, par M. Fabre, analyse de communication 37

Notes provençales, par le Dr Guébhard, don..... 29

Objet énigmatique trouvé dans le Var (*Etude d'un*), par M. Gattefossé, communication... .... 40, 41

Observations sur la Stratégraphie et la Paléontologie du Falunien de la Touraine, par M. de Morgan, don 15

Œuvre de la consultation des nourrissons. V. Remerciements.

Origines de la Tarasque dans l'antiquité, par M. de Morgan, lecture de communication..... 17

Parès (M). V. Bienvenue, *Bête, Crise, Démolition, Deux survivants*, Félicitations, *Visite*.

Pays de Theunois et de Théniers en Provence (Les), par M. de Gérin-Ricard, don..... 29

Pèbre (près de Vinon). V. *Bulletin archéologique*.

Pénitents blancs à Draguignan (Les), par M. Mireur, analyse de communication..... 7

Perrimond (M)., élu trésorier..... 71

Peytral (M). V. Découverte.

Place (M. de). V. Armoiries, *Famille*.

Poètes musiciens dans l'œuvre dantesque (Les), par Mme de Beauvillé, lecture de communication..... 69

Poncin (M). V. Admission, Bienvenue.

Portes de la Fosse (M. des). V. Remerciements.

Poupé (M)., élu président..... 71
— V. *Démolition, Histoire, Rues, Train*.

Président d'honneur (Nomination de M. de Morgan comme)..... 71

Présidents-suppléants :
M. Salvarelli G..... 3

Prézeau (Mme). V. Admission, Remerciements.

Promenade archéologique à Puget-Ville, par M. Laflotte, analyse de communication..... 37

Puget-Ville. V. *Promenade*.

Rafal (M). V. Admission, Bienvenue, Remerciements.

Rafin (M)., élu vice-président..... 71

Rampal (M). V. Don, *Iconographie*, Remerciements.

Ravitaillement et Mercantis, par M. Bouve, don..... 36

Recherches archéologiques sur le Thoronèt, par M. Féraud, analyse de communication..... 17

Régionalisme provençal (communication d'une brochure éditée par l'*Université d'Aix-Marseille*, relative au) ; désignation de M. Belletrud comme rapporteur de cette question..... 62

Regrets au sujet du décès de MM. :
Aicard..... 62
Azam..... 66
Bonnichon..... 5
Chargé..... 16
Clapiers-Collongues (de)..... 10
Doze (Dr)..... 16
Duval..... 66
Funel..... 8
Gaffarel..... 29
Guérin..... 22
Salomon (Fr.)..... 22
Troin (J.-Bte)..... 66

du départ de MM.
Leclerc..... 11
Lefébure..... 31

Remerciements :
aux donateurs de divers ouvrages..... 8, 10, 16, 24, 29, 36, 40, 66, 67, 70
à Mme Ve Azam..... 67
à Mme Ve Brémond..... 67
à Mlle Brun..... 67
à Mme Chaubet..... 63
à Mme Ve Dr Doze..... 36, 63
à Mme Girard-Doublier..... 67
à Mme de Savigny de Moncorps..... 64
à M. Etienne..... 67
à M. Gattefossé..... 70
à M. de Morgan..... 15, 16, 66
à M. Rampal..... 63

Remerciements de :
MM. Aubert (G.) 11
Bar (Dr) 21
Beauvais 11
Causse 36
Cowan-Renwick 70
Cros 16
Dozol 8
Faroul 29
Fournial (Dr) 70
Gattefossé 8
Giboin (C) 24
Meissonnier 70
Montanard 5
Morgan (de) 5
Nel 38
Portes de la Fosse (des) 5
Mme Prézeau 11
MM. Rafal 29
Rodier (abbé) 5
nommés membres de la Société ;
de Mme Girard-Doublier, nommée membre honoraire 70
de Mme Denise, présidente des *Sociétés de la Croix Rouge* 22
du bureau sortant 71
Ressources aromatiques du Maroc (*Les*), par M. Gattefossé, don 29
Résultats des derniers travaux de la délégation scientifique en Perse (*Les*), par M. de Morgan, don.... 15
Révolution dans le golfe de Sambracit (*La*) (1789-1799) par M. Combet, don 8
Reynier (M). V. *Fougère*.
Rhodania ; dépôt 21, 40

Riviera scientifique ; dépôt..... 12, 21

Rodier (M. l'abbé). V. Remerciements.

Roquevignon. V. *Station néolithique.*

Rougelot (M. le Dr). V. Félicitations.

Rues (Les) de Draguignan et leurs maisons historiques, par F. Mireur.

— Circulaire invitant les membres de la Société à souscrire à l'ouvrage..... 23

— Nouvel appel à l'occasion du tirage de la première feuille..... 29

Saint-Maximin. V. *Eglise.*

Saint-Tropez. V. *Golfe.*

Sainte-Maxime. V. *Notes archéologiques.*

Salle des séances ; concession au *Comité de Chauvoncourt*..... 10

— décision de ne plus la concéder à aucune association..... 69

Salomon (Fr.) (M). V. Regrets.

Salvarelli (G.) (M) : V. *Deux survivants, Famille, Histoire d'uue griffe maçonnique,* Manifestation, *Pénitents,* Présidents-suppléants.

Salvarelli (J.) (M). V. Félicitations.

Sambracit (Golfe de). V. *Révolution.*

Santamaria (M). V. Admission.

Savigny de Moncorps (Mme de). V. Don, Félicitations. Remerciements.

Séance du 9 janvier 1920..... 3

— 8 février — 4

— 5 mars — 8

— 9 avril — 9

— 7 mai — 11

Séance du 25 juin 1920..... 14
— 5 novembre —..... 21
— 3 décembre —.... 24
— 7 janvier 1921. 28
— 4 février — 30
— 4 mars — 36
— 1er avril — 38
— 6 mai — 39
— 3 juin — 61
— 17 juin — 64
— 9 novembre —..... 66
— 1er décembre— 69

Séances (décision au sujet du changement de la date des) 69

Séances solennelles (organisation de) consacrées à la mémoire de Jean Aicard, Claude Gay, Pierre Clément, etc..... 62
— Conférences sur Jean Aicard par M. Gubert et Mlle Bouyer-Karr..... 65

Secrétaires-suppléants :
M. Cheilan..... ..... 30, 36

Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; souhaits à l'occasion du nouvel an..... 3, 29

Société d'Etudes des Sciences naturelles de Nimes ; demande de renseignements sur le travail de M. Bétis : *les Coléoptères du Var*..... 22

Société d'études provençales. V. *Annales.*

Société des sciences historiques et naturelles de la Corse. V. Echange.

Société d'histoire du droit (lettre de la) au sujet de la publication des chartes de franchises des villes de France..... 70

Société piémontaise d'archéologie et de beaux-arts. V. Echange.

Station gallo-romaine de Billette (La), par M. Laflotte, lecture de communication..... ... 71

Station néolithique de Roquevignon (La), par M. Chiris, communication..... 71

Stations préhistoriques du Sud-Tunisien (Etude sur les), par M. de Morgan, don..... 15

Stolzenberg (Mme). V. Bienvenue.

Strasbourg. V. *Congrès des Sociétés savantes.*

Tableau provençal en Amérique (Un), par M. le comte de Grasse, analyse de communication..... 37

Thoronet (*Le*). V. *Recherches.*

Toulon. V. *Deux survivants, Crise.*

Train de maison d'Arthénice (Le), par M. Poupé, analyse de communication..... 25

Travaux de la délégation scientifique en Perse (Les résultats des derniers), par M. de Morgan, don.... 15

Troin (J.-B.) (M). V. Regrets, Vœu.

Université d'Aix-Marseille. V. *Régionalisme.*

Valette (La). V. *Enceinte.*

Vasseur (M). V. *Inscription.*

Vian (M). V. Félicitations.

Vidal (M). V. Admission.

Villeneuve-Bargemon (M. de). V. *Lettre d'un officier.*

Visite à l'Hôtel Méjanes d'Arles en 1787 (Une), par M. Parès, don..... 10

Vœu pour le transfert du Musée et de la Bibliothèque de la Ville à la caserne Abel Douay, par M. J.-B. Troin 12